OPINIONS REÇUES ET DEMANDES DE PARTICIPATION À L'AUDIENCE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

(ordre privilégié: ordre alphabétique. Notez cependant que les opinions reçues après le 28 juin ont été ajoutées en toute fin du document)

De : Alain Carrier
Envoyé : 18 juin 2019 12:13
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom pour Mont-Blanc!

Bonjour,

Je suis en faveur du changement de nom de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour Mont-Blanc. Je trouve ce nouveau nom rassembleur pour tous les citoyens des 2 anciennes municipalités de St-Faustin & Lac Carré. Il permet aussi de situer facilement ce bel endroit grâce à cette montagne très connue des skieurs dans les Laurentides.

Merci de tenir compte de mon avis dans vos délibérations.

Cordialement,

Alain Carrier

De :	Alex Ethier
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Objet :	changement de nom st faustin
Date :	5 juin 2019 00:06:14

---

demande de participation

Alexandre Ethier
le 4 juillet 2019 de 18h a 21h
de 3 à 4 minute

merci

Télécharger Outlook pour Android

De :	Saint-Faustin-Lac-Carre, André Brisson
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Cc :	Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Objet :	Inscription - Audience publique - Saint-Faustin-Lac-Carré
Date :	11 juin 2019 14:27:04

Bonjour,

Je souhaite m'inscrire à titre de participant pour l'audience publique concernant le changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, pour une durée de 10 minutes.

Voici mes coordonnées:

André Brisson
Conseiller municipal de Saint-Faustin-Lac-Carré

Merci beaucoup

Expéditeur: André Jean Lauzon <>
Date: 24 juin 2019 à 10:00:29 UTC-4
Destinataire: "cmq@cmq.gouv.qc.ca" <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: Changement de nom Municipalité Saint-Faustin-La-Carré

Je souhaiterais participer aux audiences pour le changement de nom de la municipalité, de préférence jeudi le 4 juillet en soirée.
Temps requis : 4 minutes.

André Jean Lauzon

Expéditeur: André Mailloux
Date: 19 juin 2019 à 16:17:42 UTC-4
Destinataire:
Objet: Changement de nom de St-Faustin-Lac-Carré .

A qui de droit .

En préambule permettez-moi de nous présenter . Nous sommes du groupe Carrefour des monts , propriétaire et développeur du développement du meme nom situé sur la rue principale de St-Faustin-Lac-CArré . Peu ou pas connu étant donné que nous nous sommes concentré les trois dernières années a élaborer un nouveau concept de développement immobilier pour la municipalité . En effet nous prévoyons construire en premier lieu un développement de 18 copropriétés de 2 logements qui totaliseront un total de 36 nouveaux logements pour les jeunes familles désireuses d'avoir accès a leur première maison , conformément aux nouvelles offres du gouvernement fédéral visant a les aider a financer leur premier achat. La venue de nouvelles jeunes familles dans notre communauté sera qu'un bienfait pour tous . Ce développement sera accessible par la rue des Horizons . De plus , subséquemment , nous planifions construire plus de trois-cent-trentre condos à caractère locatif , a court et long terme , afin de subvenir aux exigences locales qui seront bientôt présentes , conséquence du développement touristique en développement sur le site de l'ancienne pisciculture ainsi que les

nouvelles bâtisses en construction au versant Soleil de Tremblant . Toutes ces acitvités demanderont de l'hébergement à court comme a long terme autant pour la clientele touristique que pour les employés travaillant sur ces sites .

Suite a la lecture des intervenants au dossier de demande de changement de nom , nous nous sommes senti interpellé et souhaitons vous présenter notre point de vue . Notre opinion a ce sujet concerne , a notre avis , une opportunité de faire valoir notre positionnement pour quiconque ne s'identifie pas nécessairement a l'appellation de St-Faustin-Lac-Carré. Quiconque inclue les résidents comme les non résidents. Lorsque nous sommes a l'extérieur du pays et on nous demande d'où venons-nous , nous répondons : du Canada. Lorsque nous sommes dans une autre province et que l'on nous demande la meme question la réponse est du Québec . Lorsque nous sommes au Québec et que l'on a a répondre a la meme question et que nous répondons St-Fausti-Lac-CArré de grandes interrogations suivent . Bien sur cela est une situation commune a la grande majorité des municipalités du Québec . Peu de population donc peu connu . Évidemment ! Par contre , certaines municipalités profitent de visibilité provinciale et meme nationale et dans certains cas mondiales , grace a des sites connus pour autre chose que leur site géographique . Nous sommes voisins d'un exemple évident , le MONT TREMBLANT . En effet ce site touristique , grace a sa montagne , infrastructures et organismes de développement se fait connaître partout au pays et même hors pays .

Quel est l'intention première a ce que St-Faustin-Lac-Carré change de nom . Est-ce pour une raison honorifique , commémorative , historique , ou thématique . Il me plait de croire de l'intention première est géographique en plus d'être thématique . Pourquoi . Afin d'endosser et et bonifier les vues et projets présents comme futurs que nos élus planifient afin que l'avenir de la municipalité s'en porte mieux . L'avenir de la municipalité se planifie en premier en s'assurant que nous sommes connus . Qui nous sommes oui, mais d'abord et avant tout ou sommes-nous . Comment aider a nous situer géographiquement si nous n'avons pas de repères connus a offrir . La meme question a été posé a Bromont , a Ste-Anne, a Sutton, a Orford comme plus près de nous a Tremblant . A la fusion de St-Jovite et Mont-Tremblant , la question s'est-elle posé a savoir s'il devait choisir la nouvelle appellation de St-Jovite . Je n'étais pas présent mais j'en doute fortement . Pourtant ce n'est pas la grosseur de la population qui a gagné . Seul la réconnaissance du site géographiquement a su retenir l'intérêt . Géographiquement et thématiquement . Une situation semblables s'est posé lors du choix de nom d'un centre de ski situé a St-Féréole-des neiges. Le choix de ce nom fut choisi en conséquence de son site géographique afin que leurs clients potentiels sachent ou le site se trouve . Le nom de Ski Mont-Ste-Anne fut choisi en conséquence que cette petite municipalité de St-Féréole-des-Neiges est mitoyenne avec St-anne-de-Beaupré , municipalité connu mondialement pour ses miracles . Ils ont su appliquer les règles de base de marketing . D'abord être connu pour ensuite être reconnu .

Saurons-nous appliquer les memes corrélations géographiques . Nous logeons la deuxième plus haute montagne skiable dans le nord des Laurentides . Ce fait est connu et reconnu . N'est-ce pas un point de référence géographique extraordinaire afin de nous identifier . Nous identifier a des intérêts privés

demandent certains détracteurs . Pourquoi pas si cela nous avantage tous , citoyens de la meme municipalité qui demandons tous le meilleur pour notre avenir .

Lorsque nous avons commencé à développer notre développement nous avons fait appel a M.Jean Labelle de Urbacom consultants. Cette firme d'urbanisme avait déjà été retenue par la municipalité afin d'avoir une meilleur vue d'ensemble sur son avenir en terme d'urbanisme . M,Labelle nous avait fait comprendre l'importance d'un trait d'union entre deux pôles . St-Faustin et Lac-Carré . Ils sont d'ailleurs a l'origine de notre raison sociale soit Carrefour des monts . Ses explications étaient très simples et on ne peut plus logiques. Sa compréhension de notre site géographique s'expliquait que nous étions géographiquement au carrefour des monts Tremblant et mont Blanc . CArrefour des monts . Voilà comment je voies et je vies notre situation géographique . Nous profitons de l'occasion pour remercier M,Labelle pour sa vision d'avenir que nous avons endossé au point de s'investir dans un développement qui dépassera les quatre-vingt millions de dollars a sa réalisation complète .

Espérant que la ou les décisions finales de ce dossier seront prises en fonction des critères géographiques et thématiques . N'oublions pas les règles de marketing , qui sont intransigeantes , concernant les dangers qui guettent les décisions prisent sans considérer les CONNUS ET RECONNUS .

Bien a vous .
Carrefour des monts.

Envoyé de mon iPad

Expéditeur: André Mailloux <>
Date: 21 juin 2019 à 17:16:16 UTC-4
Destinataire: <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: Demande pour le 3 juillet 2019

A qui de droit ,
En référence aux auditions du 3 juillet prochain a St-Fastin-Lac-CArré , nous de Carrefour des monts, propriétaire et développeur de St-FAustin-Lac-Carré , aimerions prendre la parole pour une période de 10 minutes afin de faire valoir notre compréhension et position face a la demande de changement de nom qui vous est présenté . Précisons que nous vous avons fait parvenir un texte explicatif précisant notre position au dossier .
Espérant le tout conforme .
André Mailloux,notre directeur général nous représentera.
Envoyé de mon iPad

Vendredi, 22 mars 2019

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec, QC G1R 4J3

RE : Résolution numéro 9973-02-2019

Cher Ministre,

Je vous écris, en tant que résidente permanente de St-Faustin-Lac-Carré, pour vous faire part de notre opposition à la résolution numéro 9973-02-2-19 en ce qui a trait au changement de nom de la ville de St-Faustin-Lac-Carré pour la Municipalité de Mont-Blanc.

Nous nous sommes fait imposer un changement d'adresse en passant du chemin du Lac sauvage au chemin Victor-Beauchemin et cela a trainé pendant 5 ans. L'adaptation du courrier, des livreurs, des commandes par internet, des Mapquest de ce monde, de Google et de tous les GPS de véhicules prennent énormément de temps et d'énergie. Tout le monde se perdait pour se rendre chez nous et certains annulaient carrément leur livraison. De nos jours, un changement d'adresse entraine beaucoup de répercussions. Même Postes Canada a pris 3 ans pour faire le changement sur son site web. Et pour but de ''rajeunir'' notre ville. Je suis certaine qu'en mettant toutes nos ressources en action, nous trouverons d'autres moyens de rajeunir notre ville.

Sincèrement,

Anne Fitzgerald & Carl Bastien

De : Anne Fitzgerald [mailto: **Envoyé :** 18 juin 2019 11:44
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Fwd: Lettre ministre.docx

> Bonjour,
>
> Je vous renvoie ma lettre concernant le changement de nom de St- Faustin-Lac-Carré.

>
>
>
> Bien à vous **Anne**
>
>**Fitzgerald**
>
>
> Sent from my iPad

De : Anne Letourneau
Envoyé : 17 juin 2019 16:12
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Dossier CMQ-67065, audience publique portant sur le changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carre

La présente est pour vous faire part de mon intérêt à participer à l'audience publique portant sur le changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carre qui aura lieu les 3 et 4 Juillet prochain. Le temps requis pour ma présentation serait d'environ 15 minutes.

Merci à l'avance
Anne
Letourneau

De : Annie Grand-Mourcel
Envoyé : 14 juin 2019 23:17
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'intervention - Audience publique - Municipalité de Mont Blanc

Bonjour,

La présente est pour vous signifier que j'aimerais, à titre de citoyenne et villégiateur de Saint-Faustin-Lac-Carré, prendre un moment pour vous partager ma vision du développement de notre magnifique région. Je crois qu'au cours des prochaines années, notre ville à plusieurs atouts que nous pourrons mettre à l'avant-scène et ce surtout si nous pouvons nous permettre de lui donner un nom tel que Municipalité de Mont Blanc. J'aimerais donc avoir l'opportunité de vous exprimer les avantages de ce changement et les défis que nous sommes prêts, comme citoyens, à relever.

J'aimerais donc solliciter un prise de parole le:

- Jeudi 4 juillet
- Entre 19 h 30 et 21 h
- Présentation d'environ 15 minutes

Mon nom est Annie Grand-Mourcel. Je ferai cette intervention à titre personnel.
Je suis professionnellement Directrice générale des Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides et impliquée dans la région à titre de Patrouilleuse de ski au Mont-Blanc et de Coprésidente de l'École de voile de Sainte-Agathe-des-Monts.

Merci Annie Grand-Mourcel

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ DANS SON INTENTION DE SE DOTER D'UNE NOUVELLE IMAGE ET DE CHANGER SON NOM POUR CELUI DE MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré souhaite se doter d'une nouvelle image plus forte et distinctive et changer son nom pour Municipalité de Mont-Blanc;

CONSIDÉRANT QUE le nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a été choisi lors du regroupement des Municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré en 1996 afin de rallier tous les citoyens au projet de fusion;

CONSIDÉRANT QUE la (municipalité/ville de ____) estime que ce projet innovateur permettra à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré d'opérer un renouveau et de se positionner au cœur de la région des Laurentides qui jouit d'une réputation internationale, tout en se distinguant de façon claire;

CONSIDÉRANT QUE la (municipalité/ville de ____) est d'avis que ce projet aura des retombées qui s'étendront sur tout le territoire de la MRC des Laurentides et des municipalités environnantes;

Il est proposé par Gourmet Sauvage inc :

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans sa démarche pour se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.

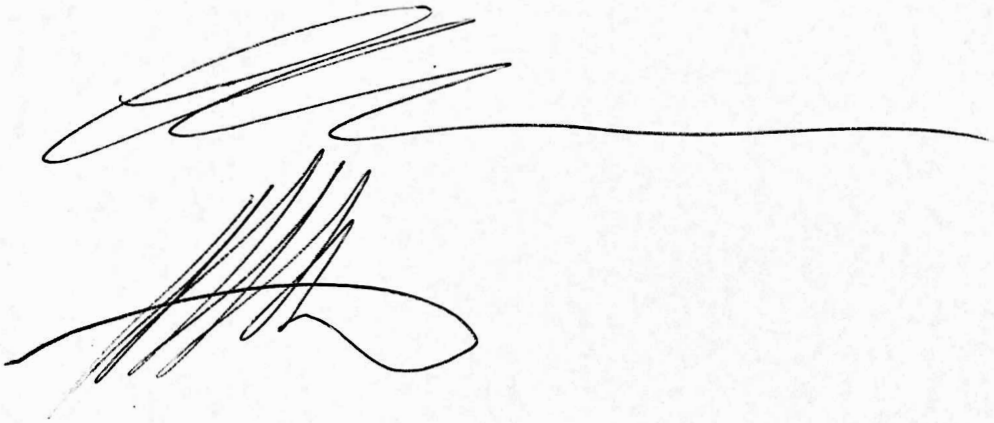

Expéditeur: Ariane Paré-Le Gal <> **Date:** 21 juin 2019 à 16:33:58 UTC-4
Destinataire: "_Boite CMQ (MAMH)" <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: TR : Document - 21 juin 2019

Bonjour,

Ci-joint une lettre d'appui au changement de nom de Saint-Faustin.

Cordialement,

-----Message d'origine-----
De : **Jean-François Bouillon**
Envoyé : 12 juin 2019 07:37
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Opposition changement de nom St Faustin Lac Carre

Bonjour,

Ceci est pour l'opposition au changement de nom de la Municipalite de St Faustin Lac Carre. Je dit Non!

Nos enseignes, notre histoire reside et est important pour nos enfants, nos grand parents et parents connaisent la region, le couts impliques pour les commerces en changeant de nom est inutile, les rues sont a refaire, l'argent pourrait etre mieux depense... Le Mont Blanc sera prit pour celui en France.. Ca pas de sens...tant qu'a faire pourquoi pas se jumule a Mont Tremblant a la place... Gardons notre chez soi tel quel avec le charme que nous avons.. On fait partie du patrimoine..inutile de changer...

Averil Lalonde

Envoyé de mon iPad

Val-Morin

Val-Morin, le 13 juin 2019

Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
100, Place de la Mairie
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec)
J0T 1J2

Objet : Lettre d'appui – Changement de nom de Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour celui de Municipalité de Mont-Blanc

---

Monsieur,

Nous avons été informés que votre Municipalité avait l'intention de changer son nom pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.

Selon nous, ce nouveau nom est un très bon choix. Il permettra à votre Municipalité de se doter d'une nouvelle image plus forte et distinctive. Ce projet innovateur permettra à votre Municipalité d'opérer un renouveau et de vous positionner au cœur de la région des Laurentides, tout en vous distinguant des municipalités environnantes. Aussi, ce projet de changement de nom aura, selon nous, des retombées qui s'étendront sur tout le territoire de la MRC des Laurentides.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité de Val-Morin donne un appui sans réserve à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans sa démarche de se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le maire,

Benoit Perreault

6120, rue Morin, Val-Morin, QC J0T 2R0
Téléphone : (819) 324-5670 Télécopieur : (819) 322-3923
Courriel : municipalite@val-morin.ca Site web : www.val-morin.ca

De : Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Envoyé : 17 juin 2019 10:31
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Cc : Saint-Faustin-Lac-Carre, Pierre Poirier <maire@sflc.ca>
Objet : Changement de nom - Saint-Faustin-Lac-Carré

Bonjour,

Voici une lettre d'appui au projet de changement de nom envoyée par la Municipalité de Val-Morin. Vous voudrez bien la déposer au dossier SVP.

Merci et bonne fin de journée

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

De : Bernard Charbonneau
Envoyé : 25 juin 2019 18:31
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Dossier CMQ-67065 : Changement de nom St-Faustin-Lac-Carré

Monsieur le commissaire,

Veuillez trouver ici bas mon commentaire quant à la proposition de changement de nom de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Je dis oui au changement de nom de SFLC mais ce n'est pas important.

Ce qui l'est, c'est que la municipalité a un plan d'action qui s'échelonne sur 5 an et dont elle ne se veut pas être l'unique porteur de ballon. C'est un projet de communauté. J'ai pris connaissance de ce plan stratégique adopté cette année par la municipalité et c'est très intéressant. Je ne suis cependant pas certain que les opposants au changement de nom l'ont tous lu et compris. J'ose espérer que oui.

C'est bien beau de déchirer sa chemise sur la place publique et surtout sur les réseaux sociaux en criant NON, mais encore faut-il avoir des arguments sérieux.

Faut savoir que le changement de nom n'est qu'un infime élément du plan, trois lignes de contenu en fait et proposé par un comité de citoyen qui, probablement bénévolement, à réfléchi à la question et tenté de trouver des solutions aux problématiques soulevées.

À mon avis, ce qu'il faut retenir du plan stratégique, c'est que le changement de nom servira à brasser le pommier pour donner le premier élan à un projet identitaire et de développement économique. Ultimement, je comprends que la municipalité souhaite se rendre attrayante pour attirer de nouveaux résidents et des investisseurs. Au final, cela permettra d'augmenter les recettes fiscales pour créer des projets qui assureront une qualité de vie et de services à ses citoyens. Je fais court ici sur les arguments de développement économique car je suis certain qu'on comprends ce que je veux dire.

Je comprends également qu'il s'agit d'un plan à long terme car, si on veut une école, ça prend un minimum de familles pour la justifier; si on veut des commerces de proximité, ça prends une masse critique minimum pour attirer des investisseurs; si on veut de plus belles rues, ça prends des payeurs de taxe pour les payer. Et quoi d'autres ? Pour arriver à cela, ça prends de l'énergie et de la vision. L'immobilisme ne fera qu'appauvrir la communauté et il ne faut donc pas dire non à un tel projet.

Je suis pour le changement de nom qui, par le fait même, permettra de se doter d'une marque citoyenne forte et rassembleuse. Mais je suis surtout pour l'avancement et l'amélioration en continue.

J'ai choisi SFLC il y a 6 ans et à compter de cet automne, j'y serai en permanence. Je l'ai choisi parce que je trouve qu'il y a un beau potentiel, parce que c'est un milieu de vie agréable et géographiquement très bien situé.

J'y suis, j'y reste. Mais quoi qu'il advienne, j'y resterai. Mais ce sera mieux avec une identité et une vie municipale moderne et adapté à sa communauté.

Cordialement,

Bernard Charbonneau

Moi, Bruno Dufour, résidant au 978 rue des hameaux Saint-Faustin-Lac-Carre, je m'oppose au changement de nom de ma municipalité parce que:

1) Le projet a été initié par le maire et ses conseillers sans l'accord de la population qu'ils représentent. La demande au ministère s'est poursuivi sans égard à une pétition, sans débattre des points apportés par l'opposition, et sans démonstration à savoir en quoi garder notre nom nuirait à notre développement économique.

2) L'opinion de la majorité des résidents n'a pas été sondé pour confirmer qu'elle était maintenant en faveur du changement de nom (historiquement, ça n'a jamais été le cas).

3) Le nom actuel est porteur d'histoire et de culture. La désignation de l'ancienne pisciculture de Saint-Faustin rayonne encore jusqu'à l'extérieur de la région malgré qu'elle ne soit plus en opération depuis plusieurs décennies.

4) Le nom (Mont Blanc), présentement connu comme un centre de ski de la région, a été choisi unilatéralemet sans égard à la volonté de la majorité des citoyens, et sans égard à la démocratie municipale.

Je ne souhaite pas faire d'intervention en direct lors de l'audience parce je ne suis pas confortable à m'exprimer en public, mais je tiens à ce que mon opposition soit connue et considérée pour la suite des choses.

Bruno Dufour

De : Anne Letourneau
Envoyé : 26 juin 2019 11:28
À : _Boite CMQ (MAM) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Cc : Bruno Dufour <brunodufour60@gmail.com>
Objet : Changement de nom, dossier CMQ-67065

Je vous fait parvenir le document d'opposition de la part d'un de mes concitoyens qui n'était pas en mesure de communiquer avec vous dans les délais prescrits. En cas de besoin, vous pourrez le rejoindre par e-mail ou par téléphone:

Anne Letourneau

De : Camille Boulay
Envoyé : 17 juin 2019 11:44
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Lettre pour le changement de nom de Saint-Faustin-Lac-Carré : Letter for name change par Mike Robinson

Madame,
Monsieur,

Mont Blanc Société en Commandite et la famille Robinson, propriétaires de l'entreprise, tenaient à exprimer leur accord quant au projet de changement de nom de Saint-Faustin-Lac-Carré pour Municipalité de Mont-Blanc.

Ci-bas, je vous transmets l'écrit produit.

Merci,Camille Boulay

Dear sir or madam,

On behalf of Mont Blanc and the Robinson family, I'd like to express our support for changing the name of the municipality. "Mont Blanc" is a name we inherited from the original 10-trail ski mountain that first opened in 1957. We have been honored to bear the name and have spent considerable time and money over the years to build the business, its brand and public recognition. Mont Blanc has become synonymous with family-oriented fun, a relaxed and casual atmosphere and great value - all positive traits. We are happy to lend our good name to the municipality and feel it would be a benefit for several reasons:

1. Mont Blanc is a familiar and memorable name. Unfortunately, Saint-Faustin-Lac-Carré is simply not an easy name to read, write, pronounce or remember, and for a town that could benefit from tourism, a simple, memorable name is important.

2. Sharing the Mont Blanc name would allow us to make stronger connections with local businesses and promote them through our marketing efforts. We would be excited to promote local businesses and attract visitors to a full town experience and not just an isolated resort.

3. There are innumerable examples of towns sharing the name with the local resort and profiting from the cache of being a "resort" community. The obvious benefits include increased real estate values, expanded tax base, business growth, and an increase in community interest and involvement.

4. When things like this occur, like the renaming of a town, it can serve to revitalize the community, create buzz and create opportunities to promote history and nostalgia. I can picture having a Saint-Faustin day, which allows the generations who grew up in the town to reminisce and share the town's history with younger generations.

I'm sure you will carefully consider this name change. I'd also like you to be aware that the request to change the name did not originate with anyone at Mont Blanc. I think there may be a misconception that Mont Blanc stands to gain greatly from this change and that we were the driving force, but that is simply not the case.

Thank you for your time and consideration. Mike Robinson --

De : Camille Grenier
Envoyé : 26 juin 2019 08:37
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Appuis en faveur du Changement de nom de Saint-Faustin-Lac-Carré

Bonjour M. St-Laurent,

Nous aimerions donner notre appuis en faveur du changement de nom de St-Faustin-Lac-Carré pour Municipalité de Mont-Blanc.
Identification :
Donald Provost
540, rue de la Pisciculture, Saint-Faustin-Lac-Carré (Qc)
30 ans comme entrepreneur, dont Construction Donald Provost inc.
Nous sommes une entreprise en construction (entrepreneur général) qui font tous types de construction et rénovation, établie dans la région depuis 26 ans. Nous comptons parmi nous plus de 55 employés travaillant à temps plein, tout au long de l'année, sans période tranquille.
Nous avons décidé d'aménager nos nouveaux locaux à Saint-Faustin-Lac-Carré. Ceux-ci devraient être terminés au plus tard vers mai 2020.
Nous sommes en faveur du changement de nom pour Municipalité de Mont-Blanc, car ceci apportera un changement positif et bénéfique pour notre entreprise. Nous croyons fortement que ce nouveau nom saura distinguer la municipalité sur le plan des affaires, et auprès de nos clients, puisque celui-ci sera plus facile à utiliser, sera plus accrocheur et surtout invitant à vouloir s'y établir. Municipalité de Mont-Blanc est un nom très prestigieux qui rappel aux gens des endroits magnifiques et connus d'Europe, donc nous croyons que ceci saura attirer une grande clientèle qui ne connait pas la place en tant que tel.

En vous remerciant pour votre temps accordé à notre opinion, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Camille Grenier

Expéditeur: Carl VAILLANCOURT
Date: 19 juin 2019 à 16:04:18 UTC-4
Destinataire: "cmq@cmq.gouv.qc.ca" <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: Changement de nom St-Faustin-Lac Carré pour Mont-Blanc

Bonjour,

je me nomme Carl Vaillancourt. J'habite St-Faustin-Lac Carré au 1683 chemin du Lac-Paquette. Je suis résident de cette municipalité depuis ma naissance, soit depuis 42 ans. Durant ces 42 ans j'ai par contre quitté à une reprise pour aller vivre à Ste-Adèle pendant 3 ans.

Je prends le temps de signifier, par écrit, que je suis en faveur d'un changement de nom car celui-ci pourrait, selon mon humble avis, n'être que profitable à moyen terme pour l'économie de notre municipalité. Il est important de ne pas avoir qu'une vision court terme dans ce genre de dossier et éviter de penser seulement aux frais immédiats (coûts pour nouvelles pancartes, taxes municipales qui pourraient monter pour pallier à certains frais et ainsi de suite). La majorité des gens qui sont contre ne font que mentionner cet irritant et le fait qu'il faudra faire des changements d'adresse!

Sachant que le Mont Blanc est une montagne bien connue à travers le Québec et tout de même associée comme étant une montagne près de Mont-Temblant, il est très réaliste de croire que l'économie ne pourrait qu'en bénéficier en attirant plus facilement les touristes, investisseurs ou même stimuler l'immobilier comme ce fût le cas avec St-Jovite lors du changement de nom vers Mont-Tremblant. Si j'étais un investisseur potentiel pour la construction d'une bâtisse commerciale (futur payeur de taxes), je préfèrerais grandement que mon entreprise soit associée à une municipalité dont la majorité en connaisse l'existence.

L'exemple de St-Jovite, mentionné plus haut, en est un bon afin de démontrer le développement économique depuis leur changement de nom. La 117 pullule de nouvelles bâtisses commerciales afin de pallier à la demande occasionnée par l'affluence.

Je crois que l'histoire de notre municipalité ne sera pas mise de côté avec ce changement de nom mais plutôt mise de l'avant avec une nouvelle page qui s'écrira et qui fera en sorte que notre future génération n'en sera que gagnante.

Carl Vaillancourt

Saint,Faustin,Lac,Carré vendredi le 14 juin, 2019

Par courriel ; cmq@cmq.gouv.qc.ca

Commission Municipale du Québec
Dossier (CMQ-67065)
Changement de nom, Municipalité Saint Faustin Lac Carré,

Monsieur Martin St-Laurent,

Je me nomme Carolane et suis née à Saint Faustin Lac Carré en 1996, année de la fusion.

Je suis d'accord avec le changement de nom de la municipalité pour le nom de; Municipalité Mont-Blanc.

Je n'ose plus dire à des amis ou rencontres que je fais que je suis native de Saint, Faustin, Lac, Carré.

Plus souvent qu'autrement les gens me demandent c'est où ça? J'ai dans ce cas, deux choix de réponses pour situer les gens; soit que c'est entre Ste-Agathe et Mont-Tremblant ou tout simplement je réponds au Mont-Blanc. Déjà les gens situent mieux l'endroit.

La municipalité n'a pas d'identité propre. La municipalité de Lac Supérieur, municipalité voisine au nord de la notre est plus connue. Probalement à cause de son nom évocateur de leur situation géographique.

Je suis plus que favorable au changement de nom de la municipalité pour celui de Mont-Blanc.

Merci.

Carolane G. Poirier

De : Pierre Poirier [] **Envoyé :** 17 juin 2019 21:27
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Dossier CMQ-67065

Voici.

Merci.

Carolane G Poirier.

De : **Carole Peck**

Date : jeu. 13 juin 2019 à 06:40
Objet : Changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
À : <cmq@cmq.gouv.qc.ca>

Madame, Monsieur,

Cette correspondance a pour but de vous faire connaître ma position quant au changement de nom de ma municipalité pour Municipalité de Mont-Blanc. Je suis résidente depuis maintenant 25 ans.

Mon choix de m'installer dans cette municipalité était surtout motivé par la proximité avec mon lieu de travail de l'époque ainsi que le coût raisonnable de l'habitation en comparaison avec la municipalité voisine de Mont-Tremblant (anc. St-Jovite). Mis à part ces éléments, je ne trouvais pas d'intérêt particulier à ce petit village, semblable à d'autres des Laurentides et de toute façon, je me trouvais à une dizaine de km de St-Jovite où j'avais accès à une bonne quantité de services.

Je n'ai pas ressenti grande émotion quand 2 ans plus tard il y a eu fusion entre les municipalités de Saint-Faustin et de Lac-Carré. Mais j'ai été grandement déçue par la suite quand le choix du nom s'est arrêté sur le nom actuel. Faute de rallier les citoyens sur le choix d'un nouveau nom évocateur, on s'est résigné à en former un en raboutant les noms des 2 anciens villages. Pour faire un nom long, un nom de dépit, un nom qu'on se sent obligé d'expliquer. Un nom que les gens ont de la difficulté à retenir et à situer. Et avec l'ère numérique actuelle, avouons-le, qu'on doit souvent abréger faute d'espace.

Avec les années, la municipalité a doucement évolué. On y retrouve un peu plus de petits commerces, de bons efforts d'embellissement des lieux publics ont été réalisés, le centre de ski s'est plus que maintenu, l'épicerie a été rénovée et offre plus de variété. Il y a un festival (Festi-bière) qui est devenu un événement estival récurrent et qui attire des gens de l'extérieur et qui rassemble ceux d'ici. En parallèle, mon niveau de fierté d'habiter dans mon village a également évolué. Maintenant semi-retraitée, je m'implique comme bénévole auprès de la Municipalité et je suis à même de constater le professionnalisme et le dévouement de l'ensemble des élus, des employés et des bénévoles.

Malgré cette amélioration de la qualité de vie locale, la population croît très peu. La ville voisine de Mont-Tremblant, plus populeuse, continue d'attirer plus de promoteurs, nouvelles entreprises et de nouveaux résidents. Les entreprises ont toutefois un sérieux défi de recrutement de main d'oeuvre. Les localités qui l'entourent, telle la nôtre, se retrouvent avec un potentiel pour attirer de nouveaux résidents. Si on parvient à se démarquer, on a plus de chance de réaliser ce potentiel, entre autres, en augmentant notre offre de service (ex. petites entreprises de proximité). Or, les entreprises qui sont ici choisissent souvent d'incorporer à leur nom celui de Mont-Tremblant plutôt que celui de SFLC (pardonnez-moi l'abréviation), et les nouveaux hésitent à s'établir. Il faut quand même souligner l'arrivée en 2020 de la corporation EAK chez nous qui elle aussi devra recruter pour assurer son succès.

Un nouveau nom plus court, dynamique, et évocateur de l'endroit (vous connaissez le Mont-Blanc, bien c'est là, St-Faustin-Lac-Carré, où j'habite!) ne va certes pas tout changer du jour au lendemain, mais constitue à mon avis une étape cruciale à ce stade-ci de notre développement.

J'aimerais beaucoup rester ici pour le reste de mes jours, mais avec l'état des services actuels, je devrai probablement déménager rendue à un âge plus avancé, comme les autres. Mais je demeure optimiste...!

Merci de considérer mon opinion pour la suite des choses.

De :	oster.latreille
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Objet :	Changement de nom municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carre pour Mont-Blanc
Date :	13 juin 2019 10:34:44

Madame,
Monsieur,

Je demeure dans la municipalité depuis plus de 25 ans et chaque fois que je dit que je demeure dans Saint-Faustin-Lac-Carré on me demande c'est où, et je dois utiliser ma ville voisine qui est Mont-Tremblant pour nous situer sur une carte, il est grand temps que la municipalité se dote d'une entitée propre à elle même .

Donc je suis en faveur pour le changement de nom de ma municipalité pour municipalité Mont-Blanc

Mon nom est Carol Oster demeure au XXX

Merci à l'avance de tenir compte de mon opinion.

Expéditeur: Chantale Legault <>
Date: 23 juin 2019 à 21:23:39 UTC-4
Destinataire: <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: Changement de nom

Bonsoir,

Je suis tout à fait contre le changement de nom de la municipalité!! Mes ancêtres, les Dufour de St Faustin (ancienne hotel) et Legault (Denis, maire du Lac Carre) les Dufort, Diotte... ne sont PAS de mont Blanc mais bien de St Faustin Lac Carré. Je ne sais pas qui est la personne qui a pensé a cette idée farfelue mais elle devait sûrement avoir un salaire à justifié ou encore herche un moyen pour être réélue a la prochaine élection !!

Chantale Legault, petite fille de
Marie-Anne Dufour et Denis Legault

Expéditeur: Christiane Mondat <>
Date: 24 juin 2019 à 12:19:31 UTC-4
Destinataire: <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: Changement de nom municipalité Saint-Faustin - Lac Carr

Je m'oppose au changement de nom de cette municipalité car c'est sous ce nom qu' on la connaît depuis très longtemps et qu'elle nous rappelle tant de choses qui nous sont arrivées dans notre vie personnelle ou autre.
Merci de votre bonne écoute
Christiane Mondat

-----Message d'origine-----
De : Carol Oster
Envoyé : 18 juin 2019 19:51
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom de la municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré

Madame,
Monsieur,
Je suis natif de Saint-Faustin ,j'ai une entreprise dans le domaine des cheminées qui m'amène à plus de 60 km à la ronde, on me demande parfois où est Saint-Faustin-Lac-Carré je dit que c'est en face du Mont-Blanc alors on devrait appeler la municipalité Mont-Blanc donc je suis en faveur du changement de nom merci

Christian Latreille

Envoyé de mon iPhone

_Boite CMQ (MAMH)

De: claire lacombe
Envoyé: 11 juin 2019 22:06
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: Changement de nom de municipalité

Envoyé à partir d'Outlook
Bonjour
Je viens soumettre mon opposition au changement de nom de ma municipalité de St-Faustin lac carré pour municipalité de Mont Blanc C'est ce que j'ai fait au début d'avril mais je me suis fait dire qu'il fallait recommencer .
Premierement , en changeant de nom c'est toute l'histoire de notre patrimoine qui va sombrer dans l'oublie et ca me peine beaucoup.
Le mont blanc est une montagne ou on y opère un commerce ,c'est un monte pente . Est ce normal de donner le nom d'un monte pente a une municipalité ? Pour moi non .
Il y a beaucoup d'argent a investir dans ce projet et notre municipalité a des besoins bien plus urgents et importants . On veut que l'argent de nos taxes soit utilisé a des fins plus utiles qu'un changement de nom .
Ce projet a déjà été soumis et les citoyens avaient refusé .
C'est dommage que l'on doivent communiquer notre opposition par courriel car je connais plein de gens qui n'ont pas d'adresse courriel et ne peuvent pas soumettre leur opposition je trouve cela injuste .
J'espere de tout mon cœur que nous allons garder notre nom de St-Faustin lac carré .
Merci de m'avoir lu .
Claire Lacombe Poirier

-----Message d'origine-----
De : Claire Levasseur
Envoyé : 24 juin 2019 19:40
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Audiences publiques changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carré

Je voudrais participer aux audiences publiques pour le changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carré, mercredi le 3 juillet en avant-midi. Temps requis: 2 minutes.
Merci.
Claire Levasseur

Envoyé de mon iPad

Expéditeur: Clarisse Daoust <
Date: 21 juin 2019 à 16:18:27 UTC-4
Destinataire: ¨cmq@cmq.gouv.qc.ca¨ <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: Audience publique

Bonjour,
J'aimerais faire une présentation orale lors des audiences publiques à Saint-Faustin-Lac-Carré.
Celle-ci sera d'une durée d'environ 4 à 5 minutes maximum. Je suis disponible

pour la durée des audiences.
Merci et bonne fin de journée
Clarisse Daoust

De :	Claude Piché
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Objet :	POUR le changement de nom de la municipalité de SFLC
Date :	6 juin 2019 22:54:54

Bonjour,

On m'a indiqué de me prononcer ici pour le changement de nom de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, pour la Municipalité de **Mont-Blanc**. Changement qui s'inscrit dans un processus travaillé et étudié par les élus, gestionnaires et citoyens nommés sur un comité pour la revitalisation globale de l'image de la municipalité, et qui apportera dynamisme et vigueur, j'y crois fermement! :)

Je souhaite donc avoir droit de parole à l'audience publique.

Cordialement,

Claude Piché, citoyenne de Saint-Faustin-Lac-Carré (bientôt **Mont-Blanc** je l'espère!!)

De : claude pilon
Envoyé : 25 juin 2019 14:26
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : nom de mun,

Nous devrions garder le nom de St-Faustin seulement qui est deja connu du tout debut et le nom de mont blanc est un attrait touristique pour le ski je voit la similitude qu,il veulent donner avec mt tremblant mais qui n,est pas le meme on a notre histoire (la ripousse) merci
Claude pilon

Sent from Mail for Windows 10

-

De : Envoyé : 25 juin 2019 21:31
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : OPPOSITION AU CHANGEMENT DU NOM.

Je m'oppose au changement de nom.

Daniel Barry.

_Boite CMQ (MAMH)

De: Daniel Perreault <>
Envoyé: 27 juin 2019 17:45
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: Changement de nom

Le très réputé Gray Rocks a déja fait faillite , le Mont Blanc peut aussi faire faillite , imaginé la risée des autres municipalités !!!!!!!
Nous n'avons pas b soin d'un nom qui soit un simple centre de ski .
J'ai jamais entendu parlé de gens qui déménage dans un autre endroit a cause que cet en droit avait un beau nom , et vous , déménageriez a cause d'un endroit qui a un beau nom ?
Le conseil a essayer de faire cela en cachette ?

Merci a vous d'écouté les vrai citoyens .

Daniel Perreault. St-Faustin Lac Carré.

Expéditeur: Daniel Perreault <>
Date: 27 juin 2019 à 17:45:27 UTC-4
Destinataire: <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: Changement de nom

Le très réputé Gray Rocks a déja fait faillite , le Mont Blanc peut aussi faire faillite , imaginé la risée des autres municipalités !!!!!!!
Nous n'avons pas b soin d'un nom qui soit un simple centre de ski .
J'ai jamais entendu parlé de gens qui déménage dans un autre endroit a cause que cet en droit avait un beau nom , et vous , déménageriez a cause d'un endroit qui a un beau nom ?
Le conseil a essayer de faire cela en cachette ?

Merci a vous d'écouté les vrai citoyens .

Daniel Perreault. St-Faustin Lac Carré.

Bonjour,

J'aimerais vous faire part de notre intérêt à participer à l'audience publique concernant le changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Pour ma part, j'aimerais être entendue à l'ouverture de l'audience, soit le 3 juillet à 10 heures pour la présentation de notre dossier (ou à la première heure disponible après l'entrée en matière qui sera faite par Me St-Laurent.)

Voir mes coordonnées plus bas. Une durée de 15 minutes est prévue.

De plus, j'aimerais procéder à l'inscription de Monsieur le maire Pierre Poirier, pour une durée de 15 minutes également, le 4 juillet à 20h30.

Merci de me confirmer le tout et bonne fin de journée.

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

De :
Envoyé : 13 juin 2019 21:04
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Audience publique du 3 juillet 2019

À l'attention de Monsieur Martin Saint-Laurent,
Je désire par la présente vous soumettre une demande d'intervention d'environ 20 minutes le 4 juillet vers 20h00.
En effet, durant cette période j'expliquerai les raisons de mon appui au changement de nom de notre municipalité.
Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande.
Bien vôtre,
Denise Roose

Saint-Faustin-Lac-Carré le 12 juin, 2019.

Commission municipale du Québec
(Dossier CMQ-67065)
10, rue Pierre-Olivier Chauvreau
Mezzanine,aile Chauvreau
Québec (Québec) G1R 4J3

Par courriel; cmq@cmq.gouv.qc.ca

À qui de droit,

Je suis résidente à Saint-Faustin Lac-Carré secteur Saint-Faustin depuis plus de 34 ans. À mon arrivée dans ce petit village j'ai immédiatement voulu m'impliquer dans le milieu en participant aux activités organisées. Dès lors j'ai reçu les consignes d'usage par une citoyenne nouvellement arrivée aussi.

La consigne était; achète tes matériaux chez G.M. Dufour dans le secteur Saint-Faustin et fait ta commande au marché Lachaine secteur lac Carré. Il y a une guéguerre entre les deux noyaux villageois et les gens vont essayer de t'identifier à un secteur ou l'autre.

Effectivement j'ai pu constater une chicane de clocher entre les deux secteurs qui pourtant ne forme qu'une municipalité suite à la fusion volontaire en 1996. Sission qui est encore présente aujoud'hui. Il est temps de mettre fin à cette chicane en s'unissant sous un nouveau nom, une nouvelle image sans pour autant effacer ni renier le passer.

Ce vent nouveau plein de fraîcheur saura aussi attirer de nouvelles petite familles et nouveaux investisseurs.

Je suis donc en faveur de la nouvelle image proposé par le conseil municipal avec leur vision stratégique et la première de plusieurs actions à venir dans les années future en changeant le nom de la municipalité en

Municipalité de Mont-Blanc

Espérant une réponse favorable de la part de Mme. La Ministre et que rapidement tous les citoyens et citoyennes verront le bénéfice apporté par ce renouveau.

S.V.P. veuillez considérer ma lettre, bien à vous , Merci.

Diane Gratton

De : Pierre Poirier
Envoyé : 16 juin 2019 16:08
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom

À qui de droit,

Vous trouverez en pièce jointe ma lettre vous signifiant mon accord concernant le changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré-

Merci.

Diane Gratton

-----Message d'origine-----
De : Diane Lamy []
Envoyé : 15 juin 2019 10:01
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom

Bonjour ! Mon nom est Diane Lamy et je demeure au XXX. Suite au changement de nom . Je m'oppose catégoriquement NON . Nous avons fusionner en 2008 et les citoyens avaient convenu de garder st-faustin et lac carré qui réunit nos deux villages . Aujourd'hui sans demander l'avis des citoyens M.poirier veut un changement de nom pour mont blanc . Le mont blanc pour moi est un centre de ski ou je me divertis . Deux petits villages qui étaient heureux ensemble . Un changement de nom n'apporte RIEN de positif . A ce demander si M.poirier a des parts dans le mont blanc . Pourquoi détruire l'histoire de ces deux villages . Le prestige et le superficiel ??? Ensemble nous pouvons . Enlever le noyau de ces deux villages , l'intérieur , cela m'attriste . Triste de ne pas prendre en considération ses citoyens qui veulent garder le nom de saint faustin lac carré . Tout l'investissement qui n'apporte que des coûts que je paie avec mes taxes . Il n'y à rien de bénéfique à changez de nom . Un investisseur qui veut investir peut importe le nom , il vas investir . Moi en tant que citoyenne , je demeure à saint-faustin lac carré . Merci de prendre en considération . C'est mon coeur qui écris . Bien à vous !

Diane Lamy

De : Diane Poirier
A : _Boite CMQ (MAMH)
Objet : Changement de nom, participation écrite...
Date : 13 juin 2019 10:49:06

Bonjour M. le Ministre,

Moi je m'oppose au changement de nom. Voici quelques raisons...

C'est une dépense inutile. Même si on change pour Municipalité Mont Blanc, (qui en passant est une montagne), les touristes qui viennent manger à notre cabane à sucre n'achèteront pas un pied à terre à cause du nom.Ils viennent manger et c'est tout. Les skieurs viennent faire du ski il y en a qui restent et d'autres partent comme partout ailleurs. Montréal n'est pas tellement loin.
Le Mont Blanc est une montagne qui est exploitée et elle se trouve dans le village de St-Faustin - Lac Carré.
Aussi St-Faustin Lac Carré est connu depuis très longtemps par la Pisciculture de St-Faustin et est encore très connue aujourd'hui.
Pour terminer nous avons des citoyens de St-Faustin -Lac Carré qui travaillent très fort à faire un calendrier à chaque année qui se nomme '' Société d'histoire de la Repousse'' pour nous rappeler le début de notre village St-Faustin - Lac Carré et de faire connaître à nos jeunes et aux nouveaux arrivants notre histoire.
Pour les gens qui vont acheter un terrain pour se bâtir ou acheter une propriété déjà existante , ce sera pour la beauté et la tranquilité de l'endroit et non pour le nom.

Voilà Mons. le Ministre mon opinion et mon opposition au changement de nom.

Bien à vous , *Diane Poirier*

De :	Dianne Fraser
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Cc :	King Cheryl
Objet :	Municipality St Faustin - Lac Carre
Date :	13 juin 2019 11:47:03

I am unable to attend the meetings, but wish to go on record with my opposition to the proposed name change from St Faustin - Lac Carre to Mont Blanc.
To change from a name that retains the historical aspect of the municipalities to the name of a corporation is abhorrent to me. Let the Mont Blanc Corporation pay for and conduct it's own marketing campaign; not use our tax dollars to do so for them.
Thank you.

Dianne

De : Élise B.
Envoyé : 14 juin 2019 09:44
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : contre le changement de nom

A qui de droit,

Moi, Elise Bélanger et mon conjoint Jean-Michel Gratton , résidents de la municipalité de St-Faustin-Lac -Carré nous nous opposons tous deux au projet de changement de nom. Ce projet ne semble pas du tout être réaliste au niveau de tous les frais qu'il pourrait encourir. L'estimé des couts par les dirigeants de la ville est à seulement 50 000$ tandis que la ville de Ste-Agathe-Des-Monts qui a seulement changé son logo a déja défrayé plus de 450 000 $.

Vu le faible nombre de payeur de taxes nous ne voulons pas prendre le risque que nos taxes municipales montent en flèche et nous voyons aucun intéret à vouloir que notre municipalité s'endette davantage.

Nous ne sommes pas contre l'avancement mais un changement de nom nous apparait comme superficiel alors quil y aura tellement de beaux projets concrets et prioritaires pour notre belle municipalité.

Merci de prendre note de notre opposition,
Elise Bélanger et Jean-Michel Gratton propriétaires sur la rue Ouimet a St-Faustin-Lac-Carré

De :	Estelle Perreault
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Objet :	TR: Demande de changement de nom
Date :	12 juin 2019 20:58:44

Madame,
Monsieur

Je vous envoie ce courriel pour vous faire part de mon avis favorable pour le changement de nom, concernant la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, pour devenir Municipalité de Mont-Blanc.

Je suis copropriétaire de ma résidence sur la rue du Domaine Lachaine, et j'habite la municipalité depuis 20 ans.

Je considère que le nom de Saint-Faustin-Lac-Carré est rendu désuet.
Ce nom a surement été bien accueilli par les résidents de l'époque au moment de la fusion des deux municipalités.
Les deux anciens village ont gardé leur noms, et tous étaient probablement contents.

Par contre, c'est vraiment chose du passé.
Pourquoi vivre dans les anciennes « guerres de clochers ».
Ce nom n'est plus actuel et n'attire rien de bon pour l'avenir.
Si on veut que des nouvelles familles, des entreprises, des villégiateurs s'intéressent à notre municipalité, il serait bon qu'on regarde en avant et qu'on ait un nom unique, unifié qui rassemble les villageois et qui ne fasse pas de distinction entre les anciens villages.
On se doit de regarder vers l'avenir, et ça commence par notre nom, notre entité.

De plus, écrire Saint-Faustin-Lac-Carré, c'est long !!
Ça rentre rarement dans les cases de formulaires ou document qu'on doit remplir.
C'est un petit côté pratique pour bien des gens que de raccourcir le nom de notre municipalité.

Mont-Blanc, un nom qui a de la classe !!!

Merci de votre intérêt à la lecture de mon courriel, et j'espère sincèrement que la demande de changement de nom sera acceptée.

Estelle Perreault

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 17 juin 2019

Commission municipale du Québec
(Dossier CMQ-67065)
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec, (Québec) G1R 4j3

Monsieur Martin St-Laurent, commissaire

Comme nous ne pouvons être présents lors des audiences publiques les 3 et 4 juillet 2019, nous vous transmettons le présent mémoire.

Changement de nom, Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Mémoire présenté par : **Jean-Yves Grandmaison**
Michel Grandmaison
Normand Grandmaison

Monsieur le Commissaire

Nous, descendants d'une famille pionnière de Saint-Faustin, approuvons fermement la décision de nos Élus du Conseil de ville de Saint-Faustin-Lac-Carré de renommer notre village du nom de Mont-Blanc et souhaitons que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation acquiesce à la demande de ma municipalité.

Notre arrière-grand-père Delphis Grandmaison s'est établi à Saint-Faustin en 1882. Nous sommes 3 frères, aujourd'hui retraités, qui, comme notre père et grand-père, avons toujours habité Saint-Faustin et y avons fait carrière.

Nous avons vécu la fusion de notre municipalité Saint-Faustin avec la municipalité voisine Lac-Carré en 1995. Nous nous souvenons de la division dans notre communauté, des gens de Lac-Carré souhaitant conserver le nom Lac-Carré pour la nouvelle municipalité fusionnée, des gens de Saint-Faustin conserver le leur. La nouvelle municipalité fusionnée pour atténuer la division a gardé les noms des 2 villages: Saint-Faustin-Lac-Carré.

Comme beaucoup de résidents de Saint-Faustin-Lac-Carré, nous n'avons jamais aimé le nom composé de notre municipalité. **Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de changer le nom de notre village pour Municipalité de Mont-Blanc ce que nous approuvons entièrement.**

La principale raison est que Mont-Blanc sera reconnu plus facilement en Amérique et attirera plus facilement des investissements dans notre communauté qui en a grandement besoin.

Notre petite municipalité pour conserver et/ou augmenter les services aux citoyens devra certainement dans le futur se fusionner avec ses voisines, peut-être Lac-Supérieur, Val-des-Lacs, Mont-Tremblant, Ivry-sur-le-Lac. Le nom Saint-Faustin-Lac-Carré sera un grand obstacle à une éventuelle fusion. **Le nom Mont-Blanc sera, nous en sommes certains, beaucoup plus rassembleur.**

S'il n'y a pas d'investissements majeurs dans notre municipalité, nos élus n'auront pas d'autres choix que d'augmenter le fardeau de taxes pour conserver les services actuels. **Ce serait les jeunes familles qui pour plusieurs ont un statut de travail précaire qui seraient le plus pénalisées**, les personnes retraitées pourraient mieux absorber un surplus de taxes.

Lorsque nous mentionnons aux gens de l'extérieur que nous demeurons à Saint-Faustin-Lac-Carré, nous devons très souvent mentionner le nom Mont-Blanc ou Ville de Mont-Tremblant pour nous localiser.

Le changement de nom pour Mont-Blanc n'affectera en rien l'histoire locale, l'histoire s'écrit tous les jours. Nous n'en sommes pas à notre premier changement de nom; lors de la fondation de notre municipalité en 1881, elle nommait : Corporation du canton Wolfe, puis Saint-Faustin, Saint-Faustin-Sud, Saint-Faustin, Saint-Faustin-Lac-Carré, il y a eu aussi Saint-Faustin-Station et Lac-Carré, **puis nous l'espérons Mont-Blanc**.

Il ne faut pas oublier que **le mont Blanc est une montagne** dans notre village, le nom est reconnu officiellement à la Commission de toponymie du Québec.

Merci, monsieur le Commissaire St-Laurent, de prendre notre opinion en considération.

Jean-Yves Grandmaison
759 des Peupliers
Saint-Faustin-Lac-Carré, QC, J0T 1J3

Michel Grandmaison
2098 des Lacs
Saint-Faustin-Lac-Carré, QC, J0T 1J3

Normand Grandmaison
733 des Peupliers
Saint-Faustin-Lac-Carré, QC, J0T 1J3

De : Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Envoyé : 17 juin 2019 13:32
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom - Saint-Faustin-Lac-Carré

Bonjour

Voici copie d'un mémoire qui nous a été acheminé par un citoyen. Ne sachant pas si il sera déposé en temps requis auprès de la Commission, je me permets de vous le transférer.

Merci et bonne fin de journée

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

-----Message d'origine-----
De : frances jordan _
Envoyé : 20 juin 2019 08:53
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom

Nous voulons vous informer que nous sommes CONTRE le changement de nom de la municipalité Nous voulons GARDÉ ST-FAUSTIN -LAC -CARRÉ Merci

Frances Jordan

Envoyé de mon iPad

-----Message d'origine-----
De : francine galipeau _
Envoyé : 25 juin 2019 11:54
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Dossier cmq-67065

Bonjour,
Pour faire suite à la pétition au sujet du changement du nom de la municipalité de st-faustin-lac-carré pour municipalité Mont Blanc ...

Mon conjoint Normand Lauzon et moi Francine Galipeau sommes CONTRE.....
Avez-vous pensé à tous les coûts que cela engendrerait sans oublier tous nos changements d'adresse et encore plus ..
Avant de tous faire cela peut être qu'il serait plus réaliste d investir sur nos route..
Chemin du lac Nantel.....épouvantable ..
Voici mon opinion .....
Envoyé de mon iPad

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : Francis Gauvreau
Envoyé : 25 juin 2019 12:53
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : No dossier: CMQ-67065

Moi, Francis Gauvreau, résident au XXXX suis contre le changement de nom de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Francis Gauvreau

-----Message d'origine-----
De : Françoise Pellegrino
Envoyé : 25 juin 2019 12:21
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : No dossier: CMQ-67065

Moi Françoise Pellegrino résidant au 343 Rue Du Tour Du Lac à Saint-Faustin-Lac-Carré suis contre le changement de nom.

Françoise Pellegrino

De : Francois Filion
Envoyé : 17 juin 2019 13:21
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de changement de nom Mun St-Faustin Lac-Carré

Att.Monsieur Martin St-Laurent.

Objet…Demande de parole de 5 minutes a l audience de la commission.ce 3 Juillet si possible.

Bonjour mon nom est FRANCOIS FILION

De : Gabriel Garrec [mailto:]
Envoyé : 15 juin 2019 18:55
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom de la municipalité de saint-faustin-lac-carré

Bonjour,

Je vous envoie un courriel pour vous mentionner que je suis pour le changement de nom de la municipalité de saint faustin lac carré pour mont-blanc. Au cours des dernières années, j'ai travaillé à la municipalité de saint-faustin-lac-carré ainsi qu'au centre de ski mont blanc.
J'ai pu observer qu'une très grande partie de la clientèle du centre de ski ne sont aucunement au courant du nom du village où ils se trouvent lorsqu'ils viennent skié. Cela affecte l'achalandage au centre du village car les visiteurs vont automatiquement à Mont-Tremblant pour manger ou pour magasiner alors qu'ils peuvent tout trouver à saint-faustin-lac-carré. Faite le teste sur google map, écrivez "restaurant mont-blanc" et vous trouverez en grande majorité des restaurant à mont-tremblant.
Mon autre points est que peronne (au sud de st-jérôme) ne connait saint-faustin-lac-carré, mais beaucoup de personne savent où se trouve le mont-blanc. Le changement de nom permettrait d'arrêter de mentionner que le village se trouve à côté du mont-blanc pour promouvoir un événement, une activité ou un offre d'emploi d'un commerce de la municipalité.

Merci de prendre le temps d'avoir lu mon message

En attendant le choix de la population

Gabriel Garrec

De : garry sinclair []
Envoyé : 13 juin 2019 19:30
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : NO to the name change of St. Faustin Lac Carre to Mont Blanc.

I do not want to see the name changed again. We pay high enough taxes and we like the name. I vote NO.

Garry Sinclair

De : _Boite CMQ (MAMH)
A : Njiogue Ngoupeyou, Suzanne
Objet : TR: Changement de nom de Saint-Faustin-Lac-Carré
Date : 19 juin 2019 09:41:04

-----Message d'origine-----
De : Geneviève Millette
Envoyé : 19 juin 2019 08:49
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom de Saint-Faustin-Lac-Carré

Bonjour, je me nomme Geneviève Millette, j'ai 43 ans et je suis native de la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré et y habite toujours avec ma petite famille. Je suis d'accord avec le changement de nom, cela apportera de la modernité à notre village et ce nouveau nom sera plus significatif pour les gens qui ne connaissent pas la région. De plus, j'aime l'idée de garder les noms de St-Faustin et de Lac Carré pour désigner chaque secteur, de cette façon les anciens noms ne disparaîtront pas complètement.
Geneviève Millette
Envoyé de mon iPad

De : gérald slamen
A : _Boite CMQ (MAMH)
Objet : Fw: Changement de nom Municipalité St-Faustin-Lac-Carré
Date : 5 juin 2019 11:28:15

Ceci confirme **mon opposition** au changement de nom Municipalité de St-Faustin-Lac-Carré pour Municipalité Mont-Blanc.

Le nom Mont-Blanc est associé à entreprise commerciale.

Un changement de nom apporte beaucoup de frais pour la municipalité, les entreprises et les particuliers(lettrage,changement adresse,carte d'affaire etc sans pour autant apporter des bénéfices pour la région.

Le nom actuel fait partie de l'histoire du développement des Laurentides.

Pour ces raisons je souhaite conserver le nom actuel.

Bien à vous,

Gérald Slamen

De :	Sebastien Millette
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Objet :	Changement de nom St Faustin
Date :	12 juin 2019 20:09:08

Bonjour M. St-Laurent

Je me présente, mon nom est Gilles Millette, j'ai 71 ans. Je suis née à St-Faustin le 15 février 1948 dans la résidence familiale sur la rue principale qui appartenait au paravent à mon grand-père et qui son père (mon arrière-grand-père) fut un des premiers colons venus défricher les terres de notre village. J'ai toujours habité sur les terres familiales depuis ma naissance.

Ma famille et moi avons toujours été impliquée avec grande fierté dans la communauté municipale et paroissiale. J'ai moi même été conseillé municipale durant plusieurs années et marguillier au sein de la paroisse.

La venue du changement de nom est à mon avis une belle et nouvelle direction que la municipalité prend aujourd'hui. A mon avis nous sommes rendus à cette étape, choses que nous étions pas en 1996 lors de la fusion de St-Faustin et Lac-Carré. Personnes d'entre nous voulais perdre son nom. C'est pour cette raison que nous avions jumelé les deux noms.

L'économie de notre village est importante, nous avons besoins de s'intégrer à cette achalandage touristique pour donner envie aux gens de venir s'installer et investir chez nous. Le nom de Municipalité de Mont-Blanc est un nom accrocheur et il permettra de créer cette nouvelle image à notre village.

Merci d'avoir pris le temps de me lire.
Salutations distinguées

Gilles Millette

De :	Ginette Fortin
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Objet :	Audiences publiques
Date :	13 juin 2019 11:48:32

Bonjour,
Par la présente, je souhaiterais avoir un rendez-vous de 5 minutes le 3 juillet prochain lors de l'audience publique
En vous remerciant
Ginette Fortin

Envoyé de mon iPhone

De : jacques brisebois
A : _Boite CMQ (MAMH)
Objet : audience Saint-Faustin-Lac-Carré
Date : 6 juin 2019 20:49:09

Je vous informe de mon intérêt de participer à l'audience à Saint-Faustin. Temps requis pour ma présentation : 15 minutes . Si possible en soirée le 4 juillet.

Merci

Jacque Brisebois

La Macaza, le 12 juin 2019

Mémoire présenté à la commission Municipale du Québec dans le cadre de la consultation de changement de nom de la municipalité actuellement nommée Saint-Faustin-Lac-Carré

Monsieur le commissaire,

Permettez-moi d'abord de me présenter. Je m'appelle Jacques Brisebois, résident de Laval mais directeur général actuellement à la municipalité de La Macaza et ancien directeur général de Sait-Faustin-Lac-Carré.

Je suis impliqué dans le milieu municipal depuis 34 ans, soit depuis 1985. De 1985 à 1990, j'ai été conseiller municipal à la Ville de Mont-Laurier, puis maire de 1990 à 2001, préfet de la MRC Antoine Labelle de 1995 à 2001, puis vice-président de la Commission Municipale, responsable des études d'avantages et d'inconvénients de regroupements municipaux. J'ai également siégé 10 ans au conseil d'administration de l'UMQ où j'ai cofondé et devenu le premier président du Carrefour du capital Humain de l'UMQ qui s'appelait alors le CRM (Centre des Ressources municipales) et qui offre des services en ressources humaines et qui compte sur une équipe multidisciplinaire.

En 2007, je suis devenu directeur général de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré jusqu'en 2014. J'ai pris alors la décision que je croyais être la retraite. Mais, cela n'a été finalement le cas.

J'ai repris le collier, d'abord comme consultant municipal et effectuer plusieurs mandats avant de me retrouver en 2015 directeur général par intérim à Ivry-sur-le-Lac pour remplacer le dg en congé de maladie jusqu'à décembre 2015. En mars 2016, cette municipalité m'a redemandé à nouveau de faire du remplacement jusqu'à la fin juin 2016.

Concurremment, en mars 2016, la municipalité de La Macaza qui connaissait de nombreux problèmes m'a demandé également de faire du remplacement d'un congé de maladie. Suite à la démission de la directrice générale, on m'a demandé de rester pour former un jeune afin qu'il prenne la relève. Cela fait maintenant 3 ans que je suis directeur général de cette municipalité.

Très intéressé par le développement local, j'ai été président du CLD Antoine Labelle et très impliqué sur la scène régionale, notamment au CRD de Laurentides et président de la Table des préfets des Laurentides.

Je conserve évidemment un souvenir particulier pour la municipalité où j'ai œuvré pendant sept ans avec un conseil actif, dynamique, dévoué aux intérêts collectifs et ayant à sa tête un maire impliqué qui a toujours exercé un leadership positif, respectueux et visionnaire. J'ai travaillé de près avec ce dernier et je peux vous assurer que Pierre Poirier est un excellent maire qui n'a jamais compté ses heures et son énergie pour faire bénéficier sa communauté qu'il aime. Il a tout mon respect. Je le salue ainsi que tous les membres du conseil municipal et les remercie de m'avoir accueilli pour les accompagner. Je salue également la merveilleuse équipe de cadres et d'employés loyaux et dévoués au développement non seulement envers leur milieu de travail mais aussi envers une communauté attachante. J'en garde un souvenir impérissable.

Dans mon parcours de 34 ans dans le milieu municipal, j'ai été à la fois décideur, témoin, à l'écoute. Ils ou elles sont peu nombreuses ou nombreux ayant touché toutes les dimensions de cette réalité tant urbaine que rurale comme le démontre mon parcours et ayant eu l'opportunité de toucher le politique, l'administratif et juge administratif comme je l'ai fait. Sans me prétendre pour un spécialiste, il n'en demeure pas moins que j'ai une connaissance très large du milieu et de ses composantes qui s'appuie sur l'expérience terrain.

Le changement de nom

Après 34 ans d'expérience dans le milieu municipal, ce que j'ai entendu et ce que j'ai pu lire de façon négative concernant la proposition du conseil de changer le nom de Saint-Faustin-Lac-Carré ne me surprend nullement. Des changements de nom j'en ai vu, des regroupements de municipalités, des défusions, des municipalités d'agglomération j'en ai vu. J'ai entendu bien des commentaires, j'en ai lu à profusion.

À chaque fois où un changement est présenté, il fait réagir. En effet, le changement dérange, crée des inquiétudes chez certaines et certains, soulève des questionnements. Jusque-là c'est parfaitement normal et il est parfaitement normal que les citoyens obtiennent des réponses, qu'ils soient en mesure de comprendre réellement les motifs des changements proposés, les conséquences et les objectifs qui sont poursuivis par ces changements. C'est tout à fait correct dans une démocratie.

J'ai pris la peine d'entendre certains, de lire de nombreuses lettres, des articles de journaux en ce qui concerne le changement de nom et comme j'ai été à même de constater comme trop souvent dans de telles circonstances de petits groupes que je qualifierai d'activistes s'opposer sans prendre la peine de comprendre le but de l'exercice, qui utilisent la désinformation et les sentiments pour créer un climat malsain qui ne sert pas la démocratie et les efforts légitimes d'un conseil municipal élu démocratiquement. Un conseil municipal immobile et sans vision serait une désolation. Quand un conseil municipal fait l'effort de proposer une démarche réfléchie, le moindre que l'on devrait s'attendre de la part des citoyens est d'être à l'écoute avant de se faire une idée.

Tenter de faire porter la responsabilité de l'exercice au maire, par exemple, est profondément ridicule et c'est un affront aux autres membres du conseil.

Et les arguments lus et entendus des opposants sont toujours les mêmes : perte d'identité, perte de patrimoine et de l'histoire, des frais importants et mal dépensés, on est bien comme on n'est, augmentations de taxes….cela démontre la pauvreté des arguments et une certaine forme d'infantilisme. On peut ne pas être d'accord, c'est une chose et cela peut être acceptable. Mais ne pas être d'accord invite à proposer autre chose, de ne pas être seulement un empêcheur de tourner en rond. Il faut qu'il se dégage de l'opposition à un projet que des éléments apportent quelque chose au débat et l'améliore. Tout ce que j'ai pu en lire n'est absolument pas utile à la démarche proposée. En ce moment, l'opposition n'est que nuisible.

En quoi un changement de nom fait-il perdre le patrimoine, l'histoire locale, l'identité? Je ne connais pas une seule personne qui a perdu son âme, son identité, son histoire et son patrimoine par un changement de nom ou suite à un regroupement. Mont-Laurier où je suis né a connu en moins de trente ans deux regroupements. Un premier entre Brunet et Mont-Laurier et un deuxième avec Des Ruisseaux. Je ne connais pas un ancien citoyen de Brunet ou de Des Ruisseaux qui regrettent ces regroupements et la perte de leur ancien nom de municipalité. Mais l'histoire reconnaîtra toujours l'apport des femmes et des hommes qu'ils ont apporté à la collectivité et à la communauté.

Je ne connais personne des anciens Saint-Jovite qui regrettent aujourd'hui de faire partie de la municipalité de Mont-Tremblant. On a plutôt choisi un nom évocateur et qui démarque la nouvelle ville, sa montagne étant connue au-delà des frontières québécoises.

Je ne connais personne qui regrette de faire partie de Rivière-Rouge en remplacement de Marchand, l'Annonciation ou Sainte-Véronique et ils ont choisi un nom évocateur qui démarque ce coin de pays.

Je retiens des arguments des opposants qu'ils s'attardent uniquement au changement de nom au lieu de situer cette action dans un ensemble de mesures et de moyens afin de créer, un mouvement, une dynamique propice au développement. Si c'était la seule mesure, le seul moyen proposé, leur opposition pourrait avoir un sens.

Mais ce n'est pas le cas. Depuis des années, le conseil réfléchit et adresse des propositions. Le conseil municipal s'est doté d'une vision stratégique qui a été un exercice sérieux et rigoureux, qui a été rendue publique, appelant les citoyennes et citoyens à commenter.

Cet exercice de planification a fait le tour de tous les secteurs de vie de la communauté. Le changement de nom qui en est ressorti n'est qu'un élément d'une planification et d'une vision plus globale. Ne retenir que cet élément évoque simplement l'ignorance dont certains font montre actuellement et ils nuisent au développement de leur communauté.

Bien des citoyens, malheureusement n'ont pas fait l'effort de s'y intéresser et de participer à cette démarche. On ne peut en faire reproche au conseil, tout citoyen ayant été invité à y participer. Comme ancien directeur général, j'ai plusieurs fois constaté le peu d'intérêt de nombreux citoyens à répondre aux invitations de leur conseil. Pour plusieurs, il s'agissait d'un acte de confiance à l'égard de leurs élus, on peut l'imaginer. Pour d'autres, ils attendaient tout

simplement le moment d'afficher leur opposition, comme ils le font maintenant sans rien proposer en retour.

C'est là que le bât blesse. Quand on parle d'une démarche de développement ou d'une planification stratégique, ce n'est jamais parfait. Mais plus de gens s'y intéressent, plus on peut l'enrichir par des commentaires constructifs et à imaginer, à partir des forces constatées du milieu, de sa communauté comme des richesses de son territoire des avenues de développement. Dans une communauté, chacun peut devenir un agent de développement s'il sait faire preuve de créativité et saisir les opportunités qu'offre le territoire qu'on habite. Ce n'est absolument pas le cas en ce moment.

L'analyse et les recommandations de la Commission Municipale doivent reposer sur la valeur des arguments en faveur et en défaveur. Or les arguments avancés par les opposants, peu importe le nombre, ne reposent que sur du vent comme le démontrent de multiples exemples de changement de noms ou issus des regroupements, alors que conseil, avec patience et sérieux, s'est bâti une vision qui l'invite à poser des gestes et à initier des actions.

Encore une fois, seul le changement de nom ne saurait assurer l'objectif d'une relance de la municipalité. Mais, précisément, ce n'est qu'une des actions proposées. J'invite la Commission à prendre connaissance de cette vision stratégique et reconnaître l'ensemble de la démarche et inscrire correctement le changement de nom à l'intérieur de cette démarche dans son ensemble.

Le nom proposé : Mont-Blanc

Tous les gens le moindrement renseignés savent l'importance du marketing, du positionnement dans le marché, du ''branding''. Il reste encore au Québec plus de 1000 municipalités. Une municipalité fait donc partie d'un marché où chacune est appelée à se démarquer.

On peut très bien se demander pourquoi Saint-Jovite ville et paroisse ont choisi l'appellation de Mont-Tremblant. Ce n'est certes pas pour faire plaisir aux citoyens qui habitaient la municipalité de Mont-Tremblant, la moins populeuse des trois municipalités regroupées. C'était la montagne et ses activités qui avaient déjà acquis une notoriété sur le plan touristique. Le positionnement était simple à comprendre et la conclusion s'imposait d'elle-même. Mont-Tremblant était un nom évocateur qui répond au rôle de positionnement de marché.

Il en va un peu ainsi en ce qui concerne Saint-Faustin-Lac-Carré. Quand je parle de Saint-Faustin-Lac-Carré à Laval ou dans région de Montréal, on me demande, c'est où cela généralement. Bien sûr, il y a encore quelques anciens de mon âge et plus âgés qui sont originaires de la région ou qu'ils ont de la parenté dans le coin et qui se rappellent encore de la pisciculture provinciale. Mais il n'y a pas un jeune qui évoque cela. La plupart arrivent à situer la municipalité quand on leur parle qu'il s'agit de la municipalité voisine de Mont-Tremblant ou que l'on évoque le Mont Blanc. Cela dit tout.

En positionnement de marché, personne ne réussira à me convaincre que Saint-Faustin-Lac-Carré est un nom évocateur qui peut remplir ce rôle de positionnement. Alors que Mont-Blanc peut jouer ce rôle. Bien sûr que de nouvelles activités, de nouveaux moyens, d'une offre de services plus large devront venir appuyer le nom, mais au moins on ne part pas de rien. Et reprocher qu'il s'agit d'une marque de commerce est un argument qui ne tient pas la route. Mont-Tremblant en

est le parfait exemple et c'est la municipalité voisine. Sans chercher à être aveugle et sourd, on peut facilement tirer une leçon de notre voisine.

D'ailleurs, plusieurs usagers du Mont-Blanc s'y rendent sans se soucier qu'ils sont à Saint-Faustin-Lac-Carré. Ils viennent au Mont-Blanc.

Prétendre que l'appellation Mont-Blanc ne se démarque pas parce qu'il y a des rues dans d'autres municipalités qui portent ce nom est tout à fait loufoque. Ce serait comme dire que la Ville de Sherbrooke ne devrait pas exister parce qu'à Montréal, une rue célèbre porte ce nom.

Prétendre qu'il pourrait y avoir confusion entre Mont-Tremblant et Mont-Blanc ne tient pas davantage la route ou parce qu'en France le Mont-Blanc est une destination connue. Quand on se situe dans l'environnement québécois, l'appellation Mont-Blanc se démarque facilement et l'utiliser intelligemment ne peut être qu'un avantage. Et les , que les opposants exagèrent sans pouvoir vraiment les évaluer, ne doivent pas être perçus comme une simple dépense mais comme un investissement à long terme. Tout projet, quel qu'il soit n'est pas profitable immédiatement et il faut compter du temps, mais à terme oser finit par être payant.

Avoir une vision de l'avenir, y réfléchir, la construire tout le monde ensemble, c'est précisément le défi auquel vous interpelle votre conseil municipal. Sachez le rendre possible en y participant de façon constructive.

Conclusion

La consultation et les recommandations de la Commission Municipale sont importantes. Tout ce que je souhaite, c'est que la Commission ne tombe pas dans le piège de la résistance au changement et à l'immobilisme auxquels l'invitent les opposants. La Commission doit se baser sur la valeur des arguments et bien situer cette demande de changement de nom dans un processus et une démarche englobante qui sert l'intérêt supérieur de la collectivité ici présente. Le conseil aurait certes pu choisir un autre nom mais celui de Mont-Blanc s'imposait prioritairement dans les circonstances. La démocratie ne peut souffrir de l'aveuglement de certains.

Et je suis d'avis qu'une recommandation de référendum ne servirait qu'à exacerber des tensions inutilement, ce qui irait à l'encontre de l'intérêt collectif. Je prendrai un seul exemple. Celui du projet de Loi sur la laicité. Le gouvernement n'a pas appelé un référendum sur cette question. Mon propos n'est pas d'être pour ou contre, mais de faire remarquer que le gouvernement ne fait qu'exercer sa légitimité démocratique qui découle de son élection. Il en va de même pour des municipalités qui sont reconnues comme des gouvernements de proximité. Cela veut dire quelque chose, je l'espère bien. Je connais suffisamment les membres de ce conseil et son maire à la tête de conseil pour être en mesure d'affirmer qu'avant de prendre une décision, ils y ont sérieusement réfléchi avec le seul objectif l'intérêt supérieur de leurs commettants, de leur communauté et de leur municipalité. Laissez-leur le soin d'exercer leur légitimité.

Le rôle de la commission n'est pas, pour reprendre une expression connue, de jouer à la belle-mère. Son rôle est de s'assurer que la proposition de changement de nom s'inscrit dans une démarche sérieuse et globale et juger sur la valeur des arguments soumis. En ce sens, le conseil municipal s'est, à mon avis, acquitté parfaitement de son devoir. Le changement de nom s'inscrit

dans une démarche sérieuse et bien documentée et la Commission de toponymie a convenu que le nom Mont-Blanc rencontre tous ses critères. Quoi demander de plus?

Respectueusement, Merci.

Jacques Brisebois

De : jacques brisebois
Envoyé : 15 juin 2019 08:36
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carré en Mont-Blanc

À qui d droit,

Veuillez trouver ci-joint un court mémoire que je présenterai lors de l'audience que tiendra la Commission dans les prochaines semaines à Saint-Faustin.

Je souhaitais le soumettre également par écrit.

Bien à vous,

Jacques Brisebois

De :
Envoyé : 26 juin 2019 14:35
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Opposition au changement de nom Saint-Faustin-Lac Carré - dossier CMQ-67065

Saint-Faustin – Lac Carré
Dite Non au changement de NOM
Audience Publique
(Dossier CMQ-67065)

Bonjour,

Je tiens à vous aviser mon opposition au changement de nom cité en rubrique car mes parents et grands parents étant originaires de cette municipalité et le nom de la muicipalité représente un élément patrimonial de la région et du Québec. Au cours des dernières années plusieurs municipalités de ce secteur ont perdu leur nom et je trouve dommage que l'on songe à poursuivre dans cette veine.

Espérant que vous tiendrez compte de mon avis.

Jacques Legault
Provenance : Courrier pour Windows 10

De : Jade Leblanc-Schlichtig
A : _Boite CMQ (MAMH)
Objet : L"opposition
Date : 12 juin 2019 00:26:36

Je suis CONTRE le changement de nom.
Il y a tant à faire autre que de gaspiller l'énergie dans un changement de nom.

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

De : Jean Bertrand. []
Envoyé : 13 juin 2019 20:11
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Cc :
Objet : Changement de nom de la municipalité

À l'attention de M. Martin St-Laurent

Bonjour,
Ce message a pour but de confirmer mon accord avec le changement de nom proposé pour la municipalité par le Conseil municipal de Saint-Faustin-Lac-Carré. J'adhère aussi à tous les objectifs visés par l'adoption de ce nouveau nom de municipalité de Mont-Blanc.

Jean Bertrand

AMHERST **Municipalité d'Amherst**

124, rue Saint-Louis
Saint-Rémi d' Amherst (Québec) J0T 2L0
Téléphone : 819 681-3372
Télécopieur : 819 687-8430
courriel : amherst@municipalite.amherst.qc.ca

Amherst, le 19 juin 2019

Commission municipale du Québec
(Dossier CMQ-67065)
10 rue Pierre-Olivier Chauveau
Mezzanine, aile Chauvreau
Québec (Québec) G1R 4J3

Objet: Appui – Demande de changement de nom Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré

Madame, monsieur,

En mon nom et au nom du Conseil de la Municipalité d'Amherst, nous vous adressons cette lettre **en appui à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-carré dans son intention de se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré souhaite se doter d'une nouvelle image plus forte et distinctive et changer son nom pour la municipalité de Mont-Blanc;

CONSIDÉRANT QUE le nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a été choisi lors du regroupement des Municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré en 1996 afin de rallier tous les citoyens au projet de fusion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Amherst estime que ce projet innovateur permettra à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré d'opérer un renouveau et de se positionner au cœur de la région des Laurentides qui jouit d'une réputation internationale, tout en se distinguant de façon claire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Amherst est d'avis que ce projet aura des retombées qui s'étendront sur tout le territoire de la MRC des Laurentides et des municipalités environnantes;

Nous proposons d'appuyer la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans sa démarche pour se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.

Recevez, madame, monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-Guy Galipeau, maire
Municipalité d'Amherst

cc : M. Pierre Poirier, maire de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

-----Message d'origine-----
De : Amherst, Linda Proulx
Envoyé : 19 juin 2019 09:57
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : TR: lettre d'appui

Bonjour,

Voici une copie de la lettre (qui a été envoyée par courrier) pour un appui de la part de notre municipalité dans le dossier CMQ-67065.

Bonne journée

Linda Proulx

Bonjour,

J'aimerais procéder à l'inscription de Monsieur Jean Labelle pour participer à l'audience publique. Monsieur Labelle est le consultant de la Municipalité ayant travaillé à la démarche de Vision stratégique qui a amené le conseil municipal à opter pour un changement de nom de la Municipalité.

Monsieur Labelle serait disponible en avant-midi le mercredi 4 juillet. Son intervention serait d'une durée de 15 minutes

Merci beaucoup

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

Carignan Immobilier

Courtier immobilier agréé plus de 30 ans au service de nos clients

Le 18 juin 2019

Commission municipale du Québec
(Dossier CMQ-67065)
10, rue Pierre-Olivier Chauvreau
Mezzanine, aile Chauvreau
Québec, (Québec) G1R 4J3

Transmission par courriel à : cmq@cmq.gouv.qc.ca

SUJET : Appui à la demande de changement de nom de la municipalité de Saint-Faustin/Lac Carré

À qui de droit,
Nous sommes mandatés par la société Club de Golf Mountain Acres Inc pour la réalisation et la mise en marché d'un projet de lotissement de villégiature connu sous le nom de **Domaine Ogilvie**.

Ce projet majeur comptera à terme au total de ± 214 terrains qui seront créés à même quelques 500 acres de terrains qui appartiennent à la société Club de Golf Mountain Acres Inc depuis plus de 25 ans.
Le développement du **Domaine Ogilvie** générera plusieurs dizaines d'emplois de qualité pendant sa réalisation et créera un minimum de 20 emplois permanents en plus de stimuler de façon significative l'activité économique de la région par l'ajout de plus de 200 nouvelles résidences dans la région.

La présente confirmera l'appui de la société Club de Golf Mountain Acres Inc à la demande de changement de nom de la municipalité de Saint-Faustin/Lac Carré pour le nouveau nom de **Municipalité de Mont-Blanc**.

Nous croyons que le nouveau nom de **Municipalité de Mont-Blanc** constituera un atout de taille qui sera positif pour la mise en marché du projet Domaine Ogilvie dans les prochaines années.

Nous croyons que le nouveau nom « **Municipalité de Mont-Blanc** » évoque bien la réalité géographique de la région en faisant référence au centre de ski alpin du même nom qui constitue un des attraits majeurs de la région.

Ce changement de nom est selon nous souhaitable et s'apparente au changement de nom accordé aux anciennes municipalités de Saint-Jovite, Saint-Jovite Paroisse et village de Mont-Tremblant qui sont maintenant regroupées sous l'appellation de « **Ville de Mont-Tremblant** ».

Jean-Pierre Carignan, courtier immobilier agréé et mandataire de Club de Golf Mountain Acres Inc

619, CHEMIN DE LA SOURCE - LANTIER (QUÉBEC, CANADA) J0T 1V0
TÉLÉPHONE (819) 326-0555 CELL (819) 325-0511
COURRIEL: CARIGNANIMMOBILIER@GMAIL.COM SITE WEB WWW.JPCARIGNAN.COM

De : Jean Pierre Carignan
Envoyé : 18 juin 2019 08:51
À :
Objet : Lettre d'appui au changement de nom de la municipalité de Sain-Faustin/Lac Carré Ci-joint, la lettre d'appui de la société Club de Golf Mountain Acres Inc au changement de nom de cette municipalité pour le nouveau de "Municipalitéde Mont-Blanc".

Meilleures salutations

Jean-Pierre Carignan, courtier immobilier agréé

St-Faustin Lac-Carré, le 12 juin 2019

Madame,

Monsieur,

Le but de cette lettre est pour vous faire part de ma position quant à la démarche de la municipalité de St-Faustin Lac-Carré au sujet du changement de nom.

Je suis un résident âgé de 47 ans qui habite Lac-Carré depuis que j'ai 5 ans. Lors de ma jeunesse, il était fréquent que nous ayons des querelles avec le groupe de jeunes qui habitaient St-Faustin : Il nous arrivait fréquemment d'avoir des épisodes de rivalités sportives et, aussi, tout simplement de violence.

Je n'étais pas encore adulte lorsque le processus de fusion entre les deux municipalités a eu lieu et n'ai donc pas pu m'exprimer sur le choix de nom. Je crois que le choix a été fait pour atténuer la grogne, éviter la division et pour empêcher l'absence du sentiment d'appartenance aux deux fusionnées.

Maintenant adulte et membre actif de la communauté (conseiller municipal, actif dans les regroupements communautaires, bénévole engagé), j'ai envie de sentir un vent nouveau. Je crois que la démarche de vision stratégique qui englobe le processus de changement de nom est positif. Je crois qu'il insufflera une montée du sentiment d'appartenance à la municipalité par la nouvelle génération de gens influents et décideurs.

Il est temps de tourner une page dans l'histoire d'une municipalité fusionnée qui n'a pas encore d'identité propre ni créé un mouvement collectif. La nouvelle image et le nouveau nom nous permettront de le faire. Quoi de mieux qu'un nom évocateur avec une connotation dynamique comme Mt-Blanc pour le faire?

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, mes sentiments les plus distingués.

Jean Simon Levert

De :	Levert, Jean-Simon
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Cc :	
Objet :	Lettre
Date :	12 juin 2019 11:41:43
Pièces jointes :	image001.jpg image002.png Lettre demande de changement de nom.docx

---

Bonjour,
Vous trouverez en pièce jointe ma lettre d'appui au projet de changement d'image qui inclus le changement de nom de la municipalité de St-Faustin Lac-Carré.

Merci de la considérer

E09C4F37

Expéditeur: Jessica Villeneuve <>
Date: 24 juin 2019 à 10:49:22 UTC-4
Destinataire: <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: Municipalité mont blanc

Bonjour je me nomme Jessica Villeneuve et je demeure au XXXXX.
Je sais que mon opinion ne vous aidera peut être pas mais sachez que je suis ni pour ni contre. Ceux qui sont contre et en fond tout un plat je ne les comprend pas.... au pire ça va faire du changement dans la ville point. Bref, faite en sorte que votre décision soit le bonne pour nous tous c'est ce qui compte.
Bon débat,
Jessica Villeneuve

De : Jean-François Bouillon
A : _Boite CMQ (MAMH)
Objet : Opposition changement de nom St Faustin Lac Carre
Date : 12 juin 2019 07:37:23

Bonjour,

Ceci est pour l'opposition au changement de nom de la Municipalite de St Faustin Lac Carre. Je dit Non!

Nos enseignes, notre histoire reside et est important pour nos enfants, nos grand parents et parents connaisent la region, le couts impliques pour les commerces en changeant de nom est inutile, les rues sont a refaire, l'argent pourrait etre mieux depense... Le Mont Blanc sera prit pour celui en France.. Ca pas de sens...tant qu'a faire pourquoi pas se jumule a Mont Tremblant a la place... Gardons notre chez soi tel quel avec le charme que nous avons.. On fait partie du patrimoine..inutile de changer...

Averil Lalonde

Envoyé de mon iPad

De : cmg@cmq.gouv.qc.ca
A : Re : TR : St-Faustin-Lac-carré
Objet : 20 juin 2019 07:05:32
Date :

Envoyé de mon appareil LG de Bell via le réseau le plus vaste au pays.

------ Message d'origine------
De:
Date :mer. 19 juin 2019 2:31 p.m.
À: cmg@cmq.gouv.qc.ca;
Cc:
Objet: St-Faustin-Lac-carré

Bonjour,
Par la présente, je tiens à vous faire part de mon opposition de changement de nom pour la municipalité de St-Faustin-Lac-carré.
Merci.

Joanne Couture

Envoyé de mon appareil LG de Bell via le réseau le plus vaste au pays.

Expéditeur: Johanne Boivin <

Date: 19 juin 2019 à 21:39:06 UTC-4
Destinataire: <cmq@cmq.gouv.qc.ca>

Je suis pour le changement de nom. Je préfère Mont-Blanc.

SFLC 14 JUIN,2019.

Demande de changement de nom Municipalité Saint-Faustin- Lac-Carré

Commission municipale du Québec (Dossier CMQ-67065)
Par courriel; cmq@cmq.gouv.qc.ca

Madame, Monsieur,

Je m'appelle Josiane Gratton Poirier, je suis née à SFLC en 1993 j'y ai grandi, j'ai aujourd'hui 26 ans.

Depuis aussi loin que je puisse me souvenir je me demande où sont mes origines? Saint-Faustin ou Lac Carré ou Saint-Faustin Lac Carré que pratiquement plus personne utilise à cause de sa longueur.

Lors de la fusion en 1996 j'étais trop jeune pour me faire entendre, aujourd'hui j'ai la chance de m'exprimer, me faire entendre et participer à une évolution obligatoire de la Municipalité. Lors de cette fusion les élus de l'époque ont conservé les deux noms pour ne pas déplaire à personne. Un héritage que je n'ai pas demandé. Un héritage de division. En plus le nom est beaucoup trop long. Souvent il ne rentre pas sur internet à cause des nombreuses lettres. Nous sommes à l'aire internet.

La municipalité doit évoluer, le changement de nom et d'image est plus que souhaitez et attendu par nous, génération de l'avenir.

Pensons un peu aux générations actuelle et à venir.

Je suis donc favorable pour le changement de nom de la municipalité de Saint-Faustin Lac-Carré pour Municipalité Mont-Blanc.

Merci de considérer mon opinion,

Josiane Gratton Poirier

De : Pierre Poirier [mailto:] **Envoyé :** 16 juin 2019 21:39
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : SFLC changement de nom

REF. dossier CMQ-67065

S.V.P. Voir ma lettre en pièce jointe.

Merci.

Josiane Gratton Poirier

De : Karine Diotte [mailto:]
Envoyé : 25 juin 2019 12:34
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : No dossier: CMQ-67065

Moi, Karine Diotte, résidant au XXXX suis contre le changement de nom de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Karine Diotte

Cabinet de la mairesse

Le 14 juin 2019

Pierre Poirier
Maire
100, Place de la Mairie
Saint-Faustin-Lac-Carré
Québec J0T 1J2

OBJETS : Appui à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans son intention de se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de municipalité de Mont-Blanc

Bonjour Monsieur Poirier,

Au nom des membres du conseil municipal de la municipalité du village de Val-David, il me fait plaisir de vous faire part de notre soutien dans votre démarche actuelle pour mettre en valeur votre Municipalité et la faire rayonner davantage en changeant son nom pour Municipalité de Mont-Blanc, une appellation qui correspond davantage au caractère distinctif et unique de votre territoire.

Votre démarche audacieuse et remarquable aura des retombées positives au-delà de votre territoire car c'est toute notre région et son prestige touristique qui en profitera.

Je vous souhaite que ce projet soit un succès!

Merci, Monsieur Poirier, d'agréer mes salutations les plus sincères,

Kathy Poulin
Mairesse

De :
Envoyé : 17 juin 2019 10:32
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Cc :
Objet : Changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carré

Bonjour,

La Municipalité de Val-David nous a transmis une lettre d'appui à la demande de changement de nom de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Vous voudrez bien la déposer au dossier SVP.

Merci et bonne fin de journée

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca

-

SAINTE AGATHE DES MONTS

CABINET DU MAIRE

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 13 juin 2019

Commission municipale du Québec
(Dossier CMQ-67065)
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

OBJET : Appui à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Madame,
Monsieur,

Au nom des membres du conseil municipal et en mon nom personnel, je vous confirme par la présente l'appui de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts à la démarche de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré de se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.

Nous considérons que ce projet innovateur lui permettra d'opérer un renouveau et de se distinguer parmi ses pairs, et, par conséquent, aura des retombées positives pour tout le territoire de la MRC des Laurentides.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le maire,

Denis Chalifoux

DC/lmp

c.c. M. Gilles Bélanger, d.g. - Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

50, RUE SAINT-JOSEPH, SAINTE-AGATHE-DES-MONTS QC J8C 1M9
T. 819 326-4595 F. 819 326-5784
INFO@VSADM.CA

De : Lauraine Marinier
A : _Boite CMQ (MAMH)
Cc :
Objet : Demande de changement de nom - Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
Date : 13 juin 2019 13:11:44
Pièces jointes : image001.jpg
image002.png
SKM_C554e v19061311580.pdf

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint une lettre d'appui à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré de la part de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Merci de votre attention.

Meilleures salutations,

Lauraine Marinier
Secrétaire de direction

Direction générale et Mairie
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1M9
Téléphone : 819 326-4595 poste 3225 Télécopieur : 819 326-5784

Adresse de courrier électronique : marinier.lauraine@vsadm.ca
Pour en savoir davantage, visitez le www.vsadm.ca.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : *Ce message électronique s'adresse exclusivement à la personne ou à l'entité dont le nom figure à la rubrique destinataire; il peut contenir des renseignements de nature confidentielle ou privilégiée sur le plan juridique. Nulle autre personne ne doit y avoir accès. Si vous n'êtes pas le destinataire convenu, nous vous avisons par la présente que toute diffusion, distribution ou reproduction de ce document, ainsi que toute mesure prise ou omise à l'égard de la présente, est formellement interdite et pourrait être illicite.*

Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce courriel

-----Message d'origine-----
De : lise lalonde
Envoyé : 18 juin 2019 10:21
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Cc : maire@sflc.ca
Objet : Changement de nom

Bonjour
Pour vous faire part que je suis en faveur du changement de nom J'habite dans la municipalité depuis 12 ans. Plus jeune je faisais du ski au Mt-Blanc et je n'ai jamais fait le lien
avec le nom de la municipalité de St-Faustin-Lac-Carre.
Depuis que je demeure ici , je dis toujours que je reste en face du Mt-Blanc, parce que si je dis à St-Faustin-Lac-Carre ,on me demande où c'est?
Alors je suis favorable au changement de nom.
Le monde va savoir où je demeure maintenant et de ne plus dire en face du Mt-Blanc ,mais à la municipalité de Mt-Blanc

Merci de votre attention

Lise Lalonde

Envoyé de mon iPad

Expéditeur: Lise MontPetit
Date: 19 juin 2019 à 17:12:53 UTC-4
Destinataire: "cmq@cmq.gouv.qc.ca" <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: Contre le changement de nom pour Mont Blanc

Bonjour,

Je suis contre le changement de nom de la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré pour le nom Mont Blanc.

Merci,

Lise MontPetit

Expéditeur: "gl et lw ."
Date: 19 juin 2019 à 17:23:06 UTC-4
Destinataire: "Cmq@cmq.gouv.qc.ca"
<Cmq@cmq.gouv.qc.ca> **Cc:** Lyne Montpetit <, francis jordan
<>
Objet: Changement de nom

Nous désirons vous informer que nous sommes totalement **CONTRE** le changement de nom de la Municipalité de St-Faustin-Lac-Carré. Merci.

1- Louise Wolfe
2- Gaston Landry

Ville de
MONT-TREMBLANT

Cabinet du maire

Le 18 juin 2019

Monsieur Gilles Bélanger
Directeur général
Municipalité de St-Faustin-Lac-Carré
100, Place de la Mairie
St-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2

Objet : Projet de changement de nom de la municipalité – appui

Monsieur,

Nous désirons vous aviser que le Conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant est en faveur du changement de nom qui transformerait Saint-Faustin-Lac-Carré en « Mont-Blanc » afin de propulser la municipalité sur le plan du développement.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le maire,

Luc Brisebois

1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1
Tél. : 819-425-8614 | Téléc. : 819-425-2528 | maire@villedemont-tremblant.qc.ca

Expéditeur: "Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier" <> **Date:** 19 juin 2019 à 16:43:56 UTC-4
Destinataire: "cmq@cmq.gouv.qc.ca" <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: Demande de changement de nom - Audience publique

Bonjour,

La Ville de Mont-Tremblant nous a transmis une lettre d'appui à la demande de changement de nom de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Vous voudrez bien la déposer au dossier SVP.

Merci et bonne fin de journée

<!--[if !vml]-->

De :	Luc David
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Objet :	changement de nom Municipalité St-Faustin Lac-Carré
Date :	10 juin 2019 21:35:04

Bonjour

mon nom est Luc David résident et natif de St-faustin Lac Carré j'aimerais exprimer mon opinion sur le changement de nom de ma municipalité .

j'aimerais avoir 10 min de temps et si possible dans la plage horaire entre15h30 a 16h30 le mercredi 3 juillet 2019 .

Merci
Luc David

EXCAVATION
RB Gauthier INC
819-425-2074
Mont-Tremblant

Mont-Tremblant, le 10 juin 2019

Monsieur Martin St-Laurent
Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Réf. Dossier CMQ-67065

M. St-Laurent,

Nous désirons par la présente, faire connaître notre point de vue concernant les démarches amorcées par la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans le but d`améliorer l`image de marque de la municipalité et plus spécifiquement dans le cas qui nous occupe de la demande de changement de nom déposée au Ministère des affaires municipales et de l`habitation.

Excavation RB Gauthier inc. est une entreprise régionale en opération depuis plus de trente ans qui emploie plus de 100 travailleuses et travailleurs. La compagnie, ses filiales ainsi que ses actionnaires détiennent des propriétés importantes sur le territoire de Saint-Faustin-Lac-Carré. Nous avons d`ailleurs un projet à l`étude d`installer notre siège social sur ce territoire.

Nous suivons avec intérêt les démarches entreprises par la municipalité dans ce dossier et nous sommes d`avis qu`il serait positif d`un point de vue général que celle-ci adopte le nom de « Municipalité de Mont-Blanc ».

Nous croyons dans un premier temps que la réflexion amorcée par le conseil municipal était à propos. Nous avons également confiance que le comité formé à cet effet de représentants du conseil municipal, citoyens, commerçants, entrepreneurs et d`experts ont fait un exercice sérieux et leurs recommandations devraient être suivies.

Le changement de nom de la municipalité peut certainement améliorer concrètement son rayonnement, son pouvoir attractif envers de futurs résidents et entreprises ainsi que le sentiment d`appartenance des gens qui l`anime.

L`appellation « Municipalité de Mont-Blanc » retenue par le comité est un choix tout désigné pour identifier l`endroit par cette belle montagne qui la représentera fièrement.

En espérant que notre point de vue pourra faire cheminer positivement ce dossier.

Meilleures salutations,

Benoit Gauthier, Président Directeur général

Excavation RB Gauthier inc.

De : Luc Des roches [mailto:] **Envoyé :** 17 juin 2019 13:22
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca> **Objet :**
Dossier CMQ-67065

Bonjour,
Svp prendre note de la correspondance ci-jointe.

Merci

Luc Des Roches
Excavation RB Gauthier inc.

-----Message d'origine-----
De : luc lauzon
Envoyé : 13 juin 2019 20:00
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom Saint Faustin

Bonjour
Je suis en désaccord avec le changement de nom Argent Historique Merci Luc lauzon

Envoyé de mon iPad

De : lyne
A : _Boite CMQ (MAMH)
Objet : non au changement de saint-faustin lac carre je suis en desaccord lyne bernard saint-faustin lac carre MERCI
Date : 11 juin 2019 17:39:21

Provenance : Courrier pour Windows 10

Expéditeur: Lyne Montpetit
Date: 19 juin 2019 à 17:37:57 UTC-4
Destinataire: <Cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: Changement de nom

Nous désirons vous informer que nous sommes totalement **CONTRE** le changement de nom de la Municipalité de St-Faustin-Lac-Carré. Merci.

1- Lyne Montpetit
2- Serge Durand

Lyne Montpetit
Courtier immobilier

Commission municipale Québec

St-Faustin-Lac-Carré

20 juin 2019

Objet : Demande de changement de nom Municipalité St-Faustin-Lac-Carré

À qui de droit,

Je souhaite par la présente, dire que je suis CONTRE le changement de nom pour la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré.

Cette municipalité de plus de 100 ans, je crois fermement que ce n'est pas parce que l'on change de nom d'une municipalité qui donnera plus de rayonnement et de développement économique.

De plus, les dépenses encourus seront sûrement plus élevé de ce qui a été mentionné à la rencontre en février dernier.

Si les élus et la communauté souhaitent développer notre beau territoire pour attirer des investisseurs et des familles, je ne crois pas que c'est en changeant de nom que ça changera mais plutôt ce qu'il faut, c'est de se mobiliser ensemble vers un but commun.

Je crois que les énergies de l'équipe de la municipalité devrait davantage se concentrer sur :

- rendre accessible et soutenir les nouveaux investisseurs dans leur projet.
- promouvoir notre territoire pour attirer des nouvelles familles et travailleurs.

Bien à vous,

Madeleine Bourque

De : Madeleine Bourque
Envoyé : 20 juin 2019 09:21
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Contre le changement de nom : Municipalité St-Faustin-Lac-Carré

Bonjour,

par la présente, je vous soumets ma lettre en pièce jointe pour mon opposition au changement de nom de la municipalité.

Madeleine Bourque

Merci d'accusé réception

De : M-A Polak
Envoyé : 27 juin 2019 08:12
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : dossier CMQ-67065 Municipalité Mont Blanc

Je suis POUR le changement de nom Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et le plan stratégique de notre municipalité.

Marie-Anne Polak

-----Message d'origine-----
De : marie-ève laberge
Envoyé : 24 juin 2019 20:44
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carré vs Mont-Blanc

Cher commissaire,

J'aimerais vous faire part de mon opinion sur le changement de nom de ma municipalité d'adoption depuis 6 ans maintenant.

Je suis pour le changement de nom puisque je suis pour le développement économique de notre ville. Lorsque je mentionne où j'habite à des gens de Québec, Montréal, ou Victoriaville, personne ne sait où se trouve notre municipalité. On a qu'à mentionner le centre de ski le Mont-Blanc pour que les gens nous localise immédiatement.

Personnellement, je trouve que le nom Sflc est très long et on entend que la fusion de deux municipalités sans plus. Il est temps de donner un souffle neuf à cette fusion pour que les deux secteurs s'unissent enfin dans une même et seule municipalité. Et ce qui rejoint tout le monde, c'est son attraction principale: une belle montagne! Le nom me semble être le meilleur choix qui soit pour que les gens nous reconnaissent comme une ville ayant sa propre identité. Pour le moment, nous sommes que la banlieue de Tremblant.

Dans une vision d'avenir, pour attirer des investisseurs et faire fleurir notre belle municipalité pleine de potentiel, je crois que le changement de nom est notre point de départ. J'ai deux enfants en bas âge et je leur souhaite une enfance dans une ville dynamique, pleine d'opportunités et d'activités rassembleuses. C'est un endroit de rêve, mais il faut le faire rayonner!!! Oui à Municipalité de Mont-Blanc!

Marie-Ève Laberge

Envoyé de mon iPad

De :	Marie-Michele Girard
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Objet :	Pour le changement de nom de St-Faustin
Date :	12 juin 2019 14:18:06

J'habite St-Faustin-lac-carré et je suis en faveur du changement de nom!

Marie-Michèle Girard

Expéditeur: Mario Brunet
Date: 23 juin 2019 à 20:52:13 UTC-4
Destinataire: "cmq@cmq.gouv.qc.ca" <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: Mario Brunet 154 Rue de Nantes St-Eustache J7p4v6 je suis en désaccord sur le projet de loi l

Concernant le changement de nom de st faustin Lac carré
Projet de loi dossier cmq-67065

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

-----Message d'origine-----
De : Mario DEI CECI
Envoyé : 25 juin 2019 08:57
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Audience publique

Bonjour,

Je désire prendre part de l'audience publique sur le changement de nom de la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré le 4 juillet 2019 à 18h00 à titre d'observateur et si le besoin se manifeste, j'exprimerai un argument.

Merci et bonne journée.

Mario Dei Ceci

Envoyé de mon iPhone

De :	martine daigle
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Objet :	Changement de nom
Date :	11 juin 2019 13:19:36

Je suis en désaccord avec le changement de nom pour St faustin lac carre pour le nomme mont blanc je dit non restons St faustin lac carre Martine Daigle XXXXX.

Envoyé de mon iPhone

De : Maureen Gallagher [mailto]
Envoyé : 13 juin 2019 19:26
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Non au changement de NOM

I do not want to see the name of St. Faustin-Lac-Carre changed to mont blanc. The name has already been changed once. We pay enough taxes and don't have any services so NO to the name change.

Maureen Gallagher

De : micheline mc craw
A : _Boite CMQ (MAMH)
Objet : Changement de nom Municipalité St-Faustin-Lac-Carré
Date : 5 juin 2019 11:24:08

Ceci confirme **mon opposition** au changement de nom Municipalité de St-Faustin_lac-Carré pour Municipalité Mont-Blanc.

Le nom Mont-Blanc est associé à entreprise commerciale.

Un changement de nom apporte beaucoup de frais pour la municipalité, les entreprises et les particuliers(lettrage,changement adresse,carte d'affaire etc sans pour autant apporter des bénéfices pour la région.

Le nom actuel fait partie de l'histoire du développement des Laurentides.

Pour ces raisons je souhaite conserver le nom actuel.

Bien à vous,

Micheline Mc Craw

De : Saint-Faustin-Lac-Carre,
Envoyé : 21 juin 2019 10:35
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Cc :
Objet : Projet de changement de nom de la Municipalité

Bonjour,

J'aimerais procéder à l'inscription de Madame Micheline Van Erum pour participer à l'audience publique sur le changement de nom de la Municipalité.

Madame Van Erum est une citoyenne qui fait partie du comité municipal sur le changement du nom et de l'image de la Municipalité et elle représenterait ledit comité.

Toutefois, Madame Van Erum ne sera pas disponible le 3 juillet. Serait-il possible qu'elle soit inscrite le jeudi 4 juillet, pour une durée de 10 minutes.

Vous remerciant à l'avance, veuillez agréer mes salutations.

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

De :	michelle tarissants
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Objet :	Changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carré
Date :	5 juin 2019 10:55:33

Bonjour,
Je désire par la présente vous faire part de mon enthousiasme au changement de nom pour Mont-Blanc.
Je suis établie dans cette municipalité depuis 2002. Il n'y a pas une fois, au moment où je donne mon adresse que je dois l'épeler ou la situer. C'est encore pire en anglais!
Lors de la fusion des 2 municipalités, les politiciens ont voulu faire plaisir au 2 villages en choisissant ce nom composé.
Dans les faits, les 2 village ne se sont jamais fusionné "emotivement".
Dans l'usage les gens ont conservé St Faustin ou Lac Carré pour désigner un endroit précis.
Je trouve donc que c'est une très bonne idée de créer la municipalité de Mont-Blanc. C'est court, c'est connu, ça nous situé, ça à une connotation prestigieuse. Dans l'usage on continuera d'utiliser les noms des villages pour préciser un endroit.
C'est ce qui est arrivé à Mont-Tremblant, tous les gens de la région utilisent St-Jovite, Vieux village et Tremblant pour être plus précis. Lorsque qu'on parle de la municipalité, on utilise Mont-Tremblant, c'est entré dans les moeurs.
Les gens qui sont contres sont très attachés au nom de leur village, je le comprends. Je suis certaine qu'il sauront apprécier le changement pour Mont-Blanc, ils découvriront que les anciens noms ne tombent pas dans l'oubli, comme Chicoutimi ou St-jovite.
Merci
Michelle Tarissants

Envoyé à partir de Yahoo Courriel sur Android

Expéditeur: michel pilon
Date: 24 juin 2019 à 09:19:58 UTC-4
Destinataire: <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: changement de nom de st faustin lac carré pour celui de mont blanc

Comme résident nous nous opposons a ce changement, nous croyons que cela nous apportera des dépenses supplémentaires (on devrais investir plutot dans l'entretien des routes). Nous ne voyons pas la nescéssité.
résidents de st faustin,lac carré
michel pilon
lynda perreault

merci de votre attention.

Présentation audience publique du changement de nom

Je me présente :

Bonjour je me nomme Monique Blondel et j'habite à St-Faustin lac Carré depuis 7 ans. Sortant de la banlieue, je voulais me trouver une maison dans un petit village à la campagne pour y vivre ma retraite.

C'est ici que je me suis installé et bien fière d'y être!

Il était important pour moi d'être entouré de villégiature en bordure d'un Lac, de participer aux activités de ma communauté, faire mes achats et obtenir des services local quand il est possible.

Opposante et raisons de la Municipalité :

Je suis une des celles qui s'oppose au changement de nom.
J'ai participé à un conseil de ville, à la journée d'information,
signer la pétition et envoyer ma lettre au ministre.

La raison que la Municipalité nous donne pour changer de nom est de lui donner un nom ou les gens pourraient nous situer géographiquement.

Je suis fière du **Nom de St-Faustin Lac Carré**
quand je le nomme et qu'une personne ne sais pas ou sais!
Je lui indique que c'est le village avant Mt-tremblant pis c'est tout.
Je ne connais pas toutes les villes et villages du Québec.

Une autre raison mentionné par la Municipalité est qu'un nom plus représentatif emmènerais des investisseurs,
pour s'y développer en immobilier, commerce, service, et industrie.

Moi cela me fait peur de voir mon village prendre de l'expansion.
J'aime que le village reste village avec sa moyenne de 3 à 4 milles citoyens. **Surtout de garder nos espaces verts.**

Évolution :
Je regarde ce qui se passe à Mont-Tremblant, la 117 est rendus un grand boulevards comme à Laval. Un paquet de batistes en construction
ou je leur souhaite bonne chance pour y trouver du personnel,
car déjà les entreprise ou commerçant existant n'y arrive pas.
Les maisons et condos sont accessibles que pour les gens riches d'ici ou venant d'ailleurs. J'ai plusieurs amis qui habitent Tremblant et trouve que leur ville devient trop ……

Pourquoi les choses qui sont petits doivent automatiquement devenir
Plus gros !!!!!

Budget prévu :

Le 50,000$ prévus pour le changement de nom sera un début pour partir
La machine.
Je suis sûr que l'année suivant un autre montant sera déboursée
pour continuer à développer notre nouvelle identité.

Ce 50,000$ de surplus appartiens aux citoyens à nous d'y voir!

Frais postal et ses désagréments :

La Municipalité nous dit qu'il y aurait aucun frais postal d'une durée d'un an pour les citoyens.
Qui va payer ça? La Municipalité prévu dans le 50,000!
Ou c'est poste canada donc tous les canadiens!

Pour une raison X en 2017 la Municipalité a changé mon # d'adresse
Civic soit du 1215 au 1219
ils ont défrayé le coût de mon transfère postal.
Ce n'était pas mon choix ! Cela a été long de faire ce changement.
J'ai dû débourser, car j'avais une belle enseigne indiquant mon adresse civic fait par un artisan, que j'ai dû refaire.

Excusez-moi mais cela me fait du bien d'en parler dans ma démarche!

On le sait tous comment c'est de l'ouvrage de faire un changement d'adresse.
Moi c'était pour un chiffre, là pour le nom d'une ville.
Pas internet :
Je pense aux personnes qui n'ont pas internet, car oui il y en a!
Si tu travail 40 hrs par semaine de jour du lundi au vendredi!
Cela implique de faire les appels durant ton heure du diner pour accéder aux heures d'ouverture des différentes compagnies, pour y faire ton changement d'adresse.

Parents ainées :
Si tu as des parents ainés ! Beaucoup de travail pour les enfants qui devront le faire pour eux.

Commerçants :
Sans oublier tous les commerçants et propriétaires de compagnies s'ils habitent dans la municipalité tout doit être faites en double
et que dire des coûts pour refaire imprimer leur carte d'affaire
et contacter tous leurs fournisseurs.

Oufff tout ça pour s'appeler Mont-blanc.

Les panneaux d'affichage :

La Municipalité nous dise qu'il était rendu à refaire les panneaux d'affichage, certaine date depuis belle lurette
Donc $ était déjà prévus au budget normal.
Je me suis promené dans l'environnement
de la Municipalité et je trouve qu'il y a de l'exagération.

*Vont-ils refaire un nouveau logo avec la nouvelle image au nom de Mont-Blanc
*Les panneaux sur la 117 qui appartient au ministère de transport qui va payer pour ça ! Tous les Québécois et québécoises de la province.

Attrait et publicité :

St-Faustin Lac carré a déjà plusieurs attraits, golf, GO kart, Mont-Blanc pour le ski et raquette, festival de bières, pépinière, chocolaterie, une maison des arts, pourvoirie, plage Municipal, l'arbre de l'amour et bien d'autres
Encore sans oublier le futur site de la tour de Cime qui sera unique et qui est sûr va nous mettre sur la carte.

Conclusion :
Je pense qu'il faudrait plutôt investir en publicité pour faire connaître nos attraits touristiques à St-Faustin Lac Carré au lieu de changer de nom.
Être fiers de se nommer ainsi. Oublier la fusion précédente de rallier deux Villages St-Faustin et Lac Carré qui n'a pas été évidente, mais au moins les deux noms des villages ont été respecté et font partis de notre identité dans la belle région des Laurentides.

Je ne veux pas changer de nom de mon village!
J'aime dire que j'habite St-Faustin Lac carré!

Monique Blondel

Expéditeur: monique blondel

Date: 25 juin 2019 à 17:00:53 UTC-4
Destinataire: "cmq@cmq.gouv.qc.ca" <cmq@cmq.gouv.qc.ca> **Objet: Changement de nom St-faustin lac Carré**

Bonjour

Voici ma lettre d'opposition pour le changement de nom de la Municipalité de St-Faustin lac Carré.

Veuillez me confirmer la réception de l'envois

Merci!

Monique Blondel

Résolution adoptée à la séance ordinaire du conseil des maires
de la Municipalité régionale de comté des Laurentides
tenue le vingtième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-neuf

Rés. 2019.06.7815
Appui à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans son intention de se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de municipalité de Mont-Blanc

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré souhaite se doter d'une nouvelle image plus forte et distinctive et changer son nom pour municipalité de Mont-Blanc;

CONSIDÉRANT QUE le nom de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a été choisi lors du regroupement des municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré en 1996 afin de rallier tous les citoyens au projet de fusion;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides estime que ce projet innovateur permettra à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré d'opérer un renouveau et de se positionner au cœur de la région des Laurentides qui jouit d'une réputation internationale, tout en se distinguant de façon claire;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, les municipalités ou villes où est situé un mont à caractère touristique d'importance portent le nom de ce mont;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est d'avis que ce projet aura un rayonnement qui s'étendra sur tout son territoire et des municipalités environnantes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Léo Legault, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Martin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides appuie la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans le cadre de sa démarche pour se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de municipalité de Mont-Blanc.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
délivrée à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 20 juin 2019

Isabelle Daoust, *CPA, CGA*
Directrice générale adjointe et directrice des finances

N.B. : Cette résolution n'a pas été ratifiée par le conseil

De : MRC, Isabelle Gauthier
Envoyé : 26 juin 2019 11:30
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Cc : Saint-Faustin-Lac-Carre, Gilles Bélanger
Objet : Appui à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré - MRC des Laurentides (Réf. CMQ-67065)
Importance : Haute

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous informer que lors de sa séance tenue en date du 20 juin dernier, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté la résolution *2019.06.7815*, dont copie est jointe à la présente, et aux termes de laquelle le conseil des maires appuie la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans son intention de se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de municipalité Mont-Blanc.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complément qui pourrait vous être utile et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Me Isabelle Gauthier

De : Roy, Lyne
Envoyé : 27 juin 2019 14:48
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement du nom de la ville

Bonjour,

Simplement pour vous mentionnez que je suis en FAVEUR pour le changement de nom de la ville de :ST- FAUSTIN-Lac-Carré pour celui de Mont-Blanc.

Bien à vous
Merci
Lyne Roy

Municipalité de Montcalm

10, rue de l'Hôtel-de-Ville, Montcalm, Québec J0T 2V0
Téléphone : 819.681.3383 • Courriel : direction@municipalite.montcalm.qc.ca
www.municipalite.montcalm.qc.ca

Montcalm, 20 juin 2019

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Dossier CMQ-67065

Objet : Appui à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans son intention de se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de Municipalité de Mont-Blanc

Madame, Monsieur,

Suite à la demande de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré à l'effet de changer son nom pour celui de Municipalité de Mont-Blanc, la municipalité de Montcalm estime que ce projet est innovateur et n'y voit aucune objection.

La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré est positionnée au cœur de la région des Laurentides. Notre région jouit d'une réputation internationale et nous considérons que ce changement d'obtenir une nouvelle image permettra à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré de se distinguer de façon claire.

La municipalité de Montcalm est d'avis que ce projet aura des retombées qui s'étendront sur tout le territoire de la MRC des Laurentides et des municipalités environnantes. De ce fait, nous appuyons ladite démarche pour se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations

Steven Larose
Maire de la Municipalité de Montcalm

C.C. Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carrée

De : Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Envoyé : 26 juin 2019 10:10
À : _Boite CMQ (MAM) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Projet de changement de nom - Saint-Faustin-Lac-Carré - Audience publique

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint copie d'une lettre d'appui de la Municipalité de Montcalm au projet de changement de nom de la Municipalité.

Vous voudrez bien la joindre à votre dossier.

Merci et bonne fin de journée

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

De : Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier [mailto:dir.greffe@sflc.ca]
Envoyé : 27 juin 2019 16:16
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Projet de changement de nom - Saint-Faustin-Lac-Carré - Audience publique

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint copie d'une lettre d'appui de la Municipalité d'Huberdeau au projet de changement de nom de la Municipalité.

Vous voudrez bien la joindre à votre dossier.

Merci et bonne fin de journée

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

HUBERDEAU

MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
101, rue du Pont, Huberdeau (Québec) J0T 1G0
Téléphone : (819) 681-3377- Télécopieur : (819) 681-3369

Le 20 juin 2019

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
100, Place de la Mairie
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec)
J0T 1J2

OBJET : Appui à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans son intention de se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de Municipalité de Mont-Blanc

Monsieur le Maire,
Messieurs les conseillers et Mesdames les conseillères,

Par la présente, la municipalité d'Huberdeau appuie la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans son processus afin de se doter une nouvelle image plus forte et distinctive, ceci en changeant son nom pour Municipalité de Mont-Blanc.

Ce projet innovateur permettra à la Municipalité de Saint-faustin-Lac-Carré d'opérer un renouveau et de se positionner au cœur de la région des Laurentides qui jouit d'une réputation internationale, tout en se distinguant de façon claire.

La Municipalité d'Huberdeau est d'avis que ce projet aura des retombées qui s'étendront sur tout le territoire de la MRC des Laurentides et des municipalités environnantes.

En espérant la concrétisation de ce projet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les conseillers, et Mesdames les conseillères, l'expression de nos sentiments distingués.

Évelyne Charbonneau, mairesse.

De : Nathalie Naud
Envoyé : 17 juin 2019 16:07
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom St-Faustin-Lac-Carré

Nom: Nathalie Naud

Adresse: XXXXX

Résidente depuis: 10 ans

Je suis native de Montréal et avant d'y aménager je ne connaissais aucunement St-Faustin-Lac-Carré! J'ai souvent passé devant pour aller vers Mont-Tremblant et lorsque j'arrivais tout près de St-Faustin, je nommais l'endroit Mont-Blanc!

Je suis favorable au changement de nom car avec ce bel emblème naturel que nous avons à l'entrée de notre village je considère qu'il serait profitable de lui donner son nom. Je crois aussi qu'aux niveaux commercial et touristique cela nous donnera beaucoup plus de visibilité et de prestige.

P.S St-Faustin-Lac-Carré c'est aussi très long à écrire !

J'adopterais avec plaisir le nom de Mont-Blanc

Bien à vous,

Nathalie Naud
Adjointe Administrative

-----Message d'origine-----
De : Sylvie Bourgault
Envoyé : 16 juin 2019 08:31
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : #Dossier CMQ-67065 Changement de nom municipalité St-Faustin-Lac-Carré

Merci de me donner l'occasion de m'exprimer sur le changement de nom de St-Faustin-Lac-Carré pour celui de Mont-Blanc.

Plusieurs apportent le fait que l'histoire de St-Faustin-Lac-Carré est importante et je suis d'accord avec ce fait. Mais pensons à Ville Marie qui est maintenant Montréal. L'histoire de Ville Marie demeure toujours et est très bien documenté. L'histoire, et bien c'est justement l'histoire. Celle-ci ne se perdra pas pour les deux anciennes municipalités et leurs deux noms utilisé présentement.

Je suis natif de St-Jovite, ancien nom et village voisin. Lors de la fusion des municipalités, quelle belle idée d'avoir choisi le nom de Mont-Tremblant. Ceci mis en valeur cette magnifique montagne et ses ressources touristiques. St-Jovite (secteur St-Jovite) existe toujours et existera toujours pour le futur, n'en doutons pas.

J'habite maintenant la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré depuis 21 années. Nous aussi avons un magnifique montagne qui justement met en valeur notre magnifique région et ses attraits touristiques et de plein air. Nous avons encore une fois cette magnifique occasion de donner un nom significatif et représentatif à notre municipalité pour nos citoyens et pour nos générations à venir. Profitons alors de cette nouvelle et j'espère dernière occasion de changer de nom qui j'en suis sur sera bénéfique pour tous à long terme.

Je tiens à remercier nos élus municipaux qui nous représentent dans cette démocratie et qui ont pris cette initiative pour le bénéfice de notre population.

Merci d'avoir pris quelques minutes pour lire cette lettre.

Noel Paquette

Envoyé de mon iPad

De :
Envoyé : 15 juin 2019 18:28
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : No dossier : CMQ-67065

Bonjour,

Moi Normand Diotte voudrait m'inscrire à l'audience publique concernant le changement du Toponyme de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac Carré.
Le mémoire que je vous présenterai a 4 pages et j'aurais besoin d'environ 15 min. pour faire ma présentation.

C'est moi, qui est l'instigateur de la pétition qui a circulée contre le changement de nom du 10 février au 15 avril 2019. Cette pétition à récoltée près de 600 signataires.

Je suis disponible pour les 3 plages horaire suggérées par la commission municipale, mais vue que je suis à la retraite, il serait préférable que je fasse ma présentation le jour afin de laissé le soir pour les travailleurs.

Merci à vous.

Bonne journée

Normand Diotte

Expéditeur: Normand Jean <>
Date: 19 juin 2019 à 15:17:49 UTC-4
Destinataire: "cmq@cmq.gouv.qc.ca" <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: Rép : Changement de nom - Saint-Faustin-Lac-Carré

Vous avez bien compris avec mon message ci-dessous que je suis contre le changement de nom même si je ne l'ai pas clairement dit.

De : Normand Jean <> **Envoyé :** 19 juin 2019 14:38
À : cmq@cmq.gouv.qc.ca
Objet : Changement de nom - Saint-Faustin-Lac-Carré

Madame, Monsieur,

Je serai à l'extérieur aux dates de vos assemblées, le 3 et 4 juillet 2019, donc dans l'impossibilité d'y assister et voici mes commentaires sur la demande de changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.

J'ai lu le communiqué du conseil de Saint-Faustin-Lac-Carré en date 23 janvier 2019 et de leurs intentions sur deux points :

- la nouvelle image de la municipalité
- le changement de nom de la municipalité (??)

De ces deux items je suis entièrement d'accord avec l'idée de donner un souffle nouveau à la municipalité en tentant de renouveler son image mais j'ai énormément de difficulté à suivre quand ils disent dans le communiqué que ***"... Le premier point sur lequel repose ce plan d'action est le changement du nom de la Municipalité. Le choix d'un nom attractif et distinctif qui deviendra une source de fierté pour nos résidents et nos entrepreneurs, est primordial. ..."***

En effet comment et surtout pourquoi les citoyens de Saint-Faustin retireront-ils une fierté qui les transportera quand ils vont affubler la municipalité du nom plus que discutable de **Municipalité du Mont-Blanc** nous ne sommes pas après tout l'extension d'une montagne de ski aussi belle soit-elle et qui n'a que 62 ans d'âge.

Je ne vois pas comment ce changement de nom apportera quoique ce soit pour la municipalité et ses citoyens! J'en ai parlé à plein de personnes et tous me regardaient avec un petit sourire en coin quand je leur donnais le nom que vous aviez choisi.

Pourquoi vouloir imiter Mont-Tremblant en donnant à la municipalité le nom d'une montagne.

Saint-Faustin c'est un nom qui a une histoire et du vécu et qui remonte à 1873 avec l'arrivé du premier colon venant de Sainte-Agathe-des-Monts avec sa famille à la suggestion du curé Labelle et à la fondation de la mission Saint-Faustin un an plus tard et qui mena en 1880 à la fondation de la Municipalité de Saint-Faustin. Pourquoi vouloir prendre le nom d'une montagne qui a 62 ans d'existence et qui pourrait changer de nom avec son prochain propriétaire?

De plus je me demande :

1. qui va payer pour repeindre et relettrer tous les équipements municipaux, c-à-d automobiles, camions et autres
2. qui va payer pour changement des plaques de nom de rues et autres signalisations
3. Mont-Blanc est loin, très loin de se comparer à Mont-Tremblant comme montagne et on ne parlera pas de l'offre de service disponible à Saint-Faustin versus le Village de Mont-Tremblant avec son casino, ses commerces , ses hôtels, ses condos et ses résidences de prestiges sans

vouloir être méchant, mais dans la vie faut aussi être réaliste

4. on peine à garder nos commerces actuels ouvert, plusieurs personnes se sont essayées à exploiter un restaurant voisin de la station Pétro-Canada sur le Chemin Principal sans grand succès, Le Montagnard n'est plus qu'une affiche et un bâtiment abandonné, le BMR Groupe Yves Gagnon est déjà le troisième propriétaire de la quincaillerie à Saint-Faustin, la scierie du Groupe Crête en est aussi rendue à son deuxième ou troisième propriétaire, on a perdu l'épicerie sur la rue de la Pisciculture et le conseil croit que le fait de changer de nom va dynamiser assez la Municipalité pour assurer la viabilité de ses commerces existants, je crois plutôt que le conseil en fume du très bon
5. sans vouloir être méchant Saint-Faustin est un beau petit village, pas trop riche, comme il en existe plusieurs dans la région qui n'a pas d'attractions particulières qui amènerait les gens de la région de Montréal ou encore de la région proche à vouloir le fréquenter et changer son nom n'y changera rien

La réponse aux deux premières questions ci-dessus est bien entendu " ***les citoyens encore une fois***" malheureusement et malgré tout on va continuer à avoir des rues pleines de trous avec plein d'infrastructures en mal d'investissement, mais WOW on s'appellera alors Municipalité de Mont-Blanc.

Faut que la Municipalité se rende compte qu'il n'y a pas d'industries majeures dans la région et qu'un changement de nom , à part faire dépenser de l'argent à ses citoyens n'apportera rien de concret à la municipalité.

Une carrière, des chalets à louer, un gîte, un terrain de camping, un terrain de golf, du karting, la maison des arts, un sentier de moto-neige, quelques petits commerces complètent l'offre de service dans la municipalité. Rien de plus malheureusement et le fait de changer son nom renversera la vapeur (???)! Je n'y crois tout simplement pas.

Je trouve que le maire et ses conseillers manquent de sérieux et je ne suis pas du tout d'accord avec l'idée du changement de nom, vraiment pas.

Un citoyen fort déçu,

Normand Jean
Saint-Joseph-du-Lac, QC

P.S.: Pourquoi je vous écris? Tout simplement parce que ma conjointe a une

résidence à Saint-Faustin et qu'elle aussi trouve cette idée de changement de nom complètement farfelue, coûteuse et ridicule. Nos taxes sont déjà assez élevées comme ça alors qu'en plus on n'a même pas les égouts dans notre secteur, mais le Mont-Blanc lui les a. Étrange non???

Expéditeur: paméia houıe <>
Date: 23 juin 2019 à 12:54:43 UTC-4
Destinataire: "cmq@cmq.gouv.qc.ca" <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: Non au changement non.

Bonjour,
Je crois qu'il y a plus important à faire comme changement dans le village que de changer de nom. Le changement de nom ne devrait pas être sur la liste des priorités. Pourquoi ne pas assurer que les chemins sont bien entretenus, que les gens puissent voir que nous nous améliorons sur le plan social ou sur la sécurité. Qu'ils y ai plus d'activité pour le village ou des événements pour attirer plus de monde. Ce n'est pas en changement le nom que les gens vont venir mais c'est en améliorant nos installations et les infrastructures. Pour les plus anciens tremblant restera toujours st-jovite. Sa va faire la même chose.

Pamela houle-Therrien

Envoyé de mon iPhone

Expéditeur: Pascal Raymond <> **Date:** 19 juin 2019 à 21:11:03 UTC-4
Destinataire: "cmq@cmq.gouv.qc.ca" <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: Municipalité du Mont-Blanc

J’appuie cette initiale de changement de nom
Merci
Pascal Raymond
Envoyé de mon iPhone

-----Message d'origine-----
De : Paul Edmond et Jocelyne Ouellet
Envoyé : 20 juin 2019 11:44
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Cc : maire@sflc.ca
Objet : Changement de nom

Bonjour,
Madame, Monsieur,

Je me présente mon nom est Paul-Edmond Ouellet, je suis résident de Saint-Faustin-Lac-Carré depuis plus de 48 ans. Je me suis impliqué dans ma municipalité en tant que conseiller municipal en trois mandat distinct pour un total de 28 années J'étais donc un élu lors de la fusion en 1996 et je peu vous confirmer que des lors de cette fusion Le nom Mont-Blanc avait été invoqué. J'étais déjà à cette époque favorable au changement de nom pour Mont-Blanc. Pour acheter la paix et s'assurer que là fusion soit accepté les élus de l'époque avons opté pour garder les deux noms. Nous nous sommes vite rendu compte que ce fût une erreur.

Très vite nous avons constater que pour remplir un document il y avait trop de lettres et que les cases sont insuffisantes sur les formulaires. Lors de rencontres à l'extérieur de la municipalité la municipalité Saint Faustin Lac Carré n'est pas connu et on me demande où ça se trouve. Lorsque la réponse est Mt-Blanc les gens se situent rapidement car le Mont-Blanc est déjà connu.

Le nom Mont-Blanc est de beaucoup plus connu, rassembleur et commercial. Ce nom évocateur de notre situation géographique sera beaucoup plus rassembleur et la nouvelle génération ne veut plus vivre la division encore existante depuis toutes ces années entre les deux noyaux villageois.

Je suis donc toujours favorable au changement de nom pour Municipalité de Mont-Blanc

Respectueusement

Paul-Edmon Ouellet

Envoyé de mon iPad

De : paul legault
A : Njiogue Ngoupeyou, Suzanne
Objet : Re: Participation a l"audience
Date : 20 juin 2019 09:26:31
Pièces jointes : image001.gif
image002.jpg
MAMHw2_d97e0de9-675c-456a-bbb3-f0dfa94bda18.gif
VotreGouvernement_MAMH_e110abe6-1daa-418c-8583-fdf7f7b6ac76.jpg

---

Bonjour madame je voudrais me présenter le Mercredi 3 Juillet en après- midi et ce des 13:30 si disponible.Mon intervention ne devrait pas dépasser 10 minutes.

De : Envoyé : 19 juin 2019 08:32
À : pogo300@hotmail.com
Objet : RE: Participation a l'audience

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : paul legault [mailto]
Envoyé : 18 juin 2019 14:12
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Participation a l'audience

Bonjour j'aimerais m'inscrire pour m'exprimer concernant la demande de changement de nom de la municipalité de Saint Faustin Lac carré

De : Philippe Daigle []
Envoyé : 25 juin 2019 07:07
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de changement de nom Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré

Bonjour, mon nom est Philippe Daigle.

Je désire vous faire part que j'aimerais m'exprimer sur le sujet du changement de nom lors de l'audience publique à venir sur le sujet.

Mon intervention sera de moins de 5 minutes.

Nom : Philippe Daigle

Merci.

De : pierre boucher []
Envoyé : 14 juin 2019 08:49
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de non st Faustin

A qui de droit,
Je ne suis pas en faveur du changement de nom dans notre municipalité de st Faustin . Le nom est d'origine est devrais rester dans nos racines d époque

Mont Blanc est synonyme de station de ski et rien à être fier de cette structure désuète et très ordinaire. Notre municipalité ne mérite pas ça

Simplifions les,choses et appelons ça simplement **St Faustin.** Le lac carré fait tout simplement partie de st Faustin comme St Jovite fait partie de Mont Tremblant

Pierre Boucher et Sylvie Beaupré

Envoyé de mon iPad

De : pierre bourassa
A : _Boite CMQ (MAMH)
Objet : changement de nom a saint-faustin,lac carré
Date : 6 juin 2019 00:10:03

A qui de droit. J'ecris ce courriel pour faire part de mon avis au sujet du changement de nom. Je suis entierement d'accord avec cette décision. Juste a écrire le nom sans fin de ma municipalité est une bonne raison pour changer de nom . Notre municipalité a besoin d'etre revitalisé et son administration fait beaucoup d'effort a cet effet. Le changement de nom a mon avis peut aider a redorer notre image de village de B.S et d'ivrogne et de vendeur de drogue. Je sait car j'ai grandi a mont-tremblant et c'est ca que le monde pense de notre village depuis que je suis petit.

Cependant les choses commencent a changer, de nouvelles familles arrivent mais pas assez. Pour moi, le nom Mont blanc évoque un style de vie montagnard et sportif qui reflete la vie de la plus part d'entre nous et des nouveaux résidents. Moi meme je suis un instructeur de ski et travaille au Mont-blanc.

Nous avons besoins d'outils de marketing pour mieux vendre notre municipalité aux touristes étranger et futurs acheteurs de maison ou de chalet et créateur d'emploi. Personne ne sait qui est saint-faustin et le lac carré est rond!! Parcontre, tout le monde connait le MONT-BLANC et le nom est attrayant et synonyme de notre situation géographique.

Merci de votre attention.

Pierre Bourassa

HISTOIRE ET PATRIMOINE

UN VILLAGE SE RACONTE…

Aperçu de l'histoire de Saint-Faustin-Lac-Carré et du canton de Wolfe

Notre histoire trouve son origine lorsque débute, en 1864, l'arpentage du canton de Wolfe. Dans ce vaste espace vallonné couvert de forêts denses, comprenant de nombreux lacs et cours d'eau, seuls quelques colons s'étaient établis dans la région des lacs Caribou et Supérieur.

Inquiets de l'exode de Canadiens français vers les États-Unis, les autorités politiques et religieuses voient, en la colonisation vers le Nord, la solution à un problème qui décime les familles. Personnage maintenant légendaire, le curé Labelle devient la figure de proue de ce projet.

Aux débuts des années 1870, répondant à l'appel de ce grand colonisateur, les premiers colons qui se risquent par l'Ouest, au-delà de Sainte-Agathe, voient leurs efforts entravés par deux montagnes si escarpées que le chemin qui les traverse sera surnommé « chemin de la Repousse ». C'est d'ailleurs par ce nom, qui porte en lui toutes les difficultés de nos fondateurs, que l'on nomme la mission établie par le chanoine Maxime Leblanc en 1871.

En 1879, c'est l'abbé Samuel Ouimet, nouveau desservant de la mission la Repousse, qui change cette appellation pour celle de Saint-Faustin. Voilà pour l'aspect religieux. Par contre, le 1er janvier 1881 marque le début légal de notre histoire sous le nom de Municipalité du Canton de Wolfe, comprenant ledit canton dans son entier.

Ainsi donc, malgré les difficultés rencontrées par nos fondateurs, en 1884 on y recense déjà une soixantaine de familles qui, ayant défriché leur parcelle de terre, changent à jamais le paysage sauvage de notre contrée. Le village prend peu à peu racine.

Néanmoins, le développement ne se poursuit que lentement, car la population vit presque en vase clos durant l'hiver. Bien qu'amélioré par un nouveau tracé contournant les montagnes tant redoutées, le chemin de la Repousse, mal entretenu, demeure un frein aux déplacements, et cela même en été.

Le curé Labelle multiplie les démarches pour faire avancer, au sens littéral du mot, son projet de chemin de fer. Mais coup de théâtre, la population apprend avec consternation le décès de son plus grand bienfaiteur : le roi du Nord n'est plus!
Malgré tout, la construction de la voie ferrée se poursuit. On peut imaginer la joie de nos colons en entendant pour la première fois, vers la mi-novembre 1892, le puissant grondement de cette locomotive tant attendue. Quel effet dans ce petit village calme, perdu dans la nature! Désormais, l'avenir leur appartient avec ses promesses d'une prospérité qui dépassera largement leurs espérances.

La gare se construit l'année suivante et voit se développer autour d'elle un véritable noyau villageois. Le courrier arrive régulièrement, des hôtels se construisent, des maisons de pension ouvrent leurs portes et plusieurs habitants s'improvisent chauffeurs de taxi hippomobile pour accueillir les touristes attirés par une nature champêtre qui leur offre en prime des lacs et rivières leur assurant de beaux trophées de pêche.

Notre territoire si boisé voit également les chantiers forestiers et les scieries se multiplier. Le train peut désormais ravitailler les grandes villes, dont les besoins en bois de chauffage ne font que s'accroître. Toutes ces nouvelles infrastructures, tant touristiques qu'industrielles, procurent du travail à nos familles qui peinent sur leurs terres infertiles.

1912 marque le début du morcellement du canton de Wolfe : cinq lots se détachent pour former une partie d'Ivry-sur-le-Lac. En 1922, les habitants des lots entourant le lac Carré décident d'ériger une nouvelle municipalité qu'ils nomment Saint-Faustin-Station.

Le développement se poursuit et en 1933, la découverte fortuite d'un petit ruisseau marque le début d'une aventure, voire d'une révolution qui allait bouleverser la destinée de la municipalité du canton de Wolfe : celle de l'aménagement de la Station piscicole des Laurentides. En temps de crise, quelle opportunité pour le village : la main-d'oeuvre ne manque pas!
Directeur de la pisciculture de 1934 à 1941, le biologiste Gustave Prévost lui donne son essor. Grand

innovateur, il met au point un système d'ensemencement aérien qui sera utilisé au-delà même de nos frontières. La pêche sportive, d'une importance capitale pour l'économie de la région, se trouve restaurée, après des années de surpêche avec des appâts qui avaient contribué à introduire des espèces indésirables.

Les successeurs de ce grand biologiste, secondés de nos compétents pisciculteurs, continuent le développement de ce site qui atteint une renommée internationale. Les bâtiments en pierres des champs et l'aménagement paysager en font un joyau touristique où l'affluence ne cesse de croître durant les premières décennies de sa création.

Pendant ce temps, en moins de vingt ans, les différentes parties de la municipalité du canton de Wolfe d'origine voient leurs appellations et leurs territoires se modifier de nouveau. En 1944, Saint-Faustin-Station devient la Corporation municipale du village de Lac-Carré. Celle du canton de Wolfe prend finalement le nom de sa paroisse, c'est-à-dire Saint-Faustin. En 1957, la partie sud de cette dernière se détache pour former Saint-Faustin-Sud et la partie nord conserve le nom de Saint-Faustin. Comme celle-ci devient, en 1960, la municipalité de Lac-Supérieur, Saint-Faustin-Sud reprend son appellation de Saint-Faustin.

Pour résumer, à partir de 1960, l'ancienne municipalité du canton de Wolfe, excluant les cinq lots perdus au détriment d'Ivry-sur-le-Lac, se trouve divisée en trois villages : soit, du sud au nord, Saint-Faustin, Lac-Carré et Lac-Supérieur. Cette situation connaît son dernier développement en 1995 alors que les citoyens de Saint-Faustin et de Lac-Carré sont invités à se prononcer sur une possible fusion de ces deux municipalités. Résultat : le 3 janvier 1996 voit la création de Saint-Faustin-Lac-Carré. À Lac-Supérieur, on choisit le statu quo.

Pour boucler la boucle, le neuf mai 2014, la Commission de toponymie du Québec accepte les noms des monts de la Repousse et de l'Épouvante, et cela grâce aux multiples démarches de la Société d'histoire de la Repousse. Ces monts, bravés par nos fondateurs, et qui marquent un pan important de l'origine de notre municipalité, se trouvent ainsi immortalisés, rendant hommage à ces vaillants défricheurs.

Cécile Fleurant

Société d’histoire de la Repousse

De :	Pierre Dubé
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Objet :	Histoire de SFLC par La Repousse
Date :	12 juin 2019 17:23:55
Pièces jointes :	Histoire SFLC La Repousse.docx

Madame Anne-Marie Simard Pagé,

Madame,

La Société d'histoire de la Repousse de St-Faustin-Lac-Carré et Lac-Supérieur désire soumettre à titre informatif un document rédigé pour La Repousse par Mme Cécile Fleurant sur l'histoire du village de SFLC. Le document donne un aperçu de l'histoire de Saint-Faustin-Lac-Carré et du canton de Wolfe de 1864 à aujourd'hui. Le document est aussi disponible sur le site web de la municipalité de SFLC.

Créée en 2006, la Repousse a pour mission de recueillir, conserver et diffuser l'histoire du canton de Wolfe et de ses municipalités.

Veuillez agréer, madame, nos meilleures salutations

Pierre Dubé
Vice-président pour la

Société d'histoire de la Repousse

LaRepousse@Hotmail.ca

www.Facebook.com/LaRepousse

La Société d'histoire a fait le choix du nom de "la Repousse" en souvenir du "chemin de la Repousse".

C'est en ces termes que l'on désignait la première route qui reliait Sainte-Agathe-des-Monts à Saint-Faustin.

MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Le 26 juin 2019

Me Martin St-Laurent, juge administratif
Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Objet : Audence publique – Projet de changement de nom

V/dossier : CMQ-67065

Me St-Laurent,

Vous trouverez ci-joint l'ensemble de la documentation pertinente à la compréhension du projet de changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré en celui de Municipalité de Mont-Blanc.

Celle-ci est divisée en huit sections, soit :

1 Les démarches officielles
2 Vision stratégique
3 Communications officielles
4 Rencontre d'information du 23 février 2019
5 Extraits du site Internet municipal
6 Infolettres
7 Revue de presse
8 Comité – Changement de l'image de la municipalité

Vous trouverez également un résumé des démarches réalisées ainsi que la liste de tous les documents déposés.

Ces documents vous permettront d'avoir une vue d'ensemble des démarches réalisées, tant au niveau légal qu'au niveau des communications

.../2

100, Place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2
Téléphone : 819 688-2161 819 326-0407 Télécopieur : 819 688-6791
Courriel : info@sflc.ca

Aussi, la Vision stratégique vous aidera à comprendre l'origine du projet de changement de nom, les objectifs visés par cette démarche stratégique ainsi que les actions identifiées pour réaliser la vision adoptée. Je vous invite à lire plus particulièrement les sections **6 – Situation possible - Articulation d'une vision de la collectivité (où voulons-nous aller ?)** et **7 – Plan d'action,** afin de bien saisir les enjeux de développement auxquels notre municipalité est confrontée. Vous retrouverez ces sections aux pages 47 à 58 de la Vision stratégique.

Veuillez agréer, Me St-Laurent, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

La directrice générale adjointe
Service du greffe

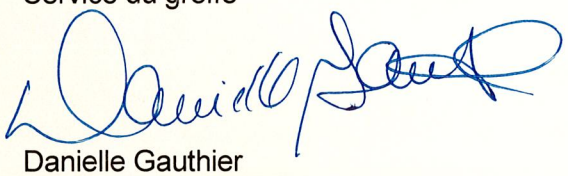

Danielle Gauthier

p.j.

PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

RÉSUMÉ DES DÉMARCHES RÉALISÉES

Date	Démarche	Communications
2018-12-17	Première de cinq réunions du comité - Changement de l'image de la Municipalité	
2019-12-20	Demande d'avis technique à la Commission de toponymie, accompagné d'un argumentaire, et réception de l'avis positif le jour même	Premier communiqué de presse annonçant le projet (23/01) Infolettre (23/01)
2019-01-22	Création d'une section dédiée à la Nouvelle image et au nouveau nom sur le site Internet municipal et identification d'un employé responsable du lien avec le citoyen	3 sections : démarches, documentation, questions/réponses Publication de toute la couverture médiatique du projet et mise à jour en continu.
2019-01-31 (et début février)	Annonce de la rencontre d'information fixée au 23 février 2019	Infolettre (31/01 et 7/02) Envoi d'une communication à tous les résidents et propriétaires
2019-02-05	Adoption par le conseil municipal d'une résolution visant à demander le changement du nom de la Municipalité	Communiqué de presse (8/02)
2019-02-07	Envoi de la résolution et de l'argumentaire à la Commission de toponymie	
2019-02-19	Publication de l'entrevue du maire à la télécommunautaire	Infolettre (19/02)
2019-02-19	Diffusion d'une vidéo d'une durée de 9 minutes dans laquelle le maire Pierre Poirier s'adresse aux citoyens pour expliquer le projet.	Site Internet Médias locaux Infolettre (21/02)
2019-02-23	Rencontre d'information publique où environ 125 citoyens étaient présents	Publication sur le site Internet de tous les discours et documents présentés lors de cette rencontre

Date	Démarche	Communications
2019-03-05	Réception de l'avis favorable de la Commission de toponymie	Infolettre (21/03)
2019-03-14	Envoi de la demande officielle de changement de nom au MAMH	
2019-03-20	Avis public invitant toute personne à faire connaître son opposition au ministre dans les 30 jours	
2019-04-02	Adoption par le conseil municipal de la « Vision stratégique », le point de départ du processus de changement d'image et de nom de la Municipalité	Communiqué de presse (3/04) Infolettre (04/04)
2019-04-19	Fin du délai de 30 jours pour l'envoi des oppositions au MAMH	
2019-04-29	Lettre du MAMH informant la Municipalité que la tenue d'une audience publique était demandée à la Commission municipale	Communiqué de presse (9/05) Infolettre (9/05)
2019-06-05	Publication de l'avis de la Commission municipale annonçant la tenue de l'audience publique	Infolettres (6, 13, 18 et 20 juin) Communiqué de presse (précisions quant aux personnes visées (17/06)

Par Danielle Gauthier
Le 26 juin 2019

PROJET
DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ
LISTE DES DOCUMENTS

SECTION 1 - DÉMARCHES OFFICIELLES

#	Date	Document
1-1	2018-12-20	Envoi à la Commission de toponymie du Québec de la demande d'avis technique d'acceptabilité du nom proposé, accompagnée et d'un argumentaire.
1-2	2019-12-20	Réception d'un avis technique favorable de la Commission de toponymie
1-3	2019-02-05	Adoption par le conseil municipal d'une résolution visant à demande le changement du nom de la Municipalité
1-4	2019-02-07	Envoi de la résolution visant à demander le changement du nom de la Municipalité à la Commission de toponymie
1-5	2019-02-08	Accusé-réception de la Commission de toponymie et indication que l'audition se tiendra le 1er mars 2019
1-6	2019-02-27	Demande à la Commission de toponymie dans quel délai on peut s'attendre à avoir une décision et réponse de la Commission
1-7	2019-03-06	Réception par courriel de la décision de la Commission de toponymie
1-8	2019-03-14	Envoi au MAMH de la demande de changement de nom c.c. Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle
1-9	2019-03-14	Accusé-réception du MAMH
1-10	2019-03-18	Confirmation de la réception de nos documents de demande de changement de nom et demande certificat de publication de l'avis public
1-11	2019-03-20	Publication dans le Journal l'Information du Nord (secteurs Mont-Tremblant et Sainte-Agathe), publication sur site Internet municipal et affichage à l'hôtel de ville de l'avis public indiquant le délai de 30 jours pour transmettre opposition à la demande

1-12	2019-03-21	Envoi au MAMH du certificat de publication de l'avis public
#	**Date**	**Document**
1-13	2019-04-01	Lettre de Madame Janick Roy du MAMH nous informant qu'elle est la personne responsable de notre dossier
1-14	2019-05-01	Réception par courriel d'une lettre du MAMH nous avisant que la ministre a reçu 34 lettres et courriels d'opposition ainsi qu'une pétition et que, compte tenu des oppositions, elle a jugé opportun de demander à la Commission municipale de tenir une audience publique
1-15	2019-05-02	Demande d'obtenir copie des lettres, courriels et pétition déposés
1-16	2019-05-03	Courriel du MAMH nous indiquant qu'on devait déposer une demande officielle d'accès aux documents demandés
1-17	2019-05-06	Demande d'accès aux documents envoyée par courriel
1-18	2019-05-06	Réception d'un accusé-réception de notre demande d'accès aux documents
1-19	2019-06-05	Réception des documents demandés. (Les renseignements personnels sont caviardés)
1-20	2019-06-04	Réception par courriel de l'avis public à publier sur notre site Internet et à l'hôtel de ville

SECTION 2 - VISION STRATÉGIQUE

#	Date	Document
2-1	2019-04-02	Vision stratégique adoptée par le conseil municipal

SECTION 3 - COMMUNICATIONS OFFICIELLES

#	Date	Document
3-1	2019-01-23	Communiqué de presse - Saint-Faustin-Lac-Carré souhaite se doter d'une nouvelle image
3-2	2019-01-20	Discours du maire dans le cadre de la soirée des bénévoles
3-3	2019-02-05	Discours du maire lors de la séance du conseil municipal où la résolution demandant le changement de nom a été adoptée
3-4	2019-02-08	Communiqué de presse – Adoption d'une résolution annonçant l'intention du conseil municipal de doter Saint-Faustin-Lac-Carré d'un nouveau nom
3-5	2019-02-19	Texte de la vidéo du maire publiée sur le site Internet municipal
3-6	2019-04-03	Communiqué de presse – Projet de changement de nom de la Municipalité : le conseil municipal précise sa vision et réaffirme sa position
3-7	2019-05-09	Communiqué de presse – Réponse du ministère dans le dossier de la demande de changement de nom de la Municipalité
3-8	2019-06-17	Communiqué de presse – Demande de changement de nom de la Municipalité – Faites-vous entendre lors de l'audience publique

SECTION 4 - RENCONTRE D'INFORMATION DU 23 FÉVRIER 2019

#	Date	Document
4-1	2019-01-31 (et début février)	Communiqué adressé à tous les résidents et propriétaires pour annoncer la rencontre d'information du 23 février 2019
4-2	2019-02-23	Ordre du jour de la rencontre d'information
4-3	2019-02-23	Déroulement détaillé de la rencontre
4-4	2019-02-23	Copie de la présentation Power Point présentée lors de la rencontre
4-5	2019-02-23	Mot de bienvenue du maire
4-6	2019-02-23	Allocution du conseiller Jean Simon Levert - Présentation du projet de la nouvelle image
4-7	2019-02-23	Allocution du conseiller André Brisson – Promotion et développement
4-8	2019-02-23	Allocution du conseiller Jean Simon Levert – Résumé de la Vision stratégique
4-9	2019-02-23	Allocution du directeur général Gilles Bélanger – Budget pour la nouvelle image
4-10	2019-02-23	Mot de clôture du maire
4-11	2019-03-06	Compte-rendu de la rencontre d'information

SECTION 5 - EXTRAITS DU SITE INTERNET MUNICIPAL

#	Date	Document
5-1		Menu montrant la section « Nouvelle image / nouveau nom », comprenant les pages suivantes : - Démarches municipales - documentation - questions et réponses
5-2		La page « Démarches municipales » comprend un résumé des démarches réalisées dans le dossier, mis à jour au fur et à mesure de l'avancement
5-3		La page « Documentation » comprend tous les documents, discours, comptes-rendus, vidéos et ainsi que la revue de presse
5-4		La page « Questions et réponses » créée en tout début de processus, comporte les questions anticipées et les réponses. (Informations générales, coûts, changement d'adresses, etc.)

SECTION 6 - INFOLETTRES

#	Date	Document
6-1	2019-01-23	Saint-Faustin-Lac-Carré souhaite se doter d'une nouvelle image – Annonce de l'intention
6-2	2019-01-31	Annonce de la rencontre d'information qui aura lieu le 23 février 2019
6-3	2019-02-07	2e Annonce de la rencontre d'information
6-4	2019-02-19	Publication de l'entrevue du maire à la Télécommunautaire (TVCL)
6-5	2019-02-21	Publication de la vidéo du maire M. Poirier
6-6	2019-03-21	Annonce de la décision favorable de la Commission de toponymie
6-7	2019-04-04	Annonce de l'adoption de la «Vision stratégique »
6-8	2019-05-09	Une audience publique est demandée par le MAMH
6-9	2019-06-06	Annonce des dates de l'audience publique
6-10	2019-06-13	Rappel – Audience publique
6-11	2019-06-18	Faites-vous entendre lors de l'audience publique (précisions quant aux personnes visées)
6-12	2019-06-20	Rappel – Audience publique

SECTION 7 - REVUE DE PRESSE

#	Date	Document
7-1	2019-01-23	Mont-Blanc – Un nouveau nom pour inspirer et faire rêver
7-2	2019-01-23	Quête d'une nouvelle identité – Le maire affiche sa confiance
7-3	2019-02-27	La question du changement de nom soulève les passions
7-4	2019-02-27	Assemblée publique : ce que les citoyens ont dit
7-5	2019-02-18	Entrevue du maire – Journal télé TVCL
7-6	2019-03-01	Entrevue du maire à la radio - Cime FM
7-7	2019-03-27	La Commission de la toponymie accepte « Mont-Blanc »
7-8	2019-04-05	Le conseil municipal précise sa vision et réaffirme sa position

SECTION 8 - COMITÉ – CHANGEMENT DE L'IMAGE DE LA MUNICIPALITÉ

#	Date	Document
8-1	2018-12-07	Première réunion du comité – Ordre du jour
8-2	2019-01-28	Deuxième réunion du comité – Ordre du jour
8-3	2019-02-11	Troisième réunion du comité – Ordre du jour
8-4	2019-03-13	Quatrième réunion du comité – Ordre du jour
8-5	2019-06-11	Cinquième réunion du comité – Ordre du jour

MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROJET
DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

LISTE DES DOCUMENTS

SECTION 1

DÉMARCHES OFFICIELLES

1-1

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

'e: Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Envoyé: 20 décembre 2018 12:01
À:
Objet: Demande d'avis technique préliminaire - Changement de nom
Pièces jointes: 181220 Argumentaire - Commission toponymie.docx

Bonjour Monsieur Têtu,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je vous envois ci-joint notre argumentaire en faveur du changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.

Nous souhaitons obtenir un avis technique préliminaire d'acceptabilité de ce nom avant d'amorcer les procédures officielles de changement.

Je vous remercie à l'avance et vous souhaite de Joyeuses fêtes.

MUNICIPALITÉ
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235 | Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

Changement de nom : argumentaire pour la Commission de toponymie

Les raisons derrière le changement de nom

En 1996, lors du regroupement de la municipalité de Saint-Faustin et celle de Lac-Carré, les élus écartent l'idée de créer un nom totalement nouveau et décident simplement de mettre les noms des deux municipalités bout à bout pour former le nom actuel. Ce nom étant loin de faire l'unanimité, des discussions sont entamées sur le changement éventuel du nom de la municipalité.

Aujourd'hui, en 2018, plusieurs raisons poussent le conseil municipal à mettre ce dossier de l'avant. Principalement, parce qu'à la lumière d'une étude sur la situation socio-économique de la Municipalité, nous réalisons qu'opérer un changement d'image de la municipalité est devenu plus qu'un simple désir, il s'agit d'une véritable question de survie! Et voici pourquoi.

Une municipalité en déclin

La municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré possède beaucoup d'atouts. Forte d'un beau et grand territoire, elle se situe au cœur d'une des régions touristiques d'importance au Québec : les Laurentides. Avec près de 3 millions de visites de touristes annuellement et des retombées de l'ordre de 553 M $ (en 2016), la région se classe dans les premières régions au Québec en termes de nombres de visiteurs et de dépenses de ces derniers. Le pôle touristique de Mont-Tremblant jouit d'une réputation internationale très enviable et attire autant les touristes et les villégiateurs, que les entreprises commerciales, lui assurant une solide croissance au fil des ans.

Or, Saint-Faustin-Lac-Carré qui est la porte d'entrée de la grande région de Tremblant, ne semble pas réussir à tirer profit de cette manne touristique. Les investissements immobiliers et le nombre d'entreprises et d'emplois stagnent, et ce, depuis plusieurs années. Certaines entreprises du territoire ajoutent même le nom Tremblant à leur nom d'entreprise bien qu'elles soient situées à Saint-Faustin-Lac-Carré. La Municipalité n'arrive pas à se positionner de façon claire et distincte de Mont-Tremblant et son potentiel d'attraction n'est pas mis en valeur.

À la recherche de solutions tournées vers l'avenir

Devant cette réalité, la municipalité a fait appel à une firme d'urbanisme afin de réfléchir à une « vision stratégique » pour l'avenir de la municipalité. Il s'agissait principalement d'identifier les défis, de définir des objectifs clairs et surtout d'identifier des outils pour parvenir à développer le plein potentiel de la municipalité.

Un des points importants soulevé par la Vision stratégique touche le positionnement et l'image de la municipalité. Des groupes de travail ont rencontré des citoyens et des propriétaires d'entreprises et en sont venus au constat suivant : le nom actuel de la Municipalité possède une image négative, Saint-Faustin-Lac-Carré est vu comme une banlieue-dortoir de Mont-Tremblant. Un nom sans envergure, qui n'est pas très inspirant. Ce nom ne lui permet pas de se positionner car il ne met pas de l'avant une offre distinctive.

Devant la concurrence accrue des municipalités environnantes, si rien n'est fait, la diminution du potentiel d'attraction et de développement de la municipalité se soldera éventuellement par une dégradation de la qualité de vie et de l'environnement social pour tous les citoyens.

Devant un tel constat, la Vision stratégique propose une solution radicale. Il s'agit de doter la municipalité d'une image forte et clairement développer ses activités vers une « Municipalité de villégiature ». Et pour y parvenir, il faut absolument passer par un changement de nom.

Le conseil croit fermement qu'il est de sa responsabilité de penser à long terme. Pour assurer la qualité de vie des générations futures et s'assurer de leur engagement, notre municipalité doit mettre en place dès aujourd'hui les nouvelles bases de la croissance à Saint-Faustin-Lac-Carré. Et le point de départ de cette vision d'avenir passe par la modernisation de son image de marque et le changement du nom de la municipalité.

Le nom sélectionné

Nous avons donc choisi : Municipalité de Mont-Blanc. Voilà le nom dont veut se doter notre municipalité et sur lequel reposent nos efforts pour rebâtir notre image.

Il s'agit d'un nom beaucoup plus attractif pour les visiteurs. Un nom qui représente un attrait touristique de premier plan et un élément naturel de grande fierté pour les Faustilacois. Un nom facile à prononcer et à se souvenir, notamment pour nos touristes et villégiateurs anglophones ou internationaux. Un nom que nos commerçants voudront s'approprier et porter avec fierté. Un nom, finalement, qui est inspirant et qui fait rêver.

Dès le début des discussions autour du changement de nom, le nom « Mont-Blanc » s'est imposé de lui-même et un consensus existe parmi les acteurs impliqués dans le processus. La station de ski Mont Blanc a été le premier partenaire approché et ils ont démontré beaucoup d'enthousiasme. Considérant que l'emphase sur le développement touristique et l'offre de plein-air est au cœur de notre vision d'avenir pour la municipalité, nous croyons que le nom « Municipalité de Mont-Blanc » représente parfaitement nos objectifs et favorisera l'atteinte de notre plein potentiel au cours des prochaines années.

Mettre fin à une vieille rivalité de clochers

D'autre part, un changement de nom, pour un nom moins « politisé », aura aussi l'avantage de mettre un terme à l'injustice ressentie par les résidents du secteur Lac-Carré. En effet, la longueur du nom actuel fait en sorte qu'il est souvent raccourci par les résidents, les institutions, les commerçants et même les médias, pour devenir simplement « Saint-Faustin ». Au cours des années, plusieurs voix se sont élevées pour dénoncer la disparition dans l'usage courant de la partie Lac-Carré dans le patronyme de la municipalité. Adopter un nom qui ne reprend aucun des deux anciens noms des municipalités fusionnées réglerait vraisemblablement ce problème.

La longueur du nom en soit est également un irritant qui a été soulevé à mainte reprises par les résidents. Il est, paraît-il, impossible de le rentrer dans un GPS et l'entrée de données dans les formulaires électroniques, qui permettent un nombre limité de caractères, suscite bien des désagréments à nos résidents.

Origine et signification du nom

Le nom Mont Blanc fait référence à un des éléments les plus marquants de la topographie de notre territoire, soit le mont Blanc. Il s'agit d'une montagne majestueuse qui surplombe la vallée de Saint-Faustin-Lac-Carré et Mont-Tremblant. C'est aussi le nom de la station de ski qui opère sur ses flancs. Le mont Blanc est le deuxième plus haut sommet skiable dans les Laurentides et il est une source de grande fierté pour les citoyens de la région. Depuis près de 50 ans, la station de ski jouit d'une reconnaissance qui dépasse les limites de notre région, attirant les skieurs de la grande région montréalaise, de l'Outaouais et de Lanaudière, de même que les Ontariens de la région d'Ottawa.

Le nom Mont Blanc est donc déjà bien connu du grand public, et jouit d'une image positive et d'un réel pouvoir d'attraction. Nous croyons que les citoyens, les entrepreneurs et les villégiateurs se l'approprieront très rapidement.

1-2

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

e: Tétu Pier-Luc <ptetu@oqlf.gouv.qc.ca>
Envoyé: 20 décembre 2018 14:13
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Cc: Bisson Marie-Ève
Objet: RE: Demande d'avis technique préliminaire - Changement de nom

Bonjour madame Gauthier,

Comme demandé, voici l'avis technique pour le changement du nom de votre municipalité :

- Le nom proposé nous apparaît conforme aux critères de choix et aux règles d'écriture de la Commission de toponymie.

Vous pouvez donc continuer vos démarches pour le changement du nom.

Salutations,

Commission de toponymie Québec

Pier-Luc Tétu
Toponymiste

Commission de toponymie

Téléphone : **418 646-9601**
pier-luc.tetu@toponymie.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité
Ce message, confidentiel, est à l'usage exclusif de son ou de sa destinataire. Il est interdit, pour toute autre personne, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier <dir.greffe@sflc.ca>
Envoyé : 20 décembre 2018 12:01
À : Tétu Pier-Luc <ptetu@oqlf.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'avis technique préliminaire - Changement de nom

Bonjour Monsieur Têtu,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je vous envois ci-joint notre argumentaire en faveur du changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.

Nous souhaitons obtenir un avis technique préliminaire d'acceptabilité de ce nom avant d'amorcer les procédures officielles de changement.

Je vous remercie à l'avance et vous souhaite de Joyeuses fêtes.

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

MUNICIPALITÉ
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ, PRÉSIDÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POIRIER ET TENUE LE 5 FÉVRIER 2019 À 19H30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 100, PLACE DE LA MAIRIE ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur le maire	Pierre Poirier
Messieurs les conseillers	Michel Bédard, district 1
	Jean simon Levert, district 2
	Alain Lauzon, district 3
	André Brisson, district 4
Madame la conseillère	Carol Oster, district 5

RÉSOLUTION 9973-02-2019
DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DE CHANGER LE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'une municipalité locale peut, en vertu des articles 16 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de changer de nom ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il serait opportun de modifier le nom de la Municipalité pour les motifs suivants :

- Le nom actuel a été choisi lors du regroupement des municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré, en 1996. Afin de rallier tous les citoyens au projet de fusion, le conseil municipal avait pris la décision de joindre les deux noms pour en former un seul ;

- Le nom « Saint-Faustin-Lac-Carré » a maintes fois été décrié au cours des années, démontrant une image sans envergure ;

- Se doter d'une nouvelle image et d'un nouveau nom permettra d'opérer un renouveau, de se positionner au cœur de la région des Laurentides, qui jouit d'une réputation internationale tout en nous en distinguant de façon claire ;

- Le changement de l'image et du nom fait partie des objectifs et outils identifiés lors de la démarche de planification stratégique menée au cours des dernières années dans le but de parvenir à développer le plein potentiel attractif et économique de la Municipalité ;

- Le conseil municipal est d'avis que le statu quo risque de voir la Municipalité décroître et se dévitaliser et que l'instauration d'une nouvelle image et d'un nouveau nom permettra de nous distinguer et de nous positionner stratégiquement. Le changement de nom découle d'une vision à long terme visant à assurer la qualité de vie des générations futures, le tout dans un objectif de développement durable ;

- Enfin, considérant l'emphase sur le développement touristique et l'offre de plein-air qui sont au cœur de notre vision d'avenir pour la Municipalité, le choix du nom Municipalité de Mont-Blanc représente parfaitement nos objectifs et favorisera l'atteinte de notre plein potentiel au cours des prochaines années.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

DE DEMANDER au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de changer le nom pour le suivant : « Municipalité de Mont-Blanc ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 6 février 2019

(S) PIERRE POIRIER
Maire

(S) GILLES BÉLANGER
Directeur général et secrétaire-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 6 février 2019

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

100, Place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2
Téléphone : 819 688-2161 819 326-0407 Télécopieur : 819 688-6791
Courriel : dirgen@municipalite.stfaustin.qc.ca

1-5

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

: Tétu Pier-Luc <ptetu@oqlf.gouv.qc.ca>
Envoyé: 8 février 2019 13:21
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Objet: RE: Demande d'avis technique préliminaire - Changement de nom

Bonjour,

Votre demande sera présentée aux membres de la Commission lors de leur prochaine réunion, qui se tiendra le 1er mars.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Salutations,

Commission de toponymie Québec

Pier-Luc Tétu
Toponymiste

Commission de toponymie

Téléphone : **418 646-9601**
pier-luc.tetu@toponymie.gouv.qc.ca

/is de confidentialité
Ce message, confidentiel, est à l'usage exclusif de son ou de sa destinataire. Il est interdit, pour toute autre personne, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

1-4

De : Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier <dir.greffe@sflc.ca>
Envoyé : 7 février 2019 17:30
À : Tétu Pier-Luc <ptetu@oqlf.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande d'avis technique préliminaire - Changement de nom

Bonjour Monsieur Tétu,

Tel que déjà discuté et suite à la réception de l'avis technique de la Commission de toponymie, le conseil municipal a adopté, le 5 février 2019, une résolution visant à demander le changement du nom de la Municipalité. Vous trouverez ci-joint copie de ladite résolution.

Je vous joins également copie de l'argumentaire à l'appui de la demande, qui a d'ailleurs déjà été déposé à vos dossiers.

Auriez-vous l'obligeance de m'indiquer le délai prévu pour traiter cette demande ?

Merci beaucoup.

1-6

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

: Tétu Pier-Luc <ptetu@oqlf.gouv.qc.ca>
Envoyé: 27 février 2019 11:45
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Objet: RE: Demande d'avis technique préliminaire - Changement de nom

Bonjour,

Vous devriez recevoir une communication à propos de la décision de la Commission dans la semaine suivant la réunion.

Salutations,

Commission de toponymie Québec

Pier-Luc Tétu
Toponymiste

Commission de toponymie

Téléphone : **418 646-9601**
pier-luc.tetu@toponymie.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité
Ce message, confidentiel, est à l'usage exclusif de son ou de sa destinataire. Il est interdit, pour toute autre personne, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier <dir.greffe@sflc.ca>
Envoyé : 27 février 2019 11:29
À : Tétu Pier-Luc <ptetu@oqlf.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande d'avis technique préliminaire - Changement de nom

Bonjour,

Pouvez-vous m'indiquer dans quel délai nous pouvons nous attendre à recevoir la décision de la Commission suite à la réunion du 1er mars ?

Merci beaucoup

MUNICIPALITÉ SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

1-7

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

: Saint-Faustin-Lac-Carre, Caroline Fouquette
Envoyé: 6 mars 2019 08:41
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Objet: TR: Décisions de la Commission de toponymie
Pièces jointes: Attestation d'avis favorable - Mont-Blanc.pdf

Caroline Fouquette
Adjointe exécutive
Direction générale et service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 227| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : ajointe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

De : Saint-Faustin-Lac-Carre, Carole Chartrand <info@sflc.ca>
Envoyé : 6 mars 2019 08:22
À : Saint-Faustin-Lac-Carre, Caroline Fouquette <adjointe@sflc.ca>; Saint-Faustin-Lac-Carre, Gilles Bélanger <...g@sflc.ca>
Objet : TR: Décisions de la Commission de toponymie

De : Commission de toponymie [mailto:Suivi.Topo@toponymie.gouv.qc.ca]
Envoyé : 5 mars 2019 17:59
À : Saint-Faustin-Lac-Carre, Carole Chartrand <info@sflc.ca>
Cc : MRC, Nancy Pelletier <npelletier@mrclaurentides.qc.ca>; 'jessy.baron@mamot.gouv.qc.ca' <jessy.baron@mamot.gouv.qc.ca>; 'Dr.Laurentides@mamot.gouv.qc.ca' <Dr.Laurentides@mamot.gouv.qc.ca>
Objet : Décisions de la Commission de toponymie

Commission de toponymie Québec

Madame,
Monsieur,

La Commission de toponymie fait désormais le suivi de ses décisions auprès de ses partenaires par courriel ...utôt que par la poste. Ce changement n'enlève rien au caractère officiel des noms de lieux approuvés par la Commission.

En lien avec l'application de cette nouvelle procédure, nous vous informons que la Commission, lors de sa réunion tenue le 1er mars 2019, s'est déclarée favorable à ce que le nom **Saint-Faustin–Lac-Carré**, qui désigne votre municipalité, soit changé pour celui de **Mont-Blanc**.

Vous trouverez ci-joint l'attestation de l'avis favorable.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Fabrice Gagnon
Directeur et secrétaire

Commission de toponymie

Bureau 100
750, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 9M1
Téléphone : **418 643-2817**

FG/FC

P.-S. Si vous changez d'adresse courriel ou si ce message ne vous est pas destiné, merci de nous le faire savoir.

Avis de confidentialité
Ce message, confidentiel, est à l'usage exclusif de son ou de sa destinataire. Il est interdit, pour toute autre personne, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Commission de toponymie
Québec

ATTESTATION D'AVIS FAVORABLE

En vertu des dispositions de la **Charte de la langue française** (RLRQ, chapitre C-11), la Commission de toponymie assume le mandat général de gérer la nomenclature géographique du Québec.

Elle doit notamment proposer au gouvernement les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux, établir et normaliser la terminologie géographique en collaboration avec l'Office québécois de la langue française et donner son avis au gouvernement sur toute question que celui-ci soumet en matière de toponymie. Par ailleurs, elle peut, de sa propre initiative, donner avis au gouvernement et aux autres organismes de l'Administration sur toute question relative à la toponymie. Pour plus de précisions juridiques, consultez les paragraphes *a*, *c* et *f* de l'article 125 et le paragraphe *a* de l'article 126.

Il est attesté par la présente que la Commission de toponymie, lors de sa réunion tenue le **1 mars 2019**, a donné avis à la Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré qu'elle est favorable au nom suivant :

Saint-Faustin–Lac-Carré M

Région administrative : Laurentides — MRC : Les Laurentides

Toponyme	Type d'entité
Mont-Blanc	**Municipalité**

Fait à Québec le 5 mars 2019

1-8

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

De: Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Envoyé: 14 mars 2019 11:21
À: 'communications@mamh.gouv.qc.ca'
Cc: 'dr.laurentides@mamh.gouv.qc.ca'
Objet: Demande de changement de nom de la Municipalité
Pièces jointes: 190314 Lettre au MAMH demande changement nom.pdf; 190208 Résolution 9973 Demande changement nom.pdf; 190305 Attestation d'avis favorable - Mont-Blanc.pdf; 190314 Avis public.pdf; 181220 Argumentaire - Commission toponymie.pdf

Bonjour,

Veuillez prendre connaissance de la correspondance jointe.

Merci et bonne fin de journée

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235 | Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Par courriel et courrier

Le 14 mars 2019

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Objet : Demande de changement de nom de la Municipalité

Madame la ministre,

Le Conseil municipal a adopté, le 5 février 2019 une résolution visant à demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de changer le nom de la Municipalité

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents requis aux fins d'approbation du changement de nom, soit :

- Copie certifiée conforme de la résolution numéro 9973-02-2019
- Avis favorable de la Commission de toponymie
- Copie certifiée conforme de l'avis publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité
- Certificat attestant la date de publication de l'avis (vous sera transmis avec la version papier du présent envoi).

En appui à notre demande, vous trouverez également ci-joint le document intitulé « Changement de nom – Argumentaire » qui a été déposé à la Commission de toponymie.

Également, nous vous informons que plusieurs démarches d'information des citoyens ont été réalisées, dont une rencontre qui s'est tenue le 23 février 2019 à laquelle environ 125 personnes étaient présentes. De plus, une section du site Internet municipal est dédiée à ce projet. Vous pouvez la consulter au http://sflc.ca/demarches-municipales/.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

La directrice générale adjointe
Service du greffe

Danielle Gauthier

DG/
c.c. Direction régionale des Laurentides
p.j.

100, Place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2
Téléphone : 819 688-2161 819 326-0407 Télécopieur : 819 688-6791
Courriel : info@sflc.ca

MUNICIPALITÉ
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ, PRÉSIDÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POIRIER ET TENUE LE 5 FÉVRIER 2019 À 19H30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 100, PLACE DE LA MAIRIE ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur le maire	Pierre Poirier
Messieurs les conseillers	Michel Bédard, district 1
	Jean simon Levert, district 2
	Alain Lauzon, district 3
	André Brisson, district 4
Madame la conseillère	Carol Oster, district 5

RÉSOLUTION 9973-02-2019
DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DE CHANGER LE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'une municipalité locale peut, en vertu des articles 16 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de changer de nom ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il serait opportun de modifier le nom de la Municipalité pour les motifs suivants :

- Le nom actuel a été choisi lors du regroupement des municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré, en 1996. Afin de rallier tous les citoyens au projet de fusion, le conseil municipal avait pris la décision de joindre les deux noms pour en former un seul ;

- Le nom « Saint-Faustin-Lac-Carré » a maintes fois été décrié au cours des années, démontrant une image sans envergure ;

- Se doter d'une nouvelle image et d'un nouveau nom permettra d'opérer un renouveau, de se positionner au cœur de la région des Laurentides, qui jouit d'une réputation internationale tout en nous en distinguant de façon claire ;

- Le changement de l'image et du nom fait partie des objectifs et outils identifiés lors de la démarche de planification stratégique menée au cours des dernières années dans le but de parvenir à développer le plein potentiel attractif et économique de la Municipalité ;

- Le conseil municipal est d'avis que le statu quo risque de voir la Municipalité décroître et se dévitaliser et que l'instauration d'une nouvelle image et d'un nouveau nom permettra de nous distinguer et de nous positionner stratégiquement. Le changement de nom découle d'une vision à long terme visant à assurer la qualité de vie des générations futures, le tout dans un objectif de développement durable ;

- Enfin, considérant l'emphase sur le développement touristique et l'offre de plein-air qui sont au cœur de notre vision d'avenir pour la Municipalité, le choix du nom Municipalité de Mont-Blanc représente parfaitement nos objectifs et favorisera l'atteinte de notre plein potentiel au cours des prochaines années.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

DE DEMANDER au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de changer le nom pour le suivant : « Municipalité de Mont-Blanc ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 6 février 2019

(S) PIERRE POIRIER
Maire

(S) GILLES BÉLANGER
Directeur général et secrétaire-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 6 février 2019

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

100, Place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2
Téléphone : 819 688-2161 819 326-0407 Télécopieur : 819 688-6791
Courriel : dirgen@municipalite.stfaustin.qc.ca

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

:	Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Envoyé:	14 mars 2019 16:30
À:	'chantale.jeannotte@assnat.qc.ca'
Cc:	Saint-Faustin-Lac-Carre, Pierre Poirier
Objet:	Demande de changement de nom de la Municipalité
Pièces jointes:	Demande de changement de nom de la Municipalité

Bonjour Madame Jeannotte,

À la demande de Monsieur Poirier, je vous fais parvenir copie du courriel envoyé ce jour même au MAMH concernant la demande de changement de nom de la Municipalité.

Agréez mes salutations.

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235 | Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

\FAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

1-9

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

: communications@mamh.gouv.qc.ca
Envoyé: 14 mars 2019 11:48
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Objet: RE: Demande de changement de nom de la Municipalité

Affaires municipales et Habitation
Québec

Bonjour,

Nous accusons réception de votre message électronique et en assurons le suivi.

Meilleures salutations,

Fannie Savard
Adjointe administrative
Direction des communications
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015, poste 3404
nie.savard@mamh.gouv.qc.ca
www.mamot.gouv.qc.ca

100 ANS 1918 · 2018

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier [mailto:dir.greffe@sflc.ca]
Envoyé : 14 mars 2019 11:21
À : _Boite Communications (MAMOT) <communications@mamh.gouv.qc.ca>
Cc : _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT) <dr.laurentides@mamh.gouv.qc.ca>
Objet : Demande de changement de nom de la Municipalité

Bonjour,

Veuillez prendre connaissance de la correspondance jointe.

Merci et bonne fin de journée

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

1-10

De : janick.roy@mamh.gouv.qc.ca [mailto:janick.roy@mamh.gouv.qc.ca]
Envoyé : 18 mars 2019 13:51
À : Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier <dir.greffe@sflc.ca>
Objet : Demande de changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carré

Affaires municipales et Habitation
Québec

Bonjour Mme Gauthier,

Nous confirmons la réception des documents concernant la demande de changement de nom de votre Municipalité.

Serait-il possible de me faire parvenir le certificat de publication signé?

Cordiales salutations,

Janick Roy
Conseillère en développement régional et aux affaires municipales
Direction régionale de Laval et des Laurentides
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

161, rue de la Gare, bureau 210
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2B9
Téléphone : 450 569-7646, poste 81505
janick.roy@mamh.gouv.qc.ca
www.mamh.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur Facebook et Twitter

100 ANS 1918 · 2018

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

100 ANS 1918 · 2018

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

1-11

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a, le 5 février 2019, adopté la résolution numéro 9973-02-2019 demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de changer son nom pour le suivant : « Municipalité de Mont-Blanc ».

Lors d'une réunion tenue le 1er mars 2019, la Commission de toponymie a émis un avis favorable au nom : « Municipalité de Mont-Blanc ».

Toute personne peut, dans les trente (30) jours suivant la publication du présent avis, soit au plus tard le 19 avril 2019, faire connaître par écrit au ministre son opposition à la demande de changement de nom.

Les oppositions doivent être transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à l'adresse suivante :

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 15e jour de mars deux mille dix-neuf.

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Danielle Gauthier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, , en le publiant dans le Journal l'Information du Nord, édition du 20 mars 2019 pour les secteurs Mont-Tremblant et Ste-Agathe et en en affichant une copie aux endroits définis au règlement numéro 265-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics, le 19 mars 2019, entre 9h00 et 17h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 mars 2019.

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe

1-12

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

: Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Envoyé: 21 mars 2019 11:04
À: 'janick.roy@mamh.gouv.qc.ca'
Objet: RE: Demande de changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carré
Pièces jointes: 190320 Avis public.pdf

Bonjour,

Voici en pièce jointe l'avis public accompagné du certificat de publication.

Veuillez noter que l'ensemble du dossier en version papier vous a été envoyé aujourd'hui même.

Bonne fin de journée

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

NFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

De : janick.roy@mamh.gouv.qc.ca [mailto:janick.roy@mamh.gouv.qc.ca]
Envoyé : 18 mars 2019 13:59
À : Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier <dir.greffe@sflc.ca>
Objet : RE: Demande de changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carré

Affaires municipales et Habitation
Québec

Bonjour Mme Gauthier,

Merci de votre réponse. Je n'avais en effet pas réalisé que la date de publication était cette semaine.

Bonne journée,

Janick Roy
Conseillère en développement régional et aux affaires municipales
Direction régionale de Laval et des Laurentides
'inistère des Affaires municipales et de l'Habitation

161, rue de la Gare, bureau 210
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2B9

Téléphone : 450 569-7646, poste 81505
janick.roy@mamh.gouv.qc.ca
www.mamh.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur Facebook et Twitter

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier [mailto:dir.greffe@sflc.ca]
Envoyé : 18 mars 2019 13:53
À : Roy, Janick <janick.roy@mamh.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande de changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carré

Bonjour,

Je vous l'envoie dès que l'avis sera publié. C'est prévu dans le journal de ce mercredi 20 mars.

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235 | Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

Affaires municipales et Habitation
Québec

Direction de Laval et des Laurentides

1-13

Saint-Jérôme, le 1er avril 2019

Madame Danielle Gauthier
Directrice générale
Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré
100, Place de la Mairie
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2

Madame la Directrice générale,

J'accuse réception de la documentation concernant votre demande en vue de changer le nom de Saint-Faustin-Lac-Carré en celui de Mont-Blanc.

Je serai, au cours de la procédure de changement de nom, la personne responsable de votre dossier et je pourrai vous fournir tous les renseignements supplémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Janick Roy
Conseillère en développement régional
et aux affaires municipales
Direction régionale de Laval et des Laurentides

161, rue de la Gare, bureau 210
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2B9
Téléphone : 450 569-7646
Télécopieur : 450 569-3131
www.mamh.gouv.qc.ca

1-14

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

De: operations.regionales@mamh.gouv.qc.ca
Envoyé: 1 mai 2019 16:19
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Cc: claudette.larouche@mamh.gouv.qc.ca
Objet: Demande de changement de nom de la municipalité
Pièces jointes: Lettre réponse Saint-Faustin-Lac-Carré.pdf

Importance: Haute

Bonjour,

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de la lettre ci-jointe. La version originale vous sera transmise par la poste régulière.

Bonne journée!

Direction générale des opérations régionales
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015
www.mamh.gouv.qc.ca

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 29 avril 2019

Madame Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
100, Place de la Mairie
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2

Madame la Directrice générale adjointe,

À la suite de votre demande en vue de changer le nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré en celui de Municipalité de Mont-Blanc, je vous avise, conformément à l'article 21 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a reçu, dans le délai prescrit par la Loi, 34 lettres et courriels d'opposition ainsi qu'une pétition signée par plus de 550 personnes relativement à ce projet de changement de nom.

Compte tenu des oppositions reçues, la ministre a jugé opportun de demander à la Commission municipale du Québec de tenir une audience publique sur la demande de changement de nom en vertu de l'article 22 de cette même loi.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale adjointe, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Frédéric Guay

Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamh.gouv.qc.ca

1-15

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

: Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Envoyé: 2 mai 2019 16:34
À: 'operations.regionales@mamh.gouv.qc.ca'
Objet: RE: Demande de changement de nom de la municipalité
Pièces jointes: Lettre réponse Saint-Faustin-Lac-Carré.pdf

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre lettre du 29 avril 2019 ci-jointe et vous en remercions.

Nous aimerions savoir s'il est possible d'obtenir copie des lettres, courriels et pétition d'opposition déposés relativement à notre dossier.

Également, est-il possible d'avoir un aperçu du délai à prévoir avant la tenue de l'audience publique ?

Vous remerciant à l'avance, agréez mes salutations.

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

De : operations.regionales@mamh.gouv.qc.ca [mailto:operations.regionales@mamh.gouv.qc.ca]
Envoyé : 1 mai 2019 16:19
À : Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier <dir.greffe@sflc.ca>
Cc : claudette.larouche@mamh.gouv.qc.ca
Objet : Demande de changement de nom de la municipalité
Importance : Haute

Bonjour,

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de la lettre ci-jointe. La version originale vous sera transmise par la poste régulière.

Bonne journée!

Direction générale des opérations régionales
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau

Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015
www.mamh.gouv.qc.ca

1-16

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

: operations.regionales@mamh.gouv.qc.ca
Envoyé: 3 mai 2019 14:15
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Cc: dr.laurentides@mamh.gouv.qc.ca
Objet: TR: Demande de changement de nom de la municipalité

Bonjour,

En suivi de votre courriel, la Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré peut déposer une demande d'accès aux documents par la poste, par télécopieur ou par courriel à :

Madame Dominique Jodoin
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Télécopieur : 418 644-9863
Courriel : accesinfo@mamh.gouv.qc.ca

Le cas échéant, la demande serait traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Le délai de réponse est 20 jours suivant la date de réception d'une demande. Toutefois, ce délai peut être prolongé de 10 jours sur avis préalable.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous référer au site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à l'adresse suivante : https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/acces-a-linformation/demande-dacces-aux-documents/. Également, vous pouvez joindre la Direction régionale de Laval et des Laurentides du MAMH au 450 569-7646 ou par courriel à dr.laurentides@mamh.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale adjointe, nos salutations distinguées.

Direction générale des opérations régionales
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015
www.mamh.gouv.qc.ca

De : Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier [mailto:dir.greffe@sflc.ca]
Envoyé : 2 mai 2019 16:34
À : _Boîte Opérations régionales <operations.regionales@mamh.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande de changement de nom de la municipalité

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre lettre du 29 avril 2019 ci-jointe et vous en remercions.

Nous aimerions savoir s'il est possible d'obtenir copie des lettres, courriels et pétition d'opposition déposés relativement à notre dossier.

Également, est-il possible d'avoir un aperçu du délai à prévoir avant la tenue de l'audience publique ?

Vous remerciant à l'avance, agréez mes salutations.

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235 | Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

De : operations.regionales@mamh.gouv.qc.ca [mailto:operations.regionales@mamh.gouv.qc.ca]
Envoyé : 1 mai 2019 16:19
À : Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier <dir.greffe@sflc.ca>
Cc : claudette.larouche@mamh.gouv.qc.ca
Objet : Demande de changement de nom de la municipalité
Importance : Haute

Bonjour,

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de la lettre ci-jointe. La version originale vous sera transmise par la poste régulière.

Bonne journée!

Direction générale des opérations régionales
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015
www.mamh.gouv.qc.ca

1-17

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

: Saint-Faustin-Lac-Carre, Caroline Fouquette
Envoyé: 6 mai 2019 10:39
À: 'accesinfo@mamh.gouv.qc.ca'
Cc: Saint-Faustin-Lac-Carre, Gilles Bélanger
Objet: Demande d'accès à l'information - opposition changement de nom

Bonjour,

Nous aimerions recevoir un copie des documents, lettres, requête et/ou pétitions qui ont été déposés relativement à la demande de la Municipalité de changement de nom.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Merci et bonne journée.

Caroline Fouquette
Adjointe exécutive
Direction générale et service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 227| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : ajointe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

'NFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

1-18

: accesinfo@mamh.gouv.qc.ca
Envoyé: 6 mai 2019 14:37
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Caroline Fouquette
Objet: RE: Demande d'accès à l'information - opposition changement de nom
Pièces jointes: 2019-057 - Accusé de réception (2019-05-06).pdf

Affaires municipales et Habitation
Québec

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint un accusé de réception à la suite de votre demande d'accès à l'information.

Prenez note que cette lettre ne vous sera transmise que par courriel.

Bonne journée.

Bureau de la responsable de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Aile Chauveau, 4e étage
', rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser. Merci.

Votre gouvernement

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : Saint-Faustin-Lac-Carre, Caroline Fouquette [mailto:adjointe@sflc.ca]
Envoyé : 6 mai 2019 10:39
À : _Boite Acces Info (MAMOT) <accesinfo@mamh.gouv.qc.ca>
Cc : Saint-Faustin-Lac-Carre, Gilles Bélanger <dg@sflc.ca>
Objet : Demande d'accès à l'information - opposition changement de nom

Bonjour,

ous aimerions recevoir un copie des documents, lettres, requête et/ou pétitions qui ont été déposés relativement à la demande de la Municipalité de changement de nom.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Merci et bonne journée.

Caroline Fouquette
Adjointe exécutive
Direction générale et service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 227| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : ajointe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation
Québec

Bureau de la secrétaire générale

Québec, le 6 mai 2019

Madame Caroline Fouquette
Adjointe exécutive
Direction générale et service du greffe
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
100, Place de la Mairie
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2

Madame,

Nous avons bien reçu votre demande d'accès à l'information, le 6 mai 2019 par courrier électronique, afin d'obtenir le ou les documents suivants :

Une copie des documents, lettres, requête et/ou pétitions qui ont été déposés relativement à la demande de la Municipalité de changement de nom. (Saint-Faustin-Lac-Carré)

Dès à présent, les démarches nécessaires pour traiter votre demande ont été entreprises. Suivant l'article 46 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous disposons d'un délai de 20 jours afin de répondre à votre demande. Nous vous assurons qu'une réponse vous parviendra d'ici le 27 mai 2019.

De plus, dans l'éventualité où ce délai n'est pas respecté, vous aurez droit d'exercer devant la Commission d'accès à l'information le recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la loi, comme s'il s'agissait d'un refus de notre organisme d'y accéder. Vous trouverez ci-joint une note explicative relative à cet effet.

Enfin, veuillez noter que le Ministère applique de façon intégrale le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (chapitre A-2.1, r. 3) pour toute demande de documents comportant 50 pages et plus. Pour plus d'information, consultez notre site Web au www.mamh.gouv.qc.ca.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dominique Jodoin
Secrétaire générale
Responsable de l'accès aux documents

2019-001896/2019-057

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamh.gouv.qc.ca

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
(L.R.Q., c. A-2.1)

46. Le responsable doit donner à la personne qui lui a fait une demande écrite un avis de la date de la réception de sa demande.

Cet avis est écrit; il indique les délais prescrits pour donner suite à la demande et l'effet que la présente loi attache au défaut, par le responsable, de les respecter. Il informe, en outre, le requérant du recours en révision prévu à la section III du chapitre IV.

1982, c. 30, a. 46; 2006, c. 22, a. 25.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation
Québec

Bureau de la secrétaire générale

1-19

Québec, le 5 juin 2019

Madame Caroline Fouquette
Adjointe exécutive
Direction générale et service du greffe
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
100, Place de la Mairie
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information, reçue le 6 mai 2019 par courrier électronique, afin d'obtenir le ou les documents suivants :

Une copie des documents, lettres, requête et/ou pétitions qui ont été déposés relativement à la demande de la Municipalité de changement de nom. (Saint-Faustin-Lac-Carré)

Après analyse, nous vous informons que votre demande est acceptée partiellement. En effet, certains documents et informations ne peuvent vous être transmis. À cet égard, nous invoquons les articles 14, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), pour refuser l'accès à ces documents.

Nous pouvons cependant vous informer qu'à la suite de la demande de la Municipalité en vue de changer le nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré en celui de Municipalité de Mont-Blanc, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a reçu, dans le délai prescrit par l'article 21 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), 34 lettres et courriels d'opposition ainsi qu'une pétition signée par plus de 550 personnes relativement à ce projet de changement de nom.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamh.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dominique Jodoin
Secrétaire générale
Responsable de l'accès aux documents

2019-001896/2019-057

chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants :

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis- clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Saint-Faustin-Lac-Carré, Le 24 mars 2019

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
29 MAR. 2019
CABINET

Bonjour Madame la Ministre des Affaires municipales et de l'habitation,

Objet : Changement de nom de la Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré.

Nous sommes les représentants d'un groupe de citoyens, signataires d'une pétition qui sont contre le changement de nom que le conseil municipal veut adopter soit la municipalité de Mont-Blanc. Nous-y voyons une ambiguïté, est-ce pour souligner une des montagnes de la municipalité ou pour promouvoir un centre de ski, une ambiguïté aussi parce qu'il existe d'autres Mont Blanc : en Gaspésie et Bas St-Laurent, sans compter un grand nombre de rues et chemins Mont-Blanc (St-Agathe, St-Adèle). Dans ce contexte nous vous adressons donc nos doléances.

Historique des démarches:

25-01-2019 : Intention de la ville de changer de nom pour Mont Blanc. (Publication: Journal Information du Nord)
05-02-2019 : **Résolution sur le changement de nom** au Conseil de Ville. (Décision unilatéralement du conseil municipale)
23-02-2019 : Séance d'information organisée par le Conseil de Ville et un comité trié sur le volet. (La salle était comble)
01-03-2019 : **Émission d'un Avis Favorable** au changement de nom par la Commission de Toponymie. **(22 Jours)**
15-03-2019 : Transmission de l'Avis Favorable au changement de nom à la Municipalité.
20-03-2019 : Publication de l'Avis Public de la Municipalité dans le journal Local.
19-04-2019 : Fin de la période d'oppositions des Citoyens pour la Ministre des Affaires Municipal et de l'Habitation.

Tout va à une vitesse grand **V.** Vous constatez qu'il y a seulement 22 jours entre la **Résolution** au Conseil de Ville et l'**Émission d'un Avis Favorable** au changement de nom par la Commission de Toponymie. C'est très très rapide, d'autant plus qu'il y a seulement 16 jours ouvrables qui les séparent. La Commission de Toponymie avait 60 jours pour répondre. Pourquoi cet empressement ?

Nous avons communiqués le 7 et le 14 mars avec La Commission de la Toponymie. Le Toponymiste en charge de notre dossier, nous a même dit que la Municipalité a fait ça demande en mentionnent seulement la montagne Mont Blanc. Cette montagne a été reconnue par la commission de Toponymie en 1975. La Municipalité n'a pas mentionnée que le Mont Blanc est d'abord et avant tout des entreprises privées qui ont exploitées successivement la montagne comme centre de ski sous l'appellation Mont Blanc et ce depuis 1958. Nous avons même envoyés une requête le 15 mars, mais hélas il était déjà trop tard. La Commission de Toponymie avait déjà émis un avis favorable au changement de nom le premier mars.

Vue le peu de temps mis à notre disposition, malgré tout en quatre semaines seulement dont une semaine de relâche scolaire et ce sans aucune publicité, nous vous présentons une pétition de **565 signataires** qui réclament un référendum. Comme la démocratie n'a pas été exercée, la pétition devenait le seul moyen de se faire entendre.

Nous demeurons convaincus qu'une bonne partie de la population trouve un peu long le nom actuel, mais il y a un très fort consensus social pour garder l'appellation Saint-Faustin-Lac-Carré.

Bien que le changement de nom faisant partie, selon eux, d'une condition sine qua non d'un projet de vision stratégique de développement, les motivations en faveur du changement de nom n'étaient pas très éloquentes. On nous explique que, pour notre développement futur, nous devons avoir un nom et je cite " plus moderne, plus sexy". A ce compte-là, on devra revoir une grande partie de la toponymie des villes et villages au Québec. Et pourtant le changement de nom de la municipalité ne faisait pas parti en aucun cas du programme électoral du maire

A nos yeux, les considérations sont très futiles, à moins qu'il y ait d'autres considérations non dites. A ce sujet, naturellement, les rumeurs vont bon train. Celle qui attire notre attention pourrait être un engagement envers des investisseurs canadiens ou étrangers (ou une exigence). Ça reste à vérifier mais, si tel est le cas, on pourrait présumer que l'on se fait dicter la toponymie de nos villes et villages au Québec et cela demeure inacceptable.

Dans la foulée de la fusion en 1995 de deux municipalités soit St Faustin et Lac Carré le conseil municipal optait en janvier 1996 pour St-Faustin-Lac-Carré comme appellation suite à des pressions de citoyens qui s'opposaient déjà à l'appellation Mont Blanc. En 2008 le conseil de ville a fait une consultation publique. La majorité des citoyens ont choisi de gardé le nom Saint-Faustin-Lac-Carré. En 2019 même si une grande partie de la population est en désaccord, le conseil municipal décide de façon unilatérale de changer de nom et s'en remet aux instances supérieures (Commission de toponymie et Ministère des affaires municipales et de l'habitation éventuellement) pour trancher. Malheureusement nous devons recommencer le processus.

Plusieurs raisons nous poussent à être contre ce changement de nom de la municipalité. Soit : **Historique de l'origine du nom Mont Blanc, Historique de la municipalité, Économie.**

Historique de l'origine du nom de l'entreprise commerciale Mont Blanc:

- La Commission de Toponymie nous suggérez dans son Guide Toponymique Municipal des sources d'inspiration pour choisir un nom de Municipalité. **Et le nom d'une entreprise ne figure en aucun cas dans cette liste.**

  - **Vers 1935 :** La vogue du ski atteint Saint-Faustin. Cette année-là, Guy Dufour fait construire un tremplin de bois sur la montagne qui domine le village. Son père Albert est propriétaire de l'hôtel Le Montagnard. Ils veulent à attirer les amateurs de compétitions de sauts à ski qui se tiennent dans la région, les fins de semaine.

  - **En 1958 :** le centre de ski de la famille Dufour devient la propriété de Maurice Paquin, un homme d'affaires natif d'Huberdeau, établi à Saint-Jovite. Il construit un chalet pour les sportifs qui peuvent se restaurer **sur le site désormais connu sous le nom de l'entreprise commerciale Mont Blanc.**

  - **Fin 1960 :** le centre de ski de la famille Paquin devient la propriété de M Vannasse, Le site reste sous le nom de Mont Blanc.

  - **De 1975 à aujourd'hui :** le Centre de ski Mont Blanc devient la propriété d'un Américain Phil Robinsons. Il est encore le propriétaire actuel. Malheureusement M. Robinsons est très âgé et malade. Rien ne nous dit que la succession voudra garder ce nom d'entreprise. Donc nous n'avons **aucune garantie** que l'entreprise gardera le nom Mont-Blanc. Surtout si ce sont des Américains ou des Ontariens qui l'achètent ? Le Gray Rocks avait comme dernier propriétaire M. Robinsons et malheureusement cette institution presque centenaire n'existe plus aujourd'hui ! Dommage .....

- Comme vous pouvez le constater bien avant que la Commission de toponymie du Québec accepte l'appellation Mont Blanc (21 janvier 1975) pour désigner cette montagne il y avait des activités récréatives pour skieurs, (ne pas oublier qu'il en existe une du même nom dans les Chic Chocs en Gaspésie)

- Peut-on vraiment parler de patrimoine lorsque l'on parle d'une petite montagne au cœur des Laurentides? On est loin de la ville voisine Mont Tremblant qui, elle, réfère à la montagne mythique que les amérindiens, premiers occupants du territoire avaient baptisés **"Montagne tremblante"**.

Historique de la Municipalité: St-Faustin-Lac-Carré est une région avec une histoire très riche.

- **En 1864 :** Arpentage du Canton de Wolfe.
- **En 1873 :** Arrivée des premiers colons et création Mission de La Repousse
- **En 1874 :** Fondation de la mission St-Faustin.
- **En 1879 :** Le nom La Repousse est changer pour St-faustin par l'abbé Samuel Ouimet.
- **En 1881 :** Création de la Municipalité Canton de Wolfe
- **En 1892 :** Arrivée des premiers trains au cœur d'un noyau villageois près du lac Carré
- **En 1812 :** Morcellement du Canton de Wolfe.
- **En 1922 :** Création de Saint-Faustin-Station
- **En 1933 :** Ouverture de la Pisciculture St-Faustin
- **En 1944 :** La Municipalité de Saint-Faustin-Station devient la municipalité Lac Carré
- **En 1957 :** La Municipalité de Saint-Faustin-Sud voie enfin le jour.
- **En 1960 :** La municipalité de Saint-Faustin-Sud fusionne avec Saint-Faustin.
- **En 1986 :** La gare ferroviaire de St-Faustin-Station à été citée comme monument historique.
- **En 1995 :** Fusion des deux Municipalités. Saint-Faustin et Lac Carré.
- **En 1996 :** La municipalité fusionné prends le nom de Saint-Faustin-Lac-Carré

- Les Faustinois doivent leur appellation collective à saint Faustin, martyrisé le même jour que son frère, Jovite, vers 120, à Brescia, sous l'empereur Hadrien. Comme la paroisse voisine à l'ouest portait le nom **Saint-Jovite**, celui de **Saint-Faustin** s'est tout naturellement imposé.

- L'arrivée du chemin de fer stimule l'arrivée des villégiateurs dans la région, ils viennent pour la pêche et la chasse et les grands espaces. Les premiers skieurs, avec l'arrivée de Herman Jack Rabbit Johannsen comme précurseur, font leur apparition vers 1920 et donnent un nouvel élan au tourisme dans la région.

- L'église présente encore aujourd'hui un attrait patrimonial pour sa valeur historique: On y retrouve des œuvres de l'artiste-peintre et décorateur Toussain-xénépon Renaud.

- La pisciculture est vite devenue un lieu incontournable pour passer une journée d'été en taquinant les truites et faire un pique-nique en famille. Au cours de l'année 1955 on y a dénombré plus de 100,000 visiteurs.

- Construite en 1877, La cabane à sucre Millette est mise en exploitation commerciale. Encore en exploitation aujourd'hui sous le nom de La Tablée des Pionniers propriété de Louis-François Marcotte, elle attire un grand nombre de tourisme à chaque saison.

- Selon toutes considérations, nous croyons que celles faisant référence à l'histoire méritent l'attention car, elles sont intimement liées aux familles qui ont construit ce territoire et qui y habitent, pour plusieurs, depuis six générations. Voilà des considérations qui, aux yeux de notre conseil municipal n'ont pas beaucoup d'importance. Nous vous référons au document en annexe: Aperçu de l'histoire de Saint Faustin Lac Carré et du canton de Wolfe.

- Cet aperçu historique nous ramène de toute évidence à l'appellation Saint-Faustin-Lac-Carré. D'ailleurs, rappelons que Saint-Faustin-Lac-Carré se trouve dans l'axe de ce qu'a désigné Tourisme Laurentides comme étant: **"La route des belles histoires".** Pourquoi faire disparaître, des routes du Québec, cette appellation qui en fait partie depuis 1879.

Économie :

- Les frais encourus par cette démarche sont considérables et inutiles. Cette somme pourrait être affectée à des causes beaucoup plus prioritaires que celle-ci. Sans compter les frais subit par les commerçants et le temps perdu par les particuliers pour changer de nom de la municipalité. Contrairement à ce que prétend le conseil municipal, il est faux de prétendre que seulement 50 000$ seront suffisants pour faire le changement de nom. Tous les affiches annonçant la municipalité (Bienvenue, Au revoir et attraits de la municipalité), le lettrage de tous les véhicules, des centaines et des centaines d'affiches de nom de rue, la papeterie, le fameux site **Internet**, ect. et tous les frais encourus à ce jour pour faire la promotion de ce projet.

- Les résidents de plusieurs secteurs ont subit des hausses de taxes Municipale importante de l'ordre de **7 à 9 % en 2019**

- La région reflète un caractère touristique certain. La pisciculture a attiré un grand nombre de visiteurs dans les années 50 et 60 et aujourd'hui un projet d'attrait touristique unique en Amérique au coût de 20 millions est sur le point de débuter sur ce site.

- La Commission de la Toponymie mentionne dans son Guide Toponymique Municipal.

  Le nom d'une municipalité est aussi un témoin de l'histoire et sert aussi à préserver le patrimoine municipal et la culture locale.

Nous espérons que vous pourrez prendre en considération notre requête et qu'ainsi vous nous aiderez à préserver l'histoire. Nous croyons que la municipalité a un avenir sans pour cela changer de nom. Un consensus social est toujours possible dans la mesure où il y a un respect patrimonial et historique.

Dans ce contexte nous demandons, Madame la Ministre des affaires municipales et de l'habitations de refuser le changement de nom ou d'obliger le conseil municipal à tenir un référendum sur la question afin que les citoyens fassent un véritable choix.

Merci de prendre de votre temps pour notre cause,
Bonne journée

Articles 53 et 54
L.A.I.

[redacted]

En Annexes :

Publications dans le journal local : L'Information du Nord
- Saint-Faustin-Lac-Carré deviendra t'elle la municipalité de Mont Blanc (25 janvier 2019)
- La question du changement de nom à Saint-Faustin-Lac-Carré soulève les passions. (23 février 2019)
- Avis Public de la Municipalité (20 mars 2019)

L'historique de la création du centre de ski - Société d'histoire de la Repousse
L'historique de la création Saint-Faustin et de Lac Carré : Commission Toponymie du Québec
L'historique du Mont Blanc : Commission Toponymie du Québec
La Pétition (600 Signataires)

Les Annexes

L'information du Nord
Mont-Tremblant

AFFICHEZ VOTRE
PUBLICITÉ ICI

Actualités 24 JANVIER 2019

Saint-Faustin-Lac-Carré deviendra-t-elle la Municipalité de Mont-Blanc?

Municipalité de Mont-Blanc: voilà un nom qui saurait « inspirer et faire rêver », souligne la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, qui annonce son intention de se doter d'une nouvelle identité « forte et distinctive » au courant de l'année 2019.

Le mont Blanc est lié à l'identité de Saint-Faustin-Lac-Carré et il irait pratiquement de soi que la municipalité en porte le nom, croit-on à la Municipalité.
© Photo L'information du Nord - archives

Dans un communiqué de presse, on explique par ailleurs que la Municipalité entamera sous peu des démarches pour faire approuver ce nouveau nom auprès de la Commission de toponymie ainsi que du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

La décision finale du ministre est attendue au courant du printemps. À la suite à l'approbation, la Municipalité et le comité de la nouvelle image vont travailler à développer les nouveaux outils de communication qui accompagneront ce changement de nom et d'image. Le conseil souhaite une mise en place rapide de la nouvelle image, soit avant la fin de l'année 2019, mentionne-t-on.

« Cette initiative nous permettra de consolider le positionnement de la Municipalité comme milieu de vie et destination récréotouristique de qualité et ainsi atteindre le plein potentiel de notre territoire », souligne le maire Pierre Poirier.

Un plan d'action

Pour que le projet prenne forme, la Municipalité crée un comité qui appuiera le conseil municipal dans la création d'un plan d'action à court, moyen et long terme. « Le premier point sur lequel repose ce plan d'action est le changement du nom: le choix d'un nom attractif et distinctif qui deviendra une source de fierté pour nos résidents et nos entrepreneurs, est primordial », fait valoir la Municipalité.

« La Municipalité souhaite revoir son image de marque afin d'assurer un développement social et économique durable. Notre territoire compte de nombreux attraits naturels de grande valeur et une offre touristique en toutes saisons. Il est impératif de les mettre de l'avant. »

Le maire Pierre Poirier

Depuis quelques années, la Municipalité s'est engagée dans un exercice de planification stratégique. Cette réflexion sur son avenir a été générée par la constatation que la situation économique de la municipalité ne croît pas assez rapidement pour subvenir aux

besoins sans cesse grandissants de la population, souligne-t-on.

« Il est clair qu'à long terme, cette situation pourrait avoir des impacts négatifs sur l'ensemble de la collectivité. L'une des missions d'une municipalité est de chercher constamment à favoriser le rayonnement de sa communauté et le développement d'un milieu de vie de qualité pour ses citoyens », indique Saint-Faustin-Lac-Carré.

« Même si le développement résidentiel et commercial est demeuré assez stable au cours des dix dernières années, ce n'est pas suffisant. Nous avons besoin de plus d'investissements pour conserver la qualité de vie de nos citoyens » affirme le maire Pierre Poirier.

Dans le but de stimuler son développement économique, la Municipalité croit qu'il est impératif de développer un positionnement régional fort.

La modernisation de l'image de marque s'inscrit dans une volonté d'augmenter le pouvoir d'attraction de la Municipalité autant auprès des jeunes familles qui cherchent une qualité de vie exceptionnelle, que des villégiateurs et des touristes mordus de plein air, sans oublier la communauté d'affaires.

« Par cette démarche de marketing territorial, Saint-Faustin-Lac-Carré mettra tout en oeuvre pour faire valoir son milieu de vie dynamique, ses grands espaces verts et ses attraits touristiques uniques », écrit-on.

Confiance

Le maire Pierre Poirier se montre confiant de trouver un consensus au sein de la population de Saint-Faustin-Lac-Carré dans les démarches pour doter la municipalité d'une nouvelle identité et d'un nouveau nom.

Par contre, si le consensus n'était pas atteint, on n'irait pas de l'avant. Il a précisé que la municipalité affichait à ce stade-ci « des intentions » et non pas un fait accompli.

Incidemment, ce sont des citoyens qui ont proposé aux élus l'idée du changement d'identité et de nom, soutient le maire.

Aucune mesure ne sera prise sans l'assentiment de la population. Des soirées publiques d'information seront probablement organisées pour discuter du sujet. La formation d'un comité de citoyens se veut également une assurance de la volonté de la Municipalité de procéder avec la participation de la population.

Le maire croit que l'idée d'une refonte de l'identité assortie d'un nouveau nom « s'enligne bien ». « On le sent (qu'il y a de l'appui) dans la communauté », a soutenu le maire.

Avant même que le projet ne soit rendu public, le maire indique que le terrain a été sondé et que « toutes les réactions étaient positives ».

Par ailleurs, la Municipalité n'irait jamais jusqu'au référendum pour mesurer la volonté de la population locale. « On ne veut pas se rendre jusque-là », a-t-il mentionné. « Si on sentait que l'acceptabilité sociale n'y est pas, on se rajusterait », a-t-il confié.

Le nom proposé par la comité de Municipalité de Mont-Blanc est étroitement lié à la communauté. D'entrée de jeu, plusieurs personnes sauraient de quel endroit il est question, davantage que Saint-Faustin-Lac-Carré, selon le maire Poirier.

La Municipalité a tout de même demandé à Philip Robinson, propriétaire de la Station de ski Mont Blanc ce qu'il pensait de leur intention. « Il est très favorable. Il voit ça comme un honneur », mentionne le maire Poirier.

L'information du Nord
Mont-Tremblant

AFFICHEZ VOTRE
PUBLICITÉ ICI

Actualités 27 FÉVRIER 2019

La question du changement de nom à St-Faustin-Lac-Carré soulève les passions

Le projet du conseil municipal de doter la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré d'une nouvelle identité, avec comme mesure phare l'idée de renommer les lieux « Mont-Blanc », soulève les passions dans la communauté.

La salle du Chalet de la mairie était comble, certaines personnes ayant même dû se tenir debout, pour la tenue de l'assemblée d'information au sujet du projet d'une nouvelle vision pour Saint-Faustin-Lac-Carré assortie d'un nouveau nom .

© Photo L'information du Nord - Yves Rouleau

C'est ce qu'on a pu constater le samedi 23 février lors d'une assemblée publique d'information sur le sujet au Chalet de la mairie. Plus de 100 personnes ont rempli la salle à pleine capacité, certaines personnes se tenant même debout.

« Nous sommes contents de constater la présence d'autant de monde. Vos commentaires ont été notés et notre comité s'y penchera avant la présentation d'un rapport au conseil », a indiqué le maire Pierre Poirier à l'issue de l'assemblée de plus de deux heures, marquée de la présentation du projet, puis des interventions (nombreuses) du public. Le journal a consigné quelques-unes d'entre elles: le lecteur peut les lire en page 13 de cette présente édition.

Changement de nom

Le volet du projet portant sur le changement de nom qui transformerait Saint-Faustin-Lac-Carré en « Mont-Blanc » a relégué à l'arrière-plan tout l'aspect visant à propulser la municipalité sur le plan du développement.

La majorité des interventions, sinon toutes, portaient sur l'aspect du changement de nom. La plupart des intervenants se sont prononcés contre, parfois avec beaucoup de passion.

Des inquiétudes ont été exprimées sur la relégation de l'histoire locale, sur les coûts d'une telle mesure et sur l'impact réel d'un changement de nom sur la relance de la municipalité.

Au moins une pétition est déjà en circulation contre le changement de nom. Normand Diotte a indiqué que sa pétition, placée dans 7 commerces, avait déjà récolté près de 400 noms.

La pétition demande au ministère des Affaires municipales « de refuser le changement de nom ou au minimum d'obliger la Municipalité à tenir un référendum ».

Le contexte

En début d'assemblée publique, le maire Pierre Poirier et des membres du comité du changement de nom et de la nouvelle image (identité) sont revenus sur les prémices du projet.

« Le projet est le fruit d'une réflexion commencée en 2015. Nous avons nommé la firme Urbacom pour réaliser une étude stratégique », a indiqué le conseiller municipal et membre du comité Jean-Simon Levert.

Ce dernier a fait valoir que les investissements et les politiques combatives de la municipalité ces dernières années ne s'étaient pas avérés suffisantes pour propulser la municipalité.

On en est par ailleurs venu à la conclusion que toute démarche commençait par un nouveau nom « marquant sur le territoire et à valeur symbolique ».

Le conseiller municipal et membre du comité André Brisson a souligné que le budget associé à la nouvelle vision et au changement de nom était de 50 000$, puisé dans une réserve.

On est par ailleurs revenu sur les prochaines étapes: démarches auprès de la Commission de toponymie, ainsi que du ministère des Affaires municipales et de l'habitation. Le ministère pourrait refuser le changement de nom ou exiger la tenue d'un référendum. Une décision finale du ministère est attendue au printemps.

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a, le 5 février 2019, adopté la résolution numéro 9973-02-2019 demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de changer son nom pour le suivant : « Municipalité de Mont-Blanc ».

Lors d'une réunion tenue le 1er mars 2019, la Commission de toponymie a émis un avis favorable au nom : « Municipalité de Mont-Blanc ».

Toute personne peut, dans les trente (30) jours suivant la publication du présent avis, soit au plus tard le 19 avril 2019, faire connaître par écrit au ministre son opposition à la demande de changement de nom.

Les oppositions doivent être transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à l'adresse suivante :

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 15e jour de mars deux mille dix-neuf.

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe

Le Mont Blanc de Saint-Faustin par Martine Coupal

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA REPOUSSE·SAMEDI 17 NOVEMBRE 2018

Bien des années avant sa création, en 1887, le journal *The Gazette* de Montréal publiait un article au sujet des Canadiens qui troquent les raquettes de babiche des Amérindiens pour les skis de bois des Norvégiens. La plupart sont des Anglos-Canadiens d'origine irlandaise ou écossaise qui, en 1903, mettent sur pied le *Montreal Ski Club*.

A partir de 1904 jusqu'à la Première Guerre mondiale de 1914, ils organisent des randonnées en skis dans les Laurentides. Ils voyagent à bord du train et séjournent dans des maisons de pension qui leur offrent un confort rudimentaire. Durant la période d'après-guerre, ils se rendent dans la vallée de Saint-Sauveur, dans les villages de Sainte-Adèle et de Sainte-Agathe-des-Monts grâce au train de la compagnie *Canadian Pacific Railway* puis des fameux "trains de neige" organisés par le CPR à partir de 1927.

Quelques années plus tard, les premiers skieurs font leur apparition du côté de la montagne Tremblante. En avril 1930, le norvégien Herman Smith Johannsen et ses compagnons du *Red Birds Ski Club*, s'aventurent à travers la forêt du plus haut sommet des Laurentides, le mont Tremblant. L'année d'ensuite, le *Saint-Jovite Ski Club* voit le jour et organise des épreuves de descente sur les pentes.

La vogue du ski atteint Saint-Faustin vers 1935. Cette année-là, Guy Dufour fait construire un tremplin de bois sur la montagne qui domine le village. Son père Albert est propriétaire de l'hôtel Le Montagnard. Ils veulent à attirer les amateurs de compétitions de sauts à ski qui se tiennent dans la région, les fins de semaine.

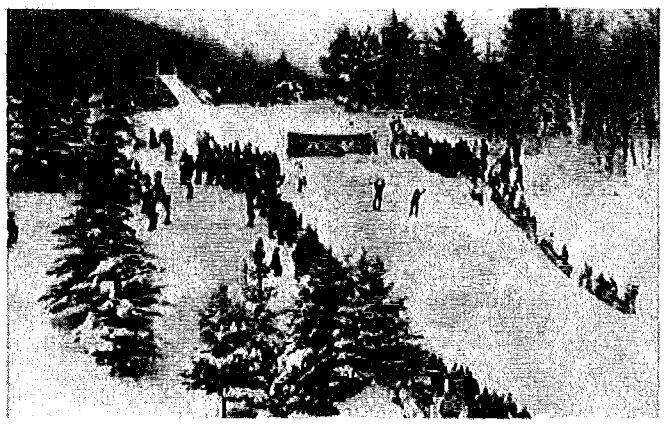

Tremplin pour le saut à ski

Durant l'hiver 1937-38, un américain du nom de Joseph Bondurant Ryan, prend possession du Mont Tremblant afin d'y ériger une station de ski avec remontée-mécanique. Une dizaine d'années plus tard, il inaugure le "north side" de la montagne Tremblante et aménage ce versant destiné à une nouvelle clientèle de classe moyenne. C'est que le boom économique qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale favorise le développement du réseau routier et le tourisme d'hiver connait un essor grandissant.

En 1958, le centre de ski de la famille Dufour devient la propriété de Maurice Paquin, un homme d'affaires natif d'Huberdeau, établi à Saint-Jovite. Il ouvre une école de ski et engage des moniteurs pour enseigner les rudiments de ce sport. Il équipe la montagne de trois téléskis, de bébé poma-lift pour les novices. Il construit un chalet pour les sportifs qui peuvent se restaurer sur le site désormais connu sous le nom de Mont Blanc.

Il y a encore beaucoup à raconter sur l'histoire et l'évolution du Mont Blanc de Saint-Faustin. Votre collaboration est souhaitée en partageant vos souvenirs, vos photographies; notre page Facebook est à votre disposition pour communiquer vos commentaires.

Saint-Faustin–Lac-Carré

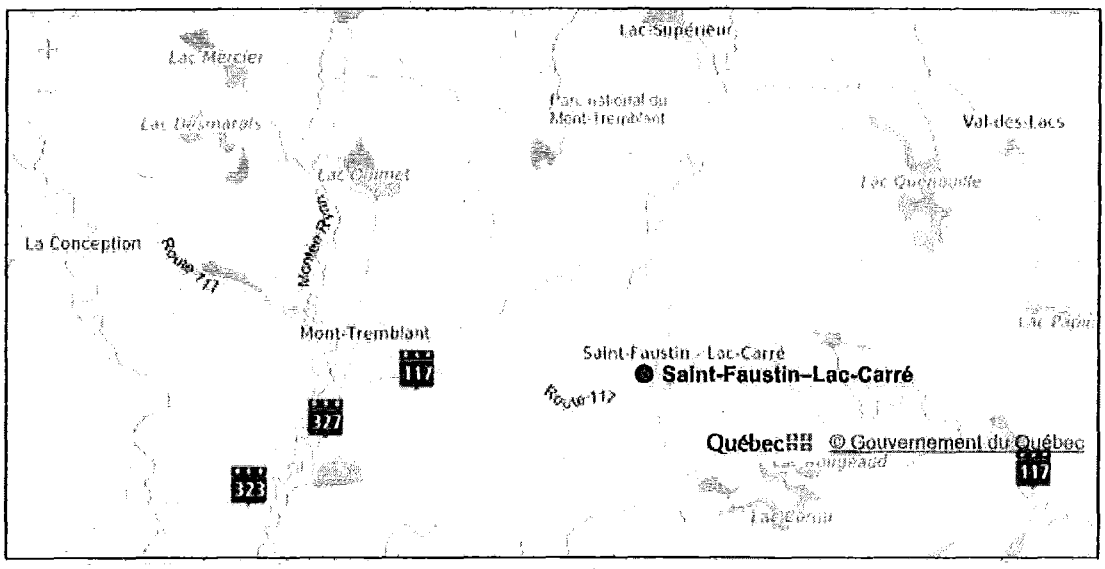

Origine et signification

Depuis le 3 janvier 1996, cette municipalité regroupe les territoires de la municipalité de Saint-Faustin et de la municipalité du village de Lac-Carré.

Caractérisé par le grand nombre de lacs qui parsèment son territoire, tels le lac Nantel, le lac Cornu et le lac du Cordon, le secteur de Saint-Faustin prend place dans la région des Laurentides, à 22 km à l'ouest de Sainte-Agathe-des-Monts. Vers 1869, le célèbre curé Labelle incita un groupe de colons à défricher un espace connu, jusqu'en 1879, sous le nom **La Ripousse**, parfois également orthographié **Repousse**. Ce nom faisait référence au fait que les premiers habitants avaient dû se regrouper au-delà de trois élévations rapprochées passablement abruptes, qui les avaient repoussés plus loin. Si la paroisse de Saint-Faustin a été fondée en 1878 et si le bureau de poste homonyme a été ouvert l'année suivante, il faudra attendre jusqu'en 1917 pour que la paroisse soit érigée canoniquement et jusqu'en 1957 pour que la municipalité de Saint-Faustin-Sud voie enfin le jour et devienne, trois ans plus tard, Saint-Faustin. Les Faustinois doivent leur appellation collective à saint Faustin, martyrisé le même jour que son frère, Jovite, vers 120, à Brescia, sous l'empereur Hadrien. Comme la paroisse voisine à l'ouest portait le nom **Saint-Jovite**, celui de **Saint-Faustin** s'est tout naturellement imposé.

Le secteur de Lac-Carré attire un nombre significatif de villégiateurs chaque année, grâce à un somptueux décor de montagnes et à la présence du lac homonyme sur la rive nord duquel il se situe. Cette agglomération remonte officiellement à 1922 avec la création de la municipalité de Saint-Faustin-Station. L'élément **Station** souligne la présence du chemin de fer qui a joué un rôle non négligeable dans le développement des Pays-d'en-Haut ainsi que la construction d'une gare à cet endroit. Par ailleurs, Saint-Faustin-Station a elle-même été détachée du territoire de la paroisse de Saint-Faustin. Le changement de cette dénomination pour **Lac-Carré**, dont on a tiré le gentilé Lac-Carréen, survenu en 1947, a permis, d'une part, la mise en valeur de cette importante ressource aquatique et, d'autre part, la consécration d'un usage de plus en plus répandu. Il s'agit d'un nom descriptif qui souligne la vague forme d'un losange, sorte de carré comprimé, que présente le lac vu du ciel. La dénomination du bureau de poste a connu un changement analogue à celui du nom de la municipalité, passant de **Saint-Faustin-Station** (1900) à **Lac-Carré** (1946).

Date d'officialisation
1996-01-29

Spécifique
Saint-Faustin–Lac-Carré

Générique (avec ou sans particules de liaison)

Type d'entité
Municipalité

Région administrative
Laurentides

Municipalité régionale de comté (MRC)
Les Laurentides

Municipalité
Saint-Faustin–Lac-Carré (Municipalité)

Code géographique de la municipalité
78047

Latitude nord Longitude ouest
46° 07' 00" 74° 29' 00"

Coordonnées décimales
-74.48333 46.11666

Carte topographique 1/50 000

Mont Blanc

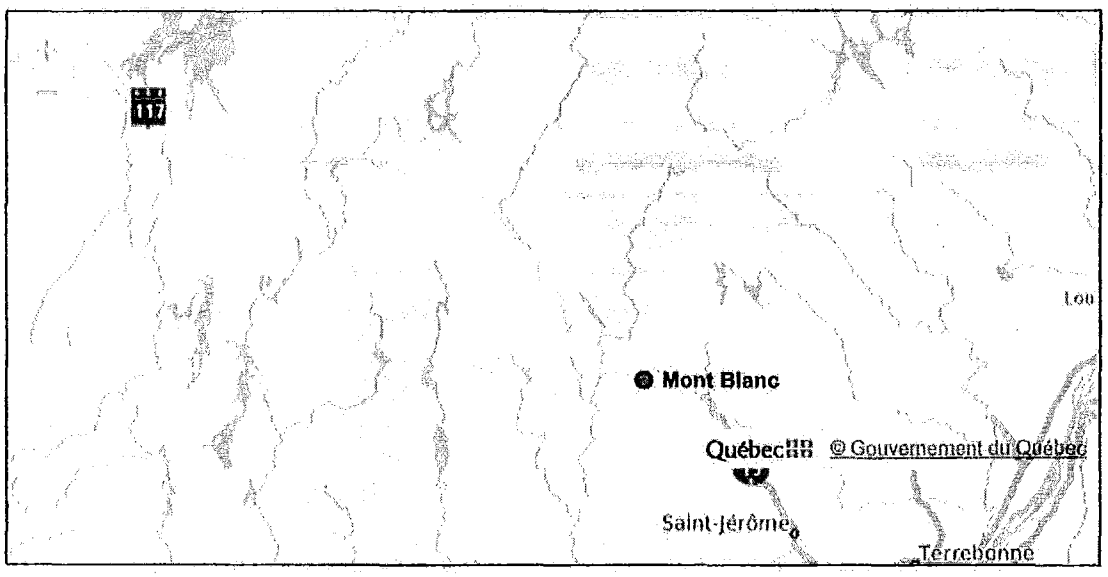

Origine et signification

L'origine de ce nom et, le cas échéant, sa signification n'ont pu être déterminées jusqu'à maintenant.
La Commission de toponymie invite toute personne détenant une information sur l'un ou l'autre de ces aspects à lui en faire part.

Date d'officialisation
1975-01-21

Spécifique
Blanc

Générique (avec ou sans particules de liaison)
Mont

Type d'entité
Mont

Région administrative
Laurentides

Municipalité régionale de comté (MRC)
Les Laurentides

Municipalité
Saint-Faustin–Lac-Carré (Municipalité)

Code géographique de la municipalité
78047

Latitude nord Longitude ouest
46° 06' 07" 74° 29' 02"

Coordonnées décimales
-74.48389 46.10194

Carte topographique 1/50 000
31J/01

Carte topographique 1/20 000
31J/01-0101

Date de la dernière mise à jour : mars 2019

Québec

© Gouvernement du Québec, 2012

***** Pétition *****

Le 10 février 2019

Dites NON au changement de nom de la Municipalité Saint-Faustin - Lac-Carré

- Cette pétition sera présentée au **Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec** par l'initiative d'un groupe de citoyens de Saint-Faustin-Lac-Carré.

- **Nous soussignés** demandons au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de refuser le changement de nom **ou** au minimum d'obliger la Municipalité à tenir un référendum.

- **Cette pétition s'adresse uniquement à tout les citoyens de plus de 16 ans de la municipalité de Saint-Faustin - Lac-Carré** qui sont en opposition à la demande de changement de nom proposé par le conseil de ville, soit la Municipalité de Mont-Blanc.

- La Commission de la Toponymie du Québec nous suggère dans son guide des sources d'inspiration pour choisir un nom. **Et le nom d'une entreprise ne figure en aucun cas dans cette liste.**

- **Les frais encourus par cette démarche sont considérables et inutiles**. Cette somme pourait être affectée à des causes beaucoup plus prioritaires que celle-ci. Sans compter les frais subit par les commercants et le temps perdu par les particuliers pour changer de nom.

- Le Québec a une devise "Je me souviens" Comme le mentionne la Commission de la Toponymie du Québec. **Le nom d'une municipalité est aussi un témoin de l'histoire et sert aussi à préserver le patrimoine municipal et la culture locale.**

Signataires : **(Pour être recevable tout les champs doivent être remplis)**

	Noms (En lettres moulées)	**Prénoms** *(En lettres moulées)*	**Signatures** (Ne pas écrire en lettres moulées)	**Adresses** (No civique, Rue) (En lettres moulées)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				

Articles 53 et 54 L.A.I.

Michaud, Catherine

De: _Boîte Ministre (MAMOT)
Envoyé: 23 avril 2019 09:34
À: Michaud, Catherine
Objet: TR: Contre le changement de nom pour la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Affaires municipales et Habitation
Québec

Votre gouvernement

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : [redacted] [mailto:[redacted]
Envoyé : 18 avril 2019 19:19
À : _Boîte Ministre (MAMOT) <ministre@mamh.gouv.qc.ca>
Objet : Contre le changement de nom pour la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Bonjour à vous,

Je vous écrit pour vous indiquer mon opposition au changement de nom de la municipalité de "Saint-Faustin-Lac-Carré" pour le nom de "Mont-Blanc".

[redacted]

[redacted]

Dans ce dossier, le maire et ses conseillers ne semble qu'en faire à leur tête et ne pas être à l'écoute de leur population comme pourtant ils devraient l'être.

Je vous demande donc, au nom d'une justice démocratique et légitime, de faire cesser ce processus de changement de nom et **de décréter**, comme vous en avez le pouvoir, **une consultation référendaire sur la question**, pour que la population, les payeurs de taxes eux-même, décident du bienfait ou non du changement de nom de leur propre municipalité.

Cordialement vôtre.

[redacted] citoyen de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 4 avril 2019

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
04 AVR. 2019
CABINET

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Objet : **Oui au changement de nom** – Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Madame la ministre,

[redacted] Je crois personnellement qu'un nouveau nom comme municipalité de Mont-Blanc dans une région touristique comme la nôtre serait positif au développement de notre municipalité. Cependant, il serait important de garder les noms de St-Faustin et Lac Carré comme étant deux secteurs distincts de la municipalité. Mon souhait serait que les prochaines générations n'aient plus à expliquer où est localisé notre municipalité dans les Laurentides. [redacted]

[redacted]

Nous, futurs Blancois et Blancoises, signons cette lettre.

[redacted]
Saint-Faustin-Lac-Carré QC [redacted]

[redacted]
Saint-Faustin-Lac-Carré QC [redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 3 avril 2019

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
05 AVR. 2019
CABINET

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Objet : **Oui au changement de nom** – Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Madame la ministre

Nous, [redacted], approuvons fermement la décision de nos Élus du Conseil de ville de Saint-Faustin-Lac-Carré de renommer notre village du nom de Mont-Blanc et souhaitons que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation acquiesce à la demande de ma municipalité.

De plus, nous nous opposons à un éventuel référendum qui divisera encore plus la population et selon le Conseil de ville, nous coûtera au bas mot 20 000$.

[redacted]

Nous avons vécu la fusion de notre municipalité Saint-Faustin avec la municipalité voisine Lac-Carré en 1995. Nous nous souvenons de la chicane de clocher engendré par quelques familles, des gens de Lac-Carré souhaitant conserver le nom Lac-Carré pour la nouvelle municipalité fusionnée, des gens de Saint-Faustin conserver le leur. Les 2 municipalités du temps pour atténuer la chicane ont fusionné le nom : Saint-Faustin-Lac-Carré.

Comme beaucoup de résidents de Saint-Faustin-Lac-Carré, nous n'avons jamais aimé le nom composé de notre municipalité. **Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de changer le nom de notre village pour Municipalité de Mont-Blanc ce que nous approuvons entièrement.**

La principale raison est que Mont-Blanc sera reconnu plus facilement à l'international et **attirera plus facilement des** investissements dans notre communauté qui en a grandement besoin.

Notre petite municipalité pour conserver et/ou augmenter les services aux citoyens devra certainement dans le futur se fusionner avec ses voisines, peut-être Lac-Supérieur, Val-des-Lacs, Mont-Tremblant, Ivry-sur-le-Lac. Le nom Saint-Faustin-Lac-Carré sera un grand obstacle à une éventuelle fusion. Le nom Mont-Blanc sera, nous en sommes certains, beaucoup plus rassembleur.

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: [redacted]
Envoyé: 25 janvier 2019 12:45
À: _Boîte Ministre (MAMOT)
Cc: _Boite Communications (MAMOT)
Objet: St-Faustin-Lac-Carre pour Municipalité de Mont Blanc

Bonjour! A qui de droit.

Je suis résidente [redacted] a St-Faustin-Lac-Carre. Je vous écrit pour vous faire part de mon opposition face a ce changement de nom.

Espérant que ma voix soit bien entendu et que plusieurs autres se feront aussi entendre.

Vous remerciant de votre importante considération.

Salutations distinguées.

[redacted]

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Lundi le 1er avril 2019

Ministère des Affaires municipales et de l'habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau

Québec (Qc) G1R 4J3

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
04 AVR. 2019
CABINET

OBJET : municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Madame, monsieur,

Par la présente je voudrais m'opposer au changement de nom de ma municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré, avec les arguments suivants.

Je suis consternée par le peu de soin que nous apportons à notre PATRIMOINE. Et ce pour aucune raison valable. Je comprendrais un peu s'il y avait la création d'une nouvelle municipalité, ce qui n'est pas le cas ici. Les tenants du changement de nom disent que Mont-Blanc est plus connu que Saint-Faustin-Lac-Carré. Peut-être par les amateurs de ski et j'en suis, mais par mon travail j'ai eu des contacts avec des gens de toutes les régions du Québec et la majorité connaissait le nom de Saint-Faustin pour sa pisciculture et non pour sa pente de ski.

Pourquoi faire comme la Ville de Mont-Tremblant. Nous avons notre identité propre. À Mont-Tremblant au moins il y avait une municipalité de ce nom depuis toujours.

Si une des raisons (non-dite) est de vouloir donner un nom laïc Mont-Faustin aurait été plus approprié.

Je souhaite comme beaucoup de mes concitoyens que ce projet sera refusé par la commission de toponymie et par le Ministère dès Affaires municipales et de l'habitation.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

[redacted]

Saint-Faustin-Lac-Carré (Qc) [redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

C.c. Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
02 AVR. 2019
CABINET

Vendredi, 22 mars 2019

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec, QC G1R 4J3

RE : Résolution numéro 9973-02-2019

Cher Ministre,

Je vous écris, en tant que résidente [redacted] de St-Faustin-Lac-Carré, pour vous faire part de notre opposition à la résolution numéro 9973-02-2-19 en ce qui a trait au changement de nom de la ville de St-Faustin-Lac-Carré pour la Municipalité de Mont-Blanc.

[redacted] De nos jours, un changement d'adresse entraine beaucoup de répercussions. Même Postes Canada a pris 3 ans pour faire le changement sur son site web. Et pour but de "rajeunir" notre ville. Je suis certaine qu'en mettant toutes nos ressources en action, nous trouverons d'autres moyens de rajeunir notre ville.

Sincèrement,

[redacted]
St-Faustin-Lac-Carré, QC
[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Michaud, Catherine

De: _Boîte Ministre (MAMOT)
Envoyé: 23 avril 2019 09:34
À: Michaud, Catherine
Objet: TR: Saint-Faustin-Lac-Carré

Affaires municipales et Habitation
Québec

Votre gouvernement

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : [redacted] mailto: [redacted]
Envoyé : 18 avril 2019 21:00
À : _Boîte Ministre (MAMOT) <ministre@mamh.gouv.qc.ca>
Objet : Saint-Faustin-Lac-Carré

[redacted]

Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) [redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Le 18 avril 2019

Madame la Ministre,

Je souhaite vous faire part de mon opposition au projet du changement de nom de la ville de Saint-Faustin-Lac-Carré ou j'habite [redacted]
J'adhère à 100% au programme de redynamisation et de développement de la mairie, mais je suis convaincu que l'argument de devoir passer par un changement de nom n'est absolument pas nécessaire. Certains diront que le nom est trop long, et c'est, à mon sens, infantile. Que ce soit ici au Québec [redacted] les noms de ville et villages se distinguent par leur diversité et leur histoire. Saint-Faustin-Lac-Carré est issu de la fusion de 2 villages et reliant les 2 dénominations par un trait l'union, cela illustre le respect de chacun et l'unification qui s'est ancré dans notre quotidien. D'ailleurs, un referendum a déjà démontré, il y a quelques années, avait eu pour verdict le refus du changement de nom.
Une des raisons avancées par les élus m'a particulièrement choqué, et serait que pour vendre un terrain, c'est plus vendeur de dire qu'il est à Mont-Tremblant qu'à Saint-Faustin-Lac-Carré, et donc, que de changer de nom pour Mont-Blanc serait plus valorisant. Je trouve complétement aberrant de promouvoir une collectivité comme une entreprise ou un produit dans un souci de rentabilité, surtout que dans ce cas, le but sous-jacent est de remplir les poches des promoteurs ou les agents immobiliers. De plus, le nom Mont-Blanc annoncé par le comité, est très loin d'être représentatif. Cette partie du territoire est un pourcentage infime de l'ensemble de la ville et est plus connu pour être le nom de la station de ski locale active 6 mois de l'année. Le choix est d'autant plus ambigu lorsque les arguments de popularité et de marketing sont avancés. Sachant que la ville voisine est Mont-Tremblant, une ville beaucoup plus grande sur bien des aspect que ce soit en terme de population, de géographie, d'économie etc..., [redacted] on a l'impression d'être dans une fable de Lafontaine « la grenouille et

le bœuf ». Les élus laissent transparaître une sorte de complexe d'infériorité face à l'envergure de la ville voisine. Saint-Faustin-Lac-Carré a sa propre histoire, ses propres attraits, ses propres forces et n'as pas besoin de faire «concurrence » avec Mont-Tremblant pour se valoriser et se développer.
D'ailleurs, et ce sera la, mon ultime argument, les citoyens anciens et nouveaux, ont pour la plus part tous le même objectif : la tranquillité.
Nous vivons à Saint-Faustin-Lac-Carré parce que cette petite ville a une dimension humaine, avec ces petits commerces et son territoire naturel et calme. Alors, oui, nous pouvons développer et dynamiser notre ville, y apporter des nouveaux emplois et de nouveaux attraits dans le respect de ces habitants, mais j'affirme que le changement de nom, n'est ni un moyen, ni une nécessité à cela.
Je vous remercie de l'attention que vous apporterai à cette lettre, et veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

[redacted]

P.s.: Ci-joint une copie signée
Envoyé depuis l'appli Connect for Hotmail

Envoyé à partir de Outlook

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

[redacted]

[redacted]

Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) [redacted]

Le 18 avril 2019

Madame la Ministre,

Je souhaite vous faire part de mon opposition au projet du changement de nom de la ville de Saint-Faustin-Lac-Carré ou j'habite [redacted]

J'adhère à 100% au programme de redynamisation et de développement de la mairie, mais je suis convaincu que l'argument de devoir passer par un changement de nom n'est absolument pas nécessaire. Certains diront que le nom est trop long, c'est, à mon sens, infantile. Que ce soit ici au Québec [redacted], les noms de ville et villages se distinguent par leur diversité et leur histoire. Saint-Faustin-Lac-Carré est issu de la fusion de 2 villages et reliant les 2 dénominations par un trait l'union, cela illustre le respect de chacun et l'unification qui s'est ancré dans notre quotidien. D'ailleurs, un referendum a déjà démontré, il y a quelques années, avait eu pour verdict le refus du changement de nom.

Une des raisons avancées par les élus m'a particulièrement choqué, et serait que pour vendre un terrain, c'est plus vendeur de dire qu'il est à Mont-Tremblant qu'à Saint-Faustin-Lac-Carré, et donc, que de changer de nom pour Mont-Blanc serait plus valorisant. Je trouve complétement aberrant de promouvoir une collectivité comme une entreprise ou un produit dans un souci de rentabilité, surtout que dans ce cas, le but sous-jacent est de remplir les poches des promoteurs ou les agents immobiliers. De plus, le nom Mont-Blanc annoncé par le comité, est très loin d'être représentatif. Cette partie du territoire est un pourcentage infime de l'ensemble de la ville et est plus connu pour être le nom de la station de ski locale active 6 mois de l'année. Le choix est d'autant plus ambigu lorsque les arguments de popularité et de marketing sont avancés. Sachant que la ville voisine est Mont-Tremblant, une ville beaucoup plus grande sur bien des aspect que ce soit en terme de population, de géographie, d'économie etc..., [redacted] on a l'impression d'être dans une fable de Lafontaine « la grenouille et le bœuf ». Les élus laissent transparaître une sorte de complexe d'infériorité face à l'envergure de la ville voisine. Saint-Faustin-Lac-Carré a sa propre histoire, ses propres attraits, ses propres forces et n'as pas besoin de faire «concurrence » avec Mont-Tremblant pour se valoriser et se développer.

D'ailleurs, et ce sera la, mon ultime argument, les citoyens anciens et nouveaux, ont pour la plus part tous le même objectif : la tranquillité.

Nous vivons à Saint-Faustin-Lac-Carré parce que cette petite ville a une dimension humaine, avec ces petits commerces et son territoire naturel et calme. Alors, oui, nous pouvons développer et dynamiser notre ville, y apporter des nouveaux emplois et de nouveaux attraits dans le respect de ces habitants, mais j'affirme que le changement de nom, n'est ni un moyen, ni une nécessité à cela.

Je vous remercie, Madame, de l'attention que vous apporterai à cette lettre.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

OPPOSITION AU CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
15 AVR. 2019
CABINET

April 10, 2019

À l'intention du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

La présente est pour signifier mon opposition à la récente proposition soumise par l'administration municipale de la ville de Saint-Faustin-Lac-Carré, de changer le nom de notre municipalité.

Sans consulter ses citoyens, le maire de notre municipalité nous a mis devant un fait accompli en nous annonçant qu'il vous avait soumis un changement de nom.

Je suis citoyenne de cette municipalité et, outre les coûts associés, je suis opposée à ce qu'elle change de nom pour les raisons suivantes:

- Le nom proposé (Mont Blanc) n'a pas fait l'objet d'aucune consultation, appel, ni de concertation. D'ailleurs, un sondage réalisé par la municipalité il y a quelques années avait démontré que la majorité des citoyens répondants préféraient ne pas changer de nom.

- "Mont Blanc" est un centre de ski. Renommer notre ville au nom d'un de ses commerces existants apparaît comme du favoritisme.

- Mont Blanc et Mont Tremblant (dont la ville est située à proximité) sont de consonance similaires et pourraient porter à confusion auprès du tourisme qui fréquente la région.

- Comme plusieurs de mes concitoyens, je suis attachée au nom de cette ville et de l'association historique avec la pisciculture du même nom qui fut jadis un fleuron de sa prospérité et de sa réputation.

Merci de veiller à ce qu'un référendum soit présenté sur cette question du changement de nom de notre municipalité.

Sincèrement,

[redacted]

Saint-Faustin-Lac-Carré

[redacted]

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: [redacted]
Envoyé: 25 janvier 2019 13:10
À: _Boite Communications (MAMOT); _Boîte Ministre (MAMOT)
Objet: Changement de nom.

Je suis résidente [redacted] SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ. Je vous écris ce courriel pour vous faire part de mon opposition pour changer le nom de notre municipalité.
Sans compter que ce n'est pasrn changeant notre nom qui va assurer un développement sociale économique durable. Avant d'investir dans une nouvelle identité, des trottoirs seraient un bon investissement autant pour les citoyens que les touristes.

En espérant que ma voix et celles des autres citoyens soient entendu.

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: [redacted]
Envoyé: 1 avril 2019 21:26
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: TR : opposition changement de nom ST-faustin lac-carré

Bonjour,

Je vous écrit comme quoi je suis contre le changement de nom pour la Municipalité St-faustin lac-carré.

[redacted]

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Provenance : Courrier pour Windows 10

Garanti sans virus. www.avast.com

Métivier, Christiane

De: [redacted]
Envoyé: 3 avril 2019 15:54
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: Opposition

St-Faustin/Lac Carré
Le 3 avril 2019

A qui de droit,

Etant résidente et [redacted] a St-Faustin/Lac Carré [redacted] Je veux par la présente confirmer que je suis en opposition en ce qui concerne le changement de nom de notre municipalité de St-Faustin/ Lac Carré.

En espérant fortement que cette lettre d'opposition sera prise en considération!

Bien a vous,

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

[redacted]
St-Faustin/Lac Carré
[redacted]

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 2 avril 2019

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
11 AVR. 2019
CABINET

Madame Andrée Laforest
Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Objet:Contre le changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Madame la Ministre,

Nous sommes résidents [redacted] à Saint-Faustin-Lac-Carré. Lors de la fusion des municipalités de Saint-Faustin et de Lac-Carré, il y a de ça plusieurs années, il y a eu un référendum pour le changement de nom et plusieurs noms dont celui du Mont-Banc ont fait parti des choix. Saint-Faustin-Lac-Carré est celui qui a été choisi. Nous ne croyons pas qu'un changement de nom amènera plus d'investisseurs et promoteurs. Comme le disent nos élus municipaux qui veulent changer de nom sans tenir compte de l'avis des citoyens.

Pourquoi doit-on recommencer la discussion? Nous sommes en désaccord avec le changement de nom.

Nous ne croyons pas que comme le dit le maire que le prestige du nom Mont-Blanc changera quoi que ce soit à la situation et fera venir plus de commerçants ou les inciteront à venir s'établir dans notre municipalité. Je crois que ça prend plus qu'un changement de nom pour ça. C'est déjà difficile de savoir s'il y a un centre du village tellement la configuration est défaillante.

Veuillez recevoir Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: _Boite Communications (MAMOT)
Envoyé: 28 janvier 2019 14:15
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: TR: Saint-Faustin-Lac-Carré versus Municipalité de Mont-Blanc

Affaires municipales et Habitation
Québec

Bonjour,

Nous transmettons ce message électronique pour information seulement ou suivi si approprié.

Meilleures salutations,

Service à la clientèle
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015
communications@mamh.gouv.qc.ca
www.mamot.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur Facebook et Twitter

ANS 1918 - 2018

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : [redacted]
Envoyé : 28 janvier 2019 14:14
À : _Boite Communications (MAMOT) <communications@mamh.gouv.qc.ca>
Objet : Saint-Faustin-Lac-Carré versus Municipalité de Mont-Blanc

Bonjour!

À qui de droit,

Je vous écris aujourd'hui pour vous dire mon insatisfaction concernant le changement de nom qu'on veut apporter à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour la municipalité de Mont-Blanc. Je suis complètement en désaccord avec cette décision. Je suis [redacted] St-Faustin

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

[redacted]

Je ne comprends pas que la municipalité ne demande pas à ses citoyens ce qu'ils pensent de tout ça, qu'il n'y pas de vote ou de référendum. On ne peut pas changer ainsi un nom qui fait partie du patrimoine, juste parce que l'autre nom va supposément attirer plus de monde ce qui est complètement ridicule à mon avis.

Espérant que ma voix soit bien attendue et que plusieurs autres se feront aussi entendre.

Vous remerciant de l'importance que vous porterez à cette lettre.

Salutations distinguées.

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: [redacted]
Envoyé: 27 janvier 2019 14:37
À: _Boîte Ministre (MAMOT)
Objet: En désaccord avec le projet de changement de nom pour St-faustin-Lac-Carré

A qui de droit, je vous écris aujourdhui en mon nom, [redacted] et celui de mon conjoint [redacted]. Nous sommes tout deux citoyens de St-Faustin-Lac-Carré [redacted] Le projet changement de nom pour Mont-Blanc du maire Pierre Poirier n'a jamais été en consultation aupres des citoyens. Même si cest la population qui sera directement touchée si le projet arrive a terme avec les changements de titres et d'adresses ainsi que la forte probabilité que nos taxes soient augmentées.

Nous trouvons cela déplorable et innaceptable qu'il n'y ait eu aucune consultation auprès des citoyens de la Municipalité. Nous sommes contre ce projet superficiel qui coutera des sommes considérables.

Merci de prendre nos commentaires au sérieux. St-Faustin-Lac-Carré a son histoire et mérite par son nom qu'elle soit gardée.

[redacted] St-Faustin-Lac-Carré

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: _Boite Communications (MAMOT)
Envoyé: 22 mars 2019 10:56
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: TR: Changement de nom Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré

Affaires municipales et Habitation
Québec

Bonjour,

Nous transmettons ce message électronique pour information seulement ou suivi si approprié.

Meilleures salutations,

Service à la clientèle
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015
communications@mamh.gouv.qc.ca
www.mamot.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur Facebook et Twitter

100 ANS 1918 - 2018

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : [redacted]
Envoyé : 22 mars 2019 06:52
À : _Boite Communications (MAMOT) <communications@mamh.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré

Par la présente, je m'oppose au changement de nom de Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré pour le nom de Municipalité de Mont-Blanc

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Saint-Faustin-Lac-Carré

[redacted]

Provenance : Courrier pour Windows 10

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Untitled

[redacted]

Saint-Faustin-Lac-Carre

[redacted]

To: Minister of Municipal Affairs and Housing

[redacted] It's already been changed once not too many years ago. We're always told it won't cost us anything but in the end it is the tax payers that pay.
I do not want the name changed and I would like to see a tally of all the yes and no replies before this goes through to completion. It is a democracy after all and we as citizens of this community already stated en masse at the meeting that we don't want a name change.

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Untitled

[redacted]

Affaires municipales et de l'Habitation

[redacted]

St. Faustin-Lac-Carre, Que.

[redacted]

To: Ministre des

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

29 MAR. 2019

CABINET

Subject: Name change of St. Faustin-Lac-Carre

[redacted]

https://linformationdunordmonttremblant.ca/actualites/2019/2/27/la-question-du-changement-de-nom-a-st-faustin-lac-carre-souleve-les-passions.html and you can read for yourself that just about 100% of the people who live in St. Faustin-Lac-Carre are against the name change.

I don't understand how you can pass it through to the next phase when no one except the guy who owns Mont Blanc and Mayor Poirier want it. [redacted] I do not want a name change. And I would like to see all the names of those who wrote you to say yes or no on the name change, not just a blanket statement that 'everyone wanted it so we changed it' without any proof. There is a petition also going around that hundreds signed so everyone knows that the majority does not want the name changed.

[redacted]

https://linformationdunordmonttremblant.ca/actualites/2019/2/27/la-question-du-changement-de-nom-a- st-faustin-lac-carre-souleve-les-passions.html et vous pouvez constater par vous-même que près de 100% des habitants de St. Faustin-Lac-Carré s'opposent au changement de nom.

Je ne comprends pas comment vous pouvez passer à la phase suivante lorsque personne, à l'exception du propriétaire du Mont-Blanc et du maire Poirier, ne le souhaite. [redacted] Je ne veux pas de changement de nom. Et j'aimerais voir tous les noms de ceux qui vous ont écrit pour dire oui ou non sur le changement de nom, pas seulement une déclaration générale disant que "tout le monde le voulait, on l'a donc changé" sans aucune preuve. Il y a aussi une pétition signée par des centaines de personnes, alors tout le monde sait que la majorité ne veut pas que le nom soit changé.

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: [redacted]
Envoyé: 24 janvier 2019 05:46
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: Saint-Faustin-Lac-Carre

Hello, I would like to voice my opinion about the way St. Faustin-Lac-Carre is going about trying to change our name again. I don't want to change the name of our town again. We just changed it a few years ago and the mayor already asked us a few years back if we wanted to call it Mont Blanc and people voted NO!
So why is he allowed to put in for a name change without asking the citizens of St. Faustin Lac Carre first? Why do we have to wait till after the name change to vote if we want to keep it? By then it will be a fait accompli.
I'd like to register my vote NOT to change the name.

[redacted]
St. Faustin.

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Récurrence

2019-000294

Saint-Faustin-Lac-Carré

29 mars 2019

À qui de droit,

Cette lettre est écrite avec l'intention d'exprimer mon opinion défavorable sur la demande de changement de nom de notre municipalité. Je réclame que cette demande soit rejetée pour les raisons suivantes :

- Je ne vois aucun intérêt à cela si ce n'est que pour copier sur la Ville de Mont-Tremblant;

- Les frais engendrés par ce changement de nom pourraient être utilisés à meilleur escient que pour refaire des panneaux, qui soit dit en passant sont en très bon état pour la plupart, car à peine refaits il y a très peu de temps. Donc, en plus des frais engendrés pour les nouveaux, nous aurions dépensé pour les anciens inutilement;

- Ceux en faveur du changement de nom croient que les visiteurs ne viennent pas à Saint-Faustin-Lac-Carré, car ils ignorent c'est où. Ce n'est pas parce que nous nous appelons Mont-Blanc que les visiteurs sauront plus où nous nous situons. Il serait bien d'investir l'argent prévu pour le changement de nom pour des infrastructures qui attirent les visiteurs ou des publicités;

- Il existe déjà un Mont-Blanc en France. Pourquoi ne pas rester unique avec le nom que nous possédons déjà? Devrons-nous toujours spécifier que non ce n'est pas en France, mais bien au Québec?

- Temps et énergie à perdre pour effectuer les divers changements d'adresse pour les citoyens et commerces. Plusieurs devront débourser des sommes pour refaire des lettrages sur des véhicules, cartes d'affaires, publicité, etc.;

À défaut d'être écouté par nos dirigeants, je souhaite que vous preniez en considération qu'il n'y a aucun aspect positif à ce changement de nom. Cela n'apportera rien de plus à notre municipalité.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

[redacted]

Saint-Faustin-Lac-Carré (QC) [redacted]

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

02 AVR. 2019

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: _Boite Communications (MAMOT)
Envoyé: 28 mars 2019 09:48
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: TR: Commission de toponymie

Affaires municipales et Habitation
Québec

Bonjour,

Nous transmettons ce message électronique pour information seulement ou suivi si approprié.

Meilleures salutations,

Service à la clientèle
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015
communications@mamh.gouv.qc.ca
www.mamot.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur Facebook et Twitter

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : [redacted]
Envoyé : 28 mars 2019 07:33
À : _Boite Communications (MAMOT) <communications@mamh.gouv.qc.ca>
Objet : Commission de toponymie

Bonjour,

Je vous écris car je m'oppose au changement de nom de la municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré pour Municipalité de Mont-Blanc.

Merci.

[redacted]
Saint-Faustin-Lac-Carré

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

St-Faustin Lac Carré

Le 21 mars 2019

Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes
27 MAR. 2019
MAMH

Au Ministre des Affaires
Municipales et de l'Habitation

À qui de droit

Suite à la publication de l'avis public émis par la municipalité de St-Faustin Lac carré sur le sujet de la demande d'un changement de nom pour la municipalité.

Je viens vous indiquer mon opposition à ce changement.

Après avoir participé aux rencontres et écouter le projet de la ville, j'y trouve aucun intérêt à croire que s'appeler Mont-Blanc, que notre ville sera plus connue.
C'est un investissement mal placé et une complication de changer tous nos adresses soit commercial, résidentiel et municipalité.

J'aime le nom de ma municipalité qui fait partie de mon histoire.
C'est à nous de la faire connaître par des projets et différents évènements.

Donc Non pour moi de changer pour Mont-Blanc

Bien à vous

[redacted]

St-Faustin lac carré

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: _Boite Communications (MAMOT)
Envoyé: 18 février 2019 09:10
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: TR: Opposition au changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carré

Affaires municipales et Habitation
Québec

Bonjour,

Nous transmettons ce message électronique pour information seulement ou suivi si approprié.

Meilleures salutations,

Service à la clientèle
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015
communications@mamh.gouv.qc.ca
www.mamot.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur Facebook et Twitter

100 ANS 1918 - 2018

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : [redacted]
Envoyé : 18 février 2019 08:28
À : _Boîte Ministre (MAMOT) <ministre@mamh.gouv.qc.ca>; _Boite Communications (MAMOT) <communications@mamh.gouv.qc.ca>
Objet : Opposition au changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carré

A qui de droit:

Bonjour,

[redacted] à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Je vous écris pour vous faire part de mon opposition au changement de nom de la municipalité.

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Espérons que ma voix soit bien entendue et que plusieurs autres se joigneront à moi pour signifier leur opposition.

Merci de l'attention que vous porterai à ma demande.

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: [redacted]
Envoyé: 24 janvier 2019 13:28
À: _Boîte Ministre (MAMOT)
Objet: Changement de nom de notre village de St-Faustin-Lac-Carre.

Bonjours Madame la ministre, [redacted] et je suis resident du beau village de St-Faustin-Lac-Carre dans les Laurentides. [redacted] Bref cette semaine j'ai eu la nouvelle comme quoi notre maire avait decider de changer le nom de notre ville sans vraiment avoir consulter ces habitant.Je vais pas souvent au conseil de ville mais je sais qu'il n'y a pas grand monde. J'aimerais bien que les habitant de la ville est un mot a dire a ce changement de nom. C'est pas un petit changement qu'il veut faire...
Svp je vous demande de mettre en arret la demande de changement de nom jusqu'a temps que la population est parler..
Merci de m'avoir ecouter
Passer une bonne journée.
[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: [redacted]
Envoyé: 2 avril 2019 14:07
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: Changement de nom

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Bonjour,
Comme plusieurs autres citoyens de St-Faustin-Lac-Carré, je vous envoie ce e-mail pour vous faire part de mon opposition vis à vis le changement de nom de la municipalité, car j'ai entendu que la pétition qui a été signée ne sera peut-être pas prise en compte..

Donc, JE SUIS CONTRE le changement de nom parce qu'à mes yeux, ceci est une grosse dépense inutile de la municipalité.. car ce n'est pas de changer le nom qui est important, mais plutôt d'apporter des améliorations concrètes à notre village!

On parle toujours juste du mont-blanc.. le tourisme!
Mais que ce passe t'il avec le village où nous vivons? ..il est laisser à la dérive!?
C'est bin beau le tourisme, mais dès que nous dépassons st-faustin et que nous allons vers le lac-carré, tout est laissé allé et ce n'est pas sa qui va faire en sorte que les gens veulent venir s'établir ici!

Est ce que nous essayons d'améliorer notre village, de lui donner un second souffle pour les citoyens et futurs citoyens ou la seule chose qui importe c'est seulement le tourisme?
Pcq c'est bien beau le tourisme, mais si les touristes regarde un peu plus loin que le mont-blanc.. l'image que nous donnons n'est pas très bonne pour l'instant!

Pourquoi ne metton pas tout simplement cette argent dans la pub pour faire connaître notre village, son nom, ses origines et pour améliorer son contenue, au lieu de tout miser sur le mont-blanc?

Merci et bonne journée!!

[redacted]

St-faustin-lac-carre, QC

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Envoyé de mon iPhone

Métivier, Christiane

De: [redacted]
Envoyé: 25 janvier 2019 11:41
À: _Boite Communications (MAMOT); _Boîte Ministre (MAMOT)
Objet: Changement de nom Municipalité de St-Faustin-Lac-Carré

Par la présente, je voudrais m'opposer au changement de nom de notre municipalité pour le nom Municipalité de Mont-Blanc.

Merci

[redacted]
St-Faustin-Lac-Carré
[redacted]
QC

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Provenance : Courrier pour Windows 10

Métivier, Christiane

De: _Boite Communications (MAMOT)
Envoyé: 22 mars 2019 10:56
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: TR: Changement de nom Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré

Affaires municipales et Habitation
Québec

Bonjour,

Nous transmettons ce message électronique pour information seulement ou suivi si approprié.

Meilleures salutations,

Service à la clientèle
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015
communications@mamh.gouv.qc.ca
www.mamot.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur Facebook et Twitter

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : [redacted]
Envoyé : 22 mars 2019 06:55
À : _Boite Communications (MAMOT) <communications@mamh.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré

Par la présente, je m'oppose au changement de nom de Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré pour le nom de Municipalité de Mont-Blanc

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Saint-Faustin-Lac-Carré

[redacted]

QC

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Provenance : Courrier pour Windows 10

[redacted]

Saint-Faustin-Lac-Carré, Qc. [redacted]

Ministère des Affaires
municipales et de l'Habitation

0 8 AVR. 2019

CABINET

4 avril 2019

Ministre des affaires Municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec, Qc. G1R 4J3

Madame La Ministre,

La présente est pour vous faire part de mon opposition au changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.

A part une réunion d'information, la population n'a pas été consulté sur ce changement de nom.

Cordialement,

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

St-Faustin Lac Carré

Le 21 mars 2019

Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes
27 MAR. 2019
MAMH

Au Ministre des Affaires
Municipales et de l'Habitation

À qui de droit

Suite à la publication de l'avis public émis par la municipalité de St-Faustin Lac carré sur le sujet de la demande d'un changement de nom pour la municipalité.

Je viens vous indiquer mon opposition à ce changement.

Après avoir participé aux rencontres et écouter le projet de la ville, j'y trouve aucun intérêt à croire que s'appeler Mont-Blanc, que notre ville sera plus connue.
C'est un investissement mal placé et une complication de changer tous nos adresses soit commercial, résidentiel et municipalité.

J'aime le nom de ma municipalité qui fait partie de mon histoire.
C'est à nous de la faire connaître par des projets et différents évènements.

Donc Non pour moi de changer pour Mont-Blanc

Bien à vous

[redacted]

St-Faustin lac carré

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: [redacted]
Envoyé: 11 avril 2019 20:16
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: Opposition au changement de nom à Saint-Faustin-Lac-Carré

Madame la ministre,

Par la présente, je m'oppose au changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.

Il m'apparaît inconcevable que mon village porte le nom d'un centre de ski qui a choisi le nom Mont-Blanc uniquement à des fins de marketing, copiant la célèbre montagne d'Europe. Certains ont avancé l'argument que la montagne elle-même porte officiellement ce nom, mais cela s'est fait bien des années après l'ouverture du centre de ski et toujours en référence à ce dernier. Comment peut-on penser à doter un village riche d'histoire du nom d'un commerce qui tire son nom d'un mont européen? Qu'en est-il de notre identité dans ce choix?

[redacted]

Selon le maire Pierre Poirier, Mont-Blanc s'avère un nom rassembleur pour notre municipalité. Mais force est de constater que, bien au contraire, il sème la discorde au sein de la population. En effet, nous avons été consultés à deux reprises depuis la fusion des municipalités de Saint-Faustin et de Lac-Carré en 1996, et chaque fois, c'est le nom de Saint-Faustin–Lac-Carré qui s'est démarqué. À la suite de la deuxième consultation, en 2008, le maire Pierre Poirier s'est engagé à ne plus revenir sur ce sujet tant qu'il serait maire, la population s'étant clairement exprimée.

Voilà que le conseil municipal entreprend cette année des démarches pour changer le nom de notre municipalité, et cela sans mandat électoral. En effet, lors de la dernière campagne électorale municipale, ce sujet n'a jamais été abordé. Pourtant, ce projet était déjà à l'étude depuis 2015, en petit comité, sans aucune consultation publique. Preuve en est l'invitation à une rencontre d'information et d'échanges qui a eu lieu le 23 février dernier où il est écrit et je cite:

«Votre municipalité prépare l'avenir et souhaite se doter d'une nouvelle image et d'un non inspirant, rassembleur et attractif. C'est dans le cadre d'une très longue réflexion amorcée en 2015...»

Suite à cette rencontre et passant outre à la forte opposition d'une grande partie de la population, le conseil municipal a décidé d'aller de l'avant malgré tout, par une demande officielle auprès de votre ministère, et cela toujours sans consultation publique. Je suis

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

extrêmement peinée de constater à quel point nos élus peuvent autant prendre leurs distances vis-à-vis de l'opinion des citoyens qui leur ont accordé leur confiance.

Dernièrement, j'ai bien examiné les affiches des noms de rues et autres infrastructures qui portent le nom de notre municipalité. Tout s'avère en excellente condition. Quelle dépense inutile que de mettre tout cela au rebut à cause d'un changement de nom, alors que cet argent pourrait être utilisé pour des projets visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens!

Espérant que cette lettre sera prise en considération lors de votre décision, recevez, madame la ministre, l'expression de mes sentiments respectueux,

[redacted]

Saint-Faustin–Lac-Carré

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Envoyé à partir de Outlook

Métivier, Christiane

De: [redacted]
Envoyé: 17 avril 2019 01:29
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: Opposition au changement de nom

Bonjour.

La présente est pour vous confirmer mon opposition au changement de nom de Saint-Faustin-Lac-Carré pour Municipalité de Mont Blanc.

[redacted]

Je suis résidente [redacted]

Comme il était possible de faire opposition par courriel et que la technologie est parfois capricieuse, j'aimerais recevoir un accusé de réception svp.

Merci et bonne journée.

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: _Boite Communications (MAMOT)
Envoyé: 1 avril 2019 09:00
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: TR: Opposition au changement de nom de la Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré

Affaires municipales et Habitation
Québec

Bonjour,

Nous transmettons ce message électronique pour suivi approprié.

Meilleures salutations,

Service à la clientèle
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015
communications@mamh.gouv.qc.ca
www.mamot.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur Facebook et Twitter

Votre gouvernement

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : [redacted]
Envoyé : 30 mars 2019 12:50
À : _Boite Communications (MAMOT) <communications@mamh.gouv.qc.ca>
Cc : [redacted]
Objet : Opposition au changement de nom de la Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré

Madame La Ministre,

Nous, [redacted] désirons vous faire part

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

de notre opposition au changement de nom de notre municipalité, pour municipalité de Mont-Blanc.

Bien vôtre,

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: [redacted]
Envoyé: 1 avril 2019 17:37
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: Changement de nom st-faustin-lac-carre
Pièces jointes: FB_IMG_1554154468779.jpg

[redacted]

Je m'oppose au projet de changement de nom proposé le comité de la ville.

Pouvez vous me confirmer qu'un émail d'opposition est suffisant? Ou il faut envoyé par écrit?

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: _Boite Communications (MAMOT)
Envoyé: 11 mars 2019 09:27
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: TR: Changement de nom municipalité st-faustin-lac-carre

Affaires municipales et Habitation
Québec

Bonjour,

Nous transmettons ce message électronique pour information seulement ou suivi si approprié.

Meilleures salutations,

Service à la clientèle
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015
communications@mamh.gouv.qc.ca
www.mamot.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur Facebook et Twitter

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : [redacted]
Envoyé : 8 mars 2019 18:09
À : _Boite Communications (MAMOT) <communications@mamh.gouv.qc.ca>; _Boîte Ministre (MAMOT) <ministre@mamh.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom municipalité st-faustin-lac-carre

[redacted] je voudrais vous faire part de mon OPPOSITION de ce changement de nom. Une pétition est actuellement en circulation dans notre ville et plusieurs citoyens s'y oppose, espérant votre collaboration.

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Bien à vous, salutations et passez une agréables journée!

[redacted]

St-faustin-lac-carre

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: [redacted]
Envoyé: 2 avril 2019 19:17
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: Opposition du changement de nom de St-Faustin-Lac-Carré.

Je suis totalement contre le changement de nom St-Faustin-Lac-Carré.

Il a quelques années St-Faustin à changer de nom après une fusion avec Lac-Carré qui es devenu St-Faustin-Lac-Carré. (Deux municipalités fusionner en une mais qui porte les deux noms)

Nous avons dû faire nos changements d'adresse etc etc

Les fussions engendre du temps et de l'argent. Chose inutile car nos routes dans notre municipalité méritent un investissement aussi nos parcs pour nos enfants méritent de l'investissement.

Je suis encore plus CONTRE le changement de nom car la municipalité voudrais que le nouveau nom porte le nom d'un commerce existant. Promouvoir une entreprise, au répits des autres petites entreprises de la région , je suis totalement contre ce nom.

Merci de tenir compte de mon opposition à ce changement de nom

[redacted]
St-Faustin-Lac-Carré.

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: [redacted]
Envoyé: 25 janvier 2019 20:04
À: _Boite Communications (MAMOT); _Boîte Ministre (MAMOT)
Objet: Changement de nom de la ville de Saint-Faustin-Lac-Carré pour Mont Blanc

Bonjour,

À qui de droit, je, [redacted] et je m'oppose face à ce changement de nom.

En espérant que ma parole sera pris en considération. Je vous remercie et vous souhaitant une excellente fin de journée.

[redacted]

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Envoyé de mon iPhone

Métivier, Christiane

De: _Boite Communications (MAMOT)
Envoyé: 22 mars 2019 13:12
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: TR: Changement de nom

Bonjour,

Nous transmettons ce message électronique pour information seulement ou suivi si approprié.

Meilleures salutations,

Service à la clientèle
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015
communications@mamh.gouv.qc.ca
www.mamot.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur Facebook et Twitter

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.
-----Message d'origine-----
De : [redacted] Envoyé : 22 mars 2019 11:50 À : _Boite Communications (MAMOT) <communications@mamh.gouv.qc.ca> Objet : Changement de nom

Municipalité saint-faustin lac carré . Je demande un référendum suite au changement de nom . Saint-faustin lac carré pour mont blanc .

Envoyé de mon iPad

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

Métivier, Christiane

De: [redacted]
Envoyé: 23 janvier 2019 19:25
À: _Boîte Dr.Laurentides (MAMOT)
Objet: Name change proposal St Faustin -Lac Carre'

It has come to my attention that the municipality of St.Faustin - Lac Carre' has submitted a request to change the name of the municipality to "MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC".
This has been done without public consultation of the residents, but by a committee who have undertaken to get the motion change approved by your office, MAMH. Should the motion be approved, the result will simply be posted in the local paper, in the Advertisement Section; and only upon reaction from the citizens will the Municipality proceed with the change or not.
My point is: (a) this is a section of the local paper that very few residents read, how are they supposed to share their views? (b) the Municipality issues a "newsletter", yet the fact that the submission of the name change has never been mentioned...nor the fact that it was even being considered!
(c) we already incurred the cost of a name change during the "merged city" timeframe..and now it is seriously being considered again? (d) how much money has Mont Blanc Ski Hill poured into the refresh/renaming of our city to theirs?
I would appreciate receiving comments with respect to the process the municipality has undertaken and any recourse for it's citizens.

I recognize you may not be the correct person for me to reach out to; please feel free to send my note to the responsible office with a copy to myself.
Thank you.

Regards, [redacted], resident St Faustin-Lac Carre'

Articles 14, 53 et 54 L.A.I.

1-20

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

: Martin.St-Laurent@cmq.gouv.qc.ca
Envoyé: 4 juin 2019 14:58
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Objet: avis public changement de nom
Pièces jointes: CMQ-67065- Avis public - demande de changement de nom.pdf

Commission municipale Québec

Bonjour madame la greffière,

Voici une copie de l'avis public corrigée.

Nous procéderons de plus à une seconde publication, le 12 juin prochain, dans les mêmes journaux locaux. La coquille y sera corrigée.

En espérant le tout conforme.

Cordialement,

Me Martin St-Laurent
'ge administratif et membre
Commission municipale du Québec
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 24.200, 24e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514-873-3031 poste 81806

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ?
Pensons à l'environnement!

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

Commission municipale Québec

AVIS PUBLIC

Demande de changement de nom
Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré

La Commission municipale du Québec a reçu le mandat de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de tenir une **audience publique** et de lui faire un rapport sur la demande de changement de nom déposée par la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré à l'effet de changer son nom pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.

La Commission donne avis qu'elle tiendra l'audience publique aux endroit, heures et dates suivants :

Endroit : Salle du conseil municipal
Hôtel de ville de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
(Veuillez entrer par la porte de la salle du conseil municipal)
100, Place de la Mairie,
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec)

Date : Mercredi le 3 juillet 2019
Heures : de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

ET

Date : Jeudi le 4 juillet 2019
Heure : de 18 h 00 à 21 h 00

Monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission, entendra toute personne qui désire s'exprimer sur le sujet.

Afin de faciliter le déroulement de l'audience, la Commission recevra, d'ici le 25 juin 2019, les demandes de participation. Pour ce faire, vous devez :

- Lui faire part, par courriel, à l'adresse cmq@cmq.gouv.qc.ca, de votre intérêt à participer à cette audience publique en mentionnant votre nom et en précisant le temps requis pour votre présentation. Si vous n'avez pas d'adresse courriel, vous pouvez nous faire parvenir ces informations par la poste, au plus tard le 25 juin 2019, en indiquant aussi votre numéro de téléphone.
- Si un groupe de citoyens souhaite faire une intervention lors de l'audience publique, il devra désigner un représentant pour le groupe en nous transmettant par courriel, à l'adresse cmq@cmq.gouv.qc.ca, le nom de ce représentant et le temps requis pour la présentation.

La Commission diffusera, sur sa page d'accueil, l'horaire des audiences, le nom des participants et le temps de parole accordé. Cette liste sera disponible sur la page d'accueil le 28 juin 2019 à l'adresse www.cmq.gouv.qc.ca.

Si une personne désire participer en produisant un écrit, elle peut le faire en le transmettant, au plus tard le 4 juillet 2019, par courriel à l'adresse cmq@cmq.gouv.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante. Ce document sera public.

Commission municipale du Québec
(Dossier CMQ-67065)
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Pour toute information sur la tenue de cette audience publique, nous vous invitons à contacter, la secrétaire de la Commission au 1 866 353-6767 ou par courriel à l'adresse cmq@cmq.gouv.qc.ca.

La secrétaire de la Commission
Anne-Marie Simard Pagé, avocate

Québec, le 5 juin 2019

MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROJET
DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

LISTE DES DOCUMENTS

SECTION 2

VISION STRATÉGIQUE

MUNICIPALITÉ
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

VISION STRATÉGIQUE

Mars 2019

Adoptée le 2 avril 2019
Résolution numéro 10067-04-2019

Au début de cette nouvelle année 2019, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré peut-elle entrevoir son avenir, notamment au plan de son développement et au plan touristique avec optimisme ? Comment réussir à concilier les besoins de la communauté, permettre un développement tant local que touristique à la fois, performant et dynamique tout en respectant les principes de développement durable ? Comment identifier ses priorités d'intervention et adopter les moyens nécessaires pour réaliser ses objectifs? Comment peut-elle se positionner et se distinguer face aux autres municipalités ? Voilà quelques-unes des questions sur lesquelles la Municipalité s'est penchée récemment.

Pour répondre à ces questions et ainsi relever un défi des plus stimulants, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré est très fière de présenter son document intitulé **Vision stratégique.**

Par cette démarche, la Municipalité désire stimuler, orienter, promouvoir et développer les attraits et tout le potentiel de son territoire. En élaborant une **Vision stratégique**, elle entend se doter d'un outil de concertation et de planification qui lui permettra d'atteindre les objectifs de mise en valeur du potentiel touristique, au cours des prochaines années, pour les différents secteurs de son territoire : villageois, récréatif, villégiature, industriel et de conservation.

La Municipalité reconnaît que, pour construire un plan efficace et représentatif des valeurs de la communauté, elle doit pouvoir compter sur l'apport de la population et de différents partenaires. Le processus de concertation et de participation mis en place dans le cadre de l'élaboration du présent document de la **Vision stratégique,** a permis d'illustrer les perceptions actuelles, les forces tangibles de la Municipalité et de faire prévaloir une vision commune de son développement.

En ciblant des axes d'intervention prioritaires, en identifiant des orientations privilégiées et des moyens d'actions concrets, la Municipalité opte pour une action directe sur les enjeux locaux de développement des produits et des services qu'elle envisage offrir à ses résidents permanents, à ses villégiateurs et à ses visiteurs.

Afin de bien comprendre la présente démarche, nous nous sommes inspirés de plusieurs sources d'information dont, notamment celle d'un document réalisé par le *Ministère des affaires municipales et Occupation du territoire*, au sujet de la notion de Vision stratégique. Nous joignons donc certains extraits pertinents de ce document, lesquels se décrivent comme suit :

Extrait d'un document préparé par le Ministère des affaires municipales et Occupation du territoire.

> *La vision stratégique est une image globale de ce que souhaite devenir une collectivité au terme d'un horizon de planification qui a été préalablement retenu. Celle-ci guide l'organisation dans la gestion du changement souhaité.*
>
> ***Utilité***
>
> *L'énoncé d'une vision sous-tend une stratégie institutionnelle de planification et de prise de décision. Il permet de traiter les enjeux à venir, de faire des choix, de résoudre des problèmes et de définir un langage commun en ce qui a trait au développement culturel, économique, social et environnemental de la collectivité. La vision décrit l'orientation adoptée par celle-ci au terme de l'horizon de planification, envisagé sur une génération ou plus. Elle détermine la cible et la transmet pour mieux la partager et pour expliquer les étapes qui y conduisent. Par exemple, la collectivité peut se définir par rapport aux nouvelles réalités et préoccupations concernant :*
>
> - *les changements démographiques (vieillissement de la population, besoins des familles, immigration);*
> - *l'évolution du marché du travail;*

- *les déplacements des citoyens (transports en commun, utilisation d'un véhicule automobile, gaz à effet de serre)*
- *la diversité culturelle grandissante.*

En tenant compte des préoccupations et des valeurs de la collectivité, la vision stratégique peut susciter l'adhésion des citoyens et des intervenants socio-économiques à l'application de stratégies à long terme (lesquelles engendrent les priorités annuelles). Elle peut aussi les mobiliser en faveur d'une action collective durable visant le partage d'un but, d'un destin commun.

Dans une démarche de développement durable vers des collectivités viables, la vision intègre les dimensions culturelle, sociale, économique et environnementale. Elle évoque, notamment la nécessité de tendre vers un « projet collectif » socialement équitable, économiquement viable, écologiquement vivable, capable de réduire les disparités entre les pauvres et les riches, tout en prévoyant une marge de manœuvre pour l'avenir.

La vision stratégique vient donc définir la cible de la planification de l'aménagement et du développement du territoire dont le principal objet est la mise en œuvre d'un développement durable dans une collectivité donnée, y intégrant le progrès social, la préservation de l'environnement, l'efficacité économique et le développement culturel.

- *À l'échelon local, la vision stratégique sert à assurer la cohérence des actions que sous-tend l'adoption obligatoire d'un plan d'urbanisme, d'un programme triennal d'immobilisations, l'adoption d'un plan stratégique et, le cas échéant, de toute autre politique en lien avec les compétences de la municipalité, telle une politique familiale, une politique culturelle, un plan de mobilité active, une charte du piéton, etc.*

Caractéristiques

Dans ce domaine, les pouvoirs habilitant se trouvent aux articles 2.3 à 2.22 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La vision stratégique est une représentation du futur souhaité, à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective. Elle implique les forces vives de la collectivité et elle propose un cadre d'intervention convergent et cohérent, dans la mise en œuvre d'une ambition commune. L'attribut « stratégique » suppose que la vision sert à coordonner une série d'actions dans un but précis.

L'élaboration d'une vision implique la recherche de consensus qui résultent des préoccupations ou des valeurs collectives, qui offrent l'environnement naturel et construit désiré et qui permettent le fonctionnement optimal des activités. Par contre, cette élaboration nécessite un vaste exercice de mobilisation par rapport aux enjeux ainsi qu'une définition des nouvelles modalités d'intervention publique. La loi prévoit un processus minimal d'information et de consultation.

La vision stratégique n'est pas de même nature que les autres éléments des documents de planification. Elle se situe en amont du processus de planification territoriale. C'est la première étape dans l'expression du changement souhaité, elle donne une direction au développement d'une collectivité en général : développement économique, environnemental et social.

L'énoncé de vision stratégique permet de déterminer les orientations multisectorielles et les actions pertinentes qui serviront de guide aux divers plans élaborés en aval : plan d'action local pour l'économie et l'emploi, plan d'urbanisme, politique culturelle, politique familiale, etc.

La vision est une image globale qui indique où la collectivité veut être dans un horizon de planification à long terme, de 15-20 ans ou plus. Elle est le produit de l'imagination et de la combinaison des valeurs clés de tous ceux qui participent à son élaboration et d'une analyse objective de la situation.

La vision exprime d'abord et avant tout les désirs et les attentes partagés d'une collectivité à l'égard de son développement futur à très long terme. Il importe de fixer un horizon suffisamment éloigné afin de permettre les changements nécessaires à sa réalisation. La vision stratégique doit conserver une marge de flexibilité et des possibilités pour réagir aux opportunités émergentes et aux événements imprévus. Elle doit laisser place au « chemin faisant ».

La vision permet d'aborder les grands défis touchant un ensemble de secteurs d'activité et constitue un appel à l'action pour réaliser un futur voulu. Elle est également le fruit d'un exercice de détermination des orientations à privilégier impliquant les citoyens et les partenaires économiques, sociaux, communautaires et culturels, publics ou privés.

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise vision a priori. Il revient à ses artisans d'en définir la forme et la portée, mais la collectivité doit pouvoir se retrouver dans cet énoncé.

L'exercice de prospective et de définition d'une vision stratégique semble donc tenir compte de la dynamique de groupe. C'est pourquoi il peut être intéressant d'examiner, avant l'élaboration de cette « vision stratégique », des scénarios formulés sur la base d'une lecture réaliste de la dynamique actuelle des acteurs et de leur emprise sur le développement du territoire. Un survol des scénarios permet de constater les intentions de mobilisation.

Par conséquent, pour être efficace et mobilisateur, l'exercice menant à l'énoncé de la vision doit inciter à la participation en mettant en œuvre un réel mécanisme de sensibilisation et d'échange de l'information avec la population. Par exemple, des objectifs globaux, largement médiatisés, peuvent contribuer à mobiliser les acteurs de toutes les organisations concernées par l'avenir de leur agglomération, de leur région ou de leur municipalité. La vision doit être partagée, acceptée et motivante.

La plus grande réussite d'un plan stratégique n'est pas toujours d'avoir réalisé l'ensemble des projets qu'une collectivité s'est fixée, mais davantage d'être arrivé à inclure la collectivité dans le processus de décision relatif au développement local.

Elle devrait être formulée dans des termes qui permettraient de constater, au fur et à mesure, si on s'en rapproche ou si on s'en éloigne, si on l'a atteinte ou pas.

QUATRE QUESTIONS ESSENTIELLES

Une vision stratégique s'élabore en répondant à quatre questions essentielles : Où sommes-nous présentement ? Où va-t-on ? Où voulons-nous aller ? Comment atteindre ce que nous souhaitons ?

- ***Où sommes-nous présentement ?***

  Au cours de cette étape, on définit le profil de la collectivité. Il s'agit de décrire les antécédents et les aspects importants, d'évaluer les forces et les faiblesses, de définir les problèmes et les responsabilités et d'articuler les valeurs et les préoccupations partagées par la population.

  C'est lors de cette étape que devrait être examiné le diagnostic établi en fonction des données démographiques, économiques, environnementales et sociales. Dans une démarche de développement durable, c'est le moment de préciser les besoins des populations d'aujourd'hui et de demain (besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services).

  Si les autorités se sont déjà donné des outils de suivi (monitoring) et d'évaluation des progrès (indicateurs) réalisés à la suite de l'adoption des documents de planification, il sera plus facile de dresser le bilan et de poser un diagnostic (ce que l'on a fait, ce que l'on fait, ce que nous devrions faire pour satisfaire aux besoins en matière d'aménagement et de développement).

  Quel que soit le processus privilégié, il est essentiel de créer un ou des événements mobilisateurs permettant à toutes les personnes engagées dans la démarche de prendre connaissance du diagnostic réalisé pour chaque secteur d'activité (de mettre l'information en commun) et de commenter les données.

  Le Web peut être très utile comme outil d'information, de consultation et de suivi au cours d'une telle démarche. La plupart des communautés métropolitaines, MRC et municipalités qui ont entrepris l'élaboration d'une vision stratégique ont utilisé Internet pour accompagner leur démarche.

- ***Où allons-nous ?***

  La seconde étape sert à déterminer ce que deviendra la collectivité si les tendances observées se maintiennent. Le scénario le plus probable est développé en brossant le tableau de la collectivité future sans que ne se produisent de changements de direction marqués. Les avantages et les inconvénients de ce scénario peuvent être soulignés pour appuyer le besoin d'un virage éventuellement nécessaire.

- ***Où voulons-nous aller ?***

  La troisième étape constitue le cœur de la démarche. Son objectif est d'articuler la vision de la collectivité. Un scénario réalisable est établi pour montrer ce que la collectivité future pourrait être si l'on décidait de répondre aux préoccupations et aux valeurs exprimées lors des consultations préalables. En bout de ligne, l'image raffinée et illustrée d'un idéal réaliste devient la base d'un énoncé formel de la vision.

Puisque la vision touche les divers domaines du développement durable, concept lié à la notion d'intérêt collectif, on peut imaginer qu'elle devrait prévoir un développement répondant aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Cette phase de réflexion nécessite de convoquer les citoyens – toutes les parties prenantes – tout du moins de constituer un échantillon représentatif pour apprécier la perception de la population.

Si l'on a confié l'élaboration du diagnostic aux participants de chaque secteur d'activité réuni en ateliers thématiques, il serait approprié par la suite de demander à chacun d'énoncer la « vision d'avenir » pour son secteur d'activité. Par la suite, lors d'un événement rassemblant tous les secteurs d'activité, on peut demander à chacun d'identifier quels sont les énoncés pertinents qui répondent le mieux aux préoccupations des divers secteurs d'activité (exercice de convergence). Plus un énoncé est convergent, plus il répond aux préoccupations de l'ensemble de la collectivité.

- ***Comment atteindre ce que nous souhaitons ?***

Au cours de la quatrième étape, la collectivité commence à cerner les axes d'intervention, les stratégies et les actions à entreprendre pour parvenir à la réalisation de sa vision. Comment y parviendrons-nous ? Dans combien d'années ?

La collectivité définit le contenu du plan métropolitain, du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, c'est-à-dire les grandes orientations d'aménagement, les vocations du territoire, les pôles d'activité, la planification des transports (déplacements), etc.

Elle élabore également son plan d'action et, selon le cas, son plan relatif au développement du territoire. Elle détermine également les politiques privilégiées, les responsables des mises en œuvre, l'échéancier des activités et les indicateurs du processus de monitoring (activités de suivi). La mise en place de mécanismes permettant d'évaluer le chemin parcouru et à parcourir est fondamentale, comme l'identification d'un porteur de vision. La vision doit créer un contexte propice à la prise de décision, notamment un cadre adéquat pour mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs, et ce, sur une base intersectorielle (économique, sociale, environnementale). Elle doit favoriser la création d'une base de connaissances et en permettre le suivi et l'évaluation au fur et à mesure de sa réalisation. Un comité de suivi peut être créé à cet effet. De plus, la vision doit susciter et maintenir l'intérêt de la collectivité dans la réalisation de son devenir.

Une vision stratégique qui assure la solidarité, la cohérence et la convergence des actions devrait avoir un impact majeur sur la gestion de l'organisation dans son ensemble.

Le document intitulé : **Vision stratégique** de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, s'amorce au **chapitre 1** par un bref rappel du contexte, par une description concernant la portée et les limites de ce document ainsi que le processus de réalisation.

Le **chapitre 2** décrit sommairement les caractéristiques générales et sectorielles de la Municipalité. Cette description se veut un bref portrait de ses différents secteurs, soit le noyau villageois de Saint-Faustin, le centre de ski du Mont Blanc, le secteur sud de villégiature, le secteur industriel ainsi que le noyau villageois de Lac-Carré.

Le **chapitre 3** dresse un portrait concernant le milieu humain de la Municipalité. À partir des plus récentes données statistiques, il donne, notamment les faits saillants concernant l'aspect touristique de la région. On y retrouve également, un portrait décrivant le profil sociodémographique et socio-économique de la Municipalité. Sans être une analyse exhaustive, ce chapitre vient surtout illustrer les principaux constats observés en cette matière. L'objectif étant, éventuellement de se servir de ces données afin d'identifier les différents besoins des populations d'aujourd'hui et de demain.

Le **chapitre 4** décrit les différents processus de consultation auprès de sa population, entrepris par la Municipalité au cours des 15 dernières années. On y retrouve, notamment un résumé d'une démarche entreprise en 2001 ainsi que la présente démarche.

Le **chapitre 5** identifie un scénario de développement de la Municipalité, si aucun changement significatif ne survient. Ce scénario tient compte de la dynamique et des tendances observées au cours des dernières années. Il se veut un portrait de la communauté, réalisé en fonction des actifs et attraits actuels, qui se développeraient selon une analyse sommaire des investissements effectués au cours des 15 dernières années.

On trouve, au **chapitre 6**, l'articulation d'une vision de la collectivité basée sur une optimisation du potentiel de développement que la Municipalité est en droit d'envisager. En tenant compte de l'ensemble du potentiel de ses actifs et attraits, cette nouvelle vision se veut à la fois très audacieuse, rassembleuse, inspirante, performante et qui, à terme, permettra à cette communauté de voir son avenir avec optimisme et inciter de nouveaux investissements nécessaires à sa réalisation.

Le **chapitre 7** relate comment et quand parvenir à la réalisation de cette vision. Ce dernier chapitre comprend l'identification des axes prioritaires d'intervention, les objectifs visés, les maîtres d'œuvre, les partenaires impliqués ainsi que les moyens ciblés pour atteindre les objectifs de réalisation.

1 Description du contexte, de la portée de cette vision et le processus de sa réalisation

1.1 BREF RAPPEL DU CONTEXTE

Reconnue comme destination touristique principalement grâce à la présence de ses nombreux lacs et de ses attraites touristiques, la Municipalité désire optimiser et développer le plein potentiel de son territoire.

Depuis quelques années, la Municipalité fait face à divers enjeux et défis en développement touristique et en gestion de son territoire. Bien qu'ayant réalisée, au cours des années, différentes actions et/ou interventions ponctuelles qui auraient pu engendrer l'annonce de plusieurs projets privés d'investissement, ont permis d'espérer des retombées significatives. Quelques investissements se sont réalisés, mais sans atteindre les attentes, donc les retombées sont, à ce jour, plus restreintes que celles souhaitées. Néanmoins, le potentiel de développement est présent. Cette situation a donc convaincue les autorités municipales à agir et à entreprendre concrètement la réalisation de la présente démarche, soit en élaborant et en réalisant une *Vision stratégique.*

Cette démarche de planification stratégique vise les objectifs suivants :

- amener l'ensemble des intervenants et partenaires à participer au processus de réalisation de cette *Vision stratégique ;*
- identifier le profil de la clientèle cible (origine, destination) afin d'offrir des services adaptés et des produits pouvant répondre aux besoins de cette clientèle;
- proposer des axes prioritaires d'intervention enrichis et validés par les participants;
- identifier les conditions et les moyens de mise en œuvre qui permettront à la Municipalité de prendre des décisions éclairées concernant l'avenir du développement de son territoire.

1.2 PORTEE ET LIMITES D'UNE VISION STRATEGIQUE

Par définition, une *Vision stratégique* est un outil qui permet à une organisation d'orienter ses efforts dans une direction donnée. Une *Vision stratégique* porte, notamment sur la définition d'une image rassembleuse, l'identification d'axes prioritaires d'intervention, l'adoption de mesures pour atteindre des objectifs et la mise en place d'une structure qui permettra de réaliser les projets ciblés.

La réussite d'une telle démarche doit s'appuyer avant tout, sur un système de valeurs auxquelles les participants d'une organisation ou d'une communauté adhèrent. Ce système de valeurs est fondamental, car il indique l'orientation souhaitée.

C'est donc autour de ces valeurs que la stratégie d'intervention de la présente *Vision* a été formulée. À titre d'exemple, voici certaines valeurs énoncées par les participants lors d'une journée d'échanges tenue en 2015:

- mettre en valeur le territoire en préservant l'environnement selon les principes du développement durable ;
- préserver l'intégrité du milieu naturel et des paysages puisqu'il s'agit d'une des principales ressources de la municipalité ;
- favoriser un développement à l'échelle humaine qui préserve la qualité de l'environnement et de la nature.

Cette *Vision stratégique* est donc un outil à l'image des volontés du milieu, à la fois rassembleur et dynamique. L'objectif est d'en faire un document de référence, auquel les différents partenaires et intervenants pourront référer pour l'élaboration de leur propre plan de développement et d'investissement.

1.3 PROCESSUS DE REALISATION

L'élaboration de cette *Vision stratégique* a nécessité plusieurs actions et a fait appel à l'implication de nombreux partenaires et intervenants. Le processus de réalisation a comporté quatre (4) étapes :

Première étape : Plan de travail et convocation à une journée d'échanges

Dès le début du processus de réalisation, le Conseil municipal approuvait le 1 er septembre, un plan de travail décrit dans l'offre de services, dont le contenu établissait, entre autres, les principaux paramètres de la démarche proposée, les activités à réaliser et un échéancier de réalisation.

L'élaboration d'une liste de personnes et la convocation de ces personnes à une journée d'échanges, a constitué l'élément déterminant de cette première étape. Cette journée d'échanges, composée d'intervenants locaux et de représentants des principaux établissements commerciaux et industriels, avait comme objectif de connaître la perception et les attentes de ses intervenants. Le processus de consultation ainsi qu'un résumé des échanges tenu lors de cette journée du 25 novembre 2015 est plus amplement décrit au chapitre 4 du présent document.

Deuxième étape : Diagnostic sommaire de la situation actuelle et identification des enjeux de développement

La seconde étape, réalisée entre le début décembre 2015 et la fin du mois de janvier 2016, a permis d'établir un diagnostic sommaire et de faire une synthèse de la situation actuelle à partir de documents de planification du territoire, d'études touristiques et autres données pertinentes. C'est durant cette deuxième étape qu'il a été possible d'identifier les principaux enjeux de développement.

Troisième étape : Présentation d'une version préliminaire de la *Vision stratégique*

La troisième étape du processus de réalisation, réalisée entre le début du mois de février 2015 et le début du mois de mars 2016, a consisté à préparer et à valider auprès de la Municipalité une première version de la *Vision stratégique*. Cette version préliminaire comprend, notamment un portrait de la situation actuelle et des projections, les résultats obtenus du processus de consultation, l'énoncé d'une vision rassembleuse, les enjeux de développement, les axes prioritaires d'intervention ainsi qu'une version préliminaire d'un plan d'action.

Quatrième étape : Révision et présentation de la version finale de la *Vision* pour fin d'approbation par le conseil municipal

La quatrième et dernière étape du processus, prévue initialement en novembre 2016 et mise à jour en mars 2019, consiste à présenter la version finale de la *Vision stratégique* de Saint-Faustin-Lac-Carré. À titre indicatif, il est opportun de préciser que le dépôt de la version de 2016 a permis d'initier une grande réflexion de la part de la Municipalité qui, après plusieurs rencontres de travail, recherches et validations de certaines données reliées à la démarche, accompagnés d'évènements tels que des changements au niveau de la direction du service de l'urbanisme, de la période électorale et autres considérations, qu'une mise à jour était appropriée pour que celle-ci puisse être adoptée en 2019. Cette étape comprend donc la compilation et l'intégration de l'ensemble des commentaires émis depuis le début de la présente démarche ainsi que l'ensemble des interventions nécessaires pour fins d'adoption par le conseil municipal.

Les étapes subséquentes

À compter de la date d'adoption de cette *Vision stratégique*, le conseil municipal sera en mesure d'établir ses priorités d'intervention pour le réaliser. Ces priorités porteront tant sur le plan organisationnel que sur la saisie d'occasions de partenariat et l'engagement des ressources humaines et financières nécessaires.

Il sera alors du ressort de la Municipalité de définir à quel moment cette *Vision stratégique* devra faire l'objet d'une diffusion auprès des instances publiques et /ou privées et ainsi enclencher le processus de réalisation des différents projets ciblés.

Chapitre 2

2 Description du territoire (où sommes-nous présentement ?)

2.1 POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE ET DESCRIPTION GENERALE DU TERRITOIRE

La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré se situe dans la région administrative des Laurentides (06) à l'intérieur des limites de la MRC des Laurentides. Cette municipalité, d'une superficie de 120 kilomètres carrés, est bornée au nord par la Municipalité de Lac-Supérieur, à l'est par les Municipalités d'Ivry-sur-le-Lac et Sainte-Agathe-des-Monts, au sud par la Municipalité de Montcalm et à l'ouest par la Ville de Mont-Tremblant.

Par sa localisation géographique entre Mont-Tremblant, Ottawa et Montréal, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré bénéficie d'une position stratégique enviable.

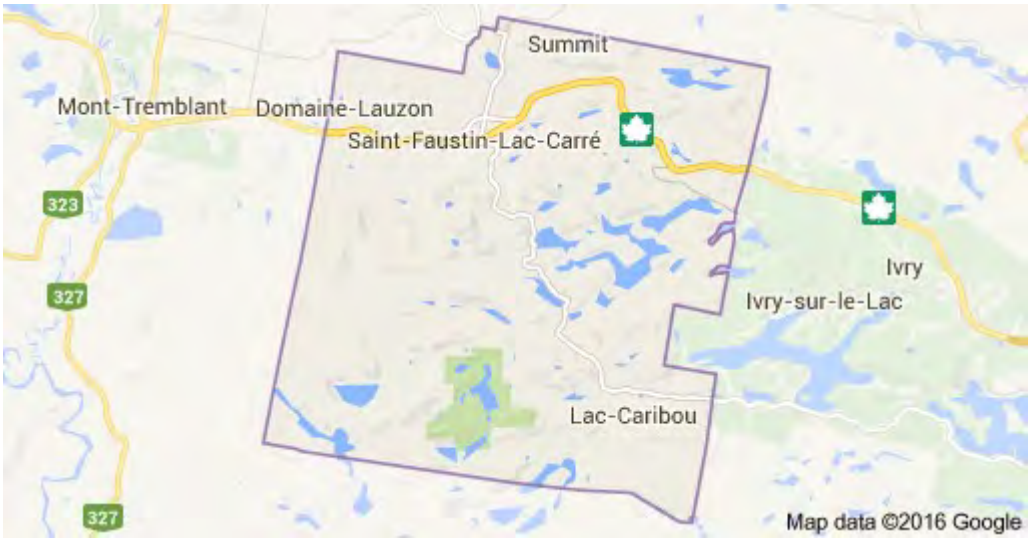

Reconnue comme destination touristique grâce à ses attraits naturels et récréotouristiques et de villégiature grâce à ses nombreux lacs, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré se distingue par ses nombreux paysages à la fois saisissants et diversifiés. On y retrouve, notamment de multiples plans et cours d'eau, de nombreuses montagnes, une forêt abondante, deux noyaux villageois soit celui de Saint-Faustin et celui de Lac-Carré, lequel se situe aux abords (du lac) du même nom. Tous ces éléments font de Saint-Faustin-Lac-Carré une destination unique qui offre, à la fois un milieu de vie agréable et un potentiel récréotouristique de grande qualité.

2.2 DESCRIPTION GENERALE

Afin de découvrir les différentes composantes et attraits du territoire de Saint-Faustin-Lac-Carré, nous avons procédé selon deux (2) moyens distincts, à savoir :

1. Selon les sites internet disponibles et pertinents ;

2. Selon une première expérience d'un visiteur qui arrive sur le territoire ;

2.2.1 Sites internet disponibles

En 2016 puis en 2019, nombreux sont ceux qui, pour se faire une **première** impression d'une destination inconnue, ont comme réflexe de visionner ce milieu via les sites internet disponibles. Ne désirant pas faire une analyse des différents sites pertinents, nous nous sommes limités à celui du Centre de ski Mont-Blanc, celui de la Municipalité ainsi que celui de Tourisme Laurentides. Sans être exhaustif, ce premier portrait pour le visiteur, nous révèle les informations suivantes :

LE CENTRE DE SKI MONT BLANC

Selon le document promotionnel (site internet) en 2016, le Centre de ski Mont Blanc se décrit comme suit :

> *Le Mont Blanc est une grande montagne où l'on y retrouve une atmosphère amicale et familiale. Mont Blanc c'est aussi la meilleure destination vacances au Québec. Situé au beau milieu des Laurentides et au sud de ski Mont-Tremblant, et considéré comme le deuxième plus haut sommet de cette région, le centre de ski Mont Blanc compte 41 pistes pour le ski alpin. La taille et la variété des pistes permettent de satisfaire tous les skieurs et planchistes. Mont Blanc est aussi idéal pour les enfants et les débutants, car il y a des aires réservées pour ceux-ci, équipés de tapis magiques. À Mont Blanc on y retrouve aussi un parc à neige, de l'hébergement et un chalet de ski à la base de la montagne rendant ainsi votre journée de ski ou vos vacances en famille simple, pratique et amusante !*
>
> *De bons tarifs pour les billets de ski, une excellente garderie, et le plus grand parc d'amusement intérieur des Laurentides, la Jungle Magique, font du Mont Blanc, le centre de ski idéal pour toute la famille au Québec.*

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Selon le document promotionnel (site internet) en 2016, le message d'accueil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré se décrit comme suit :

> *Une municipalité aux couleurs de la nature. Du point de vue géographique, la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré ressemble à une mer de lacs et de montagnes. Notre territoire compte de nombreux lacs et son sommet le plus haut culmine à 557 mètres. Durant l'été, trois terrains de golf déploient leurs verts, tandis que nos lacs empruntent divers tons de bleu. Au Centre touristique et éducatif des Laurentides, le CTEL, ce centre d'interprétation de la nature, plusieurs kilomètres de sentiers vous invitent à profiter de beautés grandeur nature.*
>
> *En hiver, la couleur blanche prédomine. Ça n'est pas la neige qui manque pour skier au Mont-Blanc.*

Les amateurs de plein air ont aussi accès à deux patinoires. L'année durant, les plus jeunes disposent de terrains de jeux: l'un est situé près de l'hôtel de ville, un deuxième à proximité du lac Lauzon au Domaine Lauzon et un troisième au parc de la gare dans le secteur Lac-Carré où se situe également la Maison des jeunes, un skate park de même que des jeux pour enfants. Un nouveau parc est également en cours de réalisation dans le Domaine Levert. Des jeux pour enfants y seront installés sous peu pour le plus grand plaisir des jeunes du quartier.

En plus des beautés de la nature, Saint-Faustin-Lac-Carré cultive intensément celles de la culture, à la Maison des Arts, comme à la Bibliothèque du Lac, où on multiplie les activités, dont les rencontres avec des auteurs. Vous pouvez aussi y lire tranquillement le journal en sirotant un bon café équitable.

Il vous faudra sans doute quelques jours pour tout découvrir. Vous ne serez donc pas étonnés d'apprendre que nous avons, aussi, de l'hébergement pour toutes les bourses.

TOURISME LAURENTIDES

Selon le document promotionnel (site internet) en 2016, nous avons retenu certains passages provenant de l'organisme *Tourisme Laurentides*, lesquels se résument brièvement comme suit:

Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré

Porte d'entrée de la région de Mont-Tremblant, Saint-Faustin-Lac-Carré propose un milieu de villégiature authentique où les activités sont axées sur le plein air, les loisirs et la culture. On y retrouve une plage municipale, des terrains de golf, de tennis, des spas, un centre de ski, un circuit de karting, de nombreux gîtes et campings. Lors de votre visite, la municipalité vous propose un parcours culturel qui vous permettra de découvrir l'histoire de la région, une trentaine de sculptures, l'Arbre de l'amour et ses cœurs messagers, la Maison des arts et de la culture et le bâtiment patrimonial de l'ancienne gare ainsi que l'église centenaire.

SKI MONT BLANC

Mont Blanc, où règne une atmosphère familiale et chaleureuse, sait satisfaire les exigences de tous les amateurs de plaisir en montagne. C'est une destination vacances très populaire toute l'année durant, nichée au pied du 2e plus haut sommet skiable des Laurentides. Skieurs et planchistes de tout calibre ont le choix parmi les 41 pistes et le parc à neige répartis sur trois versants. Pour skier entre amis, passer des vacances en famille ou simplement vous évader une fin de semaine, Mont Blanc vous offre un choix d'hébergement pour tous les goûts et tous les budgets. Choisissez entre une chambre intime au pied des pentes ou un luxueux condominium tout équipé, sur les pistes. Après une journée sur les pentes, les invités relaxent dans le bain vapeur à côté de la piscine intérieure et peuvent prendre un verre autour du feu au Bar Igloo. Pour les enfants : la Jungle Magique et la vaste salle de jeu intérieure. Mont Blanc est réputé pour l'excellent rapport qualité/prix des forfaits vacances.

CENTRE TOURISTIQUE ET EDUCATIF DES LAURENTIDES (CTEL)

Le centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL) met à votre portée les attraits naturels et la faune de ce pays de forêt, de lacs et de montagnes. En parcourant ses 36 km de sentiers bien aménagés, vous pourrez vous familiariser davantage avec le milieu forestier. Le pavillon d'interprétation marque le point de départ et d'arrivée des sentiers.

Activités :

RANDONNÉE PÉDESTRE :

- *Passerelles en bois sur l'eau ;*
- *Aires de pique-nique et abris ;*
- *Panneaux d'interprétation ;*

LOCATION D'EMBARCATIONS :

- *Canots, kayaks, kayaks doubles, Pédalos et rabaska (12 places)*
- *Beau camping rustique et avec 2 services, soit 86 sites boisés dont 17 sites de canot-camping. Petit dépanneur bière, bois, glace et vers et épicerie de base. Quatre lacs à pêche vous permettent de taquiner la truite mouchetée, la truite arc-en-ciel et l'achigan à petite bouche.*

CLUB DE GOLF ROYAL LAURENTIEN

Conçu et réalisé par Gabriel Ménard, ce parcours montagneux saura mettre vos capacités de golfeur à l'épreuve. Le terrain, un parcours de championnat de 6800 verges avec 5 tertres de départs. Les joueurs de tous les niveaux trouveront des jalons à leur niveau de jeu. Des trous différents avec un design unique dans le respect des formes naturelles du territoire. Des trous de droite à gauche et vice versa. Plusieurs trous avec un coup d'œil spectaculaire. Il vous surprendra avec plus de 90 fosses de sable, ses différents plans d'eau sur 15 trous, ses départs surélevés et multiples, sans oublier son 12e trou de plus de 600 verges. Le Royal Laurentien, c'est des lacs, des chutes, des rivières, des surfaces de jeu, et des verts dignes des plus beaux clubs privés. En 1997, le prestigieux Canada's Golf Course Ranking Magazine le classait 65e au pays et parmi les 10 meilleurs au Québec. Et en 2001, Le Royal Laurentien recevait une médaille d'argent en tant que « Parcours hôtelier de l'année » selon le magazine Golf International.

Le surintendant Donald Paquin et son personnel sont des gens du terroir qui aiment leur travail et sont fiers de leur parcours. Ils ont à cœur l'héritage des générations futures. Voilà notre garantie de succès.

AIRES DE PRATIQUE: Nos aires de pratique de golf sur gazon naturel peuvent accueillir 35 golfeurs à la fois. 3 verts de pratique, dont 2 entourés de plans d'eau, sont à votre disposition, sans oublier nos 2 verts d'approche et nos 3 fosses de sable qui vous permettent de varier vos coups. Ici rien n'est négligé, tout se veut naturel et invitant.

2.2.2 Expérience du visiteur

Suite à cette **première** visite virtuelle via les sites internet consultés, le visiteur aura le désir de découvrir de lui-même, ce décor si agréablement décrit par ces sites et ainsi se laisser aller et apprécier ce milieu unique et représentatif de son imaginaire touristique. Cette première expérience du territoire constitue en fait, la **première image** que le visiteur aura pour cette communauté, celle qu'il va communiquer à d'autres personnes et qui demeurera dans son esprit, laquelle devrait être le reflet de la cohérence entre une image virtuelle (*le rêve*) et une image réelle (*la réalité*).

2.2.2.1 Expérience du visiteur au long de la route 117 à partir du sud

Or, pour que cette cohérence puisse se valider, nous décrivons sommairement l'expérience d'un visiteur venant de la route 117, à partir du sud :

GRAND SECTEUR RESIDENTIEL ET RECREATIF EST

Pour les fins de la présente démarche, nous avons nommé celui-ci le *Grand secteur résidentiel et récréatif Est.* Ce dernier débute, de manière approximative, à la limite est de la Municipalité et se termine à l'intersection du Chemin du Lac Nantel Nord. On retrouve comme premier établissement commercial une chocolaterie, le *Golf Royal Laurentien*, une partie du parc régional linéaire le *P'tit train du Nord* ainsi que quelques résidences isolées.

Il s'agit de la première image au point de vue territoriale de la Municipalité à partir de la région montréalaise. Il se caractérise par un secteur peu développé, fortement boisé, traversé notamment par une ligne de transport hydroélectrique.

SECTEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ARTERIEL

Pour les fins de la présente démarche, nous avons nommé celui-ci, le *secteur industriel et commercial artériel.* Ce dernier se situe, de manière approximative, entre l'intersection du Chemin du Lac Nantel Nord à l'est et à l'ouest par la rue Poirier. On retrouve principalement au nord de la route 117, les établissements industriels de la *scierie Groupe Crête-Division Saint-Faustin, les Serres Levert* ainsi que la sablière et carrière de *Excavation R.B. Gauthier* et *Gestion Benoit Gauthier* et au sud de cette route 117, un restaurant (*Le Routier*) et une entreprise de construction de maison de bois rond et charpenterie (*Harkins*).

Il s'agit de la seconde image au point de vue territoriale de la Municipalité à partir de la région montréalaise. Il se caractérise par la présence d'un milieu industriel lourd, occupé par des établissements qui exploitent et transforment les ressources naturels présentes, soit le sable, la pierre, le gravier et le bois. Ce secteur se situe dans une petite vallée fermée, fortement déboisée du côté nord et plus boisée au sud.

SECTEUR VILLAGE SAINT-FAUSTIN/ CENTRE DE SKI MONT-BLANC

Pour les fins de la présente démarche, nous avons nommé celui-ci, le *secteur du village de Saint-Faustin et le Centre de ski Mont Blanc.* Ce secteur débute, de manière approximative, à l'intersection de la rue Saint-Faustin (partie est) et se termine à l'intersection de cette même rue Saint-Faustin (partie ouest). À notre droite, se trouve le **village de Saint-Faustin**. Spécifiquement, ce noyau villageois se caractérise par la présence des établissements et équipements suivants :

- une église;
- une Maison des Arts;
- une station-service
- un restaurant
- l'hôtel de ville;
- un centre communautaire;
- une résidence pour personnes âgées;
- une institution bancaire (Caisse Desjardins);

- un ancien hôtel (le Montagnard);
- un motel (Le Saint-Faustin;
- la Table des Pionniers.
- un gîte du passant;
- une pharmacie;
- une quincaillerie;
- une concentration d'habitation de type unifamiliale isolée;
- un parc pour le baseball.

Selon le nombre très restreint de commerces générateurs d'achalandages quotidiens tels que par exemple une épicerie, une SAQ, un nettoyeur, certains restaurants dotés de terrasses, d'établissements offrant des services courants ou semi-courants (professionnels, autres), ce noyau villageois offre aux visiteurs, une expérience commerciale plutôt limitée, peu dynamique qui ne représente pas un lieu d'intérêt significatif, assez pour y revenir et surtout pour communiquer à d'autres d'y venir (bouche à oreille).

Selon le nombre très restreint d'établissements institutionnels et autres générateurs d'un milieu de vie à la fois dynamique et pouvant répondre aux besoins d'une population locale tels que par exemple : une garderie, une école primaire, une école secondaire, des parcs avec équipements sportifs diversifiés, des établissements publics ou de divertissements, ce noyau villageois offre aux résidents, une expérience de milieu de vie plutôt limitée, peu dynamique qui incite ces derniers à devoir se rendre à l'extérieur du territoire pour répondre à ses besoins.

À notre gauche, se trouve le **Centre de ski Mont Blanc**. Spécifiquement, ce Centre de ski se caractérise par la présence des bâtiments et équipements suivants :

- une arche d'accueil avec le nom de l'établissement;
- un immense espace de stationnement;
- un grand bâtiment dans lequel on retrouve une réception et un grand hall, une cafétéria, une salle à manger, un centre d'amusement (la Jungle), une boutique de ski, quelques chambres d'hôtel, une piscine intérieure,
- les équipements pour le domaine skiable (ex. dameuse pour la neige, motoneiges, remontées mécaniques, autres).

On retrouve à proximité de ce centre de ski, quelques habitations et/ou chalets.

Ce centre de ski offre aux visiteurs, une expérience récréative strictement hivernale, dont les commerces sont reliés uniquement à l'agrément et aux besoins des skieurs. Lorsque le visiteur est sur le site, nous n'observons aucun lien attractif qui incite celui-ci à se rendre, notamment au village de Saint-Faustin. Une fois sa journée de ski terminé, aucune infrastructure, sentier pédestre ou autre est offert à ce visiteur à poursuivre plus longuement sa soirée ou son séjour sur le territoire. Non seulement, il n'y a pas d'interconnexions entre le village de Saint-Faustin et le Centre de ski du Mont Blanc qui permettrait un va-et-vient profitable tant à l'ensemble de la Municipalité mais également au Mont-Blanc, mais au contraire, un vaste terrain non aménagé de même qu'un milieu humide éloigne le Centre de ski du Mont-Blanc, d'autant plus que la route 117 est déjà un obstacle au partage des réalités village et Mont-Blanc. Rien ne les unit pour l'instant.

Il s'agit de la troisième image au point de vue territoriale de la Municipalité à partir de la région montréalaise. Elle se caractérise par la présence d'un milieu villageois peu dynamique et un centre de ski qui offre une expérience de jour et hivernal uniquement.

SECTEUR RESIDENTIEL ET RECREATIF OUEST

Le secteur résidentiel et récréatif ouest débute à l'intersection de la rue du Harfang-des-Neiges et se termine à la limite ouest de la Municipalité, soit celle avec la Ville de Mont-Tremblant. Le côté nord de la route 117 se caractérise par, notamment la présence d'un banc d'emprunt temporaire (enlèvement de sable sur un terrain privé) et de quelques résidences et commerces ainsi qu'à proximité l'ancienne pisciculture, qui est devenue la propriété de la MRC et où on retrouve un parc de sculptures géantes. On retrouve le Golf *Les Ruisseaux* ainsi que quelques résidences du côté sud de la route 117.

Il s'agit de la quatrième image au point de vue territoriale de la Municipalité à partir de la région montréalaise. Elle se caractérise par la présence d'un milieu en grande partie boisé dont l'occupation humaine est plutôt limitée.

2.2.2.1 Expérience du visiteur le long de la rue Principale entre le village de Saint-Faustin et les limites avec la Municipalité de Lac-Supérieur

Or, pour que cette cohérence puisse se valider, nous décrivons sommairement l'expérience d'un visiteur venant de la route 117, à partir du village de Saint-Faustin jusqu'à la limite de la Municipalité de Lac-Supérieur:

SECTEUR DU VILLAGE DE SAINT-FAUSTIN/ VILLAGE DE LAC-CARRE

Or, pour que cette cohérence puisse se valider, nous décrivons, dans un premier temps, l'expérience d'un visiteur venant de la route 117, à partir du village de Saint-Faustin jusqu'au village du Lac-Carré:

Ce secteur débute, de manière approximative, à l'intersection des rues Saint-Faustin et Principale et se termine à la limite nord du village de Lac-Carré. Spécifiquement, ce noyau se caractérise par la présence des établissements et équipements suivants :

- une épicerie avec un comptoir de la SAQ;
- un dépanneur;
- trois restaurants, dont deux offrent une terrasse;
- un gîte du passant;
- une concentration d'habitation de type unifamiliale isolée;
- une plage municipale;
- une piste cyclable (par régional linéaire *le P'tit train du nord*);
- une fromagerie;
- une chocolaterie;
- la gare de Saint-Faustin Station;
- le parc de la Gare où l'on retrouve un bel espace de repos et l'Arbre de l'amour;
- une garderie;

Selon le nombre très restreint de commerces générateurs d'achalandages quotidiens tels que par exemple un nettoyeur, certains établissements offrant des services courants ou semi-courants (professionnels, autres), ce noyau villageois offre aux visiteurs, une expérience commerciale plutôt limitée. Possiblement un peu plus dynamique que le village de Saint-Faustin, celui de Lac-Carré ne représente pas nécessairement un lieu d'intérêt significatif, assez pour y revenir et surtout pour le communiquer à d'autres d'y venir (bouches à oreille).

Selon le nombre quasi absent d'établissements institutionnels et autres générateurs d'un milieu de vie à la fois dynamique et pouvant répondre aux besoins d'une population locale tels que par exemple : une garderie, une école primaire, une école secondaire, des parcs avec équipements sportifs diversifiés, des établissements de divertissements, ce noyau villageois offre aux résidents, une expérience de milieu de vie très limitée. Dans les faits, les résidants et visiteurs n'ont pas d'autres choix que de se rendre à l'extérieur du territoire pour répondre à certains de ses besoins.

Ce noyau villageois, grâce à la proximité du lac, la présence de la plage municipale, du parc linéaire, de son épicerie et la trame serrée des bâtiments, notamment offre aux visiteurs, une expérience récréative plus attractive que celle du noyau villageois de Saint-Faustin. Il est plaisant de s'y promener, le visiteur ayant quelques sites, attraits et/ou établissements commerciaux générateurs d'achalandage à sa disposition. Toutefois, l'absence d'établissements d'hébergement laisse peu d'option à ce visiteur à poursuivre plus longuement sa soirée et/ou son séjour au sein de ce noyau villageois.

SECTEUR VILLAGE DE LAC-CARRE ET LES LIMITES AVEC LA MUNICIPALITE DE LAC-SUPERIEUR

Le secteur du village de Lac-Carré et les limites avec la Municipalité de Lac-Supérieur débute à l'intersection du Chemin du Lac-Supérieur et se termine avec la limite territoriale de la Municipalité du Lac-Supérieur. Ce chemin se rend au *Parc du Mont-Tremblant* et au versant nord de la *Station touristique de Tremblant.*

On retrouve principalement un milieu plus rural, fortement boisé ainsi que quelques résidences isolées.

2.2.2.3 Expérience du visiteur le long du chemin des lacs et du chemin du lac-Caribou entre le Centre de ski du Mont-Blanc et le Centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL)

Le secteur du centre de ski Mont Blanc et le Centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL) débute à l'intersection de la Route 117 et se poursuit le long du Chemin des Lacs et se termine en prenant le Chemin du Lac-Caribou, soit en arrivant au terrain du CTEL. Ce secteur se caractérise principalement par la présence d'un établissement public (*les bureaux de la MRC des Laurentides*), un milieu de villégiature montagneux et fortement boisé, dans lequel on retrouve de nombreux lacs ainsi que plusieurs chalets.

Chapitre 3

3 Description du profil touristique et données concernant le milieu humain (où nous sommes présentement ?)

3.1 BREF DESCRIPTION DU PROFIL TOURISTIQUE

Selon une étude réalisée par la Corporation de développement économique pour le compte de la MRC des Laurentides intitulé *L'industrie du Tourisme-Portrait sommaire Septembre 2015,* les faits saillants du portrait touristique se décrivent comme suit :

- *Située au nord de Montréal, caractérisée par de grands espaces, des paysages exceptionnels, un patrimoine culturel riche et diversifié, la région des Laurentides est le berceau de la villégiature au Québec;*

- *Le territoire des Laurentides est composé de huit municipalités régionales de comté ;*

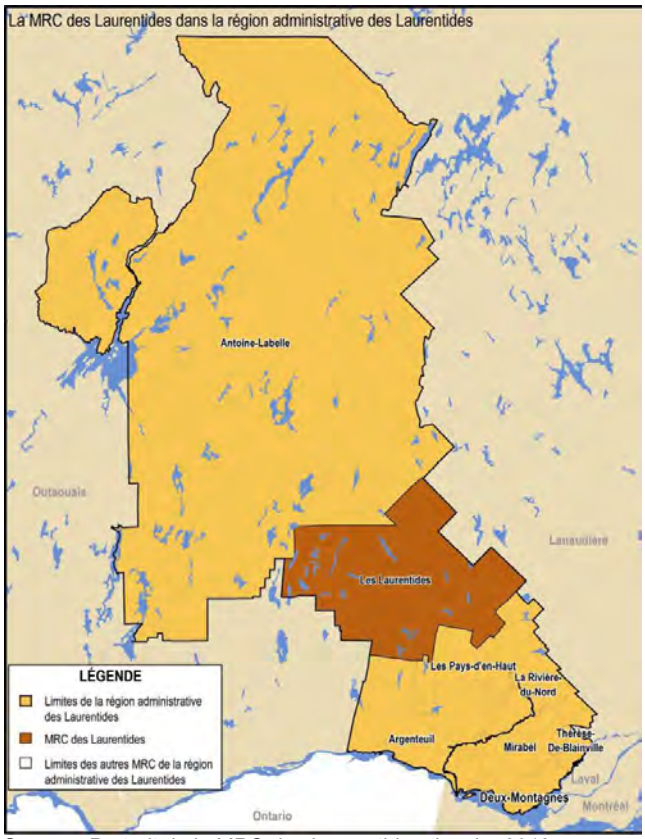

Source : Portrait de la MRC des Laurentides-Janvier 2013

- *Avec près de **3 millions de visites de touristes par année** et des **dépenses touristiques de l'ordre de 553 M $**, la région des Laurentides se classe dans les premières régions au Québec, après Montréal et Québec, en termes de nombres de visiteurs et de dépenses de ces derniers;*

- *Située dans le cœur des Laurentides, la MRC des Laurentides forme la **région la plus importante des Laurentides en termes d'offre touristique.** Près de 50 % de l'économie de la MRC des Laurentides est directement ou indirectement reliée à l'industrie touristique. Il s'agit donc d'un secteur économique important;*

- *La région de Mont-Tremblant s'est développée rapidement dans les années 90 avec l'arrivée d'Intrawest qui s'est porté acquéreur du domaine skiable du mont Tremblant. La transformation de la montagne et la renaissance de Tremblant ont fait en sorte que Mont-Tremblant est devenu le pôle touristique majeur des Laurentides, voire du Québec, sur le plan touristique;*

- *Ce développement a bénéficié à l'ensemble de la région en raison des infrastructures et des services qui se sont ajoutés. En effet, en plus de ce qui a été réalisé par Intrawest, la région a vu se développer des projets d'hébergement commercial à l'extérieur du site de Tremblant ainsi que divers attraits et services, ce qui a eu un impact sur l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides;*

- *Les villes et municipalités sont regroupées en quatre grands secteurs géographiques :*

    - ***Secteur Grand Sainte-Agathe***
      Ivry-sur-le-lac
      Lantier
      Sainte-Agathe-des-Monts
      Sainte-Lucie-des-Laurentides

      Val-David
      Val-des-Lacs
      Val-Morin

    - ***Secteur Mont-Tremblant***
      Lac-Tremblant-Nord
      Lac Supérieur
      Mont-Tremblant
      Saint-Faustin-Lac-Carré

    - ***Secteur Labelle***
      La Conception
      La Minerve
      Labelle

    - ***Secteur Ouest***
      Amherst
      Arundel
      Barkmere
      Brébeuf
      Huberdeau
      Montcalm

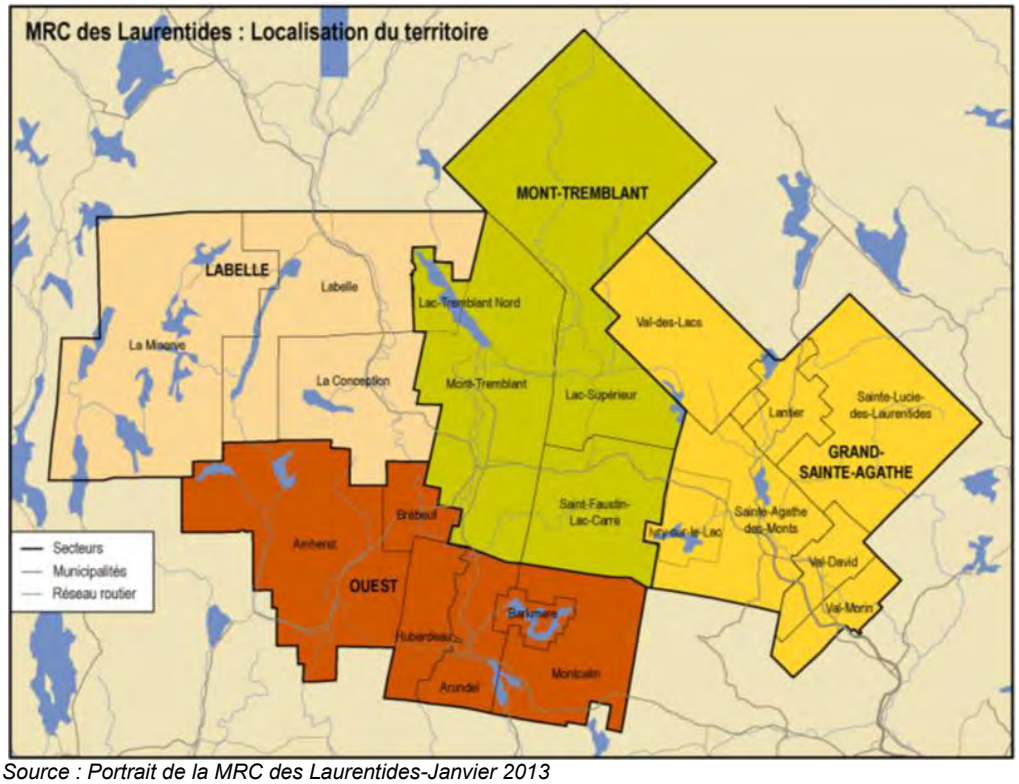

Source : Portrait de la MRC des Laurentides-Janvier 2013

- *À lui seul, le **secteur Mont-Tremblant compte 80 % de l'offre globale de chambres ou unités d'hébergement** de la MRC des Laurentides. Cela est attribuable à la forte concentration d'unités à Tremblant;*

- *On trouve 2 auberges de jeunesse offrant près de 100 unités d'hébergement dans la MRC des Laurentides ;*

- *On retrouve un réseau de camping de plus de **3 400 sites** vient compléter l'offre d'hébergement;*

- *Le niveau de qualité des établissements d'hébergement de la MRC des Laurentides est généralement supérieur à la moyenne régionale ainsi que celle du Québec, avec 20 % des hôtels et 67 % des résidences de tourisme se situant dans les catégories 4 et 5 étoiles ;*

- *Les seuls établissements hôteliers 5 étoiles de la région des Laurentides sont situés à Mont-Tremblant ;*

- *61 % des gîtes de la MRC des Laurentides se classent dans les catégories 4 et 5 soleils ;*

Les principaux attraits touristiques et les activités

Les attraits majeurs étant :

- *Casino de Mont-Tremblant*
- *Le Parc national du Mont-Tremblant*
- *Réserve faunique Papineau-Labelle*
- *Parc régional de Val-David-Val-Morin*
- *Domaine Saint-Bernard*
- *Centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL)*

Les musées, centres d'interprétation et salles de spectacle

- *Centre d'exposition de Val-David, Val-David*
- *L'Atelier de l'Ile, Val-David*
- *Maison des arts et de la culture Saint-Faustin, Saint-Faustin-Lac-Carré*
- *Place de la Gare, Mont-Tremblant*
- *Première scène, Mont-Tremblant*
- *Salle Alphonse-Desjardins, Mont-Tremblant*
- *Théâtre Le Patriote, Sainte-Agathe-des-Monts*
- *Théâtre du Marais, Val-Morin*

Les activités sportives et de plein air

Ski alpin

Les Laurentides sont considérées comme le berceau du ski alpin au Québec. Le territoire de la MRC des Laurentides compte cinq centres de ski alpin, dont :

- *Tremblant, Mont-Tremblant 96 pistes*
- *Mont Blanc, St-Faustin-Lac-Carré 41 pistes*
- *Station de ski Vallée Bleue, Val-David 19 pistes*
- *Centre de ski Belle Neige, Val-Morin 19 pistes*
- *Station de ski Alta, Val-David 27 pistes (cette station n'est plus en opération)*

Ski de fond

Le ski de fond est également à l'honneur dans ce paradis montagneux.

- *Parc national du Mont-Tremblant, Lac Supérieur 43 km*
- *Centre de ski de fond Mont-Tremblant, 45 km*
- *Parc régional de Val-David-Val Morin, Val-David 63 km*
- *Centre de plein air Camping Sainte-Agathe-des-Monts, 12 km*
- *Centre de ski de fond de Labelle 35 km*

Traîneau à chiens

Le traineau à chiens est une activité pratiquée dans plusieurs sentiers dans la MRC des Laurentides. On y retrouve différents locateurs dont à Mont-Tremblant.

- *Centre d'activités nature Kanatha-Aki, Val-des-Lacs*

Golf

Plusieurs terrains de golf prestigieux attendent les amateurs dans la région de la MRC des Laurentides.

- *Club de golf Arundel, Arundel 18 trous*
- *Golf Le Diable, Mont-Tremblant 18 trous*
- *Golf Le Géant, Mont-Tremblant 18 trous*
- *La Belle, Mont-Tremblant 18 trous*
- *La Bête, Mont-Tremblant 18 trous*
- *Le Maître, Mont-Tremblant (privé) 18 trous*
- *Club de golf Royal Laurentien, Saint-Faustin-Lac-Carré 18 trous*
- *Club de golf Val-Morin, Val-Morin 18 trous*
- *Golf Deer Haven, Arundel 9 trous (par 3)*
- *Golf de la Maskinongé 9 trous*
- *Club de golf Les Ruisseaux, Saint-Faustin-Lac-Carré 9 trous*
- *Club de golf Laurentien, Ste-Agathe-des-Monts 9 trous*

Centre sportif de Sainte-Agathe-des-Monts

Piscine de Labelle

Canoë-kayak et autres activités nautiques

- *Kayak Café, Labelle*
- *Aventure Pause Plein Air Laurentides, La Conception*
- *Centre nautique Pierre Plouffe, Mont-Tremblant*
- *Aventure Nouveau Continent, Val-David*
- *Aventure quatre saisons*

Natation / plages

On trouve des plages publiques dans certaines municipalités de la MRC des Laurentides ainsi qu'au Parc national du Mont-Tremblant et au Domaine Saint-Bernard (voir section Attraits).

Complexe aquatique Mont-Tremblant

Inauguré en août 2015, le Complexe aquatique Mont-Tremblant offre une piscine semi-olympique, un bassin récréatif, une salle de cardio et d'entraînement.

Randonnée pédestre

Il existe plusieurs sentiers de randonnée, la plupart étant situés dans les parcs et réserves fauniques

Escalade / tyrolienne

- *La montagne d'argent, La Conception*
- *Parc régional de Val-David- Val Morin, Val-David*
- *Tyroparc, Ste-Agathe-des-Monts*
- *Ziptrek Écotours, Mont-Tremblant*

Cyclotourisme / vélo de montagne

La MRC des Laurentides est traversée par deux pistes cyclables majeures :

- *Le parc linéaire Le P'tit train du Nord, 232 kilomètres (de Bois-des-Filions à Mont-Laurier), dont 70 kilomètres qui traversent la MRC des Laurentides de Val-Morin à Labelle*
- *Le Corridor Aérobique (vélo hybride ou de montagne) s'étend sur 58 kilomètres, dont près de la moitié traverse la MRC des Laurentides, de Montcalm à Mont-Tremblant. Aussi, plusieurs municipalités ont développé des réseaux de pistes cyclables sur leur territoire.*

Vélo de montagne

Il existe des sentiers de vélo de montagne dans diverses municipalités, notamment à Mont-Tremblant et à Val-David

Équitation

- *Ferme Duquette, Val-David*
- *Ranch Mont-Tremblant, Val-des-Lacs*

Croisières

- *Les croisières Mont-Tremblant, Mont-Tremblant*
- *Croisières Alouette, Ste-Agathe-des-Monts*

École de pilotage Jim Russell

Depuis 1969, l'École de pilotage Jim Russell du circuit Mont-Tremblant offre aux aspirants pilotes ainsi qu'aux fervents amateurs la possibilité d'améliorer leurs compétences de conduite en recevant l'enseignement de pros.

Chasse et pêche

- *Pourvoirie Baroux, Amherst*
- *Pourvoirie du Lac Berval*

Motoneige / VTT

La motoneige et le VTT sont pratiqués dans plusieurs municipalités d'où on peut accéder à des sentiers interrégionaux.

- *Centre d'activités Tremblant, Mont-Tremblant*
- *Défi Sport, Mont-Tremblant*

Les marchés publics

Les marchés agroalimentaires des Hautes Laurentides présente deux marchés publics dans la région.

- *Val-David : (Été, Noël et hiver)*
- *Mont-Tremblant (secteur Vieux-Village) : Été seulement*

Le transport

Transport public terrestre

La région est desservie par un service de transport public interurbain de Montréal.

- *Service de transport public de Montréal - Autobus Galland*
- *Conseil de transport intermunicipal des Laurentides – CITL*

Hélicoptère

Tours d'hélicoptère et nolisement - Heli-Tremblant

Aéroports

La MRC des Laurentides peut être desservie par un aéroport international, située à environ trente minutes et qui accueille des vols sur horaire de Toronto et de New York ainsi que des vols privés. Un service de navette vers les hôtels de la région est offert.

- *L'aéroport international Montréal*
- *Aéroport international La Macaza- Mont-Tremblant*

L'aéroport international Trudeau-Montréal est situé à environ 1 heure 15 du cœur de la MRC des Laurentides

L'éducation

- *Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant*
- *École Hôtelière des Laurentides (EHDL)*

Les organismes de référence

Voici une liste des principales organisations œuvrant dans l'industrie touristique dans la région des Laurentides.

- *Tourisme Laurentides*
- *Accord Laurentides, Créneau d'excellence, Tourisme de villégiature quatre saisons*
- *Tourisme Mont-Tremblant*
- *Tourisme aérien Laurentides*
- *Société d'aide au développement des collectivités des Laurentides (SADC)*
- *Développement économique Mont-Tremblant*
- *Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant*
- *Chambre de commerce de Labelle*
- *Chambre de commerce de Ste-Agathe des Monts*
- *Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides*

3.2 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

Afin de décrire un portrait du milieu humain de la Municipalité, nous avons procédé selon deux (2) moyens distincts, à savoir :

1. la description du secteur de Mont-Tremblant, tel que réalisé par un document réalisé par le Centre local de développement Laurentides pour le compte de la MRC des Laurentides intitulé *Portrait du secteur Mont-Tremblant - Septembre 2014* ;

2. à partir de ces données, nous présentons un résumé des faits saillants de la Municipalité concernant son milieu humain.

L'analyse du profil démographique et socio-économique de la Municipalité permet de dégager certains enjeux reliés à l'évolution de sa population et de son économie.

3.2.1 Portrait du secteur Mont-Tremblant-Septembre 2014

Selon un rapport réalisé par le Centre local de développement Laurentides pour le compte de la MRC des Laurentides intitulé *Portrait du secteur Mont-Tremblant - Septembre 2014,* les faits saillants de ce portrait se décrivent comme suit :

- *Le secteur Mont-Tremblant est localisé au cœur de la MRC des Laurentides. Il comprend 4 municipalités : Mont-Tremblant, Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur et Lac-Tremblant-Nord. Seules les 3 premières municipalités feront l'objet d'un développement dans ce portrait, la municipalité de Lac-Tremblant-Nord n'accueillant qu'une faible quantité de résidents à l'année ;*

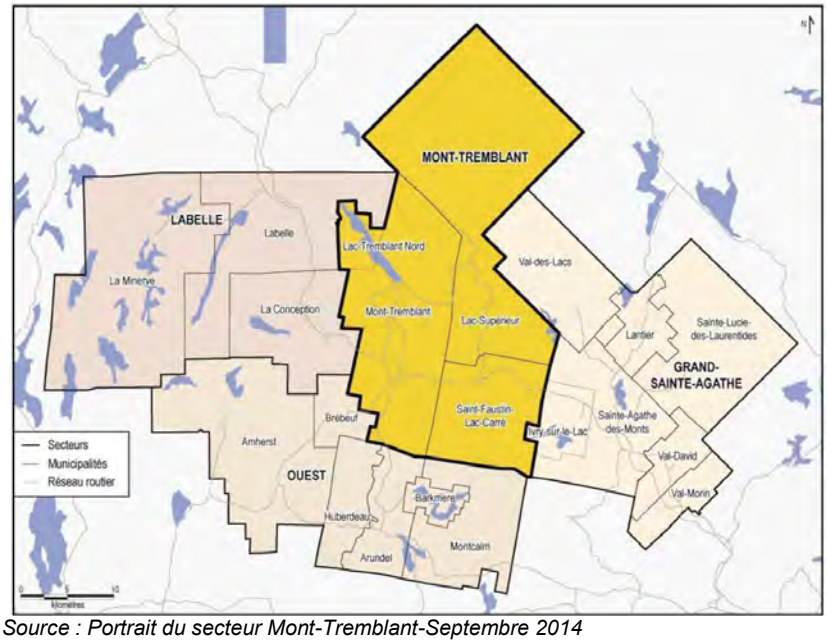

Source : Portrait du secteur Mont-Tremblant-Septembre 2014

- ***POPULATION***

En 2011, la population du secteur Mont-Tremblant s'élève à 14 900 individus; elle est composée de 6 807 ménages, soit une moyenne de 2,2 personnes par ménage. Elle est répartie comme telle :

  - Mont-Tremblant : 9 494 personnes (64 %)
  - Saint-Faustin-Lac-Carré : 3 467 personnes (23 %)
  - Lac-Supérieur : 1 892 personnes (13 %)

À cette population permanente, s'ajoute celle des villégiateurs estimée à 8 000 personnes additionnelles par année.

Évolution de 1991 à 2011

Entre 1991 et 2011, la population du secteur Mont-Tremblant a augmenté de 63 %, la plus forte augmentation de toute la MRC des Laurentides. Les trois municipalités qui la composent ont connu une forte croissance démographique au cours des 20 dernières années : la population de Lac-Supérieur a plus que doublé (croissance démographique de 102 %), tandis que celle de Saint-Faustin-Lac-Carré a augmenté de 57 % et celle de Mont-Tremblant de 58 %.

Caractéristiques

Comme les autres secteurs de la MRC, la population de Mont- Tremblant est vieillissante : surreprésentation de la cohorte des 50 ans et plus et sous-représentation des jeunes adultes (20-40 ans) et des jeunes enfants (0-10 ans). Le secteur Mont-Tremblant bénéficie cependant d'une population plus jeune que la moyenne de la MRC (44 ans), avec un âge moyen relativement plus faible (41 ans).

- ***SCOLARITÉ***

Le secteur Mont-Tremblant accueille 12 455 diplômés sur son territoire, soit 77 % de la population :

  - *2 725 personnes possèdent un diplôme d'études secondaires (22 %)*
  - *2 505 personnes détiennent un certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers (20 %)*
  - *1 875 personnes ont obtenu un certificat/diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire (15 %)*
  - *1 860 personnes possèdent un certificat, un diplôme ou un grade universitaire (15 %)*

Caractéristiques

La diplomation à Mont-Tremblant est similaire à celle de l'ensemble de la MRC des Laurentides.

- **LOGEMENT**

En 2011, le taux de propriété dans le secteur Mont-Tremblant est de 69%, ce qui représente un volume de 4 715 ménages propriétaires. La valeur moyenne du logement s'élève à 249 836 $ et le loyer brut moyen est de 682 $.

À ces unités résidentielles principales s'ajoute un volume de 4 969 unités de villégiature ou de condos, réparties dans les quatre municipalités du secteur Mont-Tremblant.

Évolution de 1991 à 2011

Le taux de propriété dans le secteur Mont-Tremblant a augmenté de 97 %. Comme pour les autres secteurs de la MRC, la hausse a été particulièrement forte entre 2001 et 2006, avec un passage du taux de propriété de 66 % à plus de 72 % des ménages.

La valeur moyenne du logement a très fortement augmenté (hausse de 174 %). La hausse se concentre essentiellement sur la période 2001-2006, au cours de laquelle la valeur moyenne du logement a presque doublé, en passant de 127 215 $ à 222 137 $. En 2011, la valeur moyenne du logement est de 249 836$, dans le secteur Mont-Tremblant.

Cette tendance touche l'ensemble des municipalités du secteur, avec une intensité particulière pour la municipalité de Lac-Supérieur. Cette municipalité a connu une hausse spectaculaire de sa valeur moyenne du logement (255%), supérieure à 250 000$ en 2011.

À St-Faustin-Lac-Carré, la valeur moyenne du logement a augmenté de 156 % tandis qu'à Mont-Tremblant elle a augmenté de 169%, entre 1991 et 2011.

À propos du loyer mensuel moyen, il est passé de 424 $ en 1991, à 682 $ en 2011, soit une hausse de 61 %. Cette hausse est supérieure à la tendance globale au sein de la MRC des Laurentides, qui affiche une hausse de 43 % de son loyer mensuel sur la même période. La municipalité de Lac-Supérieur est particulièrement concernée, avec une hausse de 107 % (soit de 344 $) de son loyer mensuel moyen.

Caractéristiques

Le taux de propriété dans le secteur Mont-Tremblant est inférieur à la moyenne de la MRC des Laurentides. Ce constat diverge cependant selon la municipalité considérée. Le taux de propriété est particulièrement faible dans la municipalité de Mont-Tremblant (62 %), tandis qu'il est très élevé à Saint-Faustin-Lac-Carré (80%) et à Lac-Supérieur (87%), qui sont aussi les municipalités les moins peuplées.

La valeur moyenne du logement dans le secteur Mont-Tremblant dépasse de plus de 15 000$ celle de l'ensemble de la MRC. Tandis que la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a une valeur moyenne du logement inférieure à celle de la MRC.

Le loyer mensuel moyen dans le secteur Mont-Tremblant est légèrement supérieur à la moyenne de la MRC. La municipalité de Mont-Tremblant a le loyer mensuel le plus élevé (689$) de tout le secteur.

EMPLOI

Le taux d'activité au sein du secteur Mont-Tremblant est de 65 %, ce qui représente près de 8 065 personnes actives. Environ 16 % de la population active, soit 1 255 personnes, est constituée de travailleurs autonomes. Le taux de chômage avoisine les 12 % de la population, soit un volume d'environ 1005 chômeurs.

Évolution de 1991 à 2011

Comme pour l'ensemble de la MRC des Laurentides, le taux de chômage a bénéficié d'une forte baisse, en passant de 17 % à 12 % de la population active (baisse de 29 %). La baisse du taux de chômage a été particulièrement forte entre 1996 et 2001.

La municipalité de Lac-Supérieur a connu une forte hausse de son taux de chômage qui a presque doublé entre 2006 (10%) et 2011 (19%), soit un volume de 200 chômeurs. Seule, la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a un taux de chômage inférieur à celle du secteur Mont-Tremblant mais équivalent à celle de la MRC des Laurentides

Caractéristiques

Globalement, la population de St-Faustin-Lac-Carré est plus active que celle de l'ensemble de la MRC des Laurentides. Cette différence s'explique en partie par la structure de la population dans ce secteur, qui est légèrement plus jeune que dans l'ensemble de la MRC.

Quant au taux de chômage, il est légèrement plus élevé dans le secteur de Mont-Tremblant que dans l'ensemble de la MRC. La municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré bénéficie du taux de chômage le plus faible comparativement aux autres municipalités, avec 10 % de sa population active; tandis que la municipalité de Lac-Supérieur a un taux de chômage qui approche le 20% de la population active.

REVENU

Le revenu moyen d'emploi pour le secteur Mont-Tremblant s'élève à 43 132 $, tandis que le revenu médian des ménages est de 47 229 $. Le pourcentage de population vivant dans des ménages à faible revenu après impôt est de 17%, ce qui représente un volume de 2 410 personnes.

Évolution de 1991 à 2011

Le revenu moyen d'emploi a augmenté de 72 % ; il a bénéficié d'une hausse constante et supérieure à la tendance de l'ensemble de la MRC des Laurentides sur cette même période (hausse de 21 %). Quant au revenu médian des ménages, il a augmenté de 46 % au cours de la même période, hausse également supérieure à la tendance de la MRC (hausse de 25 %). Enfin, le pourcentage de population à faible revenu est passé de 17 % en 1991, à 11 % en 2006, une baisse légèrement moins importante que celle concernant l'ensemble de la MRC.

Caractéristiques

La population du secteur Mont-Tremblant bénéficie d'un revenu moyen d'emploi et d'un revenu médian des ménages légèrement plus élevés que celle de l'ensemble de la MRC des Laurentides. Par ailleurs, le pourcentage de population vivant sous le seuil de faible revenu y est légèrement plus faible.

La municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré bénéficie du revenu moyen d'emploi et du revenu médian des ménages le plus élevé du secteur.

ENTREPRISES, EMPLOIS ET SECTEURS D'ACTIVITÉS

En 2011, le secteur Mont-Tremblant accueillait 647 entreprises sur son territoire, ce qui représente un volume de 9 730 emplois6. Ils sont répartis dans les différentes municipalités de la manière suivante :

Municipalités	***Nombre d'entreprises***	***Nombre d'emplois***
Mont-Tremblant	*511*	*8270*
Saint-Faustin-Lac-Carré	*89*	*1051*
Lac-Supérieur	*44*	*401*
Lac-Tremblant-Nord	*3*	*8*

En termes de volume d'emplois, le secteur récréotouristique domine largement avec 4 156 emplois, suivis des secteurs des services (1 396) et enfin de la construction (1 138) et du commerce de détail (1 133).

Le secteur récréotouristique est très créateur d'emplois par rapport aux autres secteurs d'activités : 18 % des entreprises et 42 % des emplois du secteur Mont-Tremblant.

Évolution par territoire de 1991 à 2011

Entre 1991 et 2011, 226 entreprises et 5 472 emplois ont été créés dans le secteur Mont-Tremblant. Ils ont été répartis de la manière suivante :

- *159 entreprises **(70%)** et 4 658 emplois créés **(85%)** à Mont-Tremblant*
- *30 entreprises **(13%)** et 479 emplois créés **(9%)** à Saint-Faustin-Lac-Carré*
- *34 entreprises (**15%)** et 327 emplois créés **(6%)** à Lac-Supérieur*

Le volume d'entreprises et d'emplois au sein de la municipalité de Mont-Tremblant a bénéficié d'une forte augmentation au cours de la période 1991-2009 mais connais une diminution importante depuis 2009. La municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré connaît une augmentation de son volume d'entreprises et d'emplois depuis 2002 tandis qu'ils diminuent au sein de la municipalité de Lac-Supérieur depuis 2002. Plus de 70 % des entreprises et 85 % des emplois créés à Mont-Tremblant, au cours des 20 dernières années, l'ont été sur le territoire de la municipalité de Mont-Tremblant.

Évolution par secteur d'activités de 1996 à 2011

Dans le secteur manufacturier, le nombre d'entreprises a été en hausse de 1996 à 2002, et il a subi une baisse depuis. Au total, ce secteur comprend 24 entreprises et 45 emplois mais la tendance est à la baisse.

Dans le secteur du commerce de détail, le nombre d'entreprises est en baisse depuis 1996 (- 50 entreprises), mais le volume d'emplois créé dans ce secteur reste positif (+ 61 emplois).

Dans le secteur de la construction, 52 entreprises ont été créées entre 1996 et 2011, ce qui représente un volume de 615 emplois supplémentaires. Le volume d'entreprises et d'emplois est plutôt stable depuis 2007.

Dans le secteur des services, après une période de légère croissance des entreprises et une croissance plus soutenue des emplois entre 1998 et 2009, la tendance est maintenant à la baisse. Ainsi, entre 2009 et 2011, il y a 32 entreprises et 565 emplois de moins dans ce secteur d'activité.

Dans le secteur récréotouristique, le nombre d'entreprises s'est stabilisé entre 1996 et 2009 mais ce chiffre a diminué de 19 entreprises en 2011. Le volume d'emplois créés entre 1996 et 2009 a plus que doublé mais en 2011, la diminution des entreprises se traduit par une perte de 1514 emplois.

ENTREPRISES, EMPLOIS ET SECTEURS D'ACTIVITÉS

En 2011, un montant de 72 180 163 $ a été investi en développement immobilier, incluant les rénovations comme les nouvelles constructions : près des deux tiers de ces investissements ont été réalisés à Mont-Tremblant et plus des deux tiers concernent le secteur résidentiel.

Répartition des investissements immobiliers selon les municipalités en 2011

Municipalités	***% des investissements***
Mont-Tremblant	*62%*
Saint-Faustin-Lac-Carré	*11%*
Lac-Supérieur	*20%*
Lac-Tremblant-Nord	*6%*

Répartition des investissements immobiliers selon les secteurs d'activités en 2011

Secteurs d'activités	***% des investissements***
Résidentiel	*64%*
Commerce de détail et de services	*13%*
Public et gouvernemental	*10%*
Hôtellerie et restauration	*13%*

Évolution par municipalité de 2007 à 2011

Les investissements immobiliers à Mont-Tremblant sont passés de 128 453 834 $ à 72 180 163 $ entre 2007 et 2011, ce qui représente une diminution de ***47 %****.*

La municipalité de Mont-Tremblant a connu la variation la plus forte puisque le volume d'investissements immobiliers sur son territoire a diminué de 54 % durant la même période. À Saint-Faustin-Lac-Carré et à Lac-Supérieur, le volume d'investissements a diminué de 22 % et de 26 % respectivement. Lac-Tremblant-Nord connaît une forte augmentation entre 2008 et 2011, où les investissements en immobiliers sont passés de 521 000 $ à 4 502 000 $.

Entre 2010 et 2011, le volume d'investissements a évolué de façon positive pour toutes les municipalités à l'exception de Saint-Faustin-Lac-Carré dont le volume d'investissements est resté stable.

4 PROCESSUS DE CONSULTATION AUPRES DE LA POPULATION

Dans le cadre de la présente démarche, nous avons effectué certaines interventions reliées au processus de consultation auprès de la population. Après avoir fait certaines recherches, nous avons convenu que pour savoir dans quelle direction la Municipalité désire aller, nous devions connaître, au préalable, son passé, son présent afin de mieux définir son avenir. Par cette approche, nous avons donc retenu les deux (2) moyens distincts suivants, à savoir :

1. Consultations sur la stratégie de développement de Saint-Faustin-Lac-Carré, préparé par Zins Beauchesne et associés (mai 2001);

2 Selon une journée d'échanges tenue le 25 novembre 2015 concernant la présente démarche.

4.1 Consultations sur la stratégie de développement de Saint-Faustin-Lac-Carré, préparé par Zins Beauchesne et associés (mai 2001)

Les principales composantes du document intitulé « Consultations sur la stratégie de développement de Saint-Faustin-Lac-Carré » préparé par la firme Zins Beauchesne et associés (mai 2001) se résument comme suit :

Synthèse des objectifs visés

- *Établir un diagnostic sur les potentiels et contraintes de développement de la Municipalité;*
- *Conduire une consultation auprès de la population, des villégiateurs et des acteurs économiques concernant les priorités de développement à retenir;*
- *Définir une stratégie de développement pour la Municipalité*

Synthèse des grands constats stratégiques

- *La Municipalité profite d'un environnement remarquable, localisé à environ 150 km de Montréal. Cet environnement a permis d'attirer de nombreux villégiateurs, principalement autour de la quarantaine de lacs que dénombre la Municipalité;*
- *Plusieurs villégiateurs, approchant l'âge de la retraite, envisagent de transformer leur résidence secondaire en résidence principale. Ces derniers entendent préserver la qualité de leur environnement. Ils sont la plupart regroupés en associations qui veillent à la défense de leurs intérêts;*
- *Les résidents permanents se retrouvent surtout dans la zone urbanisée;*
- *La population résidente est peu scolarisée, dispose de revenus inférieurs à la moyenne provinciale et est très touchée par le chômage (ex. : 20 % chez les jeunes);*
- *L'absence d'une école ou d'un centre de formation ne favorise pas la scolarisation ni le perfectionnement;*

- *La faible densité de la population (2 470 h / 125 Km ^{2}) entraîne une pression importante sur le coût des infrastructures : entretien des routes, déneigement, égouts, aqueduc;*
- *La route 117 sectionne la Municipalité en deux. L'aménagement actuel des entrées et sorties rend l'accès à la Municipalité difficile. Conséquemment, Saint-Faustin-Lac-Carré profite peu de l'achalandage en transit de son territoire;*
- *La division du territoire est accentuée par le morcellement de la zone urbaine en 3 secteurs dispersés;*
- *Si les villégiateurs se regroupent autour des lacs, il n'y a pas de véritable pôle urbain qui unisse les communautés de Saint-Faustin et Lac-Carré;*
- *Le processus d'intégration des municipalités de Saint-Faustin et de Lac-Carré, suite à la fusion, demeure ardu. La Municipalité doit souvent maintenir des services dédoublés pour chaque secteur;*
- *On compte actuellement 2 000 terrains disponibles pour le développement résidentiel;*
- *Le voisinage de Tremblant, une destination récréotouristique majeure, fait ressentir ses impacts au niveau de la croissance démographique et celle de l'emploi ;*
- *Par contre, comparée à la croissance de la population enregistrée dans la région immédiate de Tremblant, dans la MRC des Pays-d'en-Haut et dans les Basses-Laurentides, la croissance de la population de Saint-Faustin-Lac-Carré est nettement inférieure ;*
- *En fait, la Municipalité ne profite pas encore pleinement des investissements qui se font à Tremblant, ni de la poussée de développement des localités plus au sud ;*
- *La décision concernant le tracé de la deuxième route d'accès au Versant Sud du Mont Tremblant aura un impact majeur sur le développement de la Municipalité ;*

Synthèse des préoccupations des intervenants (résidents, villégiateurs, commerçants, industriels)

- *Préserver la richesse de leur environnement ;*
- *Les activités primaires et secondaires d'exploitation des richesses naturelles, de transformation et de transport devraient se faire dans un cadre réglementaire qui protège l'environnement ;*
- *Maintenir un niveau de taxation en tenant compte du revenu des ménages ou de leur capacité de payer ;*
- *L'absence d'une école et d'un centre de formation est une question qui préoccupe les résidents et qui affecte surtout les jeunes ;*
- *Le développement des services médicaux adéquats est une préoccupation des jeunes familles et de la population plus âgée ;*
- *L'offre en loisirs et activités culturelles de la municipalité préoccupe les autorités municipales parce qu'elle influence, d'une part, les coûts d'opération et, d'autre part, le degré de satisfaction de la population. Éventuellement, la capacité de la Municipalité à attirer de nouveaux résidents dépend de la qualité de l'offre en loisirs et activités culturelles ;*
- *La Municipalité compte actuellement 2 000 terrains disponibles pour le développement résidentiel. Les résidents et les villégiateurs pourraient bénéficier de l'élargissement du parc foncier mais craignent qu'un développement anarchique ou un développement à tout prix nuise à la qualité de l'environnement ;*
- *Tous les intervenants économiques sont préoccupés par la question du chômage, surtout chez les jeunes, de même que les résidents.*

Diagnostic

Le diagnostic de la situation de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré au plan de son développement, selon l'analyse faite par la firme Zins Beauchesne et associés se résume comme suit :

Forces	*Défis*
• *La municipalité se distingue par son milieu naturel, sa population, ses paysages et ses nombreux lacs (40) ;* • *On retrouve de nombreux établissements et équipements touristiques (centre de ski, 3 golfs, une pisciculture reconnue, un centre d'interprétation) ;* • *On retrouve un parc industriel et quelques entreprises manufacturières bien établies ;* • *La municipalité offre plusieurs terrains disponibles pour le développement ;* • *La Municipalité bénéficie de trois champs d'opportunités importants pour son développement soit : la proximité de Tremblant, sa présence au sein d'une région touristique très dynamique (Les Laurentides) et ses ressources forestières;*	• *La municipalité n'a pas d'image déterminée, n'a pas de stratégie bien définie et fait peu de promotion auprès des marchés. (pas de « porteur de ballon du développement »);* • *On observe un manque d'orientation et d'ouverture vers les familles;* • *La Municipalité fait face à un certain nombre de menaces, à savoir :* 1. *une concurrence accrue d'autres municipalités sur les résidents, les villégiateurs et les commerces ;* 2. *un risque d'isolement et de marginalisation de la municipalité et de ses commerces ;* 3. *une dégradation physique du patrimoine et des équipements ;* 4. *une dégradation du tissu et de l'environnement social ;* 5. *une augmentation des coûts en même temps qu'une diminution des services pour les résidents ;* 6. *un exode des entreprises commerciales ;* 7. *la disparition de la pisciculture ;* 8. *un développement anarchique ;* 9. *une diminution des potentiels d'attraction et de développement ;* 10. *une dégradation de la qualité de vie et une image négative ;*

Synthèse des orientations stratégiques et pistes d'action selon l'étude de Zins Beauchesne et associés

Orientations stratégiques

- *Les <u>objectifs</u> sont de croître et se développer en harmonie avec les désirs des résidents et villégiateurs ;*
- *Le <u>positionnement</u> : une communauté unique, rurale, offrant une bonne qualité de vie à ses résidents et villégiateurs ;*
- *Les <u>avantages concurrentiels à développer et mettre en valeur</u> : proximité de Tremblant, accessibilité, espace, qualité de vie, services pour les familles et proximité de la nature ;*
- *<u>Cibles</u> : travailleurs de Tremblant, familles et personnes en pré ou jeune retraite ;*
- *<u>Moyens et leviers</u> : aménagement, taxation favorable, services aux familles.*

Pistes d'action à court terme

1. ***Fiscalité** : contenir les dépenses et geler la taxation ;*
2. ***Consolidation d'un pôle urbain** : autour de la Gare ;*
3. ***Développement résidentiel** : privilégier les zones urbanisées et cibler les jeunes ménages, aménager une piste cyclable reliant les secteurs résidentiels ;*
4. ***Villégiature** : appliquer le cadre réglementaire, établir une politique quant à la préservation de l'environnement ;*
5. ***Développement local** : partenariat avec intervenants (CLD, MRC, CLE, CRD), projets concrets favorisant la création d'emploi, notamment chez les jeunes ;*
6. ***Développement commercial** : à court terme favoriser la venue de services médicaux et de services à domicile, à moyen terme, préconiser une planification d'aménagement appropriée ;*
7. ***Développement industriel** : Adopter une stratégie et des actions pour attirer des entreprises dans le parc industriel ;*
8. ***Tourisme** : Positionnement de la Municipalité en fonction de ses différents attraits (projets structurants);*
9. ***Culture** : utiliser la bibliothèque pour canaliser, chez les jeunes, le développement culturel et l'animation.*

4.2 Selon une journée d'échanges tenue le 25 novembre 2015 concernant la présente démarche.

Les principaux échanges d'une journée d'échanges, tenue le 25 novembre 2015, concernant la présente démarche préparée et animée par la firme Urbacom consultants et ses partenaires se résument comme suit :

Synthèse des objectifs visés

- La Municipalité désire savoir **comment elle est perçue** par les résidents, les villégiateurs, les excursionnistes, les touristes, les gens d'affaires présents sur le territoire ainsi que par d'éventuels investisseurs;
- La Municipalité désire développer une véritable **synergie** entre les différents acteurs qui, en orientant leurs efforts dans une direction commune, permettrait une optimisation du potentiel qu'offrent les actifs uniques du territoire de la Municipalité;
- La Municipalité entend se doter d'un outil qui lui permettra d'élaborer une stratégie de développement dynamique et durable;
- La Municipalité désire se donner une **image** forte et distinctive basée sur ce qui la distingue,
- La Municipalité désire orienter ses efforts vers la réussite de la mise en valeur du développement sur son territoire dans le respect de l'environnement, de la capacité d'accueil des infrastructures, de la rentabilité des projets et de la vocation recherchée par la communauté.

Synthèse des grands constats stratégiques

- La Municipalité compte sur des actifs importants : une population résidente en légère croissance, une population de villégiateurs en bonne croissance, une offre touristique intéressante, de nombreux lacs (57 lacs), de nombreux établissements commerciaux et industriels ainsi que plusieurs terrains disponibles pour ces types d'usages;
- Malgré ses actifs forts importants, la Municipalité est souvent perçue comme une communauté satellite de la ville de Mont-Tremblant;

Synthèse des préoccupations des intervenants (résidents, villégiateurs, commerçants, industriels)

La rencontre avec les intervenants a permis de dégager certains constats.

À la première question, où en est la Municipalité, nous pouvons retenir :

- Lorsque l'on compare SFLC avec d'autres municipalités du secteur, nous constatons qu'elle est plus dynamique, notamment depuis une dizaine d'années;
- Une augmentation de la circulation sur la rue Principale;
- Que des nouveaux commerces se sont établis tant dans le secteur villageois que sur la route 117;
- Que SFLC est une destination touristique;
- Pour les industriels, la vision de la Municipalité est trop centrée sur le tourisme;
- Qu'il existe une incapacité à définir un centre villageois (centre-ville);
- Que l'on ne saisit pas les opportunités et que l'on ne se différencie pas de Mont-Tremblant;
- Que Mont-Blanc et le golf Royal Laurentien sont des éléments majeurs, mais que les activités de Mont-Blanc sont trop restreintes;
- Que le nom de la Municipalité permet difficilement de positionner la Municipalité;
- Que Mont-Tremblant est autant un allié qu'un compétiteur.

Par ailleurs, lorsque nous posons la question : où veut-on amener SFLC, les acteurs présents ont répondu :

- Il faut concentrer les efforts et les investissements comme il a été fait pour le secteur Lac-Carré, établir des pôles spécifiques, l'éparpillement n'étant pas la solution;
- Faciliter la vie aux promoteurs, établir des objectifs réalisables;
- Créer un milieu de vie dynamique, chercher les bons gestes à poser, être attrayant;
- Améliorer l'offre commerciale;
- Prendre l'orientation de travailler au milieu de vie;
- Améliorer la beauté de la Municipalité;
- L'orientation de Municipalité de villégiature est une notion pour des gens qui viennent se reposer, la vision de la Municipalité repose sur cette approche;
- Réfléchir à une diversification économique, trouver un créneau, éviter de se concurrencer et plutôt joindre les forces;
- Reconnaître que SFLC est au sommet des Laurentides;
- Utiliser davantage le fait d'être à côté d'une station de ski;
- Améliorer l'offre de restauration;
- Améliorer l'entrée de la Municipalité à la hauteur du viaduc;
- Importance de caractériser la destination, et non la Municipalité;
- définir une vision et identifier les potentiels;

Les gens de Mont-Blanc sont conscients des lacunes de l'établissement et ont certains projets dans leurs cartons et souhaitent éventuellement offrir des activités à l'année.

Il ressort clairement des commentaires des acteurs présents lors de la réflexion que SFLC est une destination touristique. Même si certains acteurs déplorent que la vision de la Municipalité soit trop centrée sur le tourisme et que leur apport est important, la vocation touristique demeure l'élément central qui doit guider sa vision où le Mont-Blanc et le golf Royal Laurentien sont des éléments incontournables. Mais d'autres éléments doivent venir s'intégrer à la démarche de *Vision stratégique*. Il faut retenir que tant Mont-Tremblant que le Parc du Mont-Tremblant, puissent être perçus comme des concurrents mais qu'ils peuvent également être des partenaires importants dans cette démarche permettant de caractériser la destination qu'est SFLC.

D'une façon plus globale, il faut se rappeler que le développement en général, pour une organisation publique, est la résultante du hasard et des opportunités d'une part et de la capacité de pouvoir mettre en place des conditions favorables. Ceci exige à la fois de la résilience et de la patience. Les résultats ne sont pas et ne seront pas immédiats. Développer une vision stratégique demande de coupler à la fois l'analyse et l'intuition.

La vision doit permettre d'imaginer dans le futur SFLC, comme une destination offrant à la fois un milieu de vie dynamique, ouvert sur sa région, une destination offrant un milieu de vie attrayant et offrant, tant pour ses résidents que pour ses visiteurs, des activités diversifiées et originales.

Le rôle premier de la Municipalité comme organisation est de créer, selon ses moyens, des conditions favorables en améliorant certaines infrastructures, en appuyant les initiatives et en créant des liens avec l'environnement régional.

Ces conditions, nous en sommes convaincus, induiront certaines opportunités. Par exemple, le développement et la mise en valeur du terrain à l'entrée près du viaduc pourrait devenir une porte d'entrée invitante et attirer la curiosité. Mais ce terrain pourrait simultanément devenir un plus pour Mont-Blanc. L'image qu'une organisation projette est fondamentale. Dégager une impression favorable peut conduire à des résultats inattendus qui, au départ, ne sont pas évidents. On peut par exemple faire le constat que les efforts de la Municipalité dans le secteur Lac-Carré a initié un mouvement et nous avons vu apparaître de nouveaux petits commerces.

Une Municipalité n'a pas comme but d'être elle-même un développeur. Mais elle est nécessairement un acteur de développement. Le but d'une Municipalité est de créer un milieu de vie agréable et offrir un certain nombre de services à sa population. Mais, rien n'interdit à une municipalité de poser des gestes pour aller plus loin, être un milieu dynamique assurant le bien-être de sa collectivité et un milieu invitant pour celles et ceux qui s'y rendent.

Deux niveaux de gestes peuvent être posés par une municipalité en ce sens : des gestes concrets (des infrastructures de qualité) et des gestes relatifs à son image (par exemple un nom évocateur, des interventions de mise en marché). Et de ne pas travailler en vase clos.

Chapitre 5

5 SITUATION ACTUELLE (OU SOMMES-NOUS ACTUELLEMENT) ET SCENARIO DE DEVELOPPEMENT (OU ALLONS-NOUS ?)

Le présent chapitre décrit, dans un premier temps, un résumé du positionnement de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides. Dans un deuxième temps, celui-ci identifie un scénario de développement de la Municipalité, si aucun changement significatif ne survient. Ce scénario tient compte de ce même positionnement en fonction de la dynamique et des tendances observées au cours des dernières années. Il se veut un portrait de la communauté, réalisé à partir des faits saillants observés.

Dans le cadre de la présente démarche, nous avons élaboré plusieurs tableaux décrivant le positionnement de la Municipalité en fonction des trois grands thèmes suivants :

- population ;
- emploi
- investissements immobiliers

POPULATION

La position de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, au niveau de la population se décrit comme suit :

Tableau 1 : Population en 2011

Rang	Municipalités	Population en 2011
1	Saint-Agathe	10 115
2	Mont-Tremblant	9 494
3	Val-David	4 455
4	**Saint-Faustin-Lac-Carré**	**3 467**
5	Val-Morin	2 770
6	Labelle	2 440
7	Lac-Supérieur	1 892
8	Amherst	1 500
9	Sainte-Lucie	1 270
10	La Conception	1 285
11	La Minerve	1 230
12	Brébeuf	1 025
13	Huberdeau	885
14	Lantier	825
15	Val-des-Lacs	720
16	Arundel	615
17	Montcalm	610
18	Ivry	420

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

Évolution de 1991 à 2011

Le portrait des différents secteurs de la MRC des Laurentides, au niveau de l'évolution de sa population entre 1991 et 2011, se décrit comme suit :

Tableau 2 : Évolution des différents secteurs de la MRC des Laurentides concernant sa population entre 1991 et 2011 (20 ans)

Rang	Secteurs de la MRC des Laurentides	%
1	**Secteur Mont-Tremblant**	**63 %**
2	Secteur Ouest	44 %
3	Secteur Grand Sainte-Agathe	35 %
4	Secteur Labelle	35 %

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

Évolution de 1991 à 2011

La position de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, au niveau de l'évolution de sa population entre 1991 et 2011, se décrit comme suit :

Tableau 2 : Évolution de la population entre 1991 et 2011 (20 ans)

Rang	Municipalités	%
1	Ivry	110 %
2	Val-Morin	103 %
3	Lac-Supérieur	102 %
4	Amherst	90 %
5	La Conception	84 %
6	Montcalm	79 %
7	Brébeuf	71 %
8	Mont-Tremblant	58 %
9	**Saint-Faustin-Lac-Carré**	**57 %**
10	Val-David	49 %
10	Sainte-Lucie	41 %
11	La Minerve	41 %
12	Sainte-Agathe	18 %
13	Labelle	16 %
14	Arundel	12 %
15	Lantier	3 %
16	Huberdeau	0 %
17	Val-des-Lacs	(-10 %)

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

Âge moyen

La position de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, au niveau de l'âge moyen se décrit comme suit :

Tableau 3 : Âge moyen

Rang	Municipalités	Âge moyen
1	Brébeuf	40
2	**Saint-Faustin-Lac-Carré**	**41**
3	Lac-Supérieur	43
4	Mont-Tremblant	44
4	Labelle	44
4	La Conception	44
4	Lanthier	44
4	Arundel	44
5	Saint-Agathe	45
5	Val-David	45
5	Val-Morin	45
5	Sainte-Lucie	45
5	Huberdeau	45
5	Ivry	45
6	Amherst	47
6	Val-des-Lacs	47
7	Montcalm	50
8	La Minerve	53

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

EMPLOI

Taux d'activité

La position de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, au niveau du taux d'activité se décrit comme suit :

Tableau 4 : Taux d'activité

Rang	Municipalités	Taux d'activité %
1	**Saint-Faustin-Lac-Carré**	**71%**
2	Huberdeau	70%
3	Brébeuf	69%
4	Val-David	66%
5	Mont-Tremblant	64%
5	Lac-Supérieur	64%
6	Labelle	61%
6	Sainte-Lucie	61%
6	Val-Morin	61%
7	Sainte-Agathe	58%
7	La Conception	58%
7	Val-des-Lacs	58%
8	Arundel	56%
9	Ivry	54%
9	Lantier	54%
10	Amherst	51%
11	Montcalm	48%
12	La Minerve	45%

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

Taux de chômage

La position de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, au niveau du taux de chômage se décrit comme suit :

Tableau 5 : Taux de chômage

Rang	Municipalités	Taux de chômage
1	Ivry	0%
2	Arundel	3%
3	Montcalm	4%
4	Lantier	5%
4	Huberdeau	5%
4	Sainte-Lucie	5%
5	Val-David	7%
6	Val-Morin	8%
6	Sainte-Agathe	8%
7	Val-des-Lacs	9%
8	**Saint-Faustin-Lac-Carré**	**10%**
9	Labelle	11%
10	La Conception	12%
10	Mont-Tremblant	12%
11	La Minerve	13%
12	Brébeuf	15%
13	Amherst	16%
14	Lac-Supérieur	19%

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS PAR MUNICIPALITÉ DE 2007 A 2011

La position de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, au niveau des investissements immobiliers en 2007 se décrit comme suit :

Tableau 6 : Investissements immobiliers des municipalités en 2007

Rang	Municipalités	(en millions de dollars)
1	Mont-Tremblant	98 M$
2	Sainte-Agathe	24 M$
3	Lac-Supérieur	20 M$
4	Labelle	13 M$
5	**Saint-Faustin-Lac-Carré**	**10 M$**
5	Val-David	10 M$
6	Lantier	5.1 M$
7	Ivry	5 M$
8	Val-Morin	4.9 M$
9	Amherst	4.5 M$
10	La Conception	4.3 M$
11	Montcalm	3.2 M$
12	Sainte-Lucie	2.4 M$
13	Brébeuf	2.2 M$
13	Arundel	2.2 M$
14	Val-des-Lacs	2.1 M$
15	Barkmere	1.5 M$
16	Huberdeau	1.1 M$

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

La position de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, au niveau des investissements immobiliers en 2011 se décrit comme suit :

Tableau 6 : Investissements immobiliers des municipalités en 2011

Rang	Municipalités	(en millions de dollars)
1	Mont-Tremblant	44 M$
2	Sainte-Agathe	37 M$
3	Lac-Supérieur	10.4 M$
4	**Saint-Faustin-Lac-Carré**	**9 M$**
5	Val-Morin	6.8 M$
6	Val-David	6.5 M$
7	Labelle	5.6 M$
8	Amherst	5.5 M$
9	Lac-Tremblant-Nord	4.5 M$
10	La Conception	4.3 M$
11	La Minerve	3.2 M$
12	Sainte-Lucie	2.3 M$
13	Arundel	2.2 M$
14	Lantier	2 M$
15	Brébeuf	1.6 M$
16	Montcalm	1.2 M$
17	Barkmere	250 000 $
18	Ivry	100 000 $

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

La position de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par rapport aux autres municipalités de la MRC des Laurentides, au niveau des investissements immobiliers entre 2007 et 2011 (5 ans), se décrit comme suit :

Tableau 6 : Évolution des investissements immobiliers des municipalités entre 2007 et 2011 (5 ans)

Rang	Municipalités	Pourcentage %
1	Lac-Tremblant-Nord	450 %
2	Huberdeau	95 %
3	Val-des-Lacs	91 %
4	Sainte-Agathe	54 %
5	Val-Morin	39 %
6	Amherst	22 %
7	La Minerve	7 %
8	La Conception	0 %
8	Arundel	0 %
9	Sainte-Lucie	(- 4 %)
10	**Saint-Faustin-Lac-Carré**	**(-10 %)**
11	Val-David	(-35 %)
12	Mont-Tremblant	(-55 %)
13	Lantier	(-61 %)
14	Brébeuf	(-63 %)
15	Montcalm	(-63 %)
16	Barkmere	(-87 %)
17	Ivry	(-98 %)

Source : Portraits des différents secteurs de la MRC des Laurentides

5.1 FAITS SAILLANTS DE LA SITUATION ACTUELLE AU PLAN STATISTIQUE

À la lecture de ces données, notre analyse nous révèle les faits saillants suivants :

- La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, avec une population de **3 467 personnes**, occupe le **4 e** rang présentement en importance au sein de la MRC des Laurentides;
- Cette population représente **8 %** de la population de la MRC des Laurentides;
- La **croissance** de la population de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré au cours des **20 dernières années**, soit entre l'année 1991 et l'année 2011, a été de l'ordre de **57 %**;
- L'âge moyen de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré est l'un des **plus jeune** de la MRC des Laurentides, avec un **âge moyen de 41 ans** ;
- La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré affiche le **taux d'activité le plus élevé (71 %)** de la MRC des Laurentides;
- Avec un taux de chômage de **10 %**, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré se classe au **8 e rang** au sein de la MRC des Laurentides;
- Les investissements immobiliers pour la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré étaient de **10 millions $** en **2007** et de **9 millions $** en **2011,** soit une baisse de **10 %**;
- Les investissements immobiliers en 2007 pour la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré représentaient **5 %** de l'ensemble des investissements immobiliers de la MRC des Laurentides ;
- Les investissements immobiliers en 2011 pour la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré représentaient 6 **%** de l'ensemble des investissements immobiliers de la MRC des Laurentides;

5.2 SCENARIO DE DEVELOPPMENT SELON LES FAITS SAILLANTS OBSERVES

Bien qu'il soit délicat de prévoir un scénario de développement de la Municipalité, si aucun changement significatif ne survient, nous avons tenté de dresser un portrait de la communauté, si celui-ci tient compte de ce même positionnement décrit précédemment. Sans être un scénario basé sur une analyse exhaustive, accompagné de données et de techniques spécialisées, nous croyons plausible que celui-ci pourrait se traduire comme suit :

Pour y parvenir, nous nous sommes inspirés de certains extraits d'un document réalisé par *l'Institut* de *la statistique du Québec*, lequel se lit comme suit :

Préambule

Ces perspectives ne doivent pas être interprétées comme la prévision d'un futur probable, mais bien comme la projection d'un futur possible, advenant la poursuite ininterrompue des tendances récentes. Comme les phénomènes démographiques sont, par nature, plus ou moins volatils, particulièrement à l'échelle des municipalités, la réalisation effective de ces perspectives demeure incertaine. De plus, la mesure même de la tendance récente des phénomènes démographiques peut poser problème pour les petites populations. C'est pourquoi seuls les résultats des municipalités de plus de 500 habitants sont diffusés, selon le découpage géographique au 1er juillet 2010.

5.2.1 Faits saillants l'Institut de la statistique du Québec

Selon le scénario de référence, qui regroupe les hypothèses issues de la tendance actuelle, les situations suivantes pourraient se produire :

- *Le Québec atteindra 9 millions d'habitants en 2027 et il dépassera les 10 millions vers 2061.*
- *La croissance de la population devrait ralentir, le taux d'accroissement annuel passant d'environ 0,8 % en 2013 à moins de 0,3 % dans les années 2040.*
- *En 2061, la population du Québec comptera 2,1 millions de personnes de plus qu'en 2011. À lui seul, le groupe des 65 ans et plus aura augmenté de 1,6 million, s'élevant à près de 2,9 millions.* ***La part des aînés dans la population totale grimpera ainsi à plus de 28 % en 2061, comparativement à 16 % en 2011.***
- ***L'âge moyen passera de 41 ans en 2011 à 46 ans en 2061****.*
- *L'effectif des 20‑64 ans plafonnera en 2017 autour de 5,13 millions, pour ensuite diminuer faiblement jusqu'en 2030 (baisse de 3,6 %). Il retrouvera par la suite une légère tendance à la hausse pour atteindre 5,19 millions de personnes en 2061. Bien que* ***le nombre des 20‑64 ans*** *ne devrait varier que modérément, la part de ce groupe dans la population totale* ***est appelée à diminuer fortement, passant de 63 % en 2011 à 51 % en 2061.***
- ***Le nombre de personnes de 65 ans et plus surpassera celui des jeunes de moins de 20 ans en 2023.*** *Ces derniers verront leur nombre se maintenir entre 1,7 et 2,0 millions au cours de la période de projection.*
- ***Les personnes de 80 ans et plus seront au nombre de 1,2 million en 2061, comparativement à 329 000 en 2011.***
- ***Le Québec pourrait compter 33 600 centenaires en 2061, comparativement à 1 200 en 2011.***
- *L'accroissement naturel du Québec restera positif jusqu'en 2033. Par la suite, le nombre de décès surpassera le nombre de naissances.*
- ***Treize des dix-sept régions administratives du Québec continueront de croître au moins jusqu'en 2036,*** *Laval et Lanaudière connaissant les augmentations les plus marquées, soit 31 % chacune.*
- *Les quatre régions qui connaîtront un léger déclin de leur population totale d'ici 2036 sont le Saguenay–Lac-Saint-Jean (– 0,5 %), le Bas-Saint-Laurent (– 1,8 %), la Côte-Nord (– 2,7 %) et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (– 3,9 %).*
- *En augmentation dans toutes les régions, la proportion des 65 ans et plus pourrait dépasser 33 % en 2036 dans les trois régions suivantes :*
- *Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent et Mauricie. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean suit de près avec 32 %.*

- *Seules sept régions connaîtront une croissance du groupe des 20 - 64 ans entre 2011 et 2036, le Nord-du-Québec et Laval ayant les plus fortes augmentations, de 16 % et 14 % respectivement.*

- ***La région métropolitaine de Montréal atteint 4 millions d'habitants en 2014, ce qui représente près de la moitié (48,9 %) de la population québécoise**.*

- *Le seuil du 50 % sera dépassé en 2027.*

- *Selon le scénario de référence, **la population des Laurentides pourrait passer de 566 700 habitants en 2011 à 723 600 habitants en 2036, soit une croissance de 28 % en 25 ans.** Cette projection est pratiquement identique à celle du scénario de référence de l'édition précédente. Le rythme de la croissance devrait ralentir au cours des prochaines années, si bien qu'il serait réduit de moitié en 2036 par rapport au début de la période de projection. **Le solde migratoire, plus particulièrement le solde de la migration interrégionale, serait un déterminant important de l'accroissement total.** Le nombre des décès pourrait surpasser celui des naissances, mais seulement à partir de 2033. La distribution de la population de la région était, en 2011, un peu plus jeune que celle de l'ensemble du Québec. Cette situation devrait changer en 2036, alors que la part des moins de 20 ans (21 %) devrait être comparable à celle du Québec et la part d'aînés devrait y être un peu supérieure, représentant 27 % de la population de la région.*

- ***L'âge moyen de la population augmenterait de 40,3 ans en 2011 à 45,7 ans en 2036.***

5.2.2 FAITS SAILLANTS DE LA SITUATION PLAUSIBLE SELON LES DONNEES DE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUEBEC

À la lecture de ces données, notre analyse nous révèle qu'en extrapolant les données de *l'Institut de la statistique du Québec* et en les adaptant au contexte de la Municipalité, les faits saillants suivants pourraient être envisagés:

- La population de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré en 2036 serait de **4 438 personnes**, et l'âge moyen de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré passerait de **41 ans** à **46 ans** ;

- Cette population représenterait **8 %** de la population de la MRC des Laurentides;

- La **croissance** de la population de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré au cours des **25 prochaines années**, soit entre l'année 1991 et l'année 2036, serait de l'ordre de **28 %**;

- La **croissance** de la population de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré au cours des **25 prochaines années**, soit entre l'année 1991 et l'année 2036, pourrait être altérée par le **phénomène du solde de la migration interrégionale, soit à la hausse ou à la baisse ;**

- La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré afficherait un **taux d'activité moins élevé en 2036 par rapport à 2011 dû essentiellement au vieillissement de sa population (âge moyen à 46 ans)**;

- La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré affichera un **taux de chômage plus élevé en 2036 par rapport à 2011 dû essentiellement au vieillissement de sa population (âge moyen à 46 ans)**;

- En termes d'investissements immobiliers pour la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, différents scénarios devront être élaborés au préalable avant de pouvoir faire certaines estimations réalistes pour 2036. Toutefois, avec une si faible croissance de population, il serait peu réaliste de croire que certains investisseurs envisagent de s'établir en anticipant une rentabilité économique viable à court, moyen et long terme.

6 SITUATION POSSIBLE –ARTICULATION D'UNE VISION DE LA COLLECTIVITE (OU VOULONS-NOUS ALLER ?)

Le présent chapitre décrit l'articulation d'une vision de la collectivité basée sur une optimisation du potentiel de développement que la Municipalité est en droit d'envisager. En tenant compte de l'ensemble du potentiel de ses actifs et attraits, cette nouvelle vision se veut, à la fois **très audacieuse**, **rassembleuse, inspirante, performante** et qui, à terme, permettra à cette communauté de voir son avenir avec un optimisme et inciter de nouveaux investissements nécessaires à sa réalisation.

Tel que précisé au sein du document du MAMROT :

> *Cette étape constitue le cœur de la démarche. Son objectif est d'articuler la vision de la collectivité. Un scénario réalisable est établi pour montrer ce que la collectivité future pourrait être si l'on décidait de répondre aux préoccupations et aux valeurs exprimées lors des consultations préalables. En bout de ligne, l'image raffinée et illustrée d'un idéal réaliste devient la base d'un énoncé formel de la vision.*

6.1 ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

Quels sont les véritables enjeux que Saint-Faustin-Lac-Carré doit considérer dans l'élaboration de sa *Vision stratégique* ? Quels éléments du portrait sociodémographique et socio-économique ressortent comme enjeux véritables? Enfin quels sont, parmi l'ensemble des échanges, les éléments évoqués à maintes reprises susceptibles d'identifier les principaux enjeux de développement ?

En réponse à ces questions, nous avons retenu, sans être limitatifs, certains éléments, lesquels se décrivent de la façon suivante :

- **La communauté doit prendre le virage de l'action, de l'innovation et de la détermination** concernant l'avenir de son développement;
- La communauté doit **pouvoir développer des attraits et équipements publics** en fonction d'une identité propre mais également en fonction des réalités sociodémographiques que sont le vieillissement de sa population et l'exode des jeunes;
- **La communauté doit convaincre différents partenaires d'adhérer, de participer et de contribuer de façon concrète à la réalisation de cette *Vision stratégique*;**

6.2 GRANDS CONSTATS REGIONAUX OBSERVES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES LAURENTIDES ET SUR LE TERRITOIRE DES LAURENTIDES

L'analyse de l'ensemble des différentes données des chapitres précédents, nous révèlent les grands constats régionaux suivants :

Centres de ski

Station touristique de Tremblant

- La station touristique de **Tremblant** s'est transformée à partir de 1992, en Station touristique internationale grâce à l'acquisition de ce vaste site par un investisseur d'expérience ;

- Cet investisseur a planifié l'ensemble de son développement en élaborant un *plan directeur d'aménagement* pour l'ensemble de ses terrains. La *Vision principale* de ce *plan directeur* était le développement optimal de son domaine skiable (ex : en fonction d'un nombre de pistes) afin d'identifier le nombre de skieurs par jours annuellement visés ;

- Suite à cette *Vision*, l'investisseur a entrepris une stratégie qui lui permis de réaliser l'ensemble des composantes qui font de ce site, une station touristique de calibre internationale;

- Cet investisseur a bénéficié d'un domaine skiable appartenant au gouvernement du Québec (*Parc du Mont-Tremblant*) dont il a obtenu un bail à long terme (bail emphytéotique);

- Cet investisseur a planifié l'ensemble de son développement en diversifiant son offre récréative et touristique pour ainsi répondre aux besoins de ses visiteurs et investisseurs pour une Station quatre (4) saisons (ex. : ski de jour, golfs, activités nautiques, salle de congrès, village piétonnier, casino, hébergement, festivals, etc…) ;

Mont Saint-Sauveur

- La station touristique de **Mont Saint-Sauveur** s'est transformée depuis déjà plusieurs années, en station touristique offrant des activités hivernales (ski de jour et ski de soirée) et en offrant un grand parc aquatique en saison estivale ;

- Mont Saint-Sauveur a bénéficié et bénéficie de la proximité de nombreux site d'hébergement, de salles de congrès, de nombreux commerce, d'un village piétonnier unique et d'un positionnement enviable avec la région montréalaise ;

- Cette station est planifiée de façon à offrir un produits et des activités récréatives et touristiques pour ainsi répondre aux besoins de ses visiteurs et investisseurs pour une station quatre (4) saisons (ex. : ski de jour et de soir, centre d'amusement aquatique, salle de congrès, village piétonnier, hébergement, festivals, etc…) ;

Villes et municipalités

Au cours des dernières années, le phénomène de plusieurs fusions municipales a manifestement transformé la dynamique de différentes villes et villages de la grande région des Laurentides. Ce phénomène s'est traduit comme suit :

- Création de la nouvelle **Ville de Saint-Jérôme** en regroupant les anciennes villes de Saint-Jérôme, Saint-Antoine, Bellefeuille et Lafontaine ;

- Création de la nouvelle **Ville de Saint-Sauveur**, en regroupant l'ancien village de Saint-Sauveur et de la Paroisse de Saint-Sauveur ;

- Création de la nouvelle **Ville de Sainte-Adèle**, en regroupant l'ancienne ville de Sainte-Adèle et la municipalité de Mont-Rolland;

- Création de la nouvelle **Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**, en regroupant les anciennes villes de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités de Sainte-Agathe-Sud et Sainte-Agathe-Nord ;

- Création de la nouvelle **Ville de Mont-Tremblant**, en regroupant l'ancienne ville de Saint-Jovite, la Paroisse de Saint-Jovite et de la municipalité de Mont-Tremblant;

- Création de la nouvelle **Ville de Rivière-Rouge**, en regroupant l'ancienne ville de l'Annonciation, et des anciennes municipalités de Canton Marchand et de Sainte-Véronique ;

Par ces regroupements, ces nouvelles villes se sont, tout comme certaines stations touristiques, donner une *Vision* commune afin d'offrir à leur clientèle, composé de leurs citoyens, visiteurs et investisseurs, des services et activités qui répondent à leurs besoins.

Cette notion d'offre et de services à cette dite ***Clientèle*** nous apparaît comme le principal but à atteindre pour une communauté. C'est donc dans cet esprit que nous avons articulés la présente *Vision stratégique*.

Le processus de consultation décrit au chapitre 4, nous a permis de faire ressortir la *notion d'intérêt collectif*. Cet exercice de réflexion auprès des personnes concernées, a permis d'apprécier la perception des différents acteurs de sa population, dégager certains consensus et identifier des pistes de solutions qui vont permettre la réalisation de cette Vision.

6.3 ÉNONCE D'UNE VISION : DEVENIR UNE NOUVELLE COLLECTIVITE AVEC UN NOUVEAU NOM, DOTE D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT QUI OFFRE A SES RESIDENTS, VISITEURS ET INVESTISSEURS UN MILIEU DE VIE EXCEPTIONNEL ET UNIQUE DANS LES LAURENTIDES

Par cet énoncé, bien que préliminaire, la Municipalité entend se positionner sur l'échiquier régional de l'ensemble des Laurentides, comme une communauté inspirante et rassembleuse. Elle entend entreprendre, au cours des prochaines années, plusieurs actions concrètes qui vont lui permettre de réaliser ce grand rêve collectif. Nous dressons donc la liste de ses actions en citant un proverbe :

¨*Une idée sans plan est un rêve et une idée avec un plan est un projet*¨

La liste des actions et/ou des propositions préliminaires, sans être limitatives, nécessaire pour la réalisation de cette *Vision stratégique* se décrit comme suit :

- **Changer le nom de la Municipalité** de Saint-Faustin-Lac-Carré par un nouveau nom :

    - Action : Créer une nouvelle image de la municipalité au plan des communications (Ex. : Image promotionnelle, site internet, stratégie marketing, logo);

- **Évaluer la possibilité d'accroître les partenariats avec les municipalités limitrophes ;**

    - Action : Évaluer les différents scénarios possibles (EX. : volonté politique et de la population, élaboration de scénarios préliminaires, études d'opportunités) ;

- Évaluer la possibilité **d'acquérir et/ou de procéder à des ententes de partenariat, si disponibles, certaines parties de terrains localisés sur le territoire**, l'objectif visé étant de développer certaines activités et/ou attraits récréotouristiques ;

    - Action : Évaluer les différents scénarios possibles (ex. : volonté des parties concernées, volonté politique (municipalité et provinciale) et de la population, élaboration de scénarios préliminaires, études d'opportunités) ;

- Évaluer les opportunités concernant la venue éventuel d'une **école primaire ;**

    - Action : Évaluer l'opportunité reliée à la venue d'une école primaire sur le territoire de la Municipalité ;

- Évaluer les opportunités concernant la venue éventuel d'un ou **des établissements hôteliers, d'installations sportives et de tous autres établissements commerciaux (ex. marché public) et/ou institutionnels** qui vont permettre d'offrir un milieu de vie à la fois agréable, fonctionnel et qui répond aux besoins essentiels de cette nouvelle communauté.

- **Élaborer un *Plan directeur de développement d'un concept de village touristique du secteur*** (Centre de ski et noyau villageois de Saint-Faustin), lequel prévoit une interaction avec le noyau villageois de Lac-Carré, inspiré *du **Triangle de l'amitié** du Mont-Blanc,* localisé en France ;

    - Action : Évaluer les coûts préliminaires reliés au Plan directeur de développement (ex. : volonté des deux parties concernés, volonté politique et de la population) ;

- Évaluer et élaborer un *Plan directeur de développement pour un nouveau **Écoparc industriel*** localisé dans la vallée où se trouve les entreprises *de RB Gauthier, Groupe Crête, Hartkins ;*

    - Action : Évaluer, avec les acteurs locaux et régionaux, les tendances du marché des entreprises. identifier les besoins des entreprises et voir comment la Municipalité peut y répondre (infrastructures, terrains disponibles, congé ou réduction temporaire de taxes);

- Évaluer et élaborer une **stratégie ciblée concernant les principaux attraits touristiques et récréatifs** que sont le *Golf Royal Laurentien,* le *CTEL*, *l'ancienne pisciculture*, le *parc régional linéaire le P'tit Train du Nord* ainsi que les autres établissements présents sur le territoire ;

    - Action : Évaluer, avec les acteurs locaux et régionaux, les tendances du marché des entreprises. Identifier les besoins des entreprises et voir comment la Municipalité peut y répondre (infrastructures, terrains disponibles, congé ou réduction temporaire de taxes);

7 Plan d'action

7.1 APPROCHES

Considérant l'ensemble des données et propositions émises dans les chapitres précédents, la **Vision stratégique** préconise une approche à la fois globale et sectorielle.

Approche globale

L'approche globale fait référence aux actions à réaliser en fonction des éléments décrits précédemment. Ce plan d'action s'articule donc autour de 3 principes généraux (facteurs de réussite) généraux et de 6 priorités d'intervention. Ces principes et priorités d'intervention sont décrits au tableau 4.

Approche sectorielle (par étape)

L'approche sectorielle fait référence aux différentes phases proposées. Elle se traduit par une nomenclature des travaux à réaliser, l'identification des intervenants et partenaires, une estimation budgétaire par phase et une proposition d'échéancier. Considérant que la présente démarche préconise la création d'un comité de veille stratégique. Nous estimons qu'il sera de la responsabilité de ce comité, d'établir les différentes phases de réalisation de cette Vision stratégique. Les composantes de cette approche sont décrites à la suite du tableau 4.

Tableau 4 – Principes et facteurs de succès

Principes (facteurs de succès)	Priorités d'intervention (actions à réaliser)
Vouloir (volonté d'agir de façon concrète)	1- L'implication de la Municipalité durant l'ensemble de la démarche; 2- L'implication et la participation des citoyens et des intervenants tout au long du processus de consultation et de réalisation; 3- L'adoption de la présente **Vision stratégique**.
Voir sa direction (se munissant d'un tableau de bord)	4- L'élaboration d'un concept d'aménagement spatial propre à la Municipalité.
Maintenir l'élan (prévoir, savoir ajuster la stratégie d'intervention et soutenir l'équipe de réalisation du projet)	5- L'adaptation des outils de planification et de gestion du territoire aux nouvelles réalités de cette **Vision stratégique**; 6- La mise en place d'un **comité de veuille stratégique** et d'un **chargé de projet** qui permettra d'assurer la réalisation et le suivi de la **Vision stratégique**.

7.2 PRIORITES D'INTERVENTION

1. L'implication de la Municipalité durant l'ensemble de la démarche

En initiant la réalisation d'une Vision stratégique, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré démontre sa réelle volonté d'agir et, en se dotant d'un tel outil, elle se donne les moyens d'intervention nécessaires pour stimuler et développer le potentiel résidentiel, commercial et touristique de cette partie fort stratégique de son territoire.

L'élaboration de la présente démarche a permis de définir une vision commune de la Municipalité en misant sur ses avantages distinctifs. La Municipalité estime que cette démarche de planification stratégique a permis et permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- inciter l'ensemble des intervenants et partenaires concernés à participer au processus de réalisation de cette **Vision stratégique** ;
- utiliser cette **Vision stratégique** comme outil de promotion et de présentation de projets nécessitant toute forme de financement et/ou de subventions auprès des instances gouvernementales concernées ;
- faire de cette **Vision stratégique** un document de référence auquel les différents partenaires pourront s'inspirer dans l'élaboration de leur propre plan d'action.

2. L'implication des citoyens et intervenants dans le processus de consultation et de réalisation

Le processus de participation et de consultation a permis et permet à chaque participant d'imaginer, d'innover et d'émettre des idées qui vont modifier, de façon significative, l'avenir de la Municipalité.

En participant à cet exercice de concertation et de planification, chaque citoyen et intervenant choisit de contribuer de façon active au développement économique, social, culturel et touristique de la Municipalité afin de découvrir et de faire découvrir au grand public le potentiel unique de cette communauté unique.

La présentation de cette **Vision stratégique** a été une occasion pour les participants d'apporter leur contribution afin de bonifier celle-ci de façon à en faire un outil de travail efficace et représentatif des besoins de la communauté.

3. L'adoption de la présente Vision stratégique

Conformément à l'échéancier de réalisation, la présente **Vision stratégique** sera adopté par la Municipalité en 2019. Cette date marquera le début d'une grande aventure de réalisation s'échelonnant sur une période de plusieurs années.

Consciente que ce projet nécessitera énergie, volonté, partenariat et financement, la Municipalité entend, pour assurer le succès du projet, procéder par étapes, en fonction de ses moyens financiers et de la disponibilité de ses ressources humaines et techniques.

Dans ce contexte, il apparaît primordial que la Municipalité puisse bénéficier d'une approche à la fois structurée et réaliste. Celle-ci doit être soutenue par la population et les intervenants en développant des mécanismes de concertation et de partenariat nécessaires à la réalisation des différents projets identifiés. Cette approche implique de :

- mettre en place une structure permanente (comité) qui permettra d'assurer la réalisation et le suivi de cette **Vision stratégique** ;
- fournir les ressources humaines, techniques et financières suffisantes pour la réalisation des projets ;
- développer des mécanismes de concertation et de partenariat avec les intervenants concernés.

3.1 Comité de veille stratégique et chargé de projet

En se dotant d'un comité de veille stratégique et d'un chargé de projet, le conseil municipal s'assure d'une collaboration et d'une assistance qui lui permettra de prendre des décisions éclairées concernant la réalisation de cette **Vision stratégique**. Ce comité peut être formé de bénévoles, de citoyens, de partenaires et/ou d'intervenants du milieu.

Son mandat est de fournir des recommandations au conseil municipal sur les différents aspects de la mise en œuvre de cette **Vision stratégique,** tels que:

- planification et évaluation des projets ;
- démarchage auprès d'investisseurs potentiels ;
- promotion et publicité.

Pour orchestrer et guider le comité de veille stratégique, le conseil est d'avis qu'un chargé de projet s'avère essentiel pour la planification et la gestion qui feront de cette **Vision stratégique**, une réalisation concrète et structurée.

Le comité de veille pourra se référer à l'échéancier préliminaire de réalisation proposé au tableau suivant.

Tableau 6 - Échéancier de réalisation 2019-2023

Activités	2019	2020	2021	2022	2023
Adoption de la Vision stratégique	x				
Adoption d'un budget d'opération	x				
Adoption d'un programme triennal d'immobilisation intégrant les projets à être réalisés durant les trois prochaines années	x				
Formation d'un comité de veille responsable de la réalisation de la Vision stratégique et octroi d'un mandat a un chargé de projet	x				
Planification et évaluation de la stratégie (ex : identification des priorités d'interventions, aménagement des portes d'entrée, autres)	x	x			
Recherche de partenariat et de financement		x			
Réalisation de certains travaux de la stratégie (à définir)		x	x	x	x
Évaluation de l'avancement des travaux du plan (comité responsable)		x	x	x	x
Identification des projets ciblés et stratégie d'intervention par secteur		x			
Évaluation de l'avancement des travaux du plan (comité de veille)		x	x	x	x
Adoption et/ou révision d'un programme d'immobilisation intégrant les projets à être complétés (si nécessaire)		x	x	x	x
Bilan de réalisation de la Vision stratégique 2016-2020		x	x	x	x

3.2 Budget et financement

Le conseil municipal est appelé à prévoir, lors de la préparation du prochain budget, une enveloppe budgétaire déterminée visant la mise en place et la réalisation de certaines étapes de cette Vision stratégique. Le financement de certaines de ces étapes peut prendre la forme de :

- budget d'opération ;
- programme triennal d'immobilisations (PTI) ;
- fonds spéciaux pour la réalisation des projets ciblés.

3.3 Concertation et partenariat

La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré bénéficie d'une multitude d'organismes susceptibles de l'aider à réaliser cette **Vision stratégique**. La présente démarche prévoit que la Municipalité puisse établir d'abord ses propres mécanismes internes de concertation, se prononcer sur ses priorités d'intervention, cibler les projets à réaliser et les faire connaître à la population.

La stratégie permet à la Municipalité d'évaluer les opportunités, les options et les partenaires susceptibles de l'aider à réaliser les différents projets.

4. L'élaboration d'un concept d'aménagement spatial propre à la Municipalité

L'élaboration d'un concept d'aménagement spatial propre à la Municipalité devra tenir compte d'un ensemble d'éléments représentatifs des choix qui seront prioriser au sein de la démarche de réalisation de cette **Vision stratégique**.

5. L'adoption des outils de planification et de gestion du territoire aux nouvelles réalités

Le processus de réalisation de cette **Vision stratégique** a été l'occasion d'identifier une vision commune, des axes prioritaires d'intervention ainsi qu'une liste de projets susceptibles d'être réalisés durant les prochaines années.

L'adoption des mesures préconisées par le biais de cette **Vision stratégique** doit pouvoir se refléter au sein des principaux instruments de planification et de gestion du territoire. Il apparaît donc important que la Municipalité procède à l'analyse des propositions émises lors de cet exercice de concertation et de planification et intègre, lorsque nécessaire, ces dispositions à ses instruments que sont le plan et les règlements d'urbanisme, ou toute autre réglementation applicable.

À titre indicatif, ces mesures font référence aux éléments suivants :

La planification sectorielle

- Intégrer les principales caractéristiques de la **Vision stratégique** au sein du plan d'urbanisme ;
- Élaborer un guide d'aménagement pour les différents secteurs visés (architecture, aménagements paysagers, etc);

Cadre normatif

- Adapter, si nécessaire, les différents règlements d'urbanisme (zonage, lotissement) afin de refléter les caractéristiques de cette **Vision stratégique**;

Cadre qualitatif

- Adopter une réglementation adaptée a cette nouvelle image de la Municipalité pour améliorer la qualité du cadre bâti du village (plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA);

Cadre incitatif

- Adopter un programme incitatif visant à promouvoir la réalisation de certains investissements tels que de nouvelles constructions, rénovations et aménagements (ex. : subventions, crédits de taxe, autres).

6. La mise en place d'un comité de veille stratégique qui permettra d'assurer la réalisation et le suivi de la Vision stratégique

La structure permanente décrite précédemment nécessite, pour être efficace, un cadre de référence qui va lui permettre de réaliser et d'assurer le suivi au projet.

Maintenir et soutenir l'élan initial durant tout le processus de réalisation sur une période de cinq (5) ans ou plus représente un défi qui mérite une attention particulière. C'est pourquoi la présente démarche suggère d'adopter, et ce dès le départ, certaines propositions susceptibles de mieux encadrer la démarche et ainsi mener à terme la réalisation du projet. Ces propositions se résument ainsi:

- Établir un échéancier de réalisation pour l'ensemble du projet, échéancier à la fois dynamique et réaliste, c'est-à-dire qui tient compte de la disponibilité des ressources (membres du comité, ressources techniques et financières). En résumé, celui-ci implique la réalisation de projets structurants, accompagnés de projets sectoriels;

- Prévoir un événement annuel au cours duquel on pourra souligner l'apport de chaque intervenant dans la réalisation de la **Vision stratégique** et dresser le bilan des réalisations;

- Assurer un renouvellement des participants selon des termes déterminés;

- Revoir certaines priorités, si nécessaire, sans perdre de vue l'objectif principal de mise en valeur de la **Vision stratégique**;

- Engager un chargé ou une chargée de projet pour la réalisation et la gestion de cette **Vision stratégique.**

Conclusion

La démarche de planification stratégique visant à élaborer une **Vision stratégique** est un exercice à la fois stimulant et nécessaire. C'est l'occasion pour les dirigeants de mettre en œuvre une gouvernance participative de cette communauté.

Les valeurs énoncées par les différents intervenants ainsi que la vision du développement qui s'est articulée par l'ensemble de la présente démarche, constituent les bases les plus solides que la Municipalité puisse imaginer pour réaliser cette **Vision stratégique**. Les mesures à mettre de l'avant devront s'y référer.

Il restera à prévoir un programme de suivi afin d'assurer la réalisation de cette **Vision stratégique**. La mise en place dans les plus brefs délais d'un comité de veille stratégique et l'engagement d'un chargé de projet nous semble appropriée en ce sens. En toute circonstance, les mesures de suivi devront être accompagnées de l'établissement d'un tableau de bord, outil indispensable à l'évaluation des résultats obtenus.

MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROJET
DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

LISTE DES DOCUMENTS

SECTION 3

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

3-1

MUNICIPALITÉ
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour publication le 23 janvier 2019

Saint-Faustin-Lac-Carré souhaite se doter d'une nouvelle image

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 23 janvier 2019 : C'est avec fierté que Saint-Faustin-Lac-Carré dévoile aujourd'hui son intention de doter la municipalité d'une nouvelle identité forte et distinctive au courant de l'année 2019.

État de la situation
Depuis quelques années, la Municipalité s'est engagée dans un exercice de planification stratégique à court, moyen et long termes. Cette réflexion sur son avenir a été générée par la constatation que la situation économique de la municipalité ne croît pas assez rapidement pour subvenir aux besoins sans cesse grandissants de la population. Il est clair qu'à long terme, cette situation pourrait avoir des impacts négatifs sur l'ensemble de la collectivité.

L'une des missions d'une municipalité est de chercher constamment à favoriser le rayonnement de sa communauté et le développement d'un milieu de vie de qualité pour ses citoyens. « Même si le développement résidentiel et commercial est demeuré assez stable au cours des 10 dernières années, ce n'est pas suffisant. Nous avons besoin de plus d'investissements pour conserver la qualité de vie de nos citoyens » avance M. Pierre Poirier maire de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Des stratégies porteuses pour l'avenir
Dans le but de stimuler son développement économique, la Municipalité croit qu'il est impératif de développer un positionnement régional fort. « La Municipalité souhaite revoir son image de marque afin d'assurer un développement social et économique durable. Notre territoire compte de nombreux attraits naturels de grande valeur et une offre touristique en toutes saisons. Il est impératif de les mettre de l'avant », explique M. Pierre Poirier.

La modernisation de l'image de marque s'inscrit donc dans une volonté d'augmenter le pouvoir d'attraction de la Municipalité autant auprès des jeunes familles qui cherchent une qualité de vie exceptionnelle, que des villégiateurs et des touristes mordus de plein air, sans oublier la communauté d'affaires. Par cette démarche de marketing territorial, Saint-Faustin-Lac-Carré mettra tout en œuvre pour faire valoir son milieu de vie dynamique, ses grands espaces verts et ses attraits touristiques uniques.

Un projet ambitieux
Ainsi, pour que ce projet ambitieux et emballant prenne forme, un comité a été mis sur pied afin de soutenir le conseil municipal dans la création d'un plan d'action à court, moyen et long termes. Le premier point sur lequel repose ce plan d'action est le changement du nom

de la Municipalité. Le choix d'un nom attractif et distinctif qui deviendra une source de fierté pour nos résidents et nos entrepreneurs, est primordial.

Sans plus tarder, nous vous présentons donc le choix pour ce nouveau nom, qui nous l'espérons saura inspirer et faire rêver : MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC.

Démarches à venir

La Municipalité entamera sous peu des démarches pour faire approuver ce nouveau nom auprès de la Commission de toponymie ainsi que du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). La décision finale du ministre est attendue au courant du printemps.

Suite à l'approbation du ministre, la Municipalité et le comité de la nouvelle image vont travailler à développer les nouveaux outils de communication qui accompagneront ce changement de nom et d'image. Le conseil souhaite une mise en place rapide de la nouvelle image, soit avant la fin de l'année 2019.

Un positionnement fort et distinctif

« Cette initiative nous permettra de consolider le positionnement de la Municipalité comme milieu de vie et destination récréotouristique de qualité et ainsi atteindre le plein potentiel de notre territoire », souligne M. Poirier. Les membres du conseil souhaitent de tout cœur que l'ensemble des citoyens s'unissent derrière ce projet et développent un sentiment d'appartenance et de fierté envers la nouvelle identité.

–30 –

Source :
Barbara Campbell
Agente de communications
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
819 688-2161, poste 231

3-2

Discours du maire
Dans le cadre de la soirée reconnaissance des bénévoles
Le 25 janvier 2019

Nouvelle image / nouveau nom

Mes chers concitoyens, j'aimerais prendre quelques minutes de votre temps pour vous dire quelques mots au sujet du projet de doter la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré d'une nouvelle image de marque et d'un nouveau nom. Nous sommes conscients que le projet suscite des réactions et des questionnements et j'aimerais vous rassurer en vous disant que nous vous entendons et que nous allons continuer de recevoir vos commentaires et suggestions.

C'est avec fierté que Saint-Faustin-Lac-Carré a dévoilé plus tôt cette semaine son intention de doter la municipalité d'une nouvelle identité forte et distinctive au courant de l'année 2019. Le conseil et moi-même, nous sommes convaincus que cette évolution est non seulement souhaitable, mais nécessaire si nous voulons développer le plein potentiel de notre territoire.

Nous savions que cette nouvelle allait faire réagir les gens. Nous comprenons que vous avez des questions ou même des inquiétudes devant un projet de cette nature. J'aimerais vous rassurer tout de suite en vous disant que OUI nous avons prévu faire une rencontre d'information pour s'assurer que vous possédez toute l'information et pour entendre vos opinions.

Ensuite, je voulais vous dire que la décision du conseil de relancer cette idée de changer le nom de la Municipalité n'est pas un caprice passager. Le conseil ne s'est pas levé un matin en se disant : HEY, si on changeait de nom!

Il y a quelques années, le conseil a mandaté une firme pour faire l'état de sa situation économique et pour prévoir le développement de la municipalité à long terme. Aussi, notre propre département de la trésorerie a préparé des prévisions budgétaires sur les 10 prochaines années pour donner au conseil un aperçu de l'avenir économique de notre Municipalité.

Au final, le but du conseil est d'assurer le développement social et économique durable de la municipalité. Moderniser notre image, ça va être comme le coup de fouet dont notre économie a besoin. En faisant valoir notre milieu de vie dynamique, nos grands espaces verts et nos attraits touristiques uniques, on va dynamiser notre image aux yeux du monde extérieur. La modernisation de l'image de marque est un projet d'avenir, un projet ambitieux qui demande de la vision.

Je suis conscient que c'est beaucoup d'information tout ça et que vous avez sûrement des questions, toutefois ce soir n'est pas le bon moment pour partir un grand débat sur cette question. Ce soir, c'est la soirée pour remercier nos bénévoles et s'amuser dans un esprit de cordialité et de camaraderie. Je peux vous dire que le comité se rencontrera la semaine prochaine et suite à cela, nous pourrons annoncer la date de la rencontre d'information. Entre temps, je vous invite à visiter le site Internet qui contient beaucoup d'information qui pourront répondre à vos interrogations et d'inviter les gens autour de vous à en faire autant.

Je termine en remerciant à nouveaux nos nombreux bénévoles et je vous souhaite, en mon nom et au nom du conseil, une très belle soirée.

Discours du maire
Séance du conseil du 5 février 2019

Nouvelle image / nouveau nom

Bonsoir,

Sachant que plusieurs personnes sont ici pour entendre parler du projet de doter la Municipalité d'une nouvelle image de marque et d'un nouveau nom, avant d'ouvrir la période de questions, j'aimerais vous dire quelques mots à ce sujet.

Nous sommes conscients que le projet suscite des réactions et des questionnements et j'aimerais vous rassurer en vous disant que nous vous entendons et que nous allons continuer de recevoir vos commentaires et suggestions.

C'est avec fierté que le conseil municipal a dévoilé son intention de doter la municipalité d'une nouvelle identité forte et distinctive au courant de l'année 2019. Le conseil et moi-même, nous sommes convaincus que cette évolution est non seulement souhaitable, mais nécessaire si nous voulons développer le plein potentiel de notre territoire.

Nous savions que cette nouvelle allait faire réagir les gens. Nous comprenons que vous avez des questions ou même des inquiétudes devant un projet de cette nature. J'aimerais vous rassurer tout de suite en vous disant que le 23 février prochain à compter de 10 h, nous ferons une rencontre publique afin de vous présenter le projet et s'assurer que vous possédiez toute l'information utile et, aussi, pour échanger avec vous.

Je peux vous dire que ce projet est le fruit d'une longue réflexion menée depuis plusieurs années avec des experts, des citoyens, des commerçants et des gens d'affaires de la région. Aussi, tel qu'il en a été question au cours du processus budgétaire, notre département de la trésorerie a préparé des prévisions budgétaires sur les 10 prochaines années pour donner au conseil un aperçu de l'avenir économique de notre Municipalité.

Rapidement, je peux vous dire que bien que la situation économique de la municipalité soit assez stable, pour le long terme il faut penser immédiatement à mettre en place des mesures pour l'avenir puisque les dépenses sont croissantes et que les revenus ne sont pas suffisants pour les rencontrer. Moderniser notre image, ça va être comme le coup de fouet dont notre économie a besoin. En faisant valoir notre milieu de vie dynamique, nos grands espaces verts et nos attraits touristiques uniques, on va dynamiser notre image aux yeux du monde extérieur.

Au final, le but du conseil est d'assurer le développement social et économique durable de la municipalité. La modernisation de l'image de marque est un projet d'avenir, un projet ambitieux qui demande de la vision.

Je suis conscient que ce projet est complexe et qu'il suscite beaucoup de questions. La rencontre du 23 février vise à répondre à toutes vos questions et écouter vos commentaires et suggestions. Elle aura lieu au Chalet de la mairie à compter de 10 h le matin. Entre temps, je vous invite à visiter le site Internet qui contient beaucoup d'informations qui pourraient répondre à vos interrogations.

La séance mensuelle régulière du conseil sert à gérer les choses courantes du mois de la municipalité. Ce n'est ni l'endroit ni le moment pour faire une débat spécifique ou une consultation sur un dossier particulier. La preuve, à 18h30 ce soir avait lieu une consultation sur un autre dossier. Alors soyez présents le 23 février.

Je termine en remerciant tous les citoyens qui ont démontré au cours des derniers jours un grand attachement à leur communauté. Soyez assuré que le Conseil et moi-même sommes également dévoués à servir la collectivité et à assurer son avenir à long terme.

MUNICIPALITÉ
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour publication immédiate

Adoption d'une résolution annonçant l'intention du conseil municipal de doter Saint-Faustin-Lac-Carré d'un nouveau nom

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 8 février 2019 : Le 5 février dernier, le conseil municipal de Saint-Faustin-Lac-Carré a adopté une résolution affirmant son intention de changer le nom de la Municipalité pour **MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC.** Lors de cette séance du conseil, la date de la rencontre d'information publique au sujet de la nouvelle image et du nouveau nom a également été annoncée.

Que signifie l'adoption de cette résolution
L'adoption de cette résolution ne modifie rien pour l'instant, mais c'est la première étape officielle indiquant au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à la Commission de Toponymie l'intention de la municipalité. Il s'agit du premier geste que doit poser un conseil municipal ayant un projet de changement du nom de sa municipalité.

Rencontre d'information le 23 février
Les citoyens sont invités à participer à une rencontre d'information qui aura lieu le samedi 23 février à compter de 10 h, au Chalet de la mairie. Le conseil municipal ainsi que le Comité de la nouvelle image seront sur place pour répondre aux interrogations des citoyens et échanger sur le sujet. D'ici là, les personnes souhaitant obtenir de l'information peuvent en tout temps visiter la section « Nouvelle image, nouveau nom » du site Internet de la Municipalité : www.sflc.ca.

–30 –

Source :
Barbara Campbell
Agente de communications
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
819 688-2161, poste 231

Texte de la vidéo du maire
Publiée sur le site Internet municipal le 19 février 2019

Chers citoyennes et citoyens, bonjour.

C'est avec fierté que le conseil municipal de Saint-Faustin-Lac-Carré a annoncé en janvier dernier un projet novateur et ambitieux, celui de doter la municipalité d'une nouvelle image de marque.

Avant de vous parler du projet de changement de l'image et du nom, j'aimerais vous parler de l'origine de ce projet.

C'est dans le cadre d'une très longue réflexion amorcée en 2015 au sujet de l'avenir de notre municipalité que cette idée a repris naissance. En effet, le conseil municipal, accompagné de citoyens, de commerçants, d'entrepreneurs et d'experts, a mené une démarche dans le but de développer le plein potentiel social, économique, et environnemental de son territoire. On appelle cette démarche basée sur le long terme, une Vision stratégique.

Cette vision permet d'imaginer le futur de notre Municipalité. Deux niveaux de gestes peuvent être posés par une municipalité pour satisfaire nos ambitions : des gestes concrets tels que le maintien d'infrastructures de qualité, et des gestes relatifs à son image, par exemple un nom évocateur et des interventions de mise en marché.

Au cours des dernières années, nous avons investi temps et argent à développer des activités et maintenir des actifs servant principalement nos citoyens. Par exemple, la politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés (qu'on appelle aussi MADA) amorcée en 2015 qui ont permis d'améliorer la qualité de vie des aînés et des familles de notre communauté. Plusieurs investissements ont déjà été réalisés et d'autres sont à venir afin de poursuivre l'amélioration des conditions de vie de toute la communauté.

Or, l'expérience nous a démontré que l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens, qui demeure par ailleurs une priorité de tous les jours, n'est pas suffisante pour augmenter le potentiel de développement de notre municipalité. Nous devons poser des gestes significatifs visant à stimuler, orienter, promouvoir et développer tout le potentiel économique de notre territoire. Pour y arriver, nous devons prendre les moyens pour augmenter le volume d'investissements au niveau touristique, commercial et industriel.

Par conséquent, dans le but d'assurer le pouvoir d'attraction de la Municipalité et de stimuler son développement économique, l'une des premières recommandations découlant de la Vision stratégique consiste à donner à la municipalité une image forte.

Nous avons des plans pour accroître le développement économique et la cote de popularité de la Municipalité et le changement de nom et de l'image en font partie. En gros, il faut qu'on devienne plus attractif auprès des gens d'affaires, auprès des villégiateurs, auprès des développeurs et auprès de futurs citoyens.

Voilà donc la réponse à la question « Pourquoi changer le nom de la municipalité? »

Maintenant, j'aimerais apporter des réponses à d'autres questions, qui, j'en suis persuadé, ont fait l'objet de discussions depuis l'annonce de ce grand projet.

- Tout d'abord : Pourquoi le nom « Municipalité de Mont-Blanc »?
- Ensuite : Quels sont les investissements pour ce projet?
- Suivi de : Quel est l'échéancier du projet?
- Et finalement : Comment les citoyens peuvent-ils se prononcer officiellement sur le projet?

1) Pourquoi le nom de Municipalité de Mont-Blanc?

Plusieurs municipalités utilisent le nom d'un élément marquant de leur territoire, que ce soit un lac, une montagne ou une rivière, pour nommer leur municipalité. La valeur symbolique de cet élément suscite l'imaginaire et la fierté des citoyens. Ici, nous avons la chance d'avoir une magnifique montagne sur notre territoire. Cette montagne est un élément de notre patrimoine naturel. C'est un emblème reconnu partout dans la région. Et c'est notre richesse à nous.

Quand on pense au Mont Blanc, immédiatement nos pensées se tournent vers la nature, les panoramas grandioses, le plaisir en famille, le grand air... ça fait tout de suite rêver! Voilà ce que nous voulons pour notre municipalité. Qu'elle fasse rêver!

Pour ce qui est de l'histoire et du patrimoine de Saint-Faustin-Lac-Carré, je peux vous rassurer tout de suite, les noms « Saint-Faustin » et « Lac-Carré » qui désignent présentement deux secteurs spécifiques du territoire, ne disparaîtront pas. Ils continueront de représenter des éléments de notre patrimoine et pourquoi pas même en désigner de nouveaux ? Il nous fera plaisir de récolter vos suggestions à ce sujet. Le patrimoine et l'histoire d'une communauté ne disparaît pas comme ça. L'histoire est déjà écrite. Même si on le voulait, on ne pourrait pas l'effacer. Ce sera la même chose pour notre municipalité.

---

2) Quel est l'échéancier du projet?

Plusieurs étapes sont nécessaires pour mener à bien ce projet. Nous devons d'abord obtenir l'assentiment de la Commission de toponymie, puis celui du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Chacun de ces organismes a des délais pouvant aller jusqu'à plusieurs mois avant de rendre leur décision. Il est donc impossible pour l'instant

de vous donner une date précise. Par contre nous pouvons vous dire que le conseil souhaiterait que ce processus soit complété avant la fin de 2019.

3) Quels sont les investissements reliés à ce projet?

Les investissements prévus dans le cadre de ce projet se chiffrent autour de 50 000 $. De ce chiffre, près de 30 000 $ concernent notre affichage. Or, plusieurs de nos enseignes arrivent en fin de vie utile. Il y a donc des dépenses au niveau de l'affichage que nous aurions eu à faire de toute façon au cours de la prochaine année. Là, nous les avons incluses dans le plan d'action pour le changement d'image et de nom. Comme vous le voyez notre budget est très raisonnable.

D'autres part, je tiens à vous rassurer que vos taxes ne vont pas augmenter à cause de ce projet. Les sommes nécessaires au projet seront prises à même les surplus accumulés.

Maintenant, concernant les coûts pour les citoyens, il n'y aura aucuns frais à débourser pour ce qui est de faire votre changement d'adresse. Postes Canada va se charger de réacheminer le courrier pendant une année complète et ce gratuitement. Cela veut dire que vous aurez une année complète pour faire vos changements d'adresse avec vos fournisseurs de services.

---

4) Comment les citoyens peuvent-ils se prononcer officiellement sur le projet?

Avant tout, je veux que vous sachiez que votre opinion sera entendue. Dans un premier temps, elle sera entendue par les membres du conseil municipal ainsi que par les membres du comité lors de la rencontre du 23 février. Puis, une étape spécifique est prévue dans la loi pour permettre aux citoyens de se prononcer sur ce projet. Je vais vous faire un petit récapitulatif des étapes qui sont prévues par la loi. En premier lieu, la

Municipalité a envoyé une demande à la Commission de toponymie. La Commission a 60 jours pour répondre à cette demande. Suite à la réception de cette décision, si elle est positive, la Municipalité publiera un avis public dans le journal local et sur son site Internet et enverra la demande au ministre. Cet avis informera les citoyens qu'ils auront 30 jours pour faire connaître leur opinion au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. C'est donc le ministre qui recevra les commentaires du public et qui en tiendra compte quand viendra le temps de rendre sa décision finale.

En conclusion, la modernisation de l'image de marque ainsi que le changement de nom font partie d'un projet d'avenir ambitieux qui demande de la vision. Cette première étape sera le coup de fouet dont notre économie a besoin. Au cours des prochaines années, plusieurs actions seront mises de l'avant afin de faire valoir notre milieu de vie inspirant et rassembleur, dans l'objectif d'attirer de nouveaux investisseurs.

Nous espérons de tout cœur que vous verrez tout le positif que vous apportera ce projet qui profitera à l'ensemble de la collectivité.

Merci et bonne réflexion!

3-6

MUNICIPALITÉ
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour publication immédiate

Projet de changement de nom de la Municipalité : le conseil municipal précise sa vision et réaffirme sa position

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 3 avril 2019 : Le conseil municipal a annoncé avec fierté, le 23 janvier dernier, son intention de doter la municipalité d'une nouvelle identité et d'une nouvelle image.

Depuis 2015, la Municipalité s'est engagée dans un exercice de planification stratégique à court, moyen et long termes. On appelle cette démarche une Vision stratégique. Par ailleurs, cette démarche a atteint son apogée le 2 avril dernier par son adoption officielle par le conseil municipal.

La modernisation de l'image de marque s'inscrit dans une volonté d'augmenter le pouvoir d'attraction de la Municipalité et constitue la première d'une série d'actions visant à promouvoir et développer le plein potentiel social, économique et environnemental de son territoire.

La dénomination choisie par le conseil municipal peut ne pas faire l'unanimité, ce qui est normal dans une société de démocratie, mais le conseil municipal continue d'avoir confiance en sa démarche et compte bien poursuivre ses actions et en démontrer le bien-fondé. Le nom *Municipalité de Mont-Blanc*, s'est démarqué de façon constante au cours des années. C'est pourquoi les élus l'ont retenu. Offrir un nouveau nom à notre municipalité ne signifie pas renier son histoire mais équivaut à offrir une nouvelle page à son histoire.

Aux arguments des opposants voulant que les délais fixés par la loi pour la réalisation des procédures de changement de nom n'aient pas été respectés, le conseil municipal réagit avec surprise. En effet, c'est la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* qui régit cette démarche, et on peut affirmer que tous les délais et toutes les procédures ont été suivis et respectés scrupuleusement.

Depuis le regroupement des Municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré en 1996, le conseil municipal s'est penché à deux reprises sur la question du nom de la Municipalité : une première fois en 2008 lorsqu'un sondage à cet effet a été réalisé et cette année, suite à la conclusion de la démarche de Vision stratégique.

Il appartient maintenant au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de faire connaître sa décision sur la question, une fois échu le délai de 30 jours permettant aux opposants de se faire entendre.

–30 –

Source :
Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
819 688-2161, poste 235

MUNICIPALITÉ
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

RÉPONSE DU MINISTÈRE DANS LE DOSSIER DE LA DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Saint-Faustin-Lac-Carré, 09 mai 2019 : Le 5 février dernier, le conseil a adopté une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de changer le nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré en celui de Municipalité de Mont-Blanc.

Suite à l'étude du dossier, le MAMH a jugé opportun de demander à la Commission municipale du Québec de tenir une **audience publique** sur la demande de changement de nom en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9).

La date de cette audience publique n'est pas encore fixée. Dès qu'elle le sera, la population sera avisée au moyen d'un avis public, de la date, des règles de fonctionnement et des modalités pour y participer.

Finalement, suite à la tenue de cette audience publique, la Commission municipale transmettra son rapport au ministre qui rendra sa décision sur la demande de changement de nom.

La Municipalité invite les citoyens intéressés, à consulter régulièrement le site Internet municipal pour plus de détails ou à téléphoner à la municipalité pour de plus amples informations.

- 30 -

Source :
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
Barbara Campbell
Agente de communications
819 688-2161, poste 231
communications@sflc.ca

3-8

MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

DEMANDE DE CHANGEMENT NOM DE LA MUNICIPALITÉ

FAITES-VOUS ENTENDRE LORS DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

Saint-Faustin-Lac-Carré, 17 juin 2019 : La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a mandaté la Commission municipale du Québec pour tenir une audience publique sur la demande de changement du nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré en celui de Municipalité de Mont-Blanc.

Depuis l'annonce de la tenue de l'audience publique, plusieurs personnes se sont questionnées à savoir à qui s'adresse cette audience. **La Municipalité tient à préciser que l'audience publique s'adresse à l'ensemble des personnes intéressées par la question du changement de nom, qu'elles soient en faveur ou non.** La Commission municipale recevra les écrits et entendra toute personne qui désire s'exprimer sur le sujet et transmettra par la suite son rapport à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Nous vous rappelons que pour déposer un écrit ou pour vous inscrire afin de vous faire entendre par la Commission municipale lors de la tenue de l'audience, la seule adresse courriel à retenir est la suivante : cmq@cmq.gouv.qc.ca.

- 30 -

Source :
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
819 688-2161, poste 235
dir.greffe@sflc.ca

MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROJET
DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

LISTE DES DOCUMENTS

SECTION 4

RENCONTRE D'INFORMATION DU 23 FÉVRIER 2019

4-1

MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Votre municipalité prépare l'avenir et souhaite se doter d'une nouvelle image et d'un nouveau nom inspirant, rassembleur et attractif!

C'est dans le cadre d'une très longue réflexion amorcée en 2015 au sujet de l'avenir de notre municipalité que cette idée a repris naissance.

Le conseil municipal, accompagné de citoyens, de commerçants, d'entrepreneurs et d'experts, a mené une démarche de Vision stratégique dans le but de développer le plein potentiel social, touristique et économique de son territoire.

Parmi les actions identifiées à la Vision stratégique, le changement du nom et de l'image est la première étape visant à renforcer le positionnement de la Municipalité sur l'échiquier régional.

Le maire, les conseillers et les membres du comité de la nouvelle image vous invitent à participer à une rencontre d'information et d'échanges au cours de laquelle le projet vous sera présenté.

SAMEDI 23 FÉVRIER 2019 À COMPTER DE 10 H

CHALET DE LA MAIRIE (120, PLACE DE LA MAIRIE)

4-2

RENCONTRE D'INFORMATION

23 FÉVRIER 2019

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'ordre du jour et fonctionnement
2. Mot de bienvenue
3. Présentation des membres du Comité
4. Présentation du dossier
5. Résumé de la Vision stratégique
6. Résumé des démarches en promotion et développement
7. Budget
8. Période d'échanges

4-3

Rencontre d'information du 23 février 2019

DÉROULEMENT

1.	**Présentation de l'ordre du jour et fonctionnement** • L'animateur demande aux gens de prendre place et leur souhaite la bienvenue • L'animateur se présente et explique son rôle dans cette rencontre • Lire l'ordre du jour, sans nommer qui parlera de quoi • Expliquer le fonctionnement et introduction de M. Poirier	Alain Cyr
2.	**Mot de bienvenue**	Pierre Poirier
3.	**Présentation des membres du comité** • Nommer également les absents : Micheline Van Erum et Luc David • Souligner la présence des conseillers municipaux qui ne font pas partie du Comité : Michel Bédard, Alain Lauzon et Jean Simon Levert.	Pierre Poirier
	L'animateur présente Jean Simon Levert, maire suppléant de la Municipalité	Alain Cyr
4.	**Présentation du dossier**	Jean Simon Levert
5.	**Résumé de la Vision stratégique**	Jean Simon Levert
	L'animateur introduit Sébastien Millette, entrepreneur local ayant participé à l'élaboration de la Vision stratégique et membre du comité	Alain Cyr
6.	**Mot de Sébastien Millette sur la Vision stratégique**	Sébastien Millette
	L'animateur introduit André Brisson, conseiller responsable du développement	Alain Cyr
7.	**Résumé des démarches en promotion et développement**	André Brisson
	L'animateur introduit Gilles Bélanger, directeur général	Alain Cyr
8.	**Budget du projet**	Gilles Bélanger
9.	**Période d'échanges** • Expliquer les règles des échanges	Alain Cyr
	L'animateur passe la parole à M. Poirier pour le mot de la fin	Alain Cyr
10.	**Clôture** • Remercier les gens de leur intérêt et de leur présence à cette réunion. • Remercier les membres du comité et les membres du conseil pour leur travail dans cet important dossier.	Pierre Poirier

BIENVENUE

Votre municipalité prépare l'avenir et souhaite se doter d'une nouvelle image et d'un nouveau nom inspirant, rassembleur et attractif!

Ordre du jour

- Présentation de l’ordre du jour et fonctionnement
- Mot de bienvenue
- Présentation des membres du Comité
- Présentation du dossier
- Résumé de la Vision stratégique
- Résumé des démarches en développement
- Budget
- Période d’échanges

C’est le temps
de penser à
L’AVENIR

Membres du Comité de la nouvelle image

CITOYENS ET GENS D'AFFAIRES

- Camille Boulay
- Luc David
- Sébastien Millette
- Carole Peck
- Virgil Rubini
- Micheline Van Erum
- Pat Wells

ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

- Pierre Poirier
- André Brisson
- Lise Lalonde
- Carol Oster
- Gilles Bélanger
- Danielle Gauthier
- Barbara Campbell

Pourquoi changer le nom de la Municipalité

?

Pourquoi le nom : Municipalité de Mont-Blanc

?

Quel est l’échéancier du projet

Quels sont les investissements requis pour ce projet

Comment les citoyens peuvent-ils se prononcer officiellement sur le projet

VISION

Synthèse des grands constats stratégiques

- La faible densité de la population au kilomètre carré entraîne une pression importante sur le coût des infrastructures : entretien des routes, déneigement, égouts, aqueduc;
- La Municipalité ne profite pas encore pleinement des investissements qui se font à Tremblant, ni de la poussée de développement des localités plus au sud;
- La route 117 sectionne la Municipalité en deux. L'aménagement actuel des entrées et sorties rend l'accès à la Municipalité difficile. Conséquemment, Saint-Faustin-Lac-Carré profite peu de l'achalandage en transit de son territoire.

« UNE VISION STRATÉGIQUE »

s’élabore en répondant à quatre questions essentielles

4

- 1. Où en est la Municipalité?
- 2. Où va-t-**on, si rien n'est fait?**
- 3. Où veut-on amener notre Municipalité?
- 4. Comment atteindre ce que nous souhaitons?

Où en est la Municipalité?

- Lorsque l’on compare Saint-Faustin-Lac-Carré avec d'autres municipalités du secteur, nous constatons qu'elle est plus dynamique, notamment depuis une dizaine d'années, mais cela n’est pas suffisant;
- Saint-Faustin-Lac-Carré est une destination touristique;
- Le nom de la Municipalité permet difficilement de positionner la Municipalité;
- La Municipalité n’a pas d’image déterminée, n’a pas de stratégie bien définie et fait peu de promotion auprès des marchés.

Où va-t-on, si rien n’est fait?

- La Municipalité fait face à certaines menaces :
  - une concurrence accrue d’autres municipalités sur les résidents, les villégiateurs et les commerces;
  - un risque d’isolement et de marginalisation de la municipalité et de ses commerces;
  - une dégradation physique du patrimoine et des équipements;
  - une augmentation des coûts en même temps qu’une diminution des services pour les résidents;
  - une diminution des potentiels d’attraction et de développement.

Où veut-on amener notre Municipalité?

- Il faut concentrer les efforts et les investissements comme il a été fait pour le secteur Lac-Carré, établir des pôles spécifiques, l'éparpillement n'étant pas la solution;
- Créer un milieu de vie dynamique, chercher les bons gestes à poser, être attrayant;
- L'orientation de Municipalité de villégiature est une notion pour des gens qui viennent se reposer, la vision de la Municipalité repose sur cette approche;
- Réfléchir à une diversification économique, trouver un créneau, éviter de se concurrencer et plutôt joindre les forces.

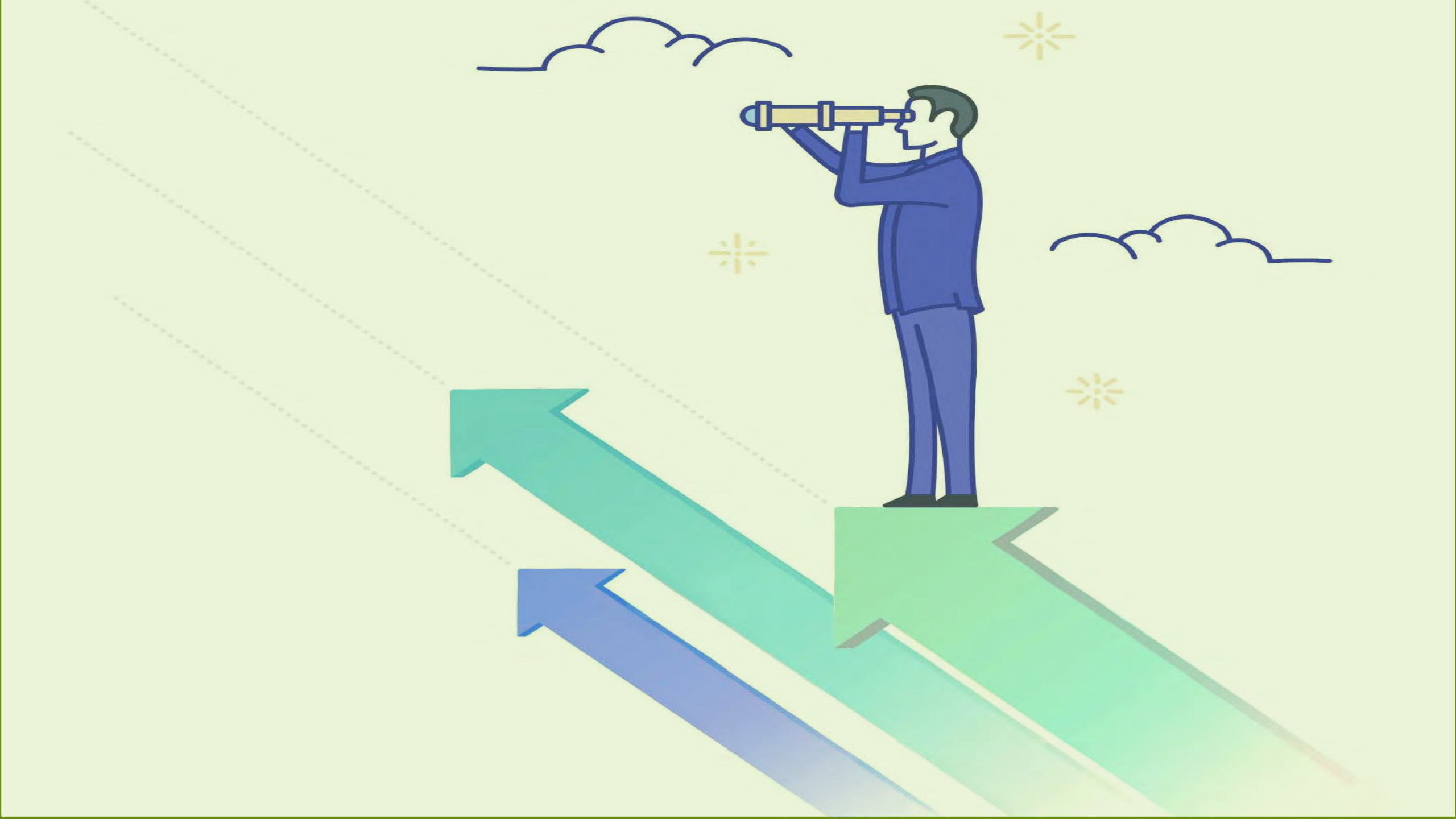

Comment atteindre ce que nous souhaitons?

ÉNONCÉ D'UNE VISION

« Devenir une collectivité renouvelée avec un **nouveau nom, dotée d'un plan de** développement qui offre à ses résidents, visiteurs et investisseurs un milieu de vie exceptionnel et unique dans les Laurentides. »

« Une idée sans plan est un rêve, mais une idée avec un plan est un projet! »

Promotion et développement

Sommaire des actions réalisées

Vision stratégique (2015)	20 997 $
Parc d'affaires et industriel (2015 à 2018)	30 802 $
Terrain entrée du village (2017)	9 690 $
Service des communications (2017-2018)	28 000 $
Divers	8 000 $

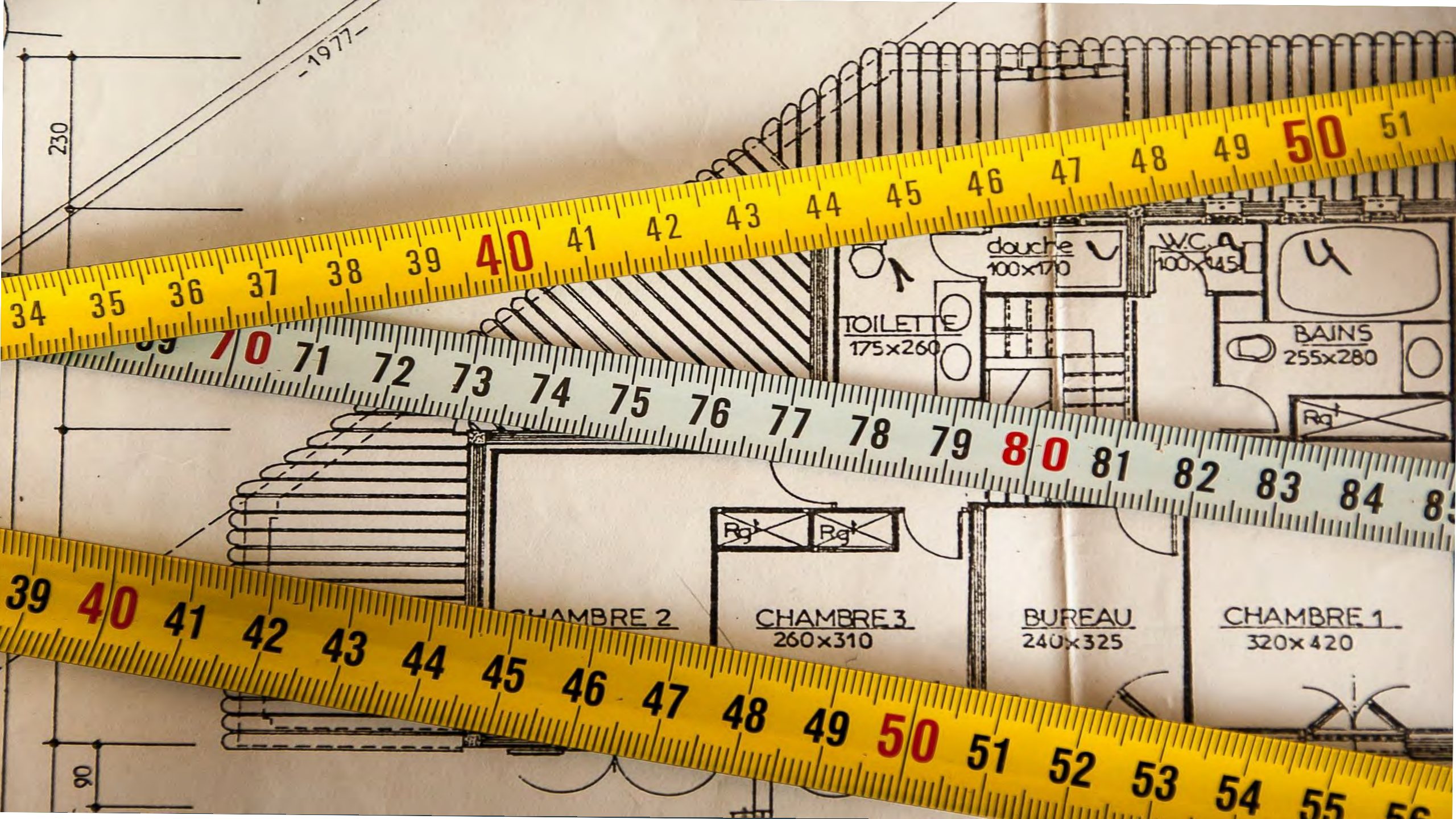
-1977-
230
douche
100x170
W.C.
100x145
TOILETTE
175x260
BAINS
255x280
Rg
Rg
Rg
CHAMBRE 2
CHAMBRE 3
260x310
BUREAU
240x325
CHAMBRE 1
320x420
90

Exemples de défis auxquels les entreprises font face :

- Notre municipalité offre-t-elle ou peut-elle offrir suffisamment d'hébergement (ex : multi-logements) pour les nouveaux travailleurs?
- Les services de communication (ex : internet) sont-ils adéquats et suffisants pour répondre à leurs besoins?

Exemples de défis auxquels les entreprises font face : (suite)

- Avons-nous les outils urbanistiques adéquats (ex : Programmes particuliers d'urbanisme ou PPU) pour permettre un développement commercial, institutionnel et industriel cohérent?
- Avons-nous un plan de développement en harmonie avec nos attraits naturels et notre villégiature, afin d'assurer un développement durable qui correspond à nos valeurs?

Atteindre
notre but,
Ensemble!

Budget nouvelle image

Stratégie de communication	3 000 $
Relations médias	3 800 $
Outils web	2 225 $
Matériel	5 720 $
Affichage	31 240 $
Papeterie, poste et divers	4 015 $
TOTAL	50 000 $

Période d’échanges

Suggestions?
Commentaires?

La parole est
à vous!

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION!

Restez informé de l'avancement du projet en visitant la section « Nouvelle image/nouveau nom » de notre site Internet :

www.sflc.ca

« Mot de bienvenue»

Présentation du maire M. Pierre Poirier
Dans le cadre de la rencontre d'information du 23 février 2019

Chers citoyennes, chers citoyens,

Bienvenue à cette rencontre d'information pour le projet de Nouvelle image de marque de la Municipalité. Il s'agit d'un projet important pour la Municipalité, voilà pourquoi nous avons tenu à faire cette rencontre d'information et d'échanges avec vous.

Avant tout, je tiens à féliciter chaque personne qui a répondu à notre invitation pour être présent ici aujourd'hui. Votre présence nous démontre la force de votre attachement à notre communauté.

Nous savions que notre annonce du mois de janvier allait faire réagir et nous sommes heureux de pouvoir utiliser cette occasion pour aborder avec vous une réflexion sur notre avenir.

Sachez que le conseil municipal et moi-même, sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui, car nous allons avoir besoin de vos suggestions et de vos idées pour bâtir ensemble une collectivité solide et une économie durable pour les générations à venir.

« Présentation du projet de la nouvelle image »

Présentation du conseiller M. Jean Simon Levert
Dans le cadre de la rencontre d'information du 23 février 2019

Chers citoyennes et citoyens, bonjour.

C'est avec fierté que le conseil municipal de Saint-Faustin-Lac-Carré a annoncé en janvier dernier un projet novateur et ambitieux, celui de doter la municipalité d'une nouvelle image de marque.

Avant de vous parler du projet de changement de l'image et du nom, j'aimerais vous parler de l'origine de ce projet.

C'est dans le cadre d'une très longue réflexion amorcée en 2015 au sujet de l'avenir de notre municipalité que cette idée a repris naissance. En effet, le conseil municipal, accompagné de citoyens, de commerçants, d'entrepreneurs et d'experts, soit la firme Urbacom consultants, a mené une démarche dans le but de développer le plein potentiel social, économique, et environnemental de son territoire. On appelle cette démarche basée sur le long terme, une Vision stratégique.

Cette vision permet d'imaginer le futur de notre Municipalité. Deux niveaux de gestes peuvent être posés par une municipalité pour satisfaire nos ambitions : des gestes concrets tels que le maintien d'infrastructures de qualité, et des gestes relatifs à son image, par exemple un nom évocateur et des interventions de mise en marché.

Au cours des dernières années, nous avons investi temps et argent à développer des activités et maintenir des actifs servant principalement nos citoyens. Par exemple, la politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés (qu'on appelle aussi MADA) amorcée en 2015 qui ont permis d'améliorer la qualité de vie des aînés et des familles de notre communauté. Plusieurs investissements ont déjà été réalisés et d'autres sont à venir afin de poursuivre l'amélioration des conditions de vie de toute la communauté.

Or, l'expérience nous a démontré que l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens, qui demeure par ailleurs une priorité de tous les jours, n'est pas suffisante pour augmenter le potentiel de développement de notre municipalité. Nous devons poser des gestes significatifs visant à stimuler, orienter, promouvoir et développer tout le potentiel économique de notre territoire. Pour y arriver, nous devons prendre les moyens pour augmenter le volume d'investissements au niveau touristique, commercial et industriel.

Par conséquent, dans le but d'assurer le pouvoir d'attraction de la Municipalité et de stimuler son développement économique, l'une des premières recommandations découlant de la Vision stratégique consiste à donner à la municipalité une image forte.

Nous avons des plans pour accroître le développement économique et la cote de popularité de la Municipalité et le changement de nom et de l'image en font partie. En gros, il faut qu'on devienne plus attractif auprès des gens d'affaires, auprès des villégiateurs, auprès des développeurs et auprès de futurs citoyens.

Voilà donc la réponse à la question « Pourquoi changer le nom de la municipalité? »

Maintenant, j'aimerais apporter des réponses à d'autres questions, qui, j'en suis persuadé, ont fait l'objet de discussions depuis l'annonce de ce grand projet.

- Tout d'abord : Pourquoi le nom « Municipalité de Mont-Blanc »?
- Ensuite : Quels sont les investissements pour ce projet?
- Suivi de : Quel est l'échéancier du projet?
- Et finalement : Comment les citoyens peuvent-ils se prononcer officiellement sur le projet?

1) Pourquoi le nom de Municipalité de Mont-Blanc?

Plusieurs municipalités utilisent le nom d'un élément marquant de leur territoire, que ce soit un lac, une montagne ou une rivière, pour nommer leur municipalité. La valeur symbolique de cet élément suscite l'imaginaire et la fierté des citoyens. Ici, nous avons la chance d'avoir une magnifique montagne sur notre territoire. Cette montagne est un élément de notre patrimoine naturel. C'est un emblème reconnu partout dans la région. Et c'est notre richesse à nous.

Quand on pense au Mont Blanc, immédiatement nos pensées se tournent vers la nature, les panoramas grandioses, le plaisir en famille, le grand air... ça fait tout de suite rêver! Voilà ce que nous voulons pour notre municipalité. Qu'elle fasse rêver!

Pour ce qui est de l'histoire et du patrimoine de Saint-Faustin-Lac-Carré, je peux vous rassurer tout de suite, les noms « Saint-Faustin » et « Lac-Carré » qui désignent présentement deux secteurs spécifiques du territoire, ne disparaîtront pas. Ils continueront de représenter des éléments de notre patrimoine et pourquoi pas même en désigner de nouveaux ? Il nous fera plaisir de récolter vos suggestions à ce sujet. Le patrimoine et l'histoire d'une communauté ne disparaît pas comme ça. L'histoire est déjà écrite. Même si on le voulait, on ne pourrait pas l'effacer. Ce sera la même chose pour notre municipalité.

2) Quel est l'échéancier du projet?

Plusieurs étapes sont nécessaires pour mener à bien ce projet. Nous devons d'abord obtenir l'assentiment de la Commission de toponymie, puis celui du Ministère des Affaires

municipales et de l'Habitation. Chacun de ces organismes a des délais pouvant aller jusqu'à plusieurs mois avant de rendre leur décision. Il est donc impossible pour l'instant de vous donner une date précise. Par contre nous pouvons vous dire que le conseil souhaiterait que ce processus soit complété avant la fin de 2019.

3) Quels sont les investissements reliés à ce projet?

Les investissements prévus dans le cadre de ce projet se chiffrent autour de 50 000 $. Une présentation plus détaillée suivra un peu plus tard.

Toutefois, je tiens à vous rassurer que vos taxes ne vont pas augmenter à cause de ce projet. Les sommes nécessaires au projet seront prises à même les surplus accumulés.

Maintenant, concernant les coûts pour les citoyens, il n'y aura aucuns frais à débourser pour ce qui est de faire votre changement d'adresse. Postes Canada va se charger de réacheminer le courrier pendant une année complète et ce gratuitement. Cela veut dire que vous aurez une année complète pour faire vos changements d'adresse avec vos fournisseurs de services.

4) Comment les citoyens peuvent-ils se prononcer officiellement sur le projet?

Aujourd'hui, nous sommes ici pour vous expliquer le projet et par la suite vous entendre. Par la suite, d'un point de vue légal, une étape spécifique est prévue dans la loi pour permettre aux citoyens de se prononcer sur ce projet. Je vais vous faire un petit récapitulatif des étapes qui sont prévues par la loi. En premier lieu, la Municipalité a envoyé une demande à la Commission de toponymie. La Commission a 60 jours pour répondre à cette demande. Suite à la réception de cette décision, si elle est positive, la Municipalité publiera un avis public dans le journal local et sur son site Internet et enverra la demande au ministre. Cet avis informera les citoyens qu'ils auront 30 jours pour faire connaître leur opinion au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. C'est donc le ministre qui recevra les commentaires du public et qui en tiendra compte quand viendra le temps de rendre sa décision finale.

En conclusion, la modernisation de l'image de marque ainsi que le changement de nom font partie d'un projet d'avenir ambitieux qui demande de la vision. Cette première étape sera le coup de fouet dont notre économie a besoin. Au cours des prochaines années, plusieurs actions seront mises de l'avant afin de faire valoir notre milieu de vie inspirant et rassembleur, dans l'objectif d'attirer de nouveaux investisseurs.

Nous espérons de tout cœur que vous verrez tout le positif que vous apportera ce projet qui profitera à l'ensemble de la collectivité.

Merci et bonne réflexion!

« Promotion et développement »

Présentation du conseiller municipal M. André Brisson
Dans le cadre de la rencontre d'information du 23 février 2019

Depuis 2014, des montants sont réservés chaque année à partir des surplus libres afin de promouvoir le développement autant résidentiel que commercial sur le territoire de la municipalité. Ce montant réservé, équivalant à 50 000 $, est renfloué au fur et à mesure des dépenses réalisées. Plusieurs actions ont déjà été entreprises mais il reste beaucoup à faire.

Voici un sommaire des actions réalisées et payées à même ces argents :

Vision stratégique (2015)	20 997 $
Parc d'affaires et industriel (2015-2016-2017-2018)	30 802 $
Terrain entrée du village (2017)	9 690 $
Service des communications (2017-2018)	28 000 $
Divers	8 000 $

En plus de ces montants, d'autres sommes provenant du surplus libre ont été affectées à des activités de promotion et développement. Par exemple, en 2014, l'adoption du PPU du secteur Lac-Carré ainsi que du programme de subventions à la rénovation.

Malgré tout cela, plusieurs projets ont été présentés à la municipalité mais la plupart sont restés à l'étape de projets.

Comme il a été identifié à la vision stratégique et confirmé lors de diverses rencontres avec des investisseurs potentiels, l'image que projette la municipalité ne permet pas de mettre en valeur tout le potentiel de développement qu'offre notre municipalité.

C'est pour cela que nous devons continuer à poser des gestes mettant en valeur nos attraits et les forces qui nous distinguent et qui nous permettront de prendre notre place au sein du grand territoire de la MRC Laurentides.

Précédemment, lors de la présentation sommaire de la vision stratégique, Monsieur Levert nous disait que plusieurs actions devraient être mises en place

dans le futur pour supporter les commerces et industries actuels et pour en attirer de nouveaux.

Voici quelques exemples de défis auxquels les entreprises font face et qui peuvent faire la différence dans le choix de s'agrandir ou de s'installer chez-nous.

- Notre municipalité offre-t-elle ou peut-elle offrir suffisamment d'hébergement (ex : multi-logements) pour les nouveaux travailleurs ?

- Les services de communication (ex : internet) sont-ils adéquats et suffisants pour répondre à leurs besoins ?

- Avons-nous les outils urbanistiques adéquats (ex : Programmes particuliers d'urbanisme ou PPU) pour permettre un développement commercial, institutionnel et industriel cohérent ?

- Avons-nous un plan de développement en harmonie avec nos attraits naturels et notre villégiature, afin d'assurer un développement durable qui correspond à nos valeurs ?

Tous ces questionnements doivent être pris en compte dans notre planification du développement et constituent une grande part des défis rencontrés.

Travailler au développement de notre communauté c'est assurer la qualité de vie des citoyens mais surtout c'est créer une richesse collective pour les générations futures.

« Résumé de la Vision stratégique »

Présentation du conseiller municipal M. Jean-Simon Levert
Dans le cadre de la rencontre d'information du 23 février 2019

En 2015, le conseil municipal a entrepris une réflexion sur son avenir et la planification de son développement.

Voilà quelques-unes des questions sur lesquelles la Municipalité s'est penchée.

- La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré peut-elle entrevoir son avenir, notamment au plan de son développement et au plan touristique, avec optimisme ?

- Comment réussir à concilier les besoins de la communauté et permettre un développement, tant local que touristique, à la fois performant et dynamique, tout en respectant les principes de développement durable ?

- Comment identifier ses priorités d'intervention et adopter les moyens nécessaires pour réaliser ses objectifs ?

- Comment la Municipalité peut-elle se positionner et se distinguer face aux autres municipalités ?

Cette réflexion a mené à l'élaboration d'une Vision stratégique que je suis fier de vous présenter aujourd'hui.

Une vision stratégique est une image globale de ce que souhaite devenir une collectivité, au terme d'un horizon de planification qui a été préalablement retenu. Celle-ci guide l'organisation dans la gestion du changement souhaité.

La vision stratégique se situe en amont du processus de planification territoriale. C'est la première étape dans l'expression du changement souhaité, elle donne une direction au développement d'une collectivité en général : développement économique, environnemental et social.

Depuis quelques années, la Municipalité fait face à divers enjeux et défis en développement touristique et en gestion de son territoire. Bien qu'ayant réalisé, au cours des années, différentes actions et/ou interventions ponctuelles qui auraient pu engendrer l'annonce de plusieurs projets privés d'investissement, ces actions n'ont pas permis d'espérer des retombées significatives.

Quelques investissements se sont réalisés, mais sans atteindre les attentes. Les retombées sont, à ce jour, plus restreintes que celles souhaitées. Néanmoins, le potentiel de développement est présent. Cette situation a donc convaincu le

conseil à agir et à entreprendre concrètement l'élaboration et la réalisation d'une Vision stratégique.

SYNTHÈSE DES GRANDS CONSTATS STRATÉGIQUES

- La faible densité de la population au kilomètre carré entraîne une pression importante sur le coût des infrastructures : entretien des routes, déneigement, égouts, aqueduc;
- La Municipalité ne profite pas encore pleinement des investissements qui se font à Tremblant, ni de la poussée de développement des localités plus au sud;
- La route 117 sectionne la Municipalité en deux. L'aménagement actuel des entrées et sorties rend l'accès à la Municipalité difficile. Conséquemment, Saint-Faustin-Lac-Carré profite peu de l'achalandage en transit de son territoire.

Une vision stratégique s'élabore en répondant à quatre questions essentielles :

1. Où en est la Municipalité ?
2. Où va-t-on, si rien n'est fait ?
3. Où veut-on amener notre Municipalité ?
4. Comment atteindre ce que nous souhaitons ?

1.- OÙ EN EST LA MUNICIPALITÉ ?

- Lorsque l'on compare Saint-Faustin-Lac-Carré avec d'autres municipalités du secteur, nous constatons qu'elle est plus dynamique, notamment depuis une dizaine d'années;
- Saint-Faustin-Lac-Carré est une destination touristique;
- Le nom de la Municipalité permet difficilement de positionner la Municipalité;
- La municipalité n'a pas d'image déterminée, n'a pas de stratégie bien définie et fait peu de promotion auprès des marchés.

2.- OÙ VA-T-ON, SI RIEN N'EST FAIT ?

Le diagnostic de la situation de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré au plan de son développement se résume comme suit :

- La Municipalité fait face à un certain nombre de menaces, à savoir :

- une concurrence accrue d'autres municipalités sur les résidents, les villégiateurs et les commerces ;
- un risque d'isolement et de marginalisation de la municipalité et de ses commerces ;
- une dégradation physique du patrimoine et des équipements ;
- une augmentation des coûts en même temps qu'une diminution des services pour les résidents ;
- une diminution des potentiels d'attraction et de développement.

3.- OÙ VEUT-ON AMENER NOTRE MUNICIPALITÉ ?

- Il faut concentrer les efforts et les investissements comme il a été fait pour le secteur Lac-Carré, établir des pôles spécifiques, l'éparpillement n'étant pas la solution;
- Créer un milieu de vie dynamique, chercher les bons gestes à poser, être attrayant;
- L'orientation de Municipalité de villégiature est une notion pour des gens qui viennent se reposer, la vision de la Municipalité repose sur cette approche;
- Réfléchir à une diversification économique, trouver un créneau, éviter de se concurrencer et plutôt joindre les forces.

D'une façon plus globale, il faut se rappeler que le développement en général, pour une organisation publique, est la résultante du hasard et des opportunités d'une part et de la capacité de pouvoir mettre en place des conditions favorables. Ceci exige à la fois de la résilience et de la patience. Les résultats ne sont pas et ne seront pas immédiats. Développer une vision stratégique demande de coupler à la fois l'analyse et l'intuition.

La vision doit permettre d'imaginer dans le futur Saint-Faustin-Lac-Carré, comme une destination offrant à la fois un milieu de vie dynamique, ouvert sur sa région, une destination offrant un milieu de vie attrayant et offrant, tant pour ses résidents que pour ses visiteurs, des activités diversifiées et originales.

Le rôle premier de la Municipalité comme organisation est de créer, selon ses moyens, des conditions favorables en améliorant certaines infrastructures, en appuyant les initiatives et en créant des liens avec l'environnement régional.

Ces conditions, nous en sommes convaincus, induiront certaines opportunités. Par exemple, le développement et la mise en valeur du terrain à l'entrée près du viaduc pourrait devenir une porte d'entrée invitante et attirer la curiosité. L'image qu'une organisation projette est fondamentale. Dégager une impression favorable peut conduire à des résultats inattendus qui, au départ, ne sont pas évidents. On peut par exemple faire le constat que les efforts de la Municipalité dans le secteur

Lac-Carré a initié un mouvement et nous avons vu apparaître de nouveaux petits commerces.

Une Municipalité n'a pas comme but d'être elle-même un développeur. Mais elle est nécessairement un acteur de développement. Le but d'une Municipalité est de créer un milieu de vie agréable et offrir un certain nombre de services à sa population. Mais, rien n'interdit à une municipalité de poser des gestes pour aller plus loin, être un milieu dynamique assurant le bien-être de sa collectivité et un milieu invitant pour celles et ceux qui s'y rendent.

4.- COMMENT ATTEINDRE CE QUE NOUS SOUHAITONS ?

Deux niveaux de gestes peuvent être posés par une municipalité en ce sens : des gestes concrets (des infrastructures de qualité) et des gestes relatifs à son image (par exemple un nom évocateur, des interventions de mise en marché). Et de ne pas travailler en vase clos.

ÉNONCÉ D'UNE VISION

DEVENIR UNE NOUVELLE COLLECTIVITÉ AVEC UN NOUVEAU NOM, DOTÉE D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT QUI OFFRE À SES RÉSIDENTS, VISITEURS ET INVESTISSEURS UN MILIEU DE VIE EXCEPTIONNEL ET UNIQUE DANS LES LAURENTIDES.

Par cet énoncé, la Municipalité entend se positionner sur l'échiquier régional de l'ensemble des Laurentides, comme une communauté inspirante et rassembleuse. Elle entend entreprendre, au cours des prochaines années, plusieurs actions concrètes qui vont lui permettre de réaliser ce grand rêve collectif.
La Vision stratégique recommande plusieurs actions qui nous inspirent la phrase suivante :

> « Une idée sans plan est un rêve mais une idée avec un plan est un projet. »

Des onze actions identifiées au document de Vision stratégique, quelques-unes sont déjà en cours de réalisation, plus particulièrement celles concernant la zone commerciale et industrielle et le terrain situé à l'entrée du village près du viaduc 117.

Actuellement, nous sommes à élaborer l'action qui touche l'image de la municipalité.

Par la suite, débuteront les actions qui viendront supporter la croissance de nos commerces existants et stimuler la venue de nouveaux commerces, industries et attractions touristiques.

« Budget pour la nouvelle image »

Présentation du directeur général M. Gilles Bélanger
Dans le cadre de la rencontre d'information du 23 février 2019

Avant d'entreprendre la démarche « nouvelle image », un budget prévisionnel a été élaboré à partir d'estimations couvrant plusieurs aspects de la démarche.

En voici les grandes lignes :

Premièrement, le budget estimé est de 50 000 $ qui seront pris à même le surplus libre.

Pour ceux qui se demandent qu'est-ce qu'un surplus libre, c'est un montant non-affecté provenant d'un excédent produit soit par un revenu supplémentaire (non prévu au budget) ou par une économie de dépenses d'une activité non réalisée ou ayant coûté moins cher que prévu.

Donc c'est une somme qui n'est pas taxée directement aux contribuables.

Maintenant voilà les détails du budget :

Stratégie de communication	3 000 $
Relation medias	3 800 $
Outils WEB	2 225 $
Matériel	5 720 $
Affichage	31 240 $
Papeterie, Postes et divers	4 015 $
Total	50 000 $

J'aimerais attirer votre attention sur le montant le plus important qui compose le 50 000 $ soit 31 240 $ pour l'affichage. Nous avons inclus cette somme dans le budget nouvelle image mais, même sans la démarche de changement de nom, la municipalité aurait dû à court terme investir dans le remplacement des enseignes actuelles qui sont rendues en fin de vie utile. (Ex : Celle en face de la Caisse populaire qui est tombée et celle sur le terrain à l'entrée qui a été rapiécée.)

Tout cela a été établi avec un échéancier réaliste et réalisable, mais il se pourrait que certaines étapes soit irréalisables dès cette année et pourraient être reportées à une autre année. C'est un dossier évolutif qui dépend de la réalisation et de l'approbation des étapes préalables au changement.

« Mot de clôture »

Présentation du maire M. Pierre Poirier
Dans le cadre de la rencontre d'information du 23 février 2019

Je souhaite vous remercier pour votre intérêt et votre présence à cette rencontre d'information pour le projet de Nouvelle image de marque de la Municipalité. J'espère que la présentation du projet vous a donné toute l'information que vous recherchiez.

Je tiens à vous dire que vos commentaires ont été entendus. Le conseil et le comité se pencheront sur vos suggestions et recommandations lors de nos prochaines rencontres.

Avant de clore cette rencontre, je tiens à souligner le travail du Comité de la nouvelle image. Les citoyens et les gens d'affaires qui font partie de ce comité s'impliquent à titre bénévole et offrent un support inestimable au conseil.

Je vous rappelle que notre site Internet est l'endroit où vous pourrez retrouver toute l'information sur ce dossier au fur et à mesure qu'il se développe.

Merci et bonne journée!

4-11

Compte-rendu de la rencontre d'information du 23 février 2019

Le samedi 23 février 2019 a eu lieu une rencontre visant à informer les citoyens du projet de doter la Municipalité d'une nouvelle image de marque et les invitant à se faire entendre sur le sujet.

C'est environ 125 personnes qui ont participé à cette rencontre.

Après la présentation du projet, tous les citoyens intéressés à se faire entendre ont été invités à poser des questions ou tout simplement à exprimer leur opinion au conseil municipal et aux membres du comité. Au terme de la rencontre d'environ trois heures, les participants se sont dit satisfaits de cette rencontre où chacun et chacune qui le souhaitait a pu s'exprimer et être entendu.

Le conseil municipal est également très satisfait de la tenue de cette rencontre et tient à remercier les citoyens pour leur participation. Le comité formé d'élus, de citoyens et d'employés municipaux se réunira ultérieurement pour continuer son mandat et faire ses recommandations au conseil municipal.

Tous les documents présentés pendant cette rencontre sont disponibles sur le site Internet municipal, dans la page « Documentation » de la section « Nouvelle image/nouveau nom ».

De : Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier [mailto:dir.greffe@sflc.ca]
Envoyé : 26 juin 2019 11:32
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Cc : St-Laurent, Martin (CMQ) <Martin.St-Laurent@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Projet de changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carré - Audience publique 1 de 2

Bonjour Me St-Laurent,

Veuillez trouver ci-joint une lettre ainsi que l'ensemble de la documentation municipale que nous souhaitons déposer dans le dossier de la demande de changement de nom de la Municipalité.

Plus particulièrement, vous y trouverez une lettre explicative, un résumé des démarches réalisées ainsi qu'une liste de tous les documents déposés.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute question d'ici la tenue de l'audience publique.

Notez qu'un deuxième courriel suivra puisque les documents sont trop lourds pour un seul envoi.

Veuillez agréer mes salutations.

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca

MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROJET
DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

LISTE DES DOCUMENTS

SECTION 5

EXTRAITS DU SITE INTERNET MUNICIPAL

5-1

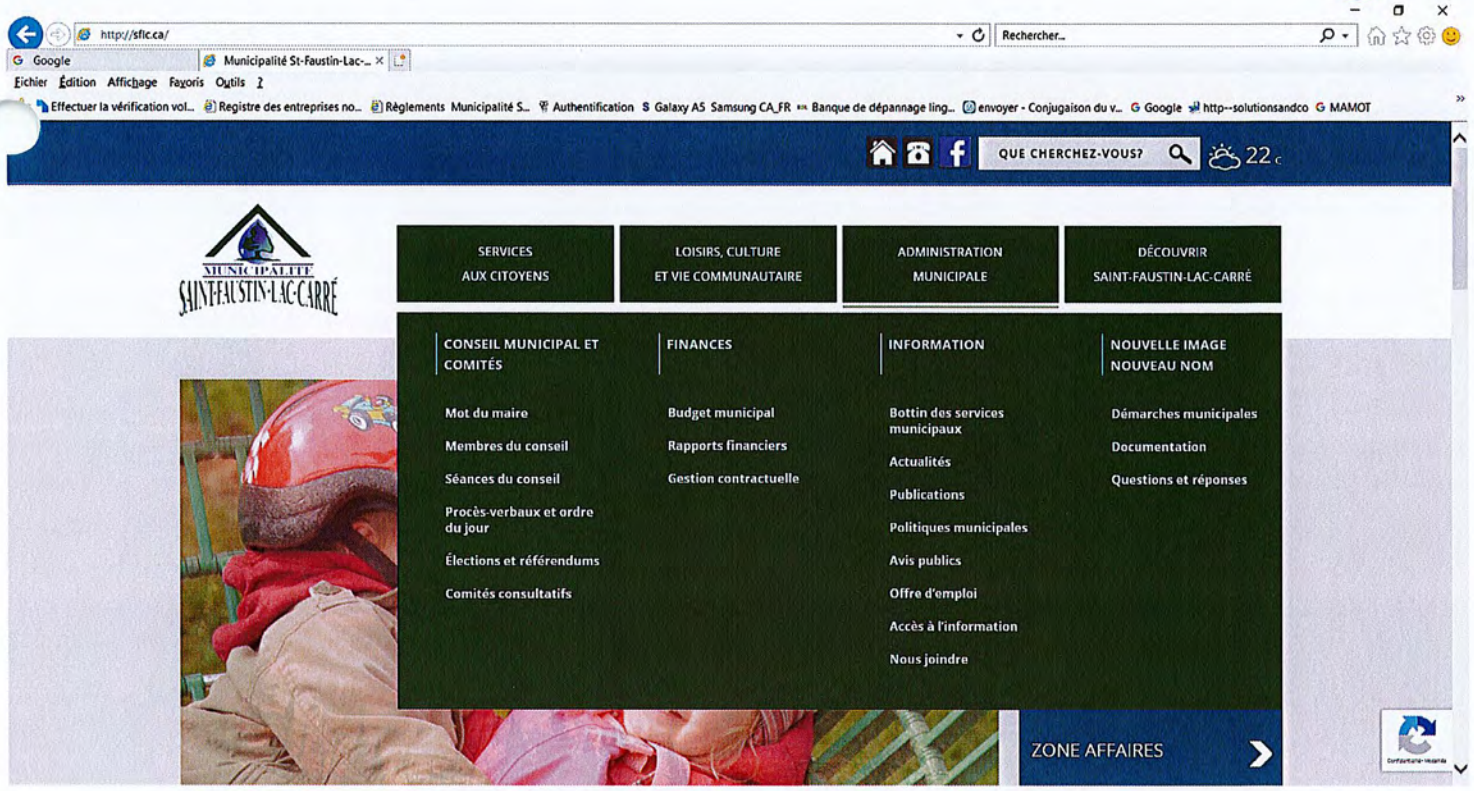
http://sflc.ca/
Rechercher...
Google
Municipalité St-Faustin-Lac-...
Fichier Édition Affichage Favoris Outils ?
Effectuer la vérification vol... Registre des entreprises no... Règlements Municipalité S... Authentification Galaxy A5 Samsung CA_FR Banque de dépannage ling... envoyer - Conjugaison du v... Google http--solutionsandco MAMOT
QUE CHERCHEZ-VOUS?
22 c
MUNICIPALITÉ SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
SERVICES AUX CITOYENS
LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
ADMINISTRATION MUNICIPALE
DÉCOUVRIR SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
CONSEIL MUNICIPAL ET COMITÉS
Mot du maire
Membres du conseil
Séances du conseil
Procès-verbaux et ordre du jour
Élections et référendums
Comités consultatifs
FINANCES
Budget municipal
Rapports financiers
Gestion contractuelle
INFORMATION
Bottin des services municipaux
Actualités
Publications
Politiques municipales
Avis publics
Offre d'emploi
Accès à l'information
Nous joindre
NOUVELLE IMAGE NOUVEAU NOM
Démarches municipales
Documentation
Questions et réponses
ZONE AFFAIRES

5-2

DÉMARCHES MUNICIPALES

Voici les démarches pour la nouvelle image

Voici quelques explications sur les démarches entreprises jusqu'à ce jour dans le processus de modification de l'image de la municipalité. En décembre dernier, un comité formé d'élus, d'employés municipaux et de citoyens a été créé afin de soutenir le conseil municipal dans son intention de changer l'image et le nom de la municipalité. La première chose sur laquelle le comité s'est entendu est le choix du nouveau nom. Il s'agit de : MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC.

Lors de la séance municipale du 5 février dernier, une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de changer le nom de la municipalité a été adoptée. Cette résolution a été envoyée à la Commission de toponymie, afin de recevoir son avis sur la demande de changement de nom.

Le 1er mars 2019, la Commission de toponymie a rendu un avis favorable au nom Municipalité de Mont-Blanc.

Le 14 mars, la Municipalité a envoyé la demande de changement de nom au MAMH. Parallèlement, un avis public a été émis, afin d'informer les citoyens de la demande de changement de nom. Les personnes souhaitant faire connaître leur opposition au ministre avaient jusqu'au 19 avril (soit un délai de 30 jours), pour le faire.

Suite à l'étude du dossier, le MAMH a jugé opportun de demander à la Commission municipale du Québec de tenir une audience publique sur la demande de changement de nom en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9). Il en a informé la Municipalité le 1er mai dernier.

Le 5 juin, la Commission municipale a publié un avis public annonçant les dates et heures auxquels se tiendra l'audience publique, ainsi que les règles de fonctionnement et les modalités pour y participer. Cliquez ici pour le lire. Pour toute information sur la tenue de cette audience publique, nous vous invitons à contacter la secrétaire de la Commission au 1 866 353-6767 ou par courriel à l'adresse cmq@cmq.gouv.qc.ca.

Finalement, suite à la tenue de cette audience publique, la Commission municipale fera un rapport au ministre sur la demande de changement de nom.

Consultez les deux pages suivantes pour plus d'information :

- Documentation
- Questions et réponses

5-3

DOCUMENTATION

Documents au sujet de la nouvelle image

Documents préparés par la Municipalité :

- « Saint-Faustin-Lac-Carré souhaite se doter d'une nouvelle image », communiqué de presse publié par la Municipalité le 2019-01-23.
- « Résolution 9973-02-2019 : Demande de changement de nom », résolution adoptée par le conseil municipal le 2019-02-05.
- « Adoption d'une résolution annonçant l'intention du conseil municipal de doter Saint-Faustin-Lac-Carré d'un nouveau nom et annonce d'une rencontre d'information pour les citoyens », communiqué de presse publié par la Municipalité le 2019-02-08.
- VIDÉO : «Nouvelle image + nouveau nom ». Le maire s'adresse aux citoyens dans cette vidéo de 8 minutes.
- Présentation PowerPoint de la rencontre d'information du 23 février 2019. Document de soutien
- Présentation du projet. Discours du maire suppléant M. Jean-Simon Levert lors de la rencontre d'information du 23 février 2019
- Présentation de la Promotion et du développement. Discours du conseiller M. André Brisson lors de la rencontre d'information du 23 février 2019
- Présentation du résumé de la Vision stratégique. Discours du conseiller M. Jean Simon Levert lors de la rencontre d'information du 23 février 2019
- Présentation du buget. Discours du directeur général M. Gilles Bélanger lors de la rencontre d'information du 23 février 2019
- Compte-rendu de la rencontre d'information du 23 février 2019, document préparé par la Municipalité le 6 mars 2019
- Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de changer le nom pour : Municipalité de Mont-Blanc, avis public du 2019-03-15.
- Projet de changement de nom de la Municipalité : le conseil municipal précise sa vision et réaffirme sa position. Communiqué de presse daté du 3 avril 2019
- Vision stratégique de Saint-Faustin-Lac-Carré, adoptée le 2019-04-02.
- Réponse du ministère à la demande de changement de nom de la Municipalité, communiqué de presse daté du 2019-05-09.
- Avis public de la Commission municipale du Québec : Demande de changement de nom, publié le 2019-06-05.
- Faites-vous entendre lors de l'audience publique, communiqué de presse publié l e 18-06-2019.

Revue de presse :

- « Un nouveau nom pour inspirer et faire rêver », article du 23 janvier 2019 dans l'Information du nord Mont-Tremblant
- « Le maire affiche sa confiance », article du 23 janvier 2019 dans l'Information du nord Mont-Tremblant
- « Saint-Faustin-Lac-Carré veut rajeunir son image », Reportage télévisé à Nous TV Laurentides, 29 janvier 2019
- Entrevue au Journal télévisé de TVCL, en onde depuis le 18 février 2019 (débute à 3:10 min)
- La question du changement de nom soulève les passions, article du 27 février 2019 dans l'Information du nord Mont-Tremblant
- Assemblée publique : ce que les citoyens ont dit..., article du 27 février 2019 dans l'Information du nord Mont-Tremblant
- Vers un changement de nom à St-Faustin-Lac-Carré?, article et entrevue à CIME FM le 1er mars 2019
- La Commission de la toponymie accepte « Mont-Blanc », article sur le site de la RIMQ publié le 28 mars
- Le conseil municipal précise sa vision et réaffirme sa position, article du 10 avril dans l'Information du nord Mont-Tremblant
- Une audience publique sur le projet de changement de nom, article du 29 mai dans l'Information du nord Mont-Tremblant
- Changement de nom : audiences publiques les 3 et 4 juillet, article du 12 juin dans l'Information du nord Mont-Tremblant
- Plaidoyer pour le nom Mont-Blanc, article du 19 juin dans l'Information du nord Mont-Tremblant

Consultez les deux pages suivantes pour plus d'information :

- Démarches municipales
- Questions et réponses

5-4

QUESTIONS ET RÉPONSES

AU SUJET DU PROJET DE NOUVELLE IMAGE

Information générale

- POURQUOI CHANGER L'IMAGE DE LA MUNICIPALITÉ? ⊕
- QUI A DÉCIDÉ DU NOUVEAU NOM? ⊕
- AVEZ-VOUS UN ÉCHÉANCIER PRÉCIS? ⊕
- DE QUELLE FAÇON LA MUNICIPALITÉ TIENDRA-T-ELLE LES CITOYENS AU COURANT DE L'ÉVOLUTION DE LA DÉMARCHE? ⊕
- QU'EST-CE QU'UNE AUDIENCE PUBLIQUE? ⊕
- QUAND AURA LIEU L'AUDIENCE PUBLIQUE? ⊕

Coûts

- QUELS SONT LES IMPACTS FINANCIERS DU CHANGEMENT DE NOM SUR LES PARTICULIERS? ⊕
- QUEL EST LE COÛT DE LA NOUVELLE IMAGE POUR LA MUNICIPALITÉ? ⊕
- CE PROJET HAUSSERA-T-IL MON COMPTE DE TAXES? ⊕

Démarches de changement d'adresse

- MON COURRIER QUI COMPORTE L'ANCIEN NOM SERA-T-IL AUTOMATIQUEMENT RÉACHEMINÉ PAR POSTES CANADA? ⊕
- QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR EFFECTUER MON CHANGEMENT D'ADRESSE? ⊕
- MON CODE POSTAL VA-T-IL CHANGER? ⊕
- À QUI DOIS-JE SIGNALER MON CHANGEMENT D'ADRESSE? ⊕

DOIS-JE AVISER MES FOURNISSEURS DÈS MAINTENANT?

Consultez les deux pages suivantes pour plus d'information :

- Démarches municipales
- Documentation

POURQUOI CHANGER L'IMAGE DE LA MUNICIPALITÉ?

Pour se donner une image forte doublée d'un nom distinctif, dans le but d'augmenter le pouvoir d'attraction de la Municipalité et de stimuler son développement économique.

C'est depuis 2015 que le conseil municipal, accompagné de citoyens, commerçants, entrepreneurs et experts, poursuit sa réflexion sur une Vision stratégique visant à développer le plein potentiel résidentiel, commercial et touristique de son territoire.

Le changement de l'image et du nom découlent de cette démarche.

Pour plus d'informations, lire le communiqué de presse du 23 janvier 2019.

QUI A DÉCIDÉ DU NOUVEAU NOM?

Le nom mis de l'avant par le conseil municipal, soit *Municipalité de Mont-Blanc*, s'est démarqué de façon constante au cours des années. C'est pourquoi les élus l'ont retenu.

AVEZ-VOUS UN ÉCHÉANCIER PRÉCIS?

Un processus de changement de nom se fait sur plusieurs mois, puisque différentes instances gouvernementales doivent rendre leur décision.

L'adoption d'une résolution par le conseil municipal est la première d'une série d'étapes requises pour amorcer un projet de changement de nom. Il s'agit d'une procédure nécessaire avant de demander l'avis de la Commission de toponymie, puis celui du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation.

Le nouveau nom et la nouvelle image de marque pourraient être mis en place avant la fin de 2019.

DE QUELLE FAÇON LA MUNICIPALITÉ TIENDRA-T-ELLE LES CITOYENS AU COURANT DE L'ÉVOLUTION DE LA DÉMARCHE?

La Municipalité a déjà mis en place une section spéciale sur son site Internet où l'on peut retrouver les démarches municipales, les documents importants ainsi que les réponses aux questions les plus fréquentes. Cette section sera mise à jour consciencieusement, par la publication au même endroit, de toutes les communications en rapport avec le projet.

D'autre part, une personne a été identifiée pour répondre aux questions par téléphone. Il s'agit de Barbara Campbell, agente de communications. Vous pouvez la joindre au poste 231.

QU'EST-CE QU'UNE AUDIENCE PUBLIQUE?

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut demander à la Commission municipale du Québec de tenir une audience publique lors de :

- La constitution d'une municipalité
- D'un changement de nom
- D'une annexion
- D'un regroupement
- D'un redressement des limites territoriales d'une municipalité

Lorsque l'audience publique est terminée, la Commission rédige un rapport pour le ministre.

QUAND AURA LIEU L'AUDIENCE PUBLIQUE?

Le 5 juin, la Commission municipale a publié un avis public annonçant les dates et heures auxquels se tiendra l'audience publique, ainsi que les règles de fonctionnement et les modalités pour y participer. Cliquez ici pour le lire.

Les dates sont les suivantes :

- **Mercredi 3 juillet de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30**
- **Jeudi 4 juillet de 18 h 00 à 21 h 00**

L'audience aura lieu à la Salle du conseil municipal, située dans l'hôtel de ville

Pour toute information sur la tenue de cette audience publique, nous vous invitons à contacter la secrétaire de la Commission au 1 866 353-6767 ou par courriel à l'adresse cmq@cmq.gouv.qc.ca.

Coûts

QUELS SONT LES IMPACTS FINANCIERS DU CHANGEMENT DE NOM SUR LES PARTICULIERS?

Aucun coût n'est à prévoir pour les citoyens. Postes Canada vous accorde une année complète pour faire vos changements d'adresse, et ce gratuitement.

Consultez la section *Démarches de changement d'adresse* ci-dessous pour découvrir comment faire vos changements sans frais.

QUEL EST LE COÛT DE LA NOUVELLE IMAGE POUR LA MUNICIPALITÉ?

Pour le changement de nom comme tel, la procédure ne comporte aucun frais. Toutefois, pour définir la nouvelle image, nous avons prévu une somme d'environ 50 000 $, laquelle inclut un montant approximatif de 30 000 $ que le conseil allait par ailleurs devoir dépenser à court terme pour la réfection de nos enseignes qui arrivent à leur fin de vie utile.

CE PROJET HAUSSERA-T-IL MON COMPTE DE TAXES?

Non. Les sommes nécessaires à ce projet seront prises à même les surplus accumulés. Donc aucun impact sur votre compte de taxes.

MON COURRIER QUI COMPORTE L'ANCIEN NOM SERA-T-IL AUTOMATIQUEMENT RÉACHEMINÉ PAR POSTES CANADA?

Oui. Postes Canada fera automatiquement suivre votre courrier pour une période de douze (12) mois, et ce, sans aucun frais.

QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR EFFECTUER MON CHANGEMENT D'ADRESSE?

À compter de la date du décret ministériel, vous êtes prié de faire votre changement d'adresse dès que possible. Toutefois, si vous n'apportez pas le changement requis, Postes Canada fera suivre votre courrier pour une période de douze (12) mois, et ce, sans aucun frais.

Si, au bout d'un an, vous n'avez toujours pas apporté les changements nécessaires, l'acheminement de votre courrier risque d'être problématique.

MON CODE POSTAL VA-T-IL CHANGER?

Non. Votre code postal restera le même.

À QUI DOIS-JE SIGNALER MON CHANGEMENT D'ADRESSE?

À tous les organismes, entreprises et institutions avec lesquelles vous êtes en lien. Pour vous faciliter la tâche, veuillez consulter le Service québécois de changement d'adresse (SQCA).

En une seule démarche, cet organisme transmettra votre nouvelle adresse aux six (6) ministères et organismes suivants :

- Élections Québec;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Retraite Québec;
- Revenu Québec;
- Société de l'assurance automobile du Québec.

Vous devrez également informer le gouvernement canadien de votre nouvelle adresse. Cliquez ici pour avoir la liste des ministères et leurs coordonnées.

DOIS-JE AVISER MES FOURNISSEURS DÈS MAINTENANT?

Il est important d'attendre la date du décret ministériel avant de procéder à votre changement d'adresse et d'en aviser vos fournisseurs. À partir de cette date, vous aurez un délai d'un an pour procéder à tous vos changements.

MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROJET
DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

LISTE DES DOCUMENTS

SECTION 7

REVUE DE PRESSE

7-1

Mont-Blanc

Un nouveau nom pour inspirer et faire rêver

YVES ROULEAU
yrouleau@infodunord.ca

Municipalité de Mont-Blanc: voilà un nom qui saurait « inspirer et faire rêver », souligne la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, qui annonce son intention de se doter d'une nouvelle identité « forte et distinctive » au courant de l'année 2019.

Dans un communiqué de presse, on explique par ailleurs que la Municipalité entamera sous peu des démarches pour faire approuver ce nouveau nom auprès de la Commission de toponymie ainsi que du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

La décision finale du ministre est attendue au courant du printemps. À la suite à l'approbation, la Municipalité et le comité de la nouvelle image vont travailler à développer les nouveaux outils de communication qui accompagneront ce changement de nom et d'image. Le conseil souhaite une mise en place rapide de la nouvelle image, soit avant la fin de l'année 2019, mentionne-t-on.

« Cette initiative nous permettra de consolider le positionnement de la Municipalité comme milieu de vie et destination récréotouristique de qualité et ainsi atteindre le plein potentiel de notre territoire », souligne le maire Pierre Poirier.

UN PLAN D'ACTION

Pour que le projet prenne forme, la Municipalité crée un comité qui appuiera le conseil municipal dans la création d'un plan d'action à court, moyen et long terme. « Le premier point sur lequel repose ce plan d'action est le changement du nom: le choix d'un nom attractif et distinctif qui deviendra une source de fierté pour nos résidents et nos entrepreneurs, est primordial », fait valoir la Municipalité.

« La Municipalité souhaite revoir son image de marque afin d'assurer un développement social et économique durable. Notre territoire compte de nombreux attraits naturels de grande valeur et une offre touristique en toutes saisons. Il est impératif de les mettre de l'avant. »

Le maire Pierre Poirier

Depuis quelques années, la Municipalité s'est engagée dans un exercice de planification stratégique. Cette réflexion sur son avenir a été générée par la constatation que la situation économique de la municipalité ne croît pas assez rapidement pour subvenir aux besoins sans cesse grandissants de la population, souligne-t-on.

« Il est clair qu'à long terme, cette situation pourrait avoir des impacts négatifs sur l'ensemble de la collectivité. L'une des missions d'une municipalité est de chercher constamment à favoriser le rayonnement de sa communauté et le développement d'un milieu de vie de qualité pour ses citoyens », indique Saint-Faustin-Lac-Carré.

« Même si le développement résidentiel et commercial est demeuré assez stable au cours des dix dernières années, ce n'est pas suffisant. Nous avons besoin de plus d'investissements pour conserver la qualité de vie de nos citoyens » affirme le maire Pierre Poirier.

Dans le but de stimuler son développement économique, la Municipalité croit qu'il est impératif de développer un positionnement régional fort.

La modernisation de l'image de marque s'inscrit dans une volonté d'augmenter le pouvoir d'attraction de la Municipalité autant auprès des jeunes familles qui cherchent une qualité de vie exceptionnelle, que des villégiateurs et des touristes mordus de plein air, sans oublier la communauté d'affaires.

« Par cette démarche de marketing territorial, Saint-Faustin-Lac-Carré mettra tout en oeuvre pour faire valoir son milieu de vie dynamique, ses grands espaces verts et ses attraits touristiques uniques », écrit-on.

Le mont Blanc est lié à l'identité de Saint-Faustin-Lac-Carré et il irait pratiquement de soi que la municipalité en porte le nom, croit-on à la Municipalité . (Photo L'Information du Nord - Archives)

(Photo L'Information du Nord - Archives)

Le 13 février 2019, L'Information du Nord publiera un cahier spécial

Les Bébés DE L'ANNÉE 2018

Publiez GRATUITEMENT dans le journal de L'Information du Nord une photo de votre bébé né en 2018 et présentez ainsi, à tous les lecteurs de votre région, votre nouveau trésor !
Attention, les places sont limitées.

POUR PARTICIPER : faites parvenir la photo de votre bébé, avant le 30 janvier 2019, avec son nom, sa date de naissance, les noms et prénoms des parents, votre ville de résidence ainsi votre téléphone au Journal L'information du Nord : 979, rue de Saint Jovite, Mont-Tremblant, QC J8E 3J8 ou par courriel au info@infodunord.ca

Veuillez prendre note que le tirage aura lieu en début février 2019 parmi toutes les participations reçues à la date indiquée dans la publicité. La photo sera publiée uniquement dans la région où demeure le bébé. Vous pourrez récupérer votre photo au bureau du journal à partir de mars 2019. Aucune de celles-ci ne sera retournées par courrier.

Deux bébés au hasard, soit un garçon et une fille, se mériteront un prix d'une valeur totale de 200$ chez les marchands participants.

>11778

ALBI NISSAN .COM

FAITES VOTRE CHOIX CONFORTABLEMENT,
50 VÉHICULES DANS NOTRE SALLE DE MONTRE

>11950

L'information du Nord
Mont-Tremblant | Sainte-Agathe | Vallée de la Rouge

979, rue de St-Jovite, Mont-Tremblant, QC J8E 3J8
819 425-8658
233, rue St-Vincent, Sainte-Agathe, QC J8C 2B8
819 321-3888
info@infodunord.ca • www.linformationdunordtremblant.ca

Éditrice
Chantal Roussel

Adjointe à la direction
Karine Desjardins

Administration et comptes recevables
Dominic St-Hilaire

Directrice de l'information
Marilou Séguin

Rédacteur en chef
Maxime Coursol

Journalistes
René-Pierre Beaudry
Daniel Deslauriers
Yves Rouleau
Ronald McGregor

Coordonnatrices aux ventes
Johanne Faucher
Marie-Claude Mantha

Graphistes
Kim Gauvin
Julie Leclerc
Martine Cotton

Conseillers(ères) en solutions média
Nathalie Chalifoux
Mylène Riopel
Sabrina Desjardins
Joëlle Bélisle
Mélodie Rivest
Jessie Miron

TIRAGE : 14 348 EXEMPLAIRES

Propriété de Sonème Hebdos inc.
Imprimé par Transcontinental Transmag
Distribué par PubliSac

RÉSEAU SÉLECT
Membre hebdos QUÉBEC

Financé par le gouvernement du Canada | Canada

7-2

Quête d'une nouvelle identité

Le maire affiche sa confiance

YVES ROULEAU
yrouleau@infodunord.ca

Le maire Pierre Poirier se montre confiant de trouver un consensus au sein de la population de Saint-Faustin-Lac-Carré dans les démarches pour doter la municipalité d'une nouvelle identité et d'un nouveau nom.

Par contre, si le consensus n'était pas atteint, on n'irait pas de l'avant. Il a précisé que la municipalité affichait à ce stade-ci « des intentions » et non pas un fait accompli.

Incidemment, ce sont des citoyens qui ont proposé aux élus l'idée du changement d'identité et de nom, soutient le maire.

Aucune mesure ne sera prise sans l'assentiment de la population. Des soirées publiques d'information seront probablement organisées pour discuter du sujet. La formation d'un comité de citoyens se veut également une assurance de la volonté de la Municipalité de procéder avec la participation de la population.

Le maire croit que l'idée d'une refonte de l'identité assortie d'un nouveau nom « s'enligne bien ». « On le sent (qu'il y a de l'appui) dans la communauté », a soutenu le maire.

Avant même que le projet ne soit rendu public, le maire indique que le terrain a été sondé et que « toutes les réactions étaient positives ».

Par ailleurs, la Municipalité n'irait jamais jusqu'au référendum pour mesurer la volonté de la population locale. « On ne veut pas se rendre jusque-là », a-t-il mentionné. « Si on sentait que l'acceptabilité sociale n'y est pas, on se rajusterait », a-t-il confié.

Pour le choix d'un nouveau nom, le comité propose: Municipalité de Mont-Blanc. Selon le maire ce nom est étroitement lié à la communauté. D'entrée de jeu, plusieurs personnes sauraient de quel endroit il est question, davantage que Saint-Faustin-Lac-Carré, selon lui.

La Municipalité a tout de même demandé à Philip Robinson, propriétaire de la Station de ski Mont Blanc ce qu'il pensait de leur intention. « Il est très favorable. Il voit ça comme un honneur », mentionne le maire Poirier.

Le maire de Saint-Faustin-Lac-Carré Pierre Poirier. (Photo L'Information du Nord - Archives)

7e édition au profit de Palliacco

La Randonnée sous les étoiles, c'est pour bientôt!

Le départ de la 7e édition de la Randonnée sous les étoiles de Palliacco sera donné le samedi 26 janvier à 17h (jusqu'à 21h) au Domaine St-Bernard à Mont-Tremblant. Quant à la 3e édition de celle au Centre de plein air et camping Sainte-Agathe-des-Monts, le départ aura lieu une semaine plus tard, le samedi 2 février, à 17h également, pour se terminer à 21h.

L'objectif visé est de 100 000$ dont plus de 65 000$ ont déjà été amassés. Palliacco a besoin de cet argent pour assurer la pérennité de l'organisme et pour pouvoir offrir gratuitement ses services et activités sur l'ensemble du territoire des MRC des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et du sud d'Antoine-Labelle.

Rappelons que l'organisme offre, gratuitement, en français et en anglais, des services d'accompagnement, de répit et de soutien, à domicile, aux personnes atteintes de cancer, aux malades en fin de vie, aux proches aidants, aux personnes en deuil et aux enfants atteints de cancer et à leurs proches.

La Randonnée sous les étoiles est un parcours éclairé aux flambeaux de 7 kilomètres ou de 2 kilomètres en ski de fond, en raquettes ou à pied avec deux arrêts pour un consommé et un vin chaud. La soirée se poursuit vers 19h30 par un vin et fromage et le dévoilement de l'équipe gagnante, soit celle qui aura amassé le plus d'argent.

Les inscriptions et les dons peuvent se faire en ligne, au www.palliacco.org ou en communiquant avec PALLIACCO au 819-717-9646 ou 1-855-717-9646.

L'objectif visé pour la Randonnée sous les étoiles de Palliacco est de 100 000$.
(Photo gracieuseté – Allen McEachern)

WWW.MULTI-IMMO.CA
MULTI-IMMO LAURENTIDES Agence immobilière
Bureau 819 425-2005
370, rue de Saint-Jovite
Suite 101, Mont-Tremblant
Multi-Immo Laurentides Agence immobilière

MONT-TREMBLANT — 279 000$
Superbe plain-pied 2002, 3 CAC, avec garage attenant. Sous-sol fini, foyer au gaz, bois franc, SDB avec douche séparée. Vaste cours privée, accès direct au parc linéaire. Secteur calme, près de tout. MLS 9401282

MONT-TREMBLANT — 199 000$
Duplex suisse en montagne avec couchers de soleil. 1 x 5½ (bas) et 1 x 4½ (haut) avec foyers. Bien localisé, façade d'accès. Plusieurs rénovations importantes effectuées, à distance de marche du centre-ville. Revenus de 700$ par logement, soit 16 800$ annuellement. MLS 24141516

MONT-TREMBLANT — 175 000$ + tx
Au cœur du centre-ville de Shawbridge, cet immeuble grandement rénové est loué à La Maison de La Famille du Nord pour 5 ans, 1 195$ par mois irrévocablement. Il s'agit de duplex résidentiel qui pourrait être rapidement vêtu plus tard. Du terrain à l'arrière sera ajouté pour les stationnement bas de la route. MLS 27348448

MONT-TREMBLANT — 109 000$
Superbe condo ensoleillé de 2 cc., 933 pi², offert pour le prix d'un loyer. Situé à l'entrée de Tremblant, à distance de marche de toutes les commodités, secteur résidentiel paisible. Unité demi sous-sol avec peu de marches. Planchers de bois franc et céramique. MLS 24749820

MONT-TREMBLANT — 419 000$
Maison coup de coeur. Nichée sur un vallon du projet Terrasses Tremblant, demeure de 5 chambres pouvant se convertir en intergénérationnelle parfaite pour tous vos projets. Construction complète en coffrage isolé offrant confort et économie. Planchers chauffants partout, terrain privé, garage 2 étages très fonctionnel. MLS 13026141

Stéphane Godard
FRI, b.a.a., Courtier immobilier agréé
Cell.: 819 425-0456
sgodard@multi-immo.ca
VOTRE EXPERT-CONSEILS

SPCA Laurentides Labelle

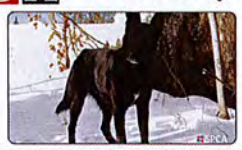

Rex est un jeune chien curieux, enjoué et intelligent. Il se montre attentif à l'humain et est surtout très gourmand ce qui facilitera tout travail au renforcement positif. Rex est un mâle berger allemand croisé de 1,5 an.
Venez le rencontrer et vous tomberez sous son charme!
SPCA Laurentides-Labelle
355, rue Demontigny 819 326-4059

Multi-Prêts HYPOTHÈQUES AGENCE HYPOTHÉCAIRE
ÉQUIPE ARSENEAULT | LÉVEILLÉ
Un courtier ça travaille dans votre intérêt! On négocie pour vous et ce GRATUITEMENT

Stratégies gratuites
Venez comparer plus de 20 institutions financières en 1 seul rendez-vous!
St-Jérôme 450 565.5732 | St-Sauveur 450 227.1334 | Mt-Tremblant 819 425.0444
GFAL.CA

7-3

Saint-Faustin-Lac-Carré

La question du changement de nom soulève les passions

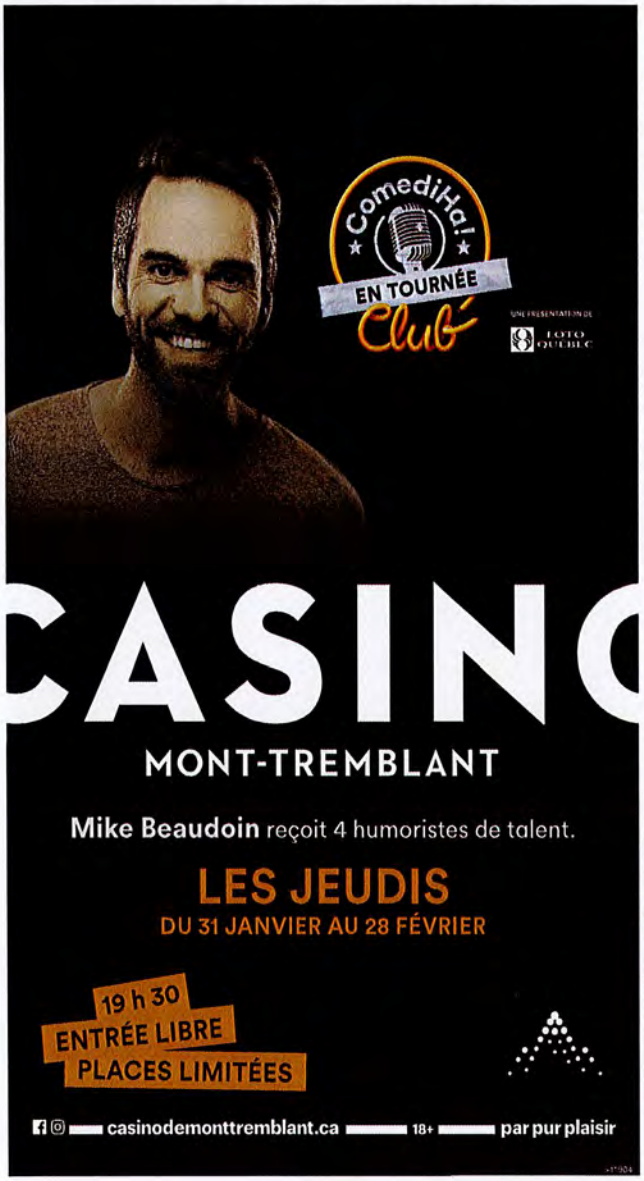

YVES ROULEAU
yrouleau@infodunord.ca

Le projet du conseil municipal de doter la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré d'une nouvelle identité, avec comme mesure phare l'idée de renommer les lieux « Mont-Blanc », soulève les passions dans la communauté.

C'est ce qu'on a pu constater le samedi 23 février lors d'une assemblée publique d'information sur le sujet au Chalet de la mairie. Plus de 100 personnes ont rempli la salle à pleine capacité, certaines personnes se tenant même debout.

« Nous sommes contents de constater la présence d'autant de monde. Vos commentaires ont été notés et notre comité s'y penchera avant la présentation d'un rapport au conseil », a indiqué le maire Pierre Poirier à l'issue de l'assemblée de plus de deux heures, marquée de la présentation du projet, puis des interventions (nombreuses) du public. Le journal a consigné quelques-unes d'entre elles: le lecteur peut les lire en page 13 de cette présente édition.

CHANGEMENT DE NOM

Le volet du projet portant sur le changement de nom qui transformerait Saint-Faustin-Lac-Carré en « Mont-Blanc » a relégué à l'arrière-plan tout l'aspect visant à propulser la municipalité sur le plan du développement.

La majorité des interventions, sinon toutes, portaient sur l'aspect du changement de nom. La plupart des intervenants se sont prononcés contre, parfois avec beaucoup de passion.

Des inquiétudes ont été exprimées sur la relégation de l'histoire locale, sur les coûts d'une telle mesure et sur l'impact réel d'un changement de nom sur la relance de la municipalité.

Au moins une pétition est déjà en circulation contre le changement de nom. Normand Diotte a indiqué que sa pétition, placée dans 7 commerces, avait déjà récolté près de 400 noms. La pétition demande au ministère des Affaires municipales « de refuser le changement de nom ou au minimum d'obliger la Municipalité à tenir un référendum ».

LE CONTEXTE

En début d'assemblée publique, le maire Pierre Poirier et des membres du comité du changement de nom et de la nouvelle image (identité) sont revenus sur les prémices du projet. « Le projet est le fruit d'une réflexion commencée en 2015. Nous avons nommé la firme Urbacom pour réaliser une étude stratégique », a indiqué le conseiller municipal et membre du comité Jean-Simon Levert.

Ce dernier a fait valoir que les investissements et les politiques combatives de la municipalité ces dernières années ne s'étaient pas avérés suffisantes pour propulser la municipalité. On en est par ailleurs venu à la conclusion que toute démarche commençait par un nouveau nom « marquant sur le territoire et à valeur symbolique ».

Le conseiller municipal et membre du comité André Brisson a souligné que le budget associé à la nouvelle vision et au changement de nom était de 50 000$, puisé dans une réserve. On est par ailleurs revenu sur les prochaines étapes: démarches auprès de la Commission de toponymie, ainsi que du ministère des Affaires municipales et de l'habitation. Le ministère pourrait refuser le changement de nom ou exiger la tenue d'un référendum. Une décision finale du ministère est attendue au printemps.

La salle du Chalet de la mairie était comble, certaines personnes ayant même dû se tenir debout, pour la tenue de l'assemblée d'information au sujet du projet d'une nouvelle vision pour Saint-Faustin-Lac-Carré assortie d'un nouveau nom. (Photo L'information du Nord – Yves Rouleau)

ALBI NISSAN .COM
FAITES VOTRE CHOIX CONFORTABLEMENT,
50 VÉHICULES DANS NOTRE SALLE DE MONTRE

7-4

Saint-Faustin-Lac-Carré

Assemblée publique : ce que les citoyens ont dit…

YVES ROULEAU
yrouleau@infodunord.ca

Plus d'une centaine de résidants de Saint-Faustin-Lac-Carré sont venus s'exprimer, le samedi 23 février, lors d'une assemblée publique d'information sur le projet d'une nouvelle vision assortie d'un nouveau nom. Voici quelques-unes des opinions soulevées.

« Les traits d'union dans notre actuel nom sont une division, c'est représentatif. Le nouveau nom est intéressant. » – Jacqueline Williams

« Ce projet équivaut à vendre l'âme de Saint-Faustin-Lac-Carré et de ses fondateurs à l'entreprise privée. » – Carol Quirion

« Le nom Mont-Blanc est rassembleur. Il est emblématique de la nature environnante. Beaucoup de municipalités prennent le nom d'un lieu emblématique. » – Johanne Messier

« L'image de marque est importante pour attirer les gens dans une communauté. Dans ce sens, le nom Mont-Blanc serait bien pour attirer des investisseurs. » – François Filion

« Changer de nom, ça ne fera pas tomber une manne sur la municipalité. » – Sylvain Lamoureux

« Une communauté n'a pas besoin d'un changement de nom pour se développer. Ce n'est pas une prémice au développement. » – René Lecompte

« L'identité, c'est d'abord être quelque chose, pas juste un nom. Il faut commencer par se faire connaître. » – François Fermon

« La raison que l'on vit à Saint-Faustin-Lac-Carré, c'est parce que c'est tranquille. Le développement à tout prix est contre-productif. » – Paul-André Reinhart

« S'il y avait eu une vision à l'époque à Saint-Faustin, on n'aurait pas laissé l'école fermée et on aurait encore un vrai village. Ramenée une école et vous allez voir du développement survenir. » – Louis Monette

Les citoyens étaient nombreux à vouloir exprimer leur point de vue sur la question de la nouvelle vision et du changement de nom pour Saint-Faustin-Lac-Carré. (Photo L'Information du Nord – Yves Rouleau)

Les CFQ

Le Cercle de Fermières Saint-Faustin-Lac-Carré

UN GROUPE DYNAMIQUE!

Les arts textiles vous intéressent?
Vous avez un talent à partager?
Vous désirez apprendre diverses formes d'artisanat?

Joignez-vous à nous et vous retrouverez un accueil chaleureux.

Situé au 1176, rue de la Pisciculture
à Saint-Faustin-Lac-Carré,
tous les mardis à partir de 9h30
et souvent les jeudis lorsqu'il y a des ateliers.

Nous offrirons bientôt un cours de tricot pour les jeunes les jeudis soir de 17h à 19h.

Surveillez les détails dans l'Infaustin

Pour de plus amples informations:
cdfstfaustinlaccarre@gmail.com

CETTE PUBLICITÉ EST FINANCÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS.

Canada

Tu termines ta 5e secondaire et tu poursuis tes études postsecondaire?
Obtiens une bourse d'études d'une valeur pouvant aller jusqu'à 1000 $*
Un coup de pouce pour tes études, profites-en !
Soumets ta candidature en ligne du 1er au 31 mars 2019 à desjardins.com/bourses
*Caisses participantes seulement. Informe-toi auprès de ta caisse.
Desjardins

7-5

40:23

Retour à la page émission

Journal télé TVCL – 18 fév 2019

18 février 2019

Francis Groulx reçoit en entrevue Pierre Poirier maire de St-Faustin-Lac-Carré qui nous informe sur le projet de changement de nom et d'image de la municipalité, Alain Bérubé et Denis Albert nous parle de la pièce de théâtre Les hauts et les bas des proches aidants, puis Annie Bélanger nous informe des services offerts par Transport adapté et collectif des Laurentides

7-6

cime 103.9 101.3
LA COULEUR MUSICALE DES LAURENTIDES

PUBLICITÉ

Vers un changement de nom à St-Faustin-Lac-Carré?

Par Ghislain Plourde
1 mars 2019 08:55

Votre couleur musicale au fr...
En direct de 1500 à 1555

Le maire de St-Faustin-Lac-Carré, Pierre Poirier, sur la suggestion de changer le nom de la

Avec

Il y a 3 mois

Un sujet est sur toutes les lèvres à Saint-Faustin-Lac-Carré par les temps qui courent.

La municipalité propose une nouvelle image et surtout un changement de nom.

L'administration propose de troquer l'appellation Saint-Faustin-Lac-Carré pour Mont-Blanc.

En 2008, l'idée de changement de dénomination avait été évoquée. Toutefois, une majorité de citoyens (57%), par le biais d'un sondage, s'était opposée à ce projet. En 1996, lors de la fusion entre Saint-Faustin et Lac-Carré on avait écarté l'intention pour ne pas heurter les sensibilités des résidents.

Cette fois-ci, le maire Pierre Poirier n'entend pas sonder la population, parce que de toute façon, plaide-t-il, l'exercice n'aura aucun poids dans la décision finale du ministre des Affaires municipales. Actuellement, le projet est à la première étape. Le conseil municipal a adopté une résolution demandant l'avis de la Commission de toponymie du Québec. Celle-ci a 30 jours pour confirmer ou non de la possibilité de la chose.

Municipalité de St-Faustin-Lac-Carré

Ensuite, l'administration doit acheminer la requête au ministre responsable et publier un avis public. Alors, les citoyens ont 30 jours pour exprimer leurs craintes, leurs appréhensions, s'ils en ressentent le besoin au ministre.

Votre couleur musicale au tr...

En direct de 13:00 à 15:55

Ultimement, c'est ce dernier qui donnera son aval ou refusera la proposition. Il pourrait, aussi, forcer la municipalité à tenir une audience publique ou un référendum.

Des citoyens sont opposés au projet. Entre autres, en raison du coût du changement, estimé à 50 000$. Pour d'autres, c'est la dénomination retenue qu'on associe au promoteur privé de la station de ski. Pourtant, le maire Poirier rappelle que Mont-Blanc est enregistré à la Commission de toponymie du Québec depuis 40 ans maintenant.

Votre couleur musicale au tr...
En direct de 13:00 à 15:55

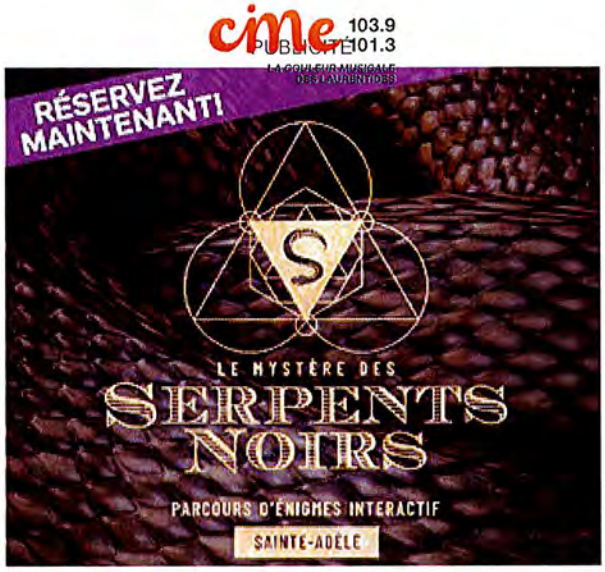

CONTENU RELIÉ

PUBLICITÉ

Impossible c

- Vérifiez que l'adresse
- Rechercher ce site da
- Actualiser la page

Votre couleur musicale au tr...
En direct de 13:00 à 15:55

7-7

L'information du Nord
Mont-Tremblant

Actualites 27 MARS 2019

La Commission de la toponymie accepte « Mont-Blanc »

La Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré demande officiellement un changement de nom au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les opposants ont jusqu'au 19 avril pour signifier au ministre leur opposition.

© Photo L'information du Nord - archives

Cette nouvelle démarche fait suite à l'avis favorable au nom « Municipalité de Mont-Blanc » transmis par la Commission de Toponymie du Québec, le 1er mars.

Dès le 5 février, le conseil municipal avait adopté une résolution demandant au MAMH de changer le nom de la Municipalité.

Maintenant, à la suite de la publication réglementaire d'un avis public dans le journal local et sur le site Internet de la municipalité, toute personne peut, dans les trente jours suivant la publication, c'est-à-dire au plus tard le 19 avril prochain, faire connaître par écrit au ministre son opposition à la demande de changement de nom.

7-8

L'information du Nord
Mont-Tremblant

Actualites 5 AVRIL 2019

Saint-Faustin-Lac-Carré

Le conseil municipal précise sa vision et réaffirme sa position

Le conseil municipal de Saint-Faustin-Lac-Carré a annoncé, le 23 janvier dernier, son intention de doter la municipalité d'une nouvelle identité et d'une nouvelle image.

Le conseil a adopté sa nouvelle vision stratégique pour la municipalité, lors d'une assemblée le 2 avril.

© Photo L'information du Nord - Yves Rouleau

Depuis 2015, la Municipalité s'est engagée dans un exercice de planification stratégique à court, moyen et long terme. On appelle cette démarche une Vision stratégique. Par ailleurs, cette démarche a atteint son apogée le 2 avril par son adoption officielle par le conseil municipal.

La modernisation de l'image de marque s'inscrit dans une volonté d'augmenter le pouvoir d'attraction et constitue la première d'une série d'actions visant à promouvoir et développer le plein potentiel social, économique et environnemental de son territoire, souligne la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans un communiqué de presse.

« La dénomination choisie par le conseil municipal peut ne pas faire l'unanimité, ce qui est normal dans une société de démocratie, mais le conseil municipal continue d'avoir confiance en sa démarche et compte bien poursuivre ses actions et en démontrer le bien-fondé. Le nom « Municipalité de Mont-Blanc », s'est démarqué de façon constante au cours des années. C'est pourquoi les élus l'ont retenu. Offrir un nouveau nom à notre municipalité ne signifie pas renier son histoire, mais équivaut à offrir une nouvelle page à son histoire », mentionne-t-on.

Aux arguments des opposants voulant que les délais fixés par la loi pour la réalisation des procédures de changement de nom n'aient pas été respectés, le conseil municipal réagit avec surprise. En effet, c'est la <@Ri>Loi sur l'organisation territoriale municipale<@$p> qui régit cette démarche, et on peut affirmer que tous les délais et toutes les procédures ont été suivis et respectés scrupuleusement, fait savoir le conseil municipal dans le communiqué.

« Depuis le regroupement des Municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré en 1996, le conseil municipal s'est penché à deux reprises sur la question du nom de la Municipalité: une première fois en 2008 lorsqu'un sondage à cet effet a été réalisé et cette année, suite à la conclusion de la démarche de Vision stratégique. Il appartient maintenant au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de faire connaître sa décision sur la question, une fois échu le délai de 30 jours permettant aux opposants de se faire entendre », conclut-on.

MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROJET
DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

LISTE DES DOCUMENTS

SECTION 8

COMITÉ – CHANGEMENT DE L'IMAGE
DE LA MUNICIPALITÉ

8-1

MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

CHANGEMENT DE L'IMAGE DE LA MUNICIPALITÉ

RÉUNION DU COMITÉ

LE 17 DÉCEMBRE 2018, 15 H

1. Mot de bienvenue – présentation des personnes présentes
2. Démarche amorcée et choix du nom
3. Mandat du comité (ambassadeurs à partir de quand ?)
4. Plan d'action et de communication
5. Étapes et échéancier
   - Première annonce aux citoyens

   (communiqué de presse, Infaustin, bulletin, employés, etc)
   - Argumentaire pour la Commission de toponymie
   - Démarches légales
   - Entrée en vigueur
6. Démarche pour l'image – implication citoyenne
   - Logo
   - Slogan
   - Gentilé
7. Prochaine réunion du comité

8-2

MUNICIPALITÉ
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

CHANGEMENT DE L'IMAGE DE LA MUNICIPALITÉ

RÉUNION DU COMITÉ

LE 28 JANVIER 2019, 15 H

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion – Présentation d'un nouveau membre
2. Suivi des actions depuis la réunion du 17 décembre

3. Retour sur le mandat du comité

4. Commentaires reçus suite à la publication du communiqué et suivi

5. Présentation de la nouvelle section du site Internet

6. Prochaines étapes et échéancier :

   6.1 Adoption de la résolution (5 février)
   6.2 Transmission de la résolution à la Commission de toponymie (60 jours pour répondre)
   6.3 Communiqué post résolution
   6.4 Mot du maire – bulletin

7. Révision du document : Questions / réponses

8. Rencontre d'information pour citoyens

9. Identification des secteurs

10. Implication citoyenne

    - Slogan
    - Gentilé

11. Image – Logo

    Symbolique – message – valeurs – mission – style – etc.

12. Prochaine réunion

8-3

MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

CHANGEMENT DE L'IMAGE DE LA MUNICIPALITÉ

RÉUNION DU COMITÉ

LE 11 FÉVRIER 2019, 15 H

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

2. Suivi des actions depuis la réunion du 28 janvier

- Adoption de la résolution
- Transmission à la Commission de toponymie (Réunion 1er mars)
- Communiqué post-résolution
- Envoi postal pour réunion du 23 février (publipostage et comptes taxes)
- Mot du maire – bulletin
- Vidéo
- Mise à jour - Groupe Facebook

3. Consultation des citoyens (recommandation au conseil)

4. **Rencontre d'information pour citoyens**
- Préparation d'un énoncé
- Résumé de la vision stratégique
- Disposition de la salle
- Projection

5. Prochaine réunion

8-4

MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

CHANGEMENT DE L'IMAGE DE LA MUNICIPALITÉ

RÉUNION DU COMITÉ

LE 13 MARS, 15 H

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

2. Suivi des actions depuis la réunion du 11 février

- Tenue de la réunion du 23 février
- Réception de la décision de la Commission de toponymie

3. Retour sur la réunion du 23

4. Prochaines étapes

5. Prochaine réunion

8-5

MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

CHANGEMENT DE L'IMAGE DE LA MUNICIPALITÉ

RÉUNION DU COMITÉ

LE 11 JUIN, 15 H

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Suivi des actions depuis la réunion du 13 mars
3. Préparation de l'audience publique
4. Prochaines étapes
5. Prochaine réunion

MUNICIPALITE
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROJET
DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

LISTE DES DOCUMENTS

SECTION 6

INFOLETTRES

6-1

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

: Saint-Faustin-Lac-Carré <communications@sflc.ca>
Envoyé: 23 janvier 2019 12:47
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Barbara Campbell
Objet: Envoi spécial : Nouvelle image / Nouveau nom

Envoi spécial : Nouvelle image/nouveau nom

View this email in your browser

MUNICIPALITÉ
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Saint-Faustin-Lac-Carré souhaite se doter d'une nouvelle image

C'est avec fierté que Saint-Faustin-Lac-Carré dévoile aujourd'hui son intention de doter la municipalité d'une nouvelle identité forte et distinctive au courant de l'année 2019.

La modernisation de l'image de marque s'inscrit donc dans une volonté d'augmenter le pouvoir d'attraction de la Municipalité autant auprès des jeunes familles qui cherchent une qualité de vie exceptionnelle, que des villégiateurs et des touristes mordus de plein air, sans oublier la communauté d'affaires. Par cette démarche de marketing territorial, Saint-Faustin- Lac-Carré mettra tout en oeuvre pour faire valoir son milieu de vie dynamique, ses grands espaces verts et ses attraits touristiques uniques.

Un projet ambitieux
Ainsi, pour que ce projet ambitieux et emballant prenne forme, un comité a été mis sur pied afin de soutenir le conseil municipal dans la création d'un plan d'action à court, moyen et long termes. Le premier point sur lequel repose ce plan d'action est le changement du nom de la Municipalité. Le choix d'un nom attractif et distinctif qui deviendra une source de fierté pour nos résidents et nos entrepreneurs, est primordial.

Sans plus tarder, nous vous présentons donc le choix pour ce nouveau nom, qui nous l'espérons saura inspirer et faire rêver : MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC.

État de la situation
Depuis quelques années, la Municipalité s'est engagée dans un exercice de planification

stratégique à court, moyen et long termes. Cette réflexion sur son avenir a été générée par la constatation que la situation économique de la municipalité ne croît pas assez rapidement pour subvenir aux besoins sans cesse grandissants de la population. Il est clair qu'à long terme, cette situation pourrait avoir des impacts négatifs sur l'ensemble de la collectivité.

L'une des missions d'une municipalité est de chercher constamment à favoriser le rayonnement de sa communauté et le développement d'un milieu de vie de qualité pour ses citoyens. « Même si le développement résidentiel et commercial est demeuré assez stable au cours des 10 dernières années, ce n'est pas suffisant. Nous avons besoin de plus d'investissements pour conserver la qualité de vie de nos citoyens » avance M. Pierre Poirier maire de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Des stratégies porteuses pour l'avenir

Dans le but de stimuler son développement économique, la Municipalité croit qu'il est impératif de développer un positionnement régional fort. « La Municipalité souhaite revoir son image de marque afin d'assurer un développement social et économique durable. Notre territoire compte de nombreux attraits naturels de grande valeur et une offre touristique en toutes saisons. Il est impératif de les mettre de l'avant », explique M. Pierre Poirier.

Démarches à venir

La Municipalité entamera sous peu des démarches pour faire approuver ce nouveau nom auprès de la Commission de toponymie ainsi que du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). La décision finale du ministre est attendue au courant du printemps.

Suite à l'approbation du ministre, la Municipalité et le comité de la nouvelle image vont travailler à développer les nouveaux outils de communication qui accompagneront ce changement de nom et d'image. Le conseil souhaite une mise en place rapide de la nouvelle image, soit avant la fin de l'année 2019.

Un positionnement fort et distinctif

« Cette initiative nous permettra de consolider le positionnement de la Municipalité comme milieu de vie et destination récréotouristique de qualité et ainsi atteindre le plein potentiel de notre territoire », souligne M. Poirier. Les membres du conseil souhaitent de tout coeur que l'ensemble des citoyens s'unissent derrière ce projet et développent un sentiment d'appartenance et de fierté envers la nouvelle identité.

Pour plus d'information, visitez la section *Nouvelle image/Nouveau nom* de notre site Internet. Vous y trouverez les pages :

Démarches municipales, Documentation et Questions & réponses.

Partager

Copyright © 2017 Saint-Faustin-Lac-Carré, Tous droits réservés.

Vous pouvez changer vos préférences d'envoi ou vous désinscrire de cette liste d'envoi.

This email was sent to communications@sflc.ca

why did I get this? unsubscribe from this list update subscription preferences

Saint-Faustin-Lac-Carré · 100, Place de la Mairie · Saint-Faustin-Lac-Carré, Qc J0T 1J2 · Canada

mailchimp

6-2

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

De: Saint-Faustin-Lac-Carré <communications@sflc.ca>
Envoyé: 31 janvier 2019 16:23
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Barbara Campbell
Objet: L'Infaustin du 31 janvier 2019

Vos informations municipales du 31 janvier 2019

View this email in your browser

RENCONTRE D'INFORMATION NOUVELLE IMAGE

Le conseil municipal vous invite à participer à une rencontre d'information concernant le projet de doter la Municipalité d'une nouvelle image et d'un nouveau nom. Cette rencontre aura lieu le samedi 23 février 2019 à partir de 10 h, au Chalet de la mairie (120, Place de la Mairie).

Tel que prévu dans notre plan de communication, le maire, les conseillers et le comité de la nouvelle image seront sur place pour vous présenter ce projet d'envergure et échanger avec vous.

Nous tenons à vous rappeler que notre site Internet contient beaucoup d'informations sur ce sujet. C'est dans la section *Nouvelle image, nouveau nom* que vous retrouverez les 3 pages suivantes :

Questions & réponses
Démarches municipales
Documentation

MADELEINE LABBÉ, BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE

6-3

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

De: Saint-Faustin-Lac-Carré <communications@sflc.ca>
Envoyé: 7 février 2019 15:39
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Barbara Campbell
Objet: L'Infaustin du 7 février 2019

Vos informations municipales du 7 février 2019

View this email in your browser

MUNICIPALITÉ SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

SENTIERS GRATUITS : RAQUETTE ET RANDONNÉE

Février est arrivé et on peut s'attendre à ce que le soleil devienne de plus en plus présent. Chaussez vos raquettes, enfilez pantalon chaud, tuque et mitaines et profitez-en! N'oubliez pas que l'accès aux sentiers de raquette du Centre de ski Mont Blanc sont gratuits, de même que les sentiers du Parc Écotouristique (Pisciculture). Bonne randonnée!

RENCONTRE D'INFORMATION NOUVELLE IMAGE

Le conseil municipal vous invite à participer à une rencontre d'information concernant le projet de doter la Municipalité d'une nouvelle image et d'un nouveau nom. **Cette rencontre aura lieu le samedi 23 février 2019 à partir de 10 h, au Chalet de la mairie (120, Place de la Mairie).**

Tel que prévu dans notre plan de communication, le maire, les conseillers et le comité de la nouvelle image seront sur place pour vous présenter ce projet d'envergure et échanger avec vous.

Nous tenons à vous rappeler que notre site Internet contient beaucoup d'informations sur ce sujet. C'est dans la

section *Nouvelle image, nouveau nom* que vous retrouverez les 3 pages suivantes :

Questions & réponses
Démarches municipales
Documentation

ACTIVITÉS POUR LES JEUNES : INSCRIPTION

Local des Ados

Activités du 13 au 15 février : Épreuves de hockey, fondue au chocolat pour la St-Valentin et Pico Polo à la salle Bellevue.

SORTIE SPÉCIALE

Quoi : Glissades des Pays d'en Haut
Date : samedi 23 février, 8 h 30 à 18 h
Coût : 20 $ / personne (comprend le billet d'une valeur de 40 $ et le transport)

Formulaire d'inscription ici.

Places limitées. Priorité aux citoyens.
Date limite d'inscription : 20 février.
Informations : 819 421-0541

Camp d'hiver : 4 au 8 mars

C'est le temps d'inscrire vos jeunes de 5 à 12 ans pour une semaine de relâche divertissante à Saint-Faustin-Lac-Carré!

Formulaire d'inscription ici.

Imprimez et remplissez le formulaire, puis faites-le parvenir à l'hôtel de ville, accompagné de votre paiement. Faites vite, les places sont limitées. Priorité aux résidents!

Information : 819 688-2161, poste 258

HOCKEY DU MARDI : 10 À 99 ANS

6-4

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

: Saint-Faustin-Lac-Carré <communications@sflc.ca>
Envoyé: 19 février 2019 15:34
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Barbara Campbell
Objet: Envoi spécial : Entrevue du maire à TVCL

Dossier : Nouvelle image/nouveau nom

View this email in your browser

MUNICIPALITÉ
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Entrevue au sujet de la nouvelle image et du nouveau nom

Il y a quelques semaines, le conseil municipal a dévoilé son intention de doter la municipalité d'une nouvelle identité forte et distinctive au courant de l'année 2019. La télévision communautaire voulait en savoir plus, alors le maire Pierre Poirier a été invité à discuter de la question lors du journal télévisé.

Pour visionner l'entrevue sur le site de TVCL, veuillez cliquer ici.
(Le segment avec M. Poirier débute à 3:10 minutes.)

Dans cette entrevue le maire répond aux questions suivantes :

1. Pourquoi changer l'image et le nom de la municipalité?
2. Pourquoi avoir choisi le nom « Municipalité de Mont-Blanc »
3. Connaissez-vous la date de l'entrée en vigueur du nouveau nom?
4. Combien la ville prévoit-elle investir dans ce projet?
5. Y aura-t-il des frais pour les citoyens?
6. Les citoyens auront-ils l'occasion de se prononcer sur ce projet?

Note : Une petite erreur s'est glissée dans la présentation du maire. Concernant la date de l'enregistrement du nom de la montagne Mont Blanc à la Commission de toponymie, il a été mentionné 1995. Il s'agit en fait de 1975.

Pour plus d'information, visitez la section *Nouvelle image/Nouveau nom* de notre site Internet. Vous y trouverez les pages : Démarches municipales, Documentation et Questions & réponses.

Partager

Copyright © 2017 Saint-Faustin-Lac-Carré, Tous droits réservés.

Vous pouvez changer vos préférences d'envoi ou vous désinscrire de cette liste d'envoi.

6-5

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

De: Saint-Faustin-Lac-Carré <communications@sflc.ca>
Envoyé: 21 février 2019 16:36
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Barbara Campbell
Objet: L'Infaustin du 21 février 2019

Vos informations municipales du 21 février 2019

View this email in your browser

MESSAGE DU MAIRE - VIDÉO

6-6

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

: Saint-Faustin-Lac-Carré <communications@sflc.ca>
Envoyé: 21 mars 2019 15:28
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Barbara Campbell
Objet: L'Infaustin du 21 mars 2019

Vos informations municipales du 21 mars 2019

View this email in your browser

NOUVELLE IMAGE / NOUVEAU NOM

Une nouvelle étape a été franchie relativement au projet de changement de nom de la Municipalité. En effet, la Commission de Toponymie s'est prononcée, le 1er mars dernier, sur le nom proposé, soit « Municipalité de Mont-Blanc » et a fait parvenir à la Municipalité un avis favorable.

Le processus de changement de nom poursuit donc son cours avec l'envoi de la demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Parallèlement, un avis public a été publié le 20 mars dans le journal local et sur le site Internet municipal.

Cliquez ici pour consulter l'avis public.

PROGRAMMATION SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

6-7

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

De: Saint-Faustin-Lac-Carré <communications@sflc.ca>
Envoyé: 4 avril 2019 15:37
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Barbara Campbell
Objet: L'Infaustin du 4 avril 2019

Vos informations municipales du 4 avril 2019

View this email in your browser

ATELIERS POUR LES 3 À 6 ANS : INSCRIPTION!!

Initiation MULTISPORT

Premiers pas vers les sports : soccer, baseball, hockey.
Parcours et jeux afin de se familiariser avec les habiletés de base.
Animé par une éducatrice à l'enfance. Rendu possible grâce à la contribution du MEES

S'adresse aux enfants de 3 à 6 ans.
Samedis 13 avril, 4 mai et 1er juin
De 9 h à 10 h
Au Chalet de la mairie
25 $ / 1er enfant, 15 $ / enfant supp.
Priorité aux citoyens. Places limitées.

Inscription à l'hôtel de ville. Information : 819 688-2161, poste 258

DÉJEUNER DU MAIRE : 28 AVRIL

LE DÉJEUNER DU MAIRE

AU PROFIT DE CENTRAIDE

Centraide
Gatineau-Labelle
Hautes-Laurentides
Nous tous, ici

Commandité par :
• LES MARCHÉS •
Tradition
Marché Lac Carré

Le Déjeuner du maire est l'occasion rêvée de se régaler en bonne compagnie, et le tout, pour une bonne cause. Tous les dons amassés par Centraide seront redistribués à des organismes locaux!

Billets en vente à l'hôtel de ville :
Adulte : 15 $ en prévente ou 17 $ à la porte.
Enfant : 7 $ pour les 6 à 12 ans. Contribution volontaire pour les 5 ans et moins.

Dimanche 28 avril entre 9 h et 12 h, à la salle Bellevue (64, rue de la Culture)
Information : 819 688-2161, poste 258

NOUVEAU NOM, NOUVELLE IMAGE

Le conseil municipal précise sa vision et réaffirme sa position

Depuis 2015, la Municipalité s'est engagée dans un exercice de planification stratégique à court, moyen et long termes. On appelle cette démarche une Vision stratégique. Cette démarche a atteint son apogée le 2 avril dernier lors de son adoption officielle par le conseil municipal.

La modernisation de l'image de marque s'inscrit dans une volonté d'augmenter le pouvoir d'attraction de la Municipalité et constitue la première d'une série d'actions visant à promouvoir et développer le plein potentiel social, économique et environnemental de son territoire.

Lire le communiqué de presse complet ici.

Notez que la Vision stratégique sera disponible sur le **site Internet municipal** au cours des prochains jours.

PROGRAMMATION SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

Inscriptions : faites-vite, les cours commencent bientôt!

Voir la programmation complète ici.

Cours d'informatique sur tablette

Début le 12 avril

- **Information**

6-8

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

: Saint-Faustin-Lac-Carré <communications@sflc.ca>
Envoyé: 9 mai 2019 16:18
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Barbara Campbell
Objet: L'Infaustin du 9 mai 2019

Vos informations municipales du 9 mai 2019

Voir ce courriel dans votre navigateur.

AUDIENCE PUBLIQUE POUR LE CHANGEMENT DE NOM

Le 5 mars dernier, le conseil a adopté une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de changer le nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré en celui de Municipalité de Mont-Blanc.

Suite à l'étude du dossier, le MAMH a jugé opportun de demander à la Commission municipale du Québec de tenir une audience publique sur la demande de changement de nom en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9).

La date de cette audience publique n'est pas encore fixée. Dès qu'elle le sera, la population sera avisée au moyen d'un avis public, de la date, des règles de fonctionnement et des modalités pour y participer.

Finalement, suite à la tenue de cette audience publique, la Commission municipale transmettra son rapport au ministre qui rendra sa décision sur la demande de changement de nom.

Surveillez les prochaines publications pour de plus amples informations.

BAZAR DE LA GARE - 1001 TRÉSORS VOUS ATTENDENT

6-7

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

De: Saint-Faustin-Lac-Carré <communications@sflc.ca>
Envoyé: 4 avril 2019 15:37
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Barbara Campbell
Objet: L'Infaustin du 4 avril 2019

Vos informations municipales du 4 avril 2019

View this email in your browser

ATELIERS POUR LES 3 À 6 ANS : INSCRIPTION!!

6-9

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

De: Saint-Faustin-Lac-Carré <communications@sflc.ca>
Envoyé: 6 juin 2019 16:01
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Objet: L'Infaustin du 6 juin 2019

Vos informations municipales du 6 juin 2019 Voir ce courriel dans Internet

PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ ANNONCE DES DATES DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

Le 5 juin dernier, la Commission municipale a publié un avis annonçant les dates et heures auxquels se tiendra l'audience publique, ainsi que les règles de fonctionnement.

Il est important de noter que pour y participer, vous devez vous inscrire. Tous les détails sont dans l'avis public, **cliquez ici pour y accéder.**

L'audience aura lieu dans la Salle du conseil municipal, située dans l'hôtel de ville, aux dates suivantes :

- **Mercredi 3 juillet de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30**
- **Jeudi 4 juillet de 18 h 00 à 21 h 00**

Pour toute information sur la tenue de cette audience publique, vous devez contacter la Commission municipale au 1 866 353-6767 ou par courriel à l'adresse cmq@cmq.gouv.qc.ca.

6-10

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

De: Saint-Faustin-Lac-Carré <communications@sflc.ca>
Envoyé: 13 juin 2019 15:47
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Barbara Campbell
Objet: L'Infaustin du 13 juin 2019

Vos informations municipales du 13 juin 2019

Voir ce courriel dans Internet

OFFRES INTÉRESSANTES POUR AMATEURS DE GOLF

Offres préférentielles pour résidents

Encouragez l'économie locale et profitez d'offres avantageuses, tout en vous gardant en forme!

Nouveau pour la saison estivale 2019

Golf des Ruisseaux

819 688-2188
www.golflesruisseaux.ca

En Semaine
9 trous : 20 $ (régulier 23 $)
18 trous : 25$ (régulier 29 $)

Fin de semaine à partir de 13 h
9 trous : 23 $ (régulier 26 $)
18 trous : 30 $ (régulier 35 $)

** Sur présentation d'une preuve de résidence avec photo.*

Clinique de golf de groupe avec un pro de PGA Canada

Les lundis **17 juin**, **15 juillet** et **19 août**, à 10 h.
Durée de 1 h à 1 h 30, selon le nombre de participants.
*(*Un minimum de participants est requis.)*
40 $ / lundi (balles incluses et prêt de bâton au besoin)
Inscription obligatoire : 819 688-2188

Golf Royal Laurentien

ANNIVERSAIRE 1989 - 2019

819 326-5454
www.royallaurentien.com

50% de rabais sur :

- Voiturette
- Location d'équipement
- Panier de balles de pratique

Conditions :
À l'achat d'une ronde de golf 9 trous ou 18 trous APRÈS 16 h.
Valide tous les jours après 16 h. Ne peut être jumelé à aucune autre offre.
Sur présentation d'une preuve de résidence avec photo.

mont blanc
skimontblanc.com

Merci au Mont Blanc pour ses généreuses offres citoyennes 2019, avec les **Dimanches à petits prix** et la **Passe Nord.** L'hiver dernier, c'est 150 résidents qui en ont bénéficié!

1. **Contenants alimentaires en styromousse**
2. **Contenants alimentaires rigides (plastique # 6)**
3. **Emballages de protection**
4. **Panneaux d'isolation.**

De plus, il est très **important de bien nettoyer le polystyrène** avant de le déposer dans les contenants de récupération. Il faut rincer et retirer les étiquettes, pellicules d'emballage, tampons absorbants, enlever les clous, etc. **Plus de détails ici.**

PROJET DE CHANGEMENT DE NOM : RAPPEL

Le 5 juin dernier, la Commission municipale a publié un avis annonçant les dates et heures auxquels se tiendra l'audience publique, ainsi que les règles de fonctionnement.

Il est important de noter que pour y participer, vous devez vous inscrire. Tous les détails sont dans l'avis public, **cliquez ici pour y accéder.**

L'audience aura lieu dans la Salle du conseil municipal, située dans l'hôtel de ville, aux dates suivantes :

- **Mercredi 3 juillet de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30**
- **Jeudi 4 juillet de 18 h 00 à 21 h 00**

Pour toute information sur la tenue de cette audience publique, vous devez contacter la Commission municipale au 1 866 353-6767 ou par courriel à l'adresse **cmq@cmq.gouv.qc.ca**.

CONCERT AU PROFIT DE PALLIACCO LE 14 JUIN

CHEZ NOUS, LES OFFRES D'EMPLOI SE PROMÈNENT

Le vendredi 7 juin dernier avait lieu l'inauguration de la **Caravane de l'emploi de la MRC des Laurentides**.

La mission de la Caravane de l'emploi est de promouvoir les nombreuses possibilités d'emploi sur le territoire de la MRC lors des événements locaux ou même à l'extérieur de la région.

Pour plus de détails : **laurentidesenemploi.ca**

EMPLOYEURS : Vous êtes invités à faire parvenir vos offres d'emploi à la MRC : gdagenais@mrclaurentides.qc.ca.

NOUVEAU : RÉCUPÉRATION DU POLYSTYRÈNE

La MRC des Laurentides est fière d'annoncer qu'en plus des sites de dépôt existants dans les écocentres de Lac-Supérieur, Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts, 12 nouveaux sites d'apport volontaire de récupération du polystyrène viennent d'être mis en service. À Saint-Faustin-Lac-Carré, il a été installé **dans le stationnement situé à l'arrière de l'hôtel de ville.**

IMPORTANCE DU TRI ET DE LA PROPRETÉ

Afin que la récupération du polystyrène soit optimisée, il est primordial de séparer le polystyrène selon les 4 catégories :

6-1

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

: Saint-Faustin-Lac-Carré <communications@sflc.ca>
Envoyé: 18 juin 2019 11:00
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Barbara Campbell
Objet: Projet de changement de nom de la Municipalité - Audience publique

Avis aux citoyens de Saint-Faustin-Lac-Carré Voir ce courriel dans l'Internet

MUNICIPALITÉ
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Demande de changement de nom de la Municipalité
Faites-vous entendre lors de l'audience publique

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a mandaté la Commission municipale du Québec pour tenir une audience publique sur la demande de changement du nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré en celui de Municipalité de Mont-Blanc.

Depuis l'annonce de la tenue de l'audience publique, plusieurs personnes se sont questionnées à savoir à qui s'adresse cette audience.

La Municipalité tient à préciser que l'audience publique s'adresse à l'ensemble des personnes intéressées par la question du changement de nom, qu'elles soient en faveur ou non.

La Commission municipale recevra les écrits et entendra toute personne qui désire s'exprimer sur le sujet et transmettra par la suite son rapport à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Nous vous rappelons que pour déposer un écrit ou pour vous inscrire afin de vous faire entendre par la Commission municipale lors de la tenue de l'audience, la seule adresse courriel à retenir est la suivante : cmq@cmq.gouv.qc.ca.

Forward

Copyright © 2018 Saint-Faustin-Lac-Carré, Tous droits réservés.

Vous pouvez changer vos préférences d'envoi ou vous désinscrire de cette liste d'envoi.

This email was sent to communications@sflc.ca

why did I get this? unsubscribe from this list update subscription preferences

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré · 100, Place de la Mairie · Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec J0T 1J2 · Canada

mailchimp

6-12

Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier

: Saint-Faustin-Lac-Carré <communications@sflc.ca>
Envoyé: 20 juin 2019 16:01
À: Saint-Faustin-Lac-Carre, Barbara Campbell
Objet: L'Infaustin du 20 juin 2019

Vos informations municipales du 20 juin 2019 Voir ce courriel dans Internet

MUNICIPALITÉ SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

ATELIER DE MÉCANIQUE DE VÉLO - GRATUIT !!

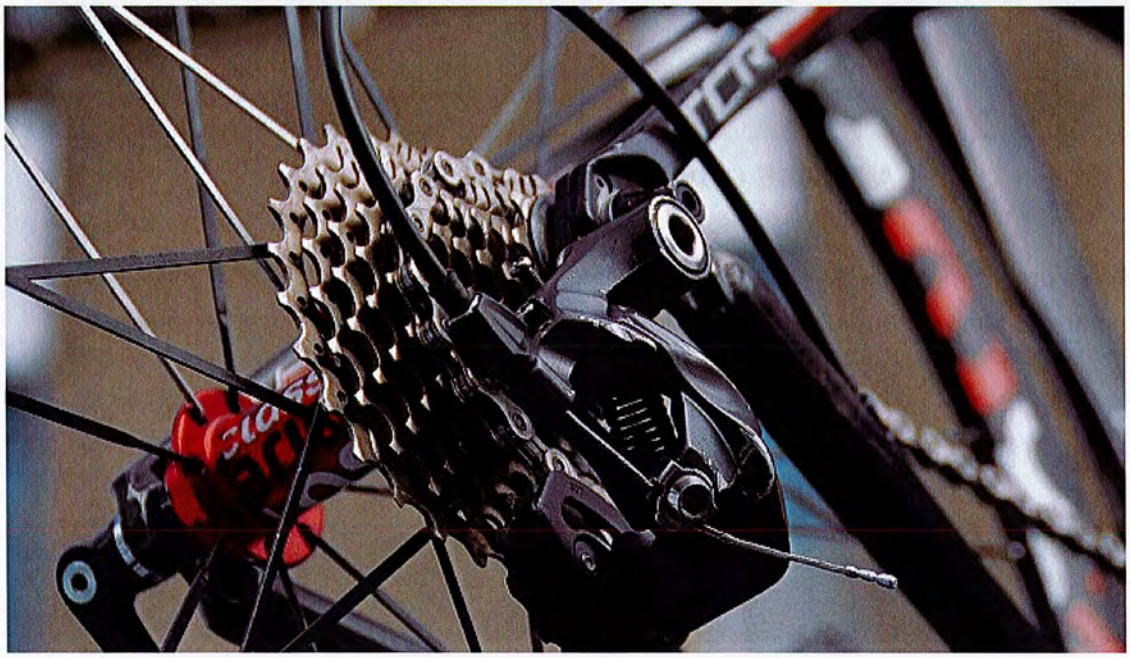

Le 22 juin, venez assister à un atelier de mécanique de vélo au Parc de la Gare - GRATUIT

À l'heure qui vous convient, entre 10 h 30 et 13 h, un pro sera disponible pour vous apprendre comment réparer une crevaison, changer la chaîne, ajuster les freins et les vitesses, etc.

Quand : 22 juin de 10 h 30 à 13 h (en continu)
Où : 420, rue de la Gare

Pourquoi ne pas profiter d'une randonnée en vélo sur le parc linéaire du P'tit Train du Nord ce samedi pour vous informer!

PLAGE DU LAC CARRÉ - OUVERTURE

LA PLAGE OUVRIRA LE SAMEDI 22 JUIN

Accès gratuit pour tous, sauveteur sur place de 12 h à 18 h tous les jours (sauf les jours de mauvais temps), carré de sable, toilettes, stationnement gratuit et débarcadère pour les embarcations non-motorisées.

NOUVEAU : Les toilettes publiques sont accessibles de 7 h à 20 h.

** FESTI-BIÈRE - CONCOURS EXPRESS #2 **

Au cours des prochains jours, procurez-vous votre passeport 2 jours en ligne et **courrez la chance de gagner une carte-cadeau de 50$ pour le restaurant Casey's de Mont-Tremblant!**

Pour participer, vous devez effectuer votre achat en ligne sur le site **FESTIBIERE.INFO** et vous serez automatiquement éligible au concours.

Faites vite, c'est votre dernière chance de vous procurer vos billets en ligne, car la prévente se termine le **24 juin 2019 à 23 h 59**.

Le nom du gagnant sera annoncé sur la page **Facebook de l'événement**, le 26 juin.

PROJET DE CHANGEMENT DE NOM : RAPPEL

Le 5 juin dernier, la Commission municipale a publié un avis annonçant les dates et heures auxquels se tiendra l'audience publique, ainsi que les règles de fonctionnement.

Il est important de noter que pour y participer, vous devez vous inscrire au plus tard le 25 juin. Tous les détails sont dans l'avis public, **cliquez ici pour y accéder.**

L'audience publique s'adresse à toute personne (résidente ou non résidente) intéressée par la question du changement de nom, qu'elle soit en faveur ou non.

L'audience aura lieu dans la Salle du conseil municipal, située dans l'hôtel de ville, aux dates suivantes :

- **Mercredi 3 juillet de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30**
- **Jeudi 4 juillet de 18 h 00 à 21 h 00**

Pour toute information sur la tenue de cette audience publique, vous devez contacter la Commission municipale au 1 866 353-6767 ou par courriel à l'adresse cmq@cmq.gouv.qc.ca.

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - BRAVO LES JEUNES!

En cette fin d'année scolaire, la Municipalité tient à féliciter TOUS les jeunes pour leurs efforts. Profitez bien de vos vacances estivales!

Nous tenons aussi à rappeler qu'en 2018 le conseil municipal a adopté une politique visant à encourager la persévérance scolaire.

Si votre jeune s'apprête à terminer son secondaire 5, la Municipalité aimerait l'inviter à un événement où ses efforts seront reconnus publiquement. Pour s'inscrire, il faut compléter le **formulaire d'inscription** disponible sur notre site Internet ou à l'hôtel de ville et nous le faire parvenir avant le 19 juillet.

24 JUIN : BONNE FÊTE NATIONALE!

Veuillez prendre note qu'en raison de la Fête nationale du Québec, les bureaux municipaux de l'**hôtel de ville** seront fermés le lundi **24 juin**.

Pour toutes urgences, telles que bris d'aqueduc ou arbre sur la chaussée, veuillez contacter le **911**.

LOCAL DES ADOS - HORAIRE D'ÉTÉ

De : Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier [mailto:dir.greffe@sflc.ca]
Envoyé : 26 juin 2019 11:34
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Cc : St-Laurent, Martin (CMQ) <Martin.St-Laurent@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Projet de changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carré - Audience publique 2 de 2

Bonjour,

Voici la suite de mon courriel précédent.

Les deux courriels ensemble contiennent 5 pièces jointes.

Bonne fin de journée

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe
Service du greffe
Tél. : (819) 688-2161 poste 235| Téléc. : (819) 688-6791
Courriel : dir.greffe@sflc.ca
Visitez-nous : www.sflc.ca

L'INFAUSTIN, inscrivez-vous par courriel pour vous garder à l'affût de l'actualité dans votre municipalité

Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

De :
A : Boite CMQ (MAMH)
Objet : Audience publique
Date : 7 juin 2019 17:43:01

Bonjour,
Je désire participer à l'audience publique sur la demande de changement de nom de la Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré.
N'étant pas disponible le 3 juillet, j'aimerais donc être entendu le jeudi 4 juillet.
Mon nom est Rémi Lacasse et j'aurai besoin de cinq minutes pour mon intervention.
Salutations,

Rémi Lacasse

-----Message d'origine-----
De : Renée-Christine Lazure []
Envoyé : 15 juin 2019 09:11
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Réunion du 3 juillet 2019 à la Mairie de St-Faustin -Lac -Carre

Sujet. Le changement de nom de la Municipalité de St Faustin Lac Carré.

A un de droit.

Je suis contre ce changement de nom de ma municipalité. J'y habite Depuis 36 ans et je veux maintenir ce nom.
Je ne peux être présente. Svp prendre en considération mon avis.

Renée-Christine Lazure

Envoyé de mon IPad. Merc.

De : René Heroux []
Envoyé : 25 juin 2019 18:26
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Cc : maire@sflc.ca
Objet : Audience publique SFLC

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous confirme mon intérêt à être entendu à l'audience publique sur le changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.
Une dizaine de minutes devrait suffire à m'exprimer sur le sujet.
Merci.

René Héroux B.Sc. urb.
Directeur Général

De : renelecompte
Envoyé : 18 juin 2019 13:33
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : audience publique changement de nom municipalité St-Faustin-Lac Carré

M. St- Laurent,

Je sollicite la possibilité de m'exprimer lors des audiences publiques sur l'objet en titre. Pour votre information, s'il ya lieu, ce sera impossible de me rejoindre entre le 19 et le 24 juin. Le temps nécessaire sera entre 10 à 15 minutes.
Merci de votre attention.

René Lecompte

Municipalité de
MONT-BLANC

Municipalité de
MONT-BLANC

Secteur St-Faustin

Municipalité de
MONT-BLANC

Secteur Lac-Carré

De :	Sebastien Millette
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Objet :	Audience Public Municipalité St-Faustin-Lac-Carré
Date :	11 juin 2019 10:08:55
Pièces jointes :	image001.jpg 18x24ConvertMunMontBlanc (2).pdf

---

Bonjour M. St-Laurent,

Je me présente, Sébastien Millette demeurant au 181 rue du Patrimoine, St-Faustin-Lac-Carré. J'ai 41 ans, je suis natif de St-Faustin et j'ai toujours habité le village, ma famille y habite également depuis 5 générations, mon arrière-arrière-grand-père Odilon Millette fut un des 5 premiers colons à venir s'installer ici suivant l'appel du Curé Labelle.

J'ai grandement à cœur mon village et son image. Je suis fortement pour le changement de nom, même que je suis une des personnes qui ont débuté le processus de changement de nom et en tant que professionnel et résident j'ai fait partie de l'étude de la vision stratégique avec la firme Urbacom. Je me suis amusé à créer un logo de cette nouvelle image de la Municipalité que je vous partage dans ce courriel. Ce logo n'est pas l'image approuvée, mais il vous démontre une image de nouveauté et attirante pour des commerçants ou promoteurs cherchant une municipalité jeune et nouvelle pour investir dans la région de Mont-Tremblant. Le nom de Mont-Blanc est un incontournable pour notre village et pour son futur. Cette montagne est notre emblème naturel, des centaines de milliers de gens passent chaque année au pied du Mont-Blanc et au cœur de notre village. Peu de gens se souviennent du nom St-Faustin-Lac-Carré, mais tous se souviennent et ont remarqué la Montagne.

Je vous fais part aujourd'hui de mon intérêt à participer à l'audience publique pour une période de 10min. Je suis disponible à votre convenance le mercredi 3 juillet ou le jeudi 4 juillet. Je suis disponible en tout temps par courriel ou sur mon cellulaire.

Merci à l'avance et au plaisir de faire votre rencontre.

Salutations distinguées

Sébastien Millette
Technicien en Architecture

De :	Sébastien Rhéaume
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Objet :	Changement de nom municipalité St-faustin-lac-carre
Date :	11 juin 2019 12:19:32

Bonjour, je vous fait part de mon opposition concernant le changement de nom de notre municipalité St-faustin-lac-carre.

Premièrement le budget projeté est irréel.

Deuxièmement il y a beaucoup d'autres priorités dans la ville que de changer de nom.

Troisièmement toute les frais de changement d'adresse, carte affaires des commerçant et tout ce qui s'y rattache est une dépense inutile dans notre communauté.

J'habite la ville depuis que je suis né et nous avons une certaine appartenance avec le temps à notre ville, et je voit que ceux qui son pour le changement son des gens issue d'un autre ville avec les années mais qui y habite depuis 2 ans(environ)

Merci de prendre en considération de mon opposition et mes sincères salutations à vous!

Dépensons l'argent ou c'est nécessaire et non pour plaire à certain!

Sébastien Rhéaume

De : Serge Brunet
A : _Boite CMQ (MAMH)
Date : 11 juin 2019 18:08:02

Je suis en désaccord avec le changement de nom.

De : Serge Lambert
Envoyé : 20 juin 2019 15:31
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom -- Saint-Faustin-Lac-Carré

Par la présente, je m'oppose catégoriquement au changement de nom de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Serge Lambert

De :	Suzie Page
A :	_Boite CMQ (MAMH)
Objet :	Changement de nom St-Faustin-Lac-Carré
Date :	12 juin 2019 07:01:58

Bonjour je ne suis pas d'accord avec le changement de nom

Suzie Pagé
Envoyé de mon mobile LG

-----Message d'origine-----
De : Sylvie Bourgault
Envoyé : 16 juin 2019 07:56
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Dossier: CMQ-67065

Bonjour,
Je suis d'accord avec le changement de nom de la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré, suite à la séance d'information qui eut lieu, j'ai entièrement confiance en nos élus. Ils représentent l'ensemble de notre population et ce sont des gens qui ont une très bonne vision pour notre futur. Par rapport aux coûts impliqués, tout à été expliqué et ça m'apparaît très raisonnable. Un comité incluant des citoyens à été formé il y a 4 ans, il y a eu consultation publique, des explications ont été fournis . Nos voisins nous offrent un bel exemple, qui aurait pensé qu'un jour le village de St-Jovite changerait de nom pour Mont-Tremblant? Etais-ce un caprice uniquement, j'en doute. Je suis résidente de SFLC depuis 28 ans comme propriétaire, je m'implique sur différents comités comme bénévole et je suis très ouverte à une meilleure visibilité de notre municipalité. Arrêtons d'avoir peur , si les gens avaient été plus ouvert lors de la fusion il y a quelques années à un changement de nom autre , serions nous à se poser encore la question. Devons nous argumenter encore longtemps sur la question, j'ai l'impression qu'on tourne en rond. Notre histoire ne se perdra pas pour autant, il y a tout simplement évolution .

Merci de votre attention,

Sylvie Bourgault

De : Yves Rosconi
A : _Boite CMQ (MAMH)
Objet : Demande de participation
Date : 8 juin 2019 14:15:31

Bonjour ,
Je réponds à l'avis public concernant la demande de changement de nom à la municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré et la possibilité d'être entendu à l'audience publique du jeudi 4 juillet en soirée.
J'aimerais faire une présentation verbale qui durera 3 minutes .
Merci de me confirmer sur votre page d'accueil l'horaire qui me sera alloué .
Bon week-end
Yves Rosconi , citoyen permanent de Saint Faustin Lac Carré

Envoyé de mon iPad

De : Yvon Audette [mailto:]
Envoyé : 16 juin 2019 14:00
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Fw: Commentaire concernant la demande de changement de nom de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Bonjour,

comme convenu avec l'un de vos représentants à qui j'ai parlé au téléphone la semaine dernière, je vous transmets copie du courriel que j'avais fait parvenir à la ministre le 13 avril dernier. Si M. St-Laurent souhaite me poser des questions, c'est avec plaisir que je me rendrai disponible pour les journées prévues (3 et 4 juillet).

En terminant, j'ajouterais que lors de la fusion des municipalités de Saint-Faustin et de Lac-Carré, il y avait eu une réelle problématique quant au nom que la nouvelle municipalité devait adopter. Les citoyens de Lac-Carré tenaient à conserver leur nom tandis que ceux de Saint-Faustin voulaient conserver le leur d'où la décision à la Salomon de grouper les deux noms. Pour ma part, je me serais bien satisfait que le nom retenu soit Saint-Faustin ce qui aurait englobé l'ensemble des lacs de la municipalité comme le lac Rougeau, de la Blanche, Larin, Ovale, de la Ripousse, Cornu, ... et bien évidemment Carré. Bien avant que la municipalité de Lac-Carré soit créée, le territoire était connu sous le nom de Saint-Faustin. Voilà pour la petite histoire.

Salutations

From: Yvon Audette

Bonjour madame Laforest,

j'ai pris connaissance des motivations de l'équipe du conseil de la municipalité dans sa volonté de changer le nom de la municipalité et je dois avouer que je trouve les justifications plutôt minces. Mais ce qui m'étonne le plus dans tout cet exercice est le fait que le Conseil puisse entreprendre de telles démarches dont les implications sont toutes sauf banales, sans que les citoyens puissent être consultés en bonne et due forme.

Par exemple, lorsqu'il est question d'un investissement majeur ou encore d'un changement de zonage ou même de modifications à la grille des usages, il y a alors possibilité pour la population de se prononcer. Dans le cas des changements au zonage, les citoyens vivant en périphérie de la zone concernée peuvent se prononcer et le Conseil ne peut ignorer cette volonté. Ici, dans le cas présent, il y a déjà eu une consultation de la population en 2008 sur le même sujet et il n'y a pas eu de suite à la démarche. Dix ans plus tard, le Conseil décide d'aller de l'avant sans véritable consultation au préalable si ce n'est qu'une rencontre ouverte à la population. Malgré les objections soulevées lors de la rencontre, le Conseil a décidé de poursuivre sa démarche tout en informant les citoyens qui s'y opposent de vous contacter. Pourquoi n'y a-t-il pas eu référendum ou sondage de la population avant d'entreprendre de telles démarches? La réponse tient au fait que la loi le permet. Or il est d'usage depuis plusieurs années que le Conseil organise un sondage auprès des citoyens avant d'entreprendre un projet collectif.

Il est à noter que lors des dernières élections municipales, le projet de changement du nom de la municipalité ne faisait tout simplement pas partie des projets de l'équipe du conseil en place.

Depuis 1973 que je suis propriétaire d'une résidence au lac Carré et mon père l'était depuis le milieu des années 60. Depuis que la fusion a été réalisée en 1996, jamais je n'ai entendu quelqu'un "décrié"r le nom de Saint-Faustin-Lac-Carré ni faire valoir que le nom démontrait "une image sans envergure" comme le laisse entendre la résolution 9973-02-2019 du Conseil.

Je pourrais développer davantage sur le sujet, mais je ne tiens pas à monopoliser votre temps plus qu'il n'est nécessaire. Je vous demande donc de tout simplement exiger de la Municipalité qu'un référendum soit organisé sur la question du changement de nom de la municipalité et qu'ainsi toute la population puisse se prononcer. Le nom de Saint-Faustin-Lac-Carré ne représente pas que le Conseil, il représente l'ensemble de sa population et à ce titre, il serait tout à fait normal qu'elle soit consultée avant de procéder à un changement de cette envergure surtout si l'on considère la faiblesse de l'argumentation du Conseil.

Je respecte la démocratie et je me plierai volontiers à la décision de l'ensemble des citoyens de ma municipalité qui aura la possibilité de se prononcer dans le cadre d'une véritable consultation telle un référendum.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courriel.

Salutations,

Yvon Audette

_Boite CMQ (MAMH)

De: jean-marie desjardins <>
Envoyé: 1 juillet 2019 22:49
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: dossier:CMQ-67065

Bonjour,je tiens à exprimer mon désaccord au changement de nom de Municipalité St-Faustin-Lac-Carré pour Municipalité Mt-Blanc.
St-Faustin et Lac-Carré sont des noms qui font partie de l'histoire de la région,c'est en 1874 que fut fondé la mission St-Faustin,le chemin de fer fait son arrivé près du Lac Carré en 1892,une gare y est ériger l'année suivante(gare qui à été cité monument historique en 1986).En 1894,l'église de St-Faustin est construite (l'église présente un intérêt patrimonial par sa décoration intérieur,oeuvre de l'artiste-peintre et décorateur: Toussaint-Xénépon Renaud).En 1933 instauration de la pisciculture provinciale de St-Faustin,très populaire dans les années 50,60 et 70 (en 1955 jusqu'a 100,000 visiteurs de partout dans la province et ce avant même l'invention de la télévision,les réseaux sociaux,les GPS et l'autoroutes des Laurentides).
1958, Maurice Paquin donne le nom Mt-Blanc a la montagne Dufour.

Références:Société histoire de la Ripousse

Pourquoi Mt-Blanc?Est-ce pour promouvoir le centre de ski Mt-Blanc ou comme disent les élus:commémorer une montagne.Des montagnes nous-en avons plus d'une,en 2013 la Commission de Toponymie a reconnue les Monts de la Repousse et Mont de L'Épouvante.Si les municipalités commencent a prendre le nom des commerces sur leurs territoire,nous allons bientöt avoir des Municipalité Cosco,Municipalité Walmart, Mc-Donald ,etc.
Plusieurs municipalités au Québec se sont distingués sans pour cela porter le nom d'un centre de ski ou une montagne,dans la région on peut penser a Ste-Agathe-des-Monts,Val-David,Ste-Adèle,Ste-Marguerite-du-Lac-Masson,St-Jérome.
Nos élus disent vouloir changer le nom pour un nom qui se démarque,mais si l'on GOOGLE Mt-Blanc on obtient:
Mt-Blanc centre de ski dans les Alpes
Mt-Blanc;stylo,montre,lunettes,parfum,etc.
Mt-Blanc;restaurent a Disraeli,Québec
Mt-Blanc;centre de ski dans la région de Mt-Tremblant
Mt-Blanc;Ricardo-recette de meringue
Mt-Blanc;salle de réception a Laval (groupe Madisson)
Alors que si l'on inscrit St-Faustin,on obtient Municipalité St-Faustin-Lac-Carré.
A la Commission de Toponymie il existe une vingtaines de nom Mt-Blanc dont des rues,sentiers,etc.Des montagnes Mt-Blanc ;il en existe une a St-Faustin-Lac-Carré mais aussi en Gaspésie et Bas St-Laurent.Si une personne de Montréal ou Trois Rivieres ou Québec ou autres inscrit Mt-Blanc sur son GPS ou va-t-il se retrouver?

Un changement de nom implique un changement d'adresse.
Pour les citoyens cela nécessite un changement auprès de services publiques(Hydro,téléphone),cartes assurance maladie,höpital,permis de conduire,connaissances,etc.
Pour les commerces,c'est un changement auprès de ses fournisseurs,ses clients,refaire les entëtes de lettres,cartes d'affaires,publicités,les véhicules commerciaux.Tous cela a un coüt.

Pour la municipalité,c'est aussi un changement auprès des fournisseurs,il faudra aussi engagé une firme d'infographie pour refaire un logo(a moins qu'ils prévoyaient utiliser le logo de Ski Mt-Blanc...OUPS).Il faudra remplacer toutes la papeterie,site internet,etc.Remplacer les panneaux de tous les immobiliers (bibliothèque,tennis,station de pompage mairie,etc.Remplacer les panneaux de bienvenue a toutes les entrées de la municipalité.Remplacer les décalques sur tous les véhicules de service.Remplacer les panneaux indiquant les noms de rues et les panneaux indiquant la distance a l'approche de la municipalité ainsi que les sorties.Tous ces changements ont un coüt,Qui payera?Je considère que le montant évalué par la municipalité n'est pas réaliste.Toutes ces dépenses sont sans aucunes garanties de résultats,de l'aveux du maire a la réunion du 23 février.

C'est pour ces raisons que je vous demande de refuser le changement de nom.
Merci.

Jean-Marie Desjardins

tel:

Mont-Blanc, le 29 juin 2019

Mémoire adressé à M. le Commissaire Martin St-Laurent
de la Commission municipale du Québec.

Dossier : Demande de changement de nom.

Mont-Blanc, vent de modernité

Je suis en accord avec la proposition du conseil municipal pour changer le nom de ma municipalité de St-Faustin-Lac-Carré pour Mont-Blanc pour des raisons d'unité, de développement commercial, de modernité et de démocratie.

UNITÉ

La fusion de deux noyaux villageois comporte un certain nombre de défis tant administratifs que politiques. Il est normal que les élus municipaux décident de « choisir leur bataille » et se concentre sur la réussite de ce regroupement municipal. C'est probablement pour ses aspects que le changement de nom, lors de la fusion, ne soit pas allé de l'avant. Après maintenant plus de 23 années, il est sain de proposer un nom unificateur, un peu européen et nous définissant précisément. La présence de la montagne Mont-Blanc sur la route Transcanadienne et son repère géographique qu'elle constitue en fait un référencement intéressant pour le nom de notre municipalité. De plus, nous mettons fin à une division de clocher pour une unité villageoise.

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

L'utilisation de Mont-Blanc dans la toponymie d'un commerce est beaucoup plus « sexy » que St-Faustin-Lac-Carré. Imaginons un commerce de matériel d'artiste par exemple, il est plus intéressant un dénomination « Atelier d'art

Mont-Blanc » que « Atelier d'art St-Faustin-Lac-Carré ». L'approche graphique est très différente et beaucoup plus attirante, le nombre de lettres à intégrer à une carte d'affaires ou à d'autres matériel publicitaire allège le contenu.

Dans le même ordre d'idée, l'achat en ligne n'est pas toujours simple avec St-Faustin-Lac-Carré : voici les déclinaisons auxquelles j'ai été confronté pour mes achats en ligne au cours des dernières années :
Saint-Faustin-LCarré
St-Faustin-Lac-Carre
StFaustinLacCarre
StFaustin-LCar
Et quelques autres que j'ai oublié. Il est arrivé que ce fut le code postal qui m'a permis de m'inscrire et de procéder à mon achat.

DÉMOCRATIE

Dans l'esprit de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* sanctionné le 15 juin 2017, j'implore la Commission municipale de respecter le courage politique de nos élus municipaux et de laisser la démocratie faire son œuvre. Le travail fait par le conseil dans ce dossier est impeccable; mise en place d'un comité composé de citoyens et de commerçants, consultation publique animée avec professionnalisme et droit de parole respectueux, processus bien expliqué et informations sur le site WEB.

Dans ce type de dossier, il est impossible d'obtenir l'unanimité. Et si nous attendons l'unanimité, nous tombons dans l'immobilisme. La population demande des conseils municipaux dynamiques, engagés et innovateurs, laissons-leur la chance d'exprimer leur vision.

La gouvernance de proximité, c'est l'imputabilité absolue de nos politiciens locaux. Les élections municipales sont statutaires et devraient se tenir à l'automne 2021 (à moins d'une modification pour le printemps 2022 (!)), les citoyens (pas seulement une minorité) peuvent s'exprimer alors sur les orientations et actions de leur conseil municipal. Ce sera regrettable que les nouveaux pouvoirs reconnus aux municipalités ne soient pas accompagnés

de geste concret de la part de l'État québécois reconnaissant leur légitimité d'action.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce mémoire.

Jackline Williams
Citoyenne

CC : Municipalité de St-Faustin-Lac-Carré

_Boite CMQ (MAMH)

De: Daniel Millette < >
Envoyé: 30 juin 2019 21:10
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: dossier cmq67065

a qui de droit je vous écrit pour signaler mon désaccord avec la municipalité de st-faustin/lac carré et surtout avec le conseils un il ont fait les démarche a partir du mois de mars moi je n'ais été consulte l'ensemble des citoyens n'ont pas été consulte et au printemps on apprend que la municipalité veut changer de non pour des raison de vus pour municipalité du mon blanc pourquoi pas municipalité de la croix car nous en avons une et bien visible! lac supérieur municipalité voisine n'ont pas changer de nom pour autant quand il ont presenter leur plans statistiques pour les 5 prochaines Anne ils on consulter la population il on fait une nouvelle cartes pour ce faire connaitre d,avantage une carte de 1221 kl de sentier de ski de fond raquettes et marche deux une année faste pour le cde de la mrc des Laurentides des investissement de 42 408 566 $ c'est pas rien et aussi le projet touristiques appeler les sentier des cimes va voir le en 2020 un projets de 20 millions bravos c'est bon pour la municipalité pourtant on a pas changer de nom pour cela !? la piste cyclable qui est bon pour l,été mais qui pour une certaine personnes on détruits la mannes de l'industrie touristique de la motoneiges de st-faustin/lac carre a mon tremblant pour c'est personne bien c,est de priver restaurant garage hotel etc de cette mane qu,est la motoneige ce n'est pas simplement changer de nom qui fait que tout devient facile c'est plutôt en incorporant c,est residents dans diver projet non en nomment un comité de quelque personne choisi non pris au hasard je n'ait jamais moi été consulter de quelque façon sur le changement de nom et en plus ce pas non plus la premiere fois que les gens se prononces en désaccord pour un changement de nom cela me fait dire que pour le conseil je ne suis qu'un payer de taxe pas plus et non un citoyen a part entire merci de m'avoir lu daniel p.s si possible avoir une confirmation que vous avec reçu et pris en consideration ma lettre merci

_Boite CMQ (MAMH)

De: Suzane Valois <>
Envoyé: 30 juin 2019 18:04
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: Changement de nom municipalité St-Faustin-Lac-Carré !

Je suis POUR le changement de nom et personnellement , je dis OUI à l'appellation Municipalité Mont-Blanc !!!

Merci,
Suzane Valois
Résidente

Envoyé de mon iPad

_Boite CMQ (MAMH)

De: Marc-Andre Bureau
Envoyé: 30 juin 2019 12:38
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: Audience Publique (Dossier CMQ-67065) pour le changement de nom de la ville de St-Faustin-Lac-Carre

Bonjours, mon nom est Marc-Andre Bureau , je suis proprietaire d'une maison a St-Faustin-Lac-Carre au XXXXXXXet je suis proprietaire.
Je vous ai deja envoyer un courier pour mon oposition contre le changement de nom.
Je trouve regrettable que notre maire s'acharme a continuer ces demarches quand il y a division au sein de la ville et qu'il avait pourtant dit au debut que s'il voyait de la division au sein de la population il laisserais tomber.
Donc je suis contre le changement de nom car j'aime le nom de notre ville, sa donne son cote charmand, tandis que Mont-Blanc , c'est un peu trop Mont-Tremblant.
Dernierement il y a un gros projet a la pisciculture et elle est venu ici malgrer que le nom soit encore St-Faustin...
Je pense que l'argent pour le changement de nom devrait etre investie sur nos infrastrusture .
Il y a deja eu la meme question de changement de nom par le passer et le monde on ete contre, donc je trouve que c'est de l'archarnement, car rien ne prouve que le changement de nom va attirer plus de touriste.
Doit mettre plus d'energie pour mettre notre ville en evidence au lieu de se battre avec ces citoyens pour faire changer de nom. Une petition avait ete signer et il y avait beaucoup de personne contre.
Moi j'aime ma ville et j'aime son nom qui est different des autres..
merci
Marc-Andre Bureau

Saint-Faustin-Lac-Carré, 29 juin 2019

À l'attention du Commissaire,

Je suis citoyenne permanente de la municipalité St-Faustin-Lac Carré depuis 2016. Toutefois, ma famille et moi sommes devenus citoyens villégiateurs de la municipalité en 2004.

Je suis en faveur du changement de nom de la municipalité pour plusieurs raisons. Même si la montagne Mon Blanc est bien connue autant dans Les Laurentides que dans la grande région de Montréal, la municipalité elle-même est méconnue de presque tous. À l'extérieur de la municipalité, nous sommes généralement contraints de nous identifier à la montagne Mont Blanc plutôt qu'à la municipalité elle-même, ce qui est plutôt étrange.

De plus, les différends récurrents de certains résidents des deux anciennes municipalités (St-Faustin d'une part et Lac Carré, d'autre part) font en sorte que l'on se sent exclus, comme nouveaux résidents. Je constate que les rancœurs du passé empêchent de regarder le futur, ce qui est malheureux pour une municipalité comme la nôtre où l'unité des forces est nécessaire pour son plein développement. Il est temps de mettre fin à cette situation.

Vu l'ensemble des circonstances, je peux aisément comprendre que les commerçants et entreprises hésitent à s'installer dans la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré. Pourtant, elle a tellement à apporter.

Enfin, en tant que villégiateurs, nous développons un sentiment d'appartenance un peu différent de celui du citoyen permanent. L'environnement et notre milieu social immédiat sont importants. On découvre les commerçants locaux. On s'associe à ce qui distingue notre milieu. Pour nous, cette distinction est sans contredit le Mont Blanc, un point phare de la municipalité. Les villégiateurs recherchent la paix, l'harmonie, une municipalité dynamique tournée vers l'avenir, mais qui sait respecter le passé des résidents d'aujourd'hui. Comme citoyenne permanente, j'ai les mêmes objectifs avec un sentiment d'appartenance encore plus fort et vivant.

Au-delà des inconvénients à court terme, comme le changement d'adresse, je crois sincèrement que le changement de nom insufflera à tous les résidents une énergie qui nous permettra enfin de regarder vers l'avenir.

Micheline Van Erum

_Boite CMQ (MAMH)

De: Sylvain Miller
Envoyé: 29 juin 2019 19:58
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: Dossier CMQ-67065

Dossier CMQ-67065, changement de nom de la municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré

Moi, Sylvain Miller, citoyen de Saint-Faustin-Lac-Carre tous les ans durant la période estivale, **suis opposé** au projet de changement de nom de la municipalité.

Le projet a été initié et poursuivi avec empressement sans que nous, les citoyens qui ne vivent pas à temps plein dans la municipalité, et qui la fréquentons principalement l'été et la fin de semaine, ayons le temps et l'opportunité de réagir pour s'y opposer.

Je n'adhère pas à la vision relatée par la municipalité a l'effet que, (selon la résolution du conseil 9973-02-2019) ***« Le nom « Saint-Faustin-Lac-Carré » a maintes fois été décrié au cours des années, démontrant une image sans envergure ; ».*** Je considère au contraire que Saint-Faustin-Lac-Carre est un nom aussi connu, sinon plus que celui de la station de ski « Mont-Blanc ». La notoriété de l'ancienne pisciculture est encore bien vivante et encore très connue des gens de mon âge.

Le nom Choisi « Mont Blanc » peut porter à confusion entre Mont-Blanc la ville et Mont-Blanc la station de ski parce que les deux entités ne sont pas adjacentes. Le même problème existe entre Mont-Tremblant la montagne et Mont-Tremblant le village. Aussi, Mont-Blanc et Mont-Tremblant sont phonétiquement assez similaires et on ne pourrait plus de nous distinguer aussi facilement.

Il n'est pas clair comment le fait de changer de nom permet à une municipalité de «développer son plein potentiel attractif et économique». La municipalité n'a aucune donnée qui supporte cette affirmation.

Sylvain Miller

Représentante comité nouvelle image

Afin d'assister les élus municipaux dans le projet de doter la Municipalité d'une nouvelle image et plus particulièrement d'un nouveau nom, un comité aviseur a été mis en place, avec le mandat de faire des recommandations au conseil sur le choix des actions à privilégier dans ses démarches auprès de la population.

Le conseil souhaitait réunir autour d'une même table, des personnes représentant bien la diversité de la communauté de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Les divers aspects couverts par les membres du comité se résument ainsi :

- Familles souches des deux grands secteurs : Lac-Carré et Saint-Faustin
- Villégiateurs et nouveaux citoyens
- Citoyens de longue date, ne provenant pas de familles souches
- Commerces divers, nouveaux et anciens
- Élus et fonctionnaires

Depuis plus d'un siècle, le portrait de la Municipalité s'est modifié à plusieurs occasions : morcellements et regroupements font parties de son histoire. La fusion plus récente des Municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré en 1996, regroupe deux territoires compris à l'origine dans celui de la Municipalité du Canton de Wolfe (1881).

En se fusionnant, ces deux municipalités pourtant très différentes l'une de l'autre, avaient beaucoup à s'apporter mutuellement. Lac-Carré, reconnue pour être la Municipalité des résidents permanents, souvent des travailleurs de la région immédiate, possédait un noyau de commerces et services de proximité, de même que des infrastructures urbaines. Saint-Faustin, quant à elle, était reconnue comme municipalité de villégiature et touristique. Elle apportait ses vastes étendues et ses nombreux cours d'eau. Malgré cela, près de vingt-cinq ans plus tard, il demeure encore aujourd'hui une coupure entre les deux grands pôles.

Depuis longtemps, le conseil municipal souhaitait régler cette question identitaire afin de tourner la page sur le passé et en ouvrir une nouvelle sur un avenir plus prometteur.

C'est ainsi qu'en 2015, en confiant un mandat pour l'élaboration d'une vision stratégique à la firme Urbacom, le conseil municipal souhaitait se donner les outils qui permettraient à la Municipalité de se démarquer et de prendre une place plus stratégique dans le développement de la région. Lors de l'élaboration de cette vision, des consultations ont vite fait ressortir qu'il était souhaitable et important de régler cette question identitaire tant souhaitée par plusieurs.

Aujourd'hui, Saint-Faustin-Lac-Carré compte 3556 résidents permanents (décret 2019) auxquels s'ajoute une population de villégiateurs presque aussi importante en nombre. Étant située entre les deux grandes villes de la MRC des Laurentides, Saint-Faustin-Lac-Carré est la porte d'entrée d'un des plus grands sites touristiques en Amérique du nord le mont Tremblant.

Même si Saint-Faustin-Lac-Carré a connu un développement résidentiel assez stable au cours des dernières décennies, ce n'est pas suffisant pour satisfaire aux obligations auxquelles doit faire face une municipalité, que ce soit au niveau du maintien des infrastructures qu'au niveau de la vie communautaire. Saint-Faustin-Lac-Carré se veut une communauté vivante et tournée vers l'avenir. Il est donc impératif de se doter de moyens afin que les citoyens, qui réclament une vie collective riche et active, puissent bénéficier des retombées engendrées par les changements à venir.

En tant que représentante du comité aviseur sur le changement du nom et de la nouvelle image de la Municipalité, je crois fermement que l'heure des contestations et des déchirements est chose du passé et qu'il est maintenant l'heure de se mobiliser derrière un projet de société et d'écrire ensemble cette nouvelle page d'histoire qui s'intitule ¨Municipalité de Mont-Blanc¨. C'est un nom évocateur, un emblème, une image forte, qui sauront, je l'espère, unir les forces des citoyens permanents, villégiateurs, commençants et entreprises afin de réussir ce projet innovateur de développement qui apportera aux générations futures le plein potentiel nécessaire pour conserver la qualité de vie souhaitée et bâtir ensemble l'avenir.

Sur une note plus personnelle, ma famille et moi sommes devenus citoyens villégiateurs de la municipalité en 2004. Mon conjoint et moi sommes résidents permanents depuis 2016 et l'un de nos fils planifie devenir citoyen permanent de la municipalité au cours de la prochaine année. En tant que villégiateurs, nous développons un sentiment d'appartenance un peu différent de celui du citoyen permanent. L'environnement et notre milieu social immédiat sont importants. On découvre les commerçants locaux. On s'associe à ce qui distingue notre milieu. Pour nous, cette distinction est sans contredit le Mont Blanc, un point phare de la municipalité. Les villégiateurs recherchent la paix, l'harmonie, une municipalité dynamique tournée vers l'avenir, mais qui sait respecter le passé des résidents d'aujourd'hui. Comme citoyenne permanente, j'ai les mêmes objectifs avec un sentiment d'appartenance encore plus fort et vivant. Au-delà des inconvénients à court terme, comme le changement d'adresse, je crois sincèrement que le changement de nom insufflera à tous les résidents une énergie qui nous permettra enfin de regarder vers l'avenir.

_Boite CMQ (MAMH)

De: daniel campeau <>
Envoyé: 29 juin 2019 15:10
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: Opposition au changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carré (dossier CMQ-67065)

Moi, Daniel Campeau résident de Saint-Faustin-Lac-Carre depuis ma naissance, je suis contre le changement de nom de la municipalité pour « Mont Blanc ». Je ne veux pas faire d'intervention en direct lors de l'audience parce je n'aime pas m'exprimer en public. Je suis contre le projet parce que:

- La municipalité n'a pas avancé d'argument démontrant comment le fait de changer de nom pourrait améliorer le potentiel de la municipalité, ni comment les frais encourus pour le changement seraient récupérés dû à un tel changement.

- Changer de nom ne devrait pas se faire sans consulter la population concernée. D'ailleurs, en 1996, lors de la fusion des municipalités de Saint-Faustin et de lac Carré, il y avait eu de très longues discussions au sujet du nom. Tous ceux concernés (citoyens et les deux administrations municipales) avaient choisi le nom de Saint-Faustin–Lac-Carré, parce qu'il alliait la notoriété de Saint-Faustin connu pour sa pisciculture et de Lac Carré connu de ceux qui empruntaient « le petit train du Nord ».

- Le nom (Mont Blanc) a été décrété sans faire appel aux citoyens. C'est le nom d'un commerce et d'un centre de ski qui ne reflète pas le vrai patrimoine de la municipalité. Par ailleurs, Mont Blanc et Mont Tremblant sont semblables, ce qui pourrait ajouter à la confusion qui existe déjà auprès des touristes qui visitent la région.

- Dans des publications dans les journaux le maire a laissé croire que le nom Mont-Blanc avait obtenu la faveur populaire alors que ça n'a jamais été discuté avec les citoyens. L'info du nord du 23 Janvier, relate :

« qu'aucune mesure ne serait prise sans l'assentiment de la population » (on n'a pas été consulté).
« On sent qu'il y a de l'appui dans la municipalité » (sur quoi se base le maire pour affirmer ça?)
« Le terrain a été sondé et toutes les réactions étaient positives » (c'est faux, à la séance d'information du 23 Février beaucoup de réactions étaient négatives)
« Si on sentait que l'acceptabilité sociale n'y était pas, on se rajusterait » (pourquoi n'ont-ils pas réagit à voir les nombreux noms sur la pétition?)

- Bref, je suis fièr de l'l'historique se rattachant à Saint-Faustin-Lac-Carré et je ne voudrait pas changer le nom pour « Mont Blanc ».

_Boite CMQ (MAMH)

De: Krisha Bell < >
Envoyé: 29 juin 2019 00:08
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: Changement de nom de SFLC

Bonjour,

Je vous écris pour dire 'oui' au changement de nom de notre municipalité. Je trouve l'initiative très positive et pense que ça donnera une nouvelle vie à notre village, ainsi qu'une identité. En tant que courtier immobilier, souvent en parlant avec des acheteurs potentiels dans notre région je dois expliquer où se situe SFLC. Le Mont Blanc se voit de l'autoroute et sera un repère positif et visible.

Mon adresse: XXXX SFLC. Céllulaire: (819)

Merci,

Krisha Bell.

Sent from my iPhone

_Boite CMQ (MAMH)

De: Warren Spurr <>
Envoyé: 28 juin 2019 23:58
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: Fwd: St Faustin Lac Carré - change ment nom

Regards

From: Warren Spurr <>
Date: June 15, 2019 at 13:14:17 GMT-4
To: ministre@mamot.gouv.qc.ca
Subject: St Faustin Lac Carré - change ment nom

Bonjour

J'aimerais juste vous aviser que je suis fortement POUR le changement de nom à Mont Blanc

Merci
Warren Spurr

Regards

Warren

Sent from my iPhone .
Please excuse any keyboard typing errors.

Warren Spurr

_Boite CMQ (MAMH)

De: Nicole Poirier <>
Envoyé: 28 juin 2019 16:05
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: Changement de nom Municipalité St-Faustin-Lac-Carré

Par la présente je confirme mon opposition au changement de nom de la Municipalité de St-Faustin-Lac-Carré pour Municipalité Mont-Blanc

On doit garder le nom de notre Municipalité St-Faustin-Lac-Carré, ce nom fait partie de notre histoire et le changement va apporter des frais pour la municipalité , donc pour les citoyens.

Gardons notre nom !

Nicole Poirier

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 28 juin 2019

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Objet : **Oui au changement de nom** – Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Madame la ministre,

Je suis natif de St-Faustin et descendant d'une famille de souche arrivée en 1875 à St-Faustin à l'époque du curé Labelle. Je tiens à souligner la volonté du conseil de ville à vouloir améliorer l'image de notre municipalité. Par le passé, j'ai déjà représenté notre municipalité dans un salon du tourisme à Montréal. La plupart des gens qui passaient reconnaissaient davantage le nom de nos attraits touristiques (ex: la Pisciculture, la Cabane à sucre Millette et le Mont-Blanc) que le nom de notre municipalité. Nous passions nos journées à expliquer que notre municipalité était située entre Ste-Agathe et Mont-Tremblant. Je crois personnellement qu'un nouveau nom comme municipalité de Mont-Blanc dans une région touristique comme la nôtre serait positif au développement de notre municipalité. Cependant, il serait important de garder les noms de St-Faustin et Lac Carré comme étant deux secteurs distincts de la municipalité. Mon souhait serait que les prochaines générations n'aient plus à expliquer où est localisé notre municipalité dans les Laurentides. Mon frère partage mes opinions !

Nous, futurs Blancois et Blancoises, signons cette lettre.

_____ _____

Stéphane Desjardins David Desjardins

Commission municipale du Québec
(Dossier CMQ-67056)
10, rue Pierre-Olivier Chauvreau
Mezzanine, aile Chauvreau
Québec (Québec) G1R 4J3

Montréal, le 28 juin 2019

Objet : Appui au changement de nom de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Aux membres de la Commission municipale du Québec,

Je suis Danika Couture-Peck, résidente de Saint-Faustin-Lac-Carré (XXXX) depuis ma naissance, soit depuis janvier 1995. Étant étudiante à la maîtrise à Polytechnique Montréal, je serai en conférence à Bad Honnef, en Allemagne, lorsque se tiendra l'audience publique concernant le changement de nom de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré. C'est donc pourquoi je me vois dans l'obligation de vous faire part de mon opinion par écrit plutôt que de vive voix le 3 ou le 4 juillet 2019.

Malgré mes études universitaires à Montréal, je suis encore très attachée à Saint-Faustin-Lac-Carré, le village dont je suis originaire. C'est pourquoi je tiens à ce que celui-ci se développe tout en conservant son caractère calme et serein. Pour avoir souvent eu le besoin d'expliquer où se situait Saint-Faustin-Lac-Carré, je sais à quel point ce nom ne marque pas les mémoires et comment malheureusement peu de gens connaissent de nom ce joli village. À l'inverse, dès que le Mont-Blanc est mentionné, tout comme sa proximité avec le Mont-Tremblant, pratiquement tout le monde sait de quel village il est question. Alors comment expliquer qu'en réalité beaucoup de gens connaissent et ont même traversé Saint-Faustin-Lac-Carré tout en ne se souvenant pas du nom de la municipalité? Il devient vite évident que ce très long nom nuit malheureusement à l'image du village. C'est donc en ce sens que j'appui fortement le changement de nom de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour la municipalité de Mont-Blanc.

Loin de moi l'intention d'effacer l'histoire de Saint-Faustin-Lac-Carré comme quelques-uns le craignent, je crois plutôt que pour atteindre les objectifs de croissance de la municipalité, il devient essentiel de changer le nom de cette dernière. L'histoire sera d'ailleurs loin d'être effacée puisque sous le nom Mont-Blanc, les secteurs de Saint-Faustin et de Lac-Carré demeureront.

Au cours des 20 dernières années, j'ai pu voir le village se développer à vue d'œil. Que ce soit l'aménagement du secteur de la Gare, l'organisation du Festival de la Bière ou bien les nouveaux projets qui se développent à la pisciculture, Saint-Faustin-Lac-Carré est une municipalité qui grouille d'activités et que ses citoyens apprécient

profondément. Le tollé que soulève la question du changement de nom prouve d'ailleurs ce point. Pour m'être présentée à la séance d'informations sur cette initiative du maire, j'ai pu constater que beaucoup craignent l'augmentation des taxes que pourrait entraîner ce projet et ce, malgré l'explication très claire du Conseil de Ville concernant la provenance de l'argent qui servira au financement du changement de nom et qui n'entraînera aucune augmentation de taxes. Cette séance d'informations a d'ailleurs été plutôt décevante à mon avis, vu le manque d'ouverture et d'écoute de la part de certains citoyens qui s'obstinaient à répéter les mêmes arguments défaits à maintes reprises. J'ose donc espérer que votre Commission saura faire la part des choses et voir tout le positif que pourrait amener ce changement de nom.

Sincères salutations,

Danika Couture-Peck
Étudiante à la maîtrise en génie mécanique à Polytechnique Montréal
Résidente de Saint-Faustin-Lac-Carré

St-Faustin-Lac-Carré, le 19 juin 2019

Commission Municipale du Québec
Dossier CMQ-67065
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec, Québec G1R 4J3
cmq@cmq.gouv.qc.ca

Objet : Changement de nom de la Municipalité de St-Faustin-Lac-Carré

A qui de droit,

Afin de préserver notre histoire et notre patrimoine, étant un citoyen de la Municipalité de St-Faustin-Lac-Carré et considérant que le changement de nom est une dépense superflue, je désire vous faire part de mon désaccord en référence au sujet en titre.

Considérant les coûts et conséquences qu'engendreront le changement de nom. Non seulement pour la municipalité, mais pour tous les commerçants et citoyens de celle-ci, tel que le changement d'affichage, d'adresse sur toutes les communications, lettres, enveloppes, brochures, site Web, lettrage sur les camions, publicité, cartes d'affaires, etc.

Considérant que les sommes budgétées pourraient servir à d'autres priorités, comme l'entretien des routes, le service internet, qui est encore inexistant dans mon secteur, le contrôle des moustiques, qui rendraient la vie extérieure plus agréable, et bien d'autres.

A noter que beaucoup de vacancier ne désirent plus se présenter dans les campings de la région en juin, à cause des moustiques et que certainement vous aurez la même problématique à la Pisciculture avec le fameux nouveau projet à venir.

De plus, en l'absence de réseau cellulaire, d'internet et la présence désagréable de moustiques, je songe éventuellement vendre ma propriété pour meilleur condition. Mais la question qu'on doit se poser, c'est : Est-ce que la valeur de ma propriété sera touché par tous ces inconvénients? De mon point de vue, le changement de nom n'augmentera pas sa valeur, ça c'est certain.

En fait, pour faire connaître et rendre populaire notre Municipalité, c'est par le biais d'**ACTIONS** et non de changement de nom. Comme par exemple, St-Élie de Caxton c'est fait connaitre par ses légendes racontées par Fred Pellerin ou St-Tite par son Festival Western.

Pour toutes ses raisons, prenez en considération que **je m'oppose** au changement de nom. Car pour moi, ce projet est à mon sens un coup de marketing qui laissera notre municipalité au même point et surement avec des dettes reliées à ce changement.

En espérant que mon opinion sera entendue et comprise.

Christian Gauthier

_Boite CMQ (MAMH)

De: Pat Wells <>
Envoyé: 2 juillet 2019 11:50
À: _Boite CMQ (MAMH)
Cc: Saint-Faustin-Lac-Carre, Danielle Gauthier
Objet: Municipalité St-Faustin-Lac-Carré

Bonjour

À qui de droit :

Par la présente j'aimerais exprimer mon opinion en faveur du changement de nom de la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré pour la municipalité de Mont-Blanc.

Je suis citoyen de St-Faustin-Lac-Carré depuis le 1er juin 2016, je me suis installé à SFLC pour plusieurs raisons mais en général l'accessibilité à une maison à un prix accessible fut un de mes choix, le territoire assez vaste peut devenir un potentiel incroyable pour le plein-air et ses activités, évidemment que le Mont Blanc peut jouer un rôle important dans ce projet de développement et pour l'avenir de la municipalité,

Ayant passé une partie de ma vie à Magog, je peux comparer SFLC à Bromont, il y a plus de 20 ans, je connaissais Mont Blanc car j'y allait skier mais j'ignorais qu'il y avait des municipalités en face de Mont Blanc, pour revenir à Bromont, j'ai vue l'évolution de Bromont au fils des années, nous y allions skier et on ignorait le village car il n'y avait absolument aucun commerce à cette époque, depuis Bromont centre de ski, les citoyens et la municipalité de Bromont se sont rassemblé et doté d'un plan stratégique pour l'avenir de Bromont, et on voit le résultat maintenant, un village charmant ou les gens veulent y passer du temps, soit pour ses boutiques, ses resto-bistro et la beauté du village et bien sur le plan économique les projets immobilier qui ont pousser un peu partout sur le territoire de la municipalité de Bromont ont permis le développement.

Je crois que le nom de Mont-Blanc comme municipalité va nous permettre de mettre en place le plan stratégique qui existe déjà et soumis en 2016, Mont-Blanc est connue de tous les skieurs de l'est du Québec, Ontario et États-Unis, mais St-Faustin-Lac-Carré est mal connue, aussi personne n'utilise le nom de la municipalité de façon adéquate, soit les gens disent '' je viens de St-Faustin, Faustin, Lac Carré et surtout personne ne l'écris de la même façon, je dois souvent commander en ligne ou remplir des formulaires et fréquemment je ne peux inscrire St-Faustin-Lac-Carré à cause du manque de place ou de l'accent é, etc…

Bref je vends un projet immobilier au pied du Mont Blanc et je suis obligé d'aller avec mes clients à Mont-Tremblant secteur Centre-ville (St-Jovite) pour prendre un café ou pour aller dans un resto car le village de SFLC est sans vie, je crois sincèrement que le changement de nom est la bougie d'allumage pour partir ce projet de citoyenneté et donner un avenir à notre village, d'autant plus que les la municipalité de Mont-Blanc aura ses secteurs tel que municipalité de **Mont-Blanc (secteur St-Faustin)** et la municipalité de **Mont-Blanc (secteur Lac-Carré)**, de cette façon les gens vont garder leur identités tel que Mont-Tremblant à garder la municipalité de Mont-Tremblant secteur (Centre-ville St-Jovite), la municipalité de Mont-Tremblant secteur (vieux-village Tremblant) et la municipalité de Mont-Tremblant secteur (Station de ski Tremblant),

Il faut comprendre l'objectif de changer le nom est de mon point de vue strictement marketing et n'est qu'une étape parmi plusieurs à venir pour l'avenir de notre municipalité. Bromont l'ont fait et ils ont connu un immense succès, voici un lien http://www.bromont.net/wp-content/uploads/2018/05/03_PlanDD-Final-Bromont.pdf qui donnent une idée à quelle point ce projet peut devenir rassembleur pour tous les citoyens, les commerces et le centre de ski Mont Blanc, c'est ensemble avec tous les citoyens que l'on va réussir, il s'agit d'un projet rassembleur que nous allons faire évoluer en communauté avec l'implication de tous et chacun et c'est pour cela que changer de nom est un geste palpable qui va nous propulser vers une municipalité avec une

santé financière, un aspect culturelle, un attrait agrico-culturelle et une destination plein-air que ce soit pour le ski, le vélo, les activités aquatiques, bref une municipalité où on veut y vivre à temps plein ou temps partiel.

Planifier l'avenir : l'engagement d'une communauté

Pour terminer ce graphique explique comment un plan stratégique peut fonctionner et changer l'avenir d'une municipalité.

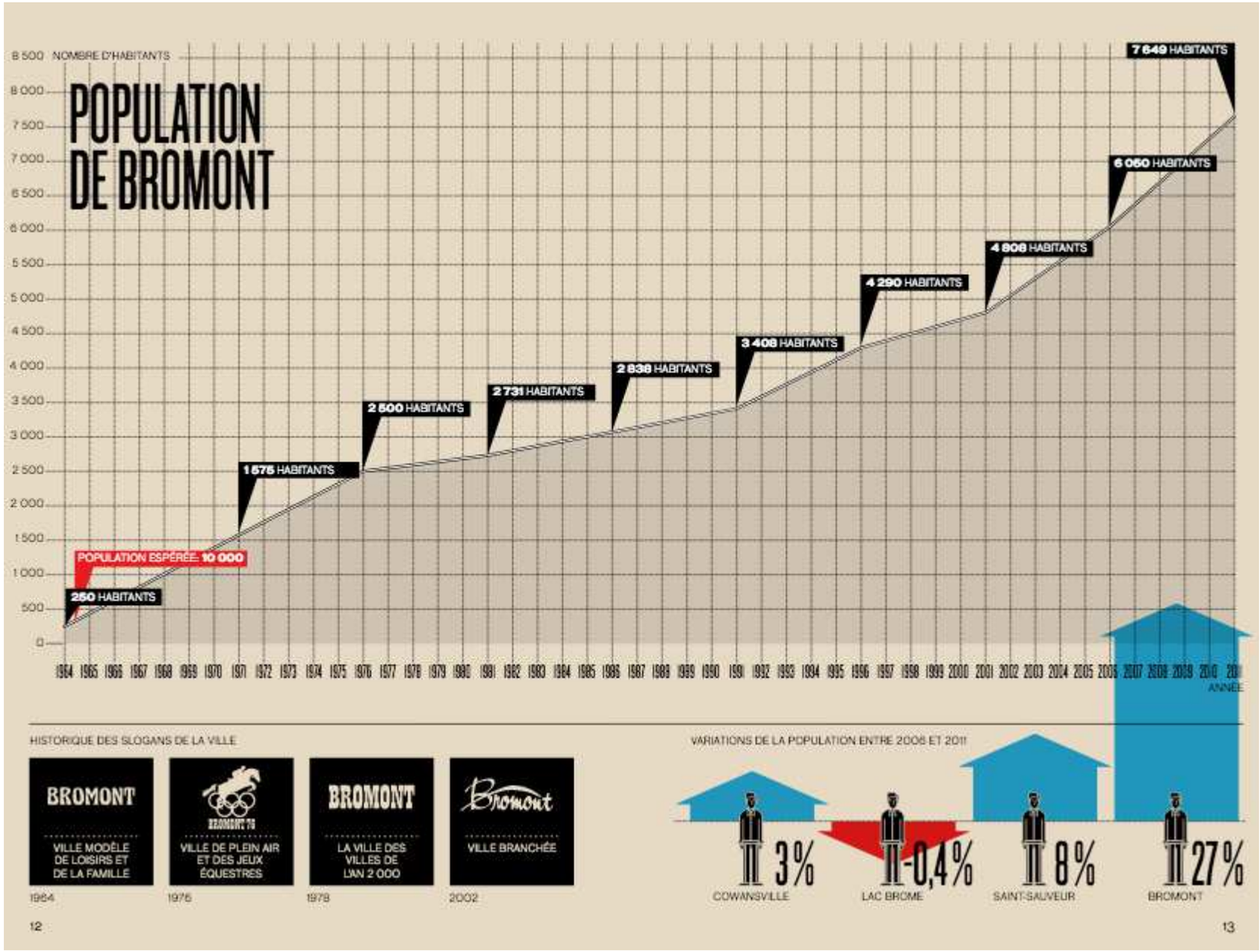
NOMBRE D'HABITANTS
POPULATION DE BROMONT
250 HABITANTS
POPULATION ESPÉRÉE: 10 000
1 575 HABITANTS
2 500 HABITANTS
2 731 HABITANTS
2 838 HABITANTS
3 408 HABITANTS
4 290 HABITANTS
4 908 HABITANTS
6 050 HABITANTS
7 649 HABITANTS
ANNÉE
HISTORIQUE DES SLOGANS DE LA VILLE
BROMONT
VILLE MODÈLE DE LOISIRS ET DE LA FAMILLE
1964
BROMONT 76
VILLE DE PLEIN AIR ET DES JEUX ÉQUESTRES
1975
BROMONT
LA VILLE DES VILLES DE L'AN 2 000
1979
Bromont
VILLE BRANCHÉE
2002
VARIATIONS DE LA POPULATION ENTRE 2006 ET 2011
3%
COWANSVILLE
-0,4%
LAC BROME
8%
SAINT-SAUVEUR
27%
BROMONT

12

13

Pat Wells
Directeur ventes | Sales Director
patwells@villageoasis.ca

www.villageoasis.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
L'information apparaissant dans ce message électronique est de nature légalement privilégiée et confidentielle. Si ce message vous est parvenu par erreur et que vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes, par les présentes, avisé que tout usage, copie ou distribution de ce message est strictement interdit. Vous êtes prié de nous réexpédier immédiatement ce message et de le détruire par la suite.

CONFIDENTIALITY NOTICE
The information contained in this message is legally privileged and confidential. In the event of a transmission error and if you are not the individual or entity mentioned above, you are hereby advised that any use, copying, or reproduction of this document is strictly forbidden. Please return this message and delete it from your files.

Le 03 juillet 2019,

À qui de droit,

Bonjour à vous,

Mon nom est Alain Lauzon natif du Lac-Carré et y habitant depuis 56 ans. Depuis mon adolescence je me suis toujours impliquer dans ma municipalité de Lac-Carré, que ce soit en tant que membre du comité de loisirs ou en tant que président du comité des loisirs. C'était prioritaire pour moi que de faire partis de la communauté.

Lorsqu'il y a eu fusion des municipalités de Lac-Carré et St-Faustin, j'étais conseiller au Lac-Carré et si les 2 noms des municipalités fusionné de se retrouvait pas dans le nom de la nouvelle municipalité, et bien ça ne passait pas. C'est devenu St-Faustin-Lac-Carré, un nom qui ne veut absolument rien dire.

Depuis 2009, je suis redevenu conseiller pour St-Faustin-Lac-Carré, dans le but de faire bouger les choses à la municipalité et de faire de notre municipalité un beau coin de pays intéressant à y vivre. On a une vision à long terme pour cet avancement, dont un changement de nom plus accrocheur et reconnaissable et qui reliera à tout jamais les 2 municipalités en une seule, soit Mont-Blanc.

Alain Lauzon

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Ivry-sur-le-Lac

Ivry-sur-le-Lac, le 28 juin 2019

Monsieur Gilles Bélanger
Directeur général
Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré
100, Place de la Marie
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2

Objet : **Lettre d'appui à votre demande de changement de nom**

Monsieur Bélanger,

Suite à votre demande à la Ministre des affaires municipales (MAMAH) pour changer le nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour celui de Municipalité de Mont-Blanc, la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac confirme, par la présente, son appui à votre projet et reconnaît la portée régionale de celle-ci.

Nous vous souhaitons du succès dans vos démarches.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le maire,

Daniel Charette

601, chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac (Québec) J8C 2Z8 | téléphone : 819.321.2332 | télécopieur : 819.321.3089

Noms : Michel Bédard

Jeanne Bédard

Résidents depuis 47 ans

Sujet : Changement de nom de notre municipalité

Depuis la fusion de la municipalité St-Faustin et celle du lac Carré, les citoyens ont continué à s'identifier à leur village respectif, le nom St-Faustin Lac Carré n'aidant pas.

Ce nom n'est pas très original et est beaucoup trop long, il n'entre pas dans les cases lorsque l'on rempli des document officiels.

Notre village grandi et est de plus en plus un village touristique, nous devons avoir un nom court, représentatif et facile à retenir. TÔT OU TARD, NOUS DEVRONS CHANGER DE NOM LE TEMPS EST VENU.

Le nom soit de St-Faustin ou le nom Lac Carré ne pouvant faire l'unanimité, le nom de MONT BLANC serait approprié car c'est cette montagne qui domine le village et il y aurait une continuité avec :

Mont-St-Sauveur, Mont Blanc et Mont Tremblant.

Nous louons des chalets à courts termes depuis 25 ans, nos client se situent très bien quand on dit Mont- Blanc mais se questionnent quand on dit St-Faustin Lac Carré.

Faisons donc un effort et dotons nous d'un nouveau nom qui représente bien notre village et dont nous serons fiers ainsi que ceux qui nous suivent.

Moi, Félix Monette, ma conjointe Hélène LeBouthillier, et mon fils Gabriel Monette (25 ans) résidants tous au 1912 chemin du lac de la ripousse (J0T 1J 2) sommes fermement opposés à ce que notre municipalité change de nom parce que:

1) Le projet a été initié par l'administration municipale sans avoir d'abord consulté la population à ce sujet. Il s'est poursuivi jusqu'à l'enregistrement en dépit d'une pétition, d'un tollé d'opposition, et sans avoir adressé les questions, les commentaires et les mises en garde des opposants au projet.

2) On ne voit pas en quoi changer de nom ajoute au développement économique d'une municipalité.

3) Un sondage avait été fait dans le passé et les gens s'étaient prononcés contre un changement de nom. Aucun nouveau sondage n'a été fait récemment prouvant que l'opinion des résidents a changé.

4) Nous sommes attachés au nom actuel. Il représente l'histoire et la culture, notamment de par son lien avec le site patrimonial connu au delà de la municipalité comme étant « l'ancienne pisciculture de Saint-Faustin ».

5) Le nom (Mont Blanc) a été choisi unilatéralement par l'administration et un petit groupe de travail. C'est contraire à la démocratie, surtout celle d'une petite municipalité.

Nous ne souhaitons pas faire d'intervention en direct lors de l'audience parce nous ne nous sentons pas confortable à nous exprimer en public, mais tenons à ce que notre opposition soit enregistrée.

Félix Monette, représentant toute la famille résidant à la même adresse.

_Boite CMQ (MAMH)

De: Cécile fleurant <>
Envoyé: 2 juillet 2019 21:03
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: Dossier CMQ-67065

À qui de droit,

Par la présente, je désire m'opposer au changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.

Il m'apparaît inconcevable que mon village porte le nom d'un centre de ski qui a choisi le nom Mont-Blanc uniquement à des fins commerciales, en copiant la célèbre montagne d'Europe. Certains ont avancé l'argument que la montagne elle-même porte officiellement ce nom, mais cela s'est fait bien des années après l'ouverture du centre de ski et toujours en référence à ce dernier. Comment peut-on penser à doter un village riche d'histoire du nom d'un commerce qui tire son nom d'un mont européen? Qu'en est-il de notre identité dans ce choix?

Selon le maire Pierre Poirier, Mont-Blanc s'avère un nom rassembleur pour notre municipalité. Mais force est de constater que, bien au contraire, il sème la discorde au sein de la population. En effet, nous avons été consultés à deux reprises depuis la fusion des municipalités de Saint-Faustin et de Lac-Carré en 1996, et chaque fois, c'est le nom de Saint-Faustin–Lac-Carré qui s'est démarqué. À la suite de la deuxième consultation, en 2008, le maire Pierre Poirier s'est engagé à ne plus revenir sur ce sujet tant qu'il serait maire, la population s'étant clairement exprimée.

Voilà que le conseil municipal entreprend cette année des démarches pour changer le nom de notre municipalité, et cela sans mandat électoral. En effet, lors de la dernière campagne électorale municipale, ce sujet n'a jamais été abordé.

Compte tenu des éléments ci-haut mentionnés et d'une pétition par laquelle de nombreux résidents se sont opposés au changement de nom, il m'apparaît essentiel qu'un référendum ait lieu. J'en appelle donc à la démocratie, si chère à une société comme la nôtre. La paix sociale de notre village en dépend.

Merci de votre attention,

Cécile Fleurant

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 2 juillet 2019

Commission Municipale du Québec
(Dossier : CMQ-67065)
Sujet : Changement de nom, Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Envoyé par courriel; cmq@cmq.gouv.qc.ca

M. le Commissaire,

Mon nom est **Luc David**. J'ai 46 ans. Je suis issu d'une famille souche et résident de la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré.

Je suis impliqué au sein de ma communauté de longue date parce que j'ai toujours à cœur le bien être des citoyens de ma municipalité.

Je vous présente un mémoire sur le **changement de nom et d'image** que la municipalité projette.

Depuis 2011 je suis copropriétaire du développement domiciliaire Le Carré des Pins situé au cœur de la municipalité.

Initialement une étude de marché du projet estimait la vente des 56 lots desservis par adduction d'eau et d'égouts sanitaires sur une période de 10 ans comparativement à des projets similaires dans les villes avoisinantes.

Huit (8) ans plus tard, le projet en est seulement à 30 terrains vendus soit un taux de vente de seulement 53%.

En tant que responsable des ventes, les commentaires les plus fréquemment énoncés auprès d'acheteurs potentiels visaient surtout le manque de commerces et d'entreprises ainsi que le taux élevé de taxation pour les services municipaux offerts.

Donc, vous comprendrez que pour obtenir un taux de taxation plus compétitif et augmenter les services municipaux la solution passe par l'augmentation du nombre de résidents.

Je suis convaincu que l'adoption du nom « Municipalité de Mont-Blanc » stimulera fortement l'implantation de nouveaux commerces et entreprises et attirer par le fait même de nouveaux citoyens fiers de s'établir chez-nous.

En conclusion, pourquoi **ne pas se rallier à un nom géographiquement plus identifiable** à notre belle région des Laurentides tout en conservant nos précieuses origines.

Vive la municipalité Mont-Blanc !

Merci de m'avoir permis de m'exprimer sur un sujet qui me tient à cœur.

Cordialement,

Luc David

_Boite CMQ (MAMH)

De: Sophie Lachambre < >
Envoyé: 2 juillet 2019 18:40
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: changement de nom Saint-Faustin-Lac-Carré pour Mont-Blanc

Je, Sophie Lachambre, XXXXXXX

Je suis résidente de la municipalité depuis 5 ans, et un autre 5 ans auparavant.

Je travaille pour une entreprise locale, Me Alexandra Côté, notaire, qui a son entreprise au 2375, rue Principale à Saint-Faustin-Lac-Carré, depuis 5 ans.

Je suis favorable au changement de nom puisque je suis certaine que cela apportera un développement de commerces et le maintien et la croissance de nos entreprises dans notre municipalité.

Merci de l'attention que vous porterez à notre demande.

Sophie Lachambre

Envoyé à partir d'Outlook

AUDIENCE PUBLIQUE

Demande de changement de nom

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Présentation :

René Héroux B.Sc. urb.
Directeur-général
Station Touristique du Club de Golf Royal Laurentien
Directeur du Service de l'urbanisme de la MSFLC de 1990 à 2002

Notre entreprise :

- La Station Touristique du Club de Golf Royal Laurentien c'est une offre de 23 chalets locatifs;
- Un parcours de golf 18 trous de renommée nationale;
- Des forfaits vacances;
- Des événements (Tournois, mariages, réunions d'affaires, journées d'activités, anniversaires, etc.;
- Un centre de location de motoneiges;
- Un centre récréatif où se déploie différents services et activités pour nos différentes clientèles (Piscine, plan d'eau, jeux extérieurs, sentiers pédestres, ski de fond, raquettes, buanderie, salle de jeux, salle de réunion, gym., spa, etc.;
- Un parc immobilier privé et terrains en montagne à vendre;
- Un tout nouveau projet intégré d'habitations en copropriétés de 60 unités individuelles dont la construction de notre maison modèle s'amorcera à l'automne 2019;
- Le CGRL emploi de 80 à 100 personnes en période de pointe (avril à octobre) et environ 35 personnes à temps plein à l'année;
- Nous avons environs 250 fournisseurs avec lesquels nous transigeons en façon régulière;
- Nous évaluons à plus de 900 000 transactions externes annuellement (courriels, lettres, demandes d'informations, suivis, etc.;

Points saillants pour notre entreprise :

- Le nom actuel de notre municipalité nous donne droit à d'innombrables questionnements sur notre position géographique autant pour nos fournisseurs que pour notre clientèle touristique;

- Nous considérons l'entité municipale comme un partenaire d'affaires et nous sommes d'avis que nous devons nous inscrire avec eux dans un mode de vision stratégique de développement permettant d'abord de **s'identifier** afin d'entamer ce processus;

- « L'identitaire municipal », depuis la fusion des municipalités de Saint-Faustin et de Lac-Carré en 1996, n'a jamais été clair, et ce, même après un plan d'urbanisme renouvelé et des investissements à l'intérieur du secteur villageois de Lac-Carré (entre autres, PPU de la Gare);

- Le Mont-Blanc comme entité physique est un identitaire neutre qui ne défient pas les attractions et vocations des deux secteurs villageois;

- Les deux secteurs villageois sont complémentaires dans leurs vocations territoriales, SF étant la vocation de villégiature et récréotouristique, le centre villageois de LC, étant le centre de services personnels et professionnels, en plus d'offrir les services municipaux de loisirs, tels; tennis, plage, parc de la gare, parc linéaire Le P'tit train du Nord, bibliothèque, etc.;

- Ce sont les volontés du milieu, organismes, associations, citoyens et pouvoir politique qui peuvent guider et projeter une image cohérente du développement des ressources qui sont représentatives du territoire municipal. Les démarches municipales entreprises jusqu'à présent (rencontres publiques de consultation, différentes politiques municipales, vision stratégique, plan d'urbanisme, PPU, etc.) démontre cette volonté d'harmonisation et de développement des ressources;

- Pour avoir été aux commandes du Service de l'urbanisme de 1990 à 2002, le Mont-Blanc était connu de la clientèle municipale des 4 coins de la province et était une référence géographique très accessible;

- La Station Touristique du CGRL est consciente des dépenses inhérentes à cette modification de nom, toutefois, nous voyons cela comme un investissement à long terme;

- C'est au milieu, organismes, associations, citoyens et pouvoir politique d'être créatif et de définir les bases de relations et d'actions harmonieuses et cohérentes afin de positionner davantage cette belle municipalité du Québec.

- L’appellation de la Municipalité de Mont-Blanc nous convient prioritairement.

Merci.

René Héroux B.Sc. urb.
Directeur-général
Station Touristique du Club de Golf Royal Laurentien

Expéditeur: Christian Naud <>
Date: 3 juillet 2019 à 18:21:15 UTC−4
Destinataire: "cmq@cmq.gouv.qc.ca" <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet: Municipalité de Mont-Blanc, pourquoi pas (Dossier CMQ-67065)

Bonjour

Je suis résident de St-Faustin-Lac-Carré depuis 2007 soit plus de 12 ans maintenant.

Avant mon arrivée dans la campagne avoisinant ce petit village des Hautes-Laurentides, SFLC rimait pour moi a une autre pancarte sur la 117.

Quand au printemps dernier nous avons été informé de la possibilité de changer le nom de SFLC pour Municipalité de Mont-Blanc, mes sentiments furent partagés mais avec le recul, je crois que c'est une très bonne idée.

En plus d'être un excellent repaire visuel pour les gens qui voyagent sur la 117, le Mont Blanc fait partie positivement de l'histoire de notre municipalité.

J'ai toujours trouvé déplorable que plusieurs municipalités qui avaient un nom a caractère religieux aient changé de nom au fil des ans. L'Annonciation, Saint-Lin et Saint-Jovite entre autre.

Par contre, il semble que ce mouvement de laïcité fait maintenant partie de la vie du décor québécois et SFLC ne ferait qu'embarquer dans le train elle aussi.

Mont Blanc, pourquoi pas, il y a bien Mont-Laurier, Mont-Tremblant, Mont-Carmel, Mont-St-Michel et j'en passe plus qu'une

Plaise au ministre d'accepter la demande de changement de nom pour que nous puissions prochainement, ma famille et moi, être de fiers citoyens de la Municipalité de Mont-Blanc.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à mon petit texte et vous souhaite la plus agréable des fins de journée

Christian Naud

Dossier CMQ-67065

PS Avez vous remarqué mon abréviation SFLC, un autre argument, pas le plus pesant mais je préfèrerait de loin écrire Mont-Blanc. C'est 11 lettre de moins

_Boite CMQ (MAMH)

De: pauline poirier <>
Envoyé: 3 juillet 2019 21:21
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: changement de nom Municipalité ST-Faustin lac carré

3 juillet
2019

par la presente je veux vous dire mon opposition a ce changement de nom st faustin existe depuis plus de cent ans et se sont nos ancetres qu il lon fondés de peine et de misere et cest surprenant de savoir combien de personne connaisse notre ville et je trouve que cest une depense inutile pourquoi ne pas prendre cet argent pour des chose plus utiles ceci est mon opinion Pauline Poirier Cuerrier

_Boite CMQ (MAMH)

De: Mirka Léveillé <>
Envoyé: 4 juillet 2019 08:08
À: _Boite CMQ (MAMH)
Cc: Marc-Andre Bureau
Objet: Dossier CMQ-67065 / changement de nom de la ville de st-faustin-lac-carre

Bonjour, je suis contente que vous nous laisser, nous les citoyens, s'exprimer sur un enjeu aussi important.

Je demeure au XXXXX et j'y suis depuis 11-12 ans. Je ne suis pas native d'ici mais j'ai fièrement choisi la ville de st-faustin-lac-carre pour y habiter et j'ai également choisi d'élever mes enfants dans cette belle ville.

Il y a deja plusieurs années, la ville a changé de nom et les citoyens ont acceptés ce changement. Tous ensemble vous êtes parvenu pour appeler la ville avec ce long, oui certes mais, St-Faustin-Lac-Carrée. Vous ne trouvez pas ce instable une ville qui change de nom plus qu'une fois.

Pourquoi quel raison changer de nom, mieux se faire connaitre? Notre maire explique que beaucoup de gens connaissent Mont-Blanc mais pas St-Faustin. Entre vous et moi, si vous faites sondage et vous demander ou es le mont-blanc, tout les skieurs vont te répondre laurentides mais les autres vont te répondre en France. Si vraiment on veut se faire connaitre, ce n'est pas en changeant de nom pour une xieme fois que tu vas marquer le coeur des gens, au contraire. Il y a tellement d'impact un changement de nom pour les citoyens, pour les indications, publicité, compagnie, ect. Prenez le budget réserver au changement de nom pour mettre de la beauté à la ville, pour faire des publications et encore mieux organiser et encadré les festival, ouvrir la porte a des projet comme celui de la pisciculture.

Je ne vois pas aujourd'hui pourquoi on va perde notre temps sur un changement qui a été voté il y a des années de ca. Voyons en avant, ne répétons pas les mêmes étapes encore et encore.

Merci de prendre le temps de lire

Mirka Léveillé
Fière citoyenne de St-Faustin-Lac-Carré

_Boite CMQ (MAMH)

De: Virgil Rubini <>
Envoyé: 4 juillet 2019 08:33
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: Changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

A qui de droit,

Notre entreprise, fabrique de chocolat pour l'exportation, est établis à Saint-Faustin-Lac-Carré depuis moins d'un ans maintenant. Nous avons créé des nombreux emplois et attiré une clientèle touristique qui n'avais jamais pris le temps d'arrêter. Nous sommes fiers d'être le premier commerce au détail et travaillons fort pour créé un désire de tourisme dans notre Municipalité. C'est pourquoi, nous appuyons et implorons l'acceptation du changement de nom à celui de Municipalité Mont-Blanc.

Hors des raisons flagrantes comme la longueur du nom Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré qui n'est aucunement invitant pour le pré-tourisme (en ligne), ou la difficulté que les touristes anglophones et autres ont a prononcé, nous sommes convaincu que le changement du nom sera le début de la revitalisation de notre Municipalité comme tel. Tout en gardant l'identité de Saint-Faustin et de Lac-Carré, nous optons pour l'image rassemblant et invitante.

Comme nouvelle entreprise dans la région, nous voyons les difficultés liées au commerce touristique, et à la main d'oeuvre. Nous appuyons l'idée de mettre en marche un programme de changement, de revitalisation, d'espoir de vie locale pour notre Municipalité. Comme tout, ça commence par un premier geste optimiste, inspirant. Ça commence par un nom qui fait référence à notre montagne et à notre vision.

Cette communication est appuyé par tout le personnel ainsi que les familles, amis et clients de notre entreprise.

Merci d'en prendre considération.

Bien à vous,

Virgilio Rubini
Directeur Général

La Minerve

MUNICIPALITÉ
DE LA MINERVE

EXTRAIT D'UNE RÉSOLUTION ADOPTÉE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE, TENUE LE MARDI 2 JUILLET 2019, À 19 H, AU LIEU HABITUEL DES DÉLIBÉRATIONS, PRÉSIDÉ PAR LE MAIRE M.JEAN PIERRE MONETTE.

Sont également présents Mmes les conseillères Hélène Cummings et Ève Darmana ainsi que MM. les conseillers Jacques Bissonnette, Marc Perras, Mark D. Goldman et Michel Richard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Sauriol, assiste à la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019.07.166

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ DANS SON INTENTION DE SE DOTER D'UNE NOUVELLE IMAGE ET DE CHANGER SON NOM POUR CELUI DE MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré souhaite se doter d'une nouvelle image plus forte et distinctive et changer son nom pour Municipalité de Mont-Blanc;

CONSIDÉRANT QUE le nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a été choisi lors du regroupement des Municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré en 1996 afin de rallier tous les citoyens au projet de fusion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve estime que ce projet innovateur permettra à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré d'opérer un renouveau et de se positionner au cœur de la région des Laurentides qui jouit d'une réputation internationale, tout en se distinguant de façon claire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve est d'avis que ce projet aura des retombées qui s'étendront sur tout le territoire de la MRC des Laurentides et des municipalités environnantes;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité:

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans sa démarche pour se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.

ADOPTÉE

CERTIFIÉ COPIE CONFORME AU LIVRE
DES MINUTES, CE 3 JUILLET 2019, À LA MINERVE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

N. B. : Veuillez noter que conformément aux dispositions du Code municipal la présente résolution est valide même si le procès-verbal dont elle est extraite sera approuvé ultérieurement

_Boite CMQ (MAMH)

De: Guylaine Viau <>
Envoyé: 4 juillet 2019 10:44
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: CMQ-67065

Concernant le dossier CMQ-67065.

Sachez qu'à titre de citoyenne de St-Faustin-Lac-Carré, je m'oppose au projet de changement de nom.

L'absence ou le faible taux de consultation de la population m'indigne.

Merci de prendre mon opinion en considération.
Guylaine Viau

Commission Municipale du Québec

À l'attention de M. Martin Saint-Laurent, membre

Dossier : CMQ-67065

Demande de changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

MÉMOIRE

Produit par Carl Périgny, citoyen de Saint-Faustin-Lac-Carré, le 4 juillet 2019

Présentation de l'auteur

L'auteur de ce mémoire fréquente le territoire de Saint-Faustin-Lac-Carré depuis 1975.

Il est propriétaire d'une résidence et s'implique dans différentes associations dans le secteur des lacs.

Il a agi comme représentant des villégiateurs dans plusieurs dossiers de la Municipalité qui touchent la qualité de vie et la protection de l'environnement.

Résumé de la position

Nous appuyons sans réserve la démarche de la Municipalité pour faire changer le nom actuel de la Municipalité pour celui de Mont-Blanc. Nous croyons que ce changement est nécessaire pour que la vision stratégique de la Municipalité prenne forme et pour donner une certaine notoriété du lieu afin de stimuler les retombées économiques sur notre municipalité.

NOTE IMPORTANTE :

La prise de position de l'auteur dans ce dossier est strictement personnelle et n'implique aucune association dont il fait présentement partie.

Exposé général

La municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré est située dans la région des Laurentides et à proximité de Mont Tremblant dont la réputation dépasse nos frontières. Notre économie locale repose principalement sur le tourisme, la villégiature et le commerce.

Nous nous trouvons en concurrence avec d'autres municipalités de la région comme destination touristique. L'enjeu ici est d'attirer et retenir les citoyens, les visiteurs, les talents et les investissements.

Il nous faut donc développer l'image c'est-à-dire la perception qu'ont les individus du lieu et de la notoriété de l'endroit.

Le nom de la municipalité est donc important et sert de point de référence pour situer facilement le territoire pour tous, non seulement les résidents de l'endroit mais aussi tous les gens de l'extérieur qui sont susceptibles de nous visiter et éventuellement y investir que ce soit sur le plan commercial ou sur le plan immobilier à titre de villégiateur.

Cette appellation doit représenter ce que l'on peut observer sur le plan géographique et ce nom doit aussi être évocateur de ce que nous privilégions comme milieu de vie.

Au siècle dernier, il y avait sur le territoire une pisciculture qui avait une certaine notoriété sur le plan provincial et qui aidait à faire connaître Saint-Faustin. Malheureusement, c'est une chose du passé et bien peu de gens se souviennent de cette particularité touristique qui existait à cette époque.

Nous avons la chance d'avoir sur le territoire de la municipalité un centre de ski appelé Mont-Blanc qui est déjà connu bien au-delà de la région. Comme bien de villégiateurs lorsque nous invitons parents et amis à nous visiter, le nom de Saint-Faustin-Lac-Carré n'aide pas à situer l'endroit où nous nous trouvons. Nous devons fréquemment mentionner que l'endroit se situe près du Mont-Blanc qui est bien connu de tous.

Plusieurs citoyens soutiendront que l'appellation de Saint-Faustin-Lac-Carré fait partie du patrimoine local et de notre histoire. C'est évidemment le cas mais il faut aussi se rappeler que cette appellation toponymique n'a pas toujours été figée dans le temps. La municipalité a changé de nom ou modifié son nom tout au cours de son histoire.

Nous croyons important de maintenir les noms de Saint-Faustin et de Lac Carré. Ces appellations pourraient fort bien convenir à des secteurs de la municipalité et les citoyens locaux pourraient continuer à les utiliser. Cette approche a été adoptée dans bien des municipalités qui ont fait l'objet de fusions.

En conclusion, nous vous soumettons respectueusement que le changement de nom proposé par la Municipalité comporte plus d'avantages que d'inconvénients et que ce changement nous projettera dans le 21ième siècle tout en constituant un jalon important dans le développement de notre belle municipalité

Remerciements

Nous tenons à vous remercier pour l'attention que vous porterez à ce mémoire. Cet exercice est important pour notre municipalité et nous saluons tous les citoyens qu'ils soient pour ou contre ce changement pour leur implication citoyenne.

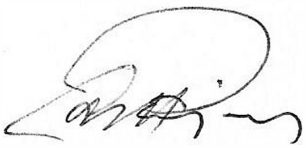

Carl Périgny

Saint-Faustin-Lac-Carré

29 juin 2019

À l'attention du Commissaire,

Je suis devenu résident villégiateur en 2004 et je suis résident permanent depuis 2016. J'habite près d'un lac.

Je suis en faveur d'un changement de nom de la municipalité, pour son développement et pour que l'on soit enfin connu de tous. Personne ne connaît St-Faustin-Lac-Carré. Or, il suffit généralement de mentionner le Mont Blanc pour que l'on puisse nous situer.

Je ne suis pas un partisan des chicanes du passé. Je préfère regarder en avant, et je suis convaincu qu'un changement de nom nous permettra de regarder devant plutôt que le passé.

Changeons le nom pour le bien des citoyens actuels et des générations futures.

Michel Paradis

_Boite CMQ (MAMH)

De: Eric Champagne <>
Envoyé: 4 juillet 2019 14:34
À: _Boite CMQ (MAMH)
Cc: eric.champagne@hotmail
Objet: Saint-faustin (Changement de nom)

Bonjour, par la présenté JE DONNE mon soutien au changement de nom pour celui de Mun. de Mont-Blanc.

A l'ère de la laïcité, l'opportunité est de mise pour donner un nouvel élan a notre municipalité.

Faustin étant le prenom d'un martyre d'une autre époque, sois 40 ans apres JC.

De plus, je ne crois pas que cela nous enlèveras notre histoire mais que cela créera un nouveau départ moderne.

Si nous tenions a garder un nom historique, le nom approprié serait davantage, La Repousse ou Canton de Wolfe, nom d'origine de notre coins de paradis.

Eric Champagne, résident de SFLC

Mes salutations.

_Boite CMQ (MAMH)

De: MARIETTE PETIT <>
Envoyé: 4 juillet 2019 14:50
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: Changement de nom

"A qui de droit,

Je suis en faveur du changement de nom pour municipalité Mont-Blanc.

Comme nous bénéficions de la présence du site géographique déjà bien connu, faisons comme sur la Rive Sud :

les montérégiennes ont donné leurs noms aux villages ou elles se situent.

Plus important encore, pensons au futur de notre beau village. Avec un nom plus connu comme repère

il est fort a parier que des développeurs commerciaux seraient plus portés vers Mont-Blanc: emplois locaux.

Mariette Petit

Depuis 1949
GROUPE CRÊTE
70 ans

St-Faustin-Lac-Carré, le jeudi 4 juillet 2019

Andrée Laforest
Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
Député de Chicoutimi
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau
4e étage
Québec (Qc) G1R 4J3

Objet : Lettre d'appui pour le changement de nom de la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré

Madame la ministre,

À l'aire où les plateformes multimédias se multiplient sans cesse, l'image de marque est essentielle pour quiconque souhaite affirmer son positionnement identitaire ou commercial. Les municipalités n'échappent pas à cette logique marketing.

Dans la même foulée, l'image projetée par une municipalité est étroitement associée à celle des entreprises présentes sur son territoire. Pour s'en convaincre, nous n'avons qu'à penser à la présence du nom de la municipalité sur les cartes d'affaires, la papeterie; bref à tous les endroits où nous retrouvons l'adresse civique des entreprises.

D'ailleurs, dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre que nous connaissons actuellement, l'effet attractif d'un employeur est indissociable de la région et de la municipalité où elle a pignon sur rue. Nous sommes, si vous me permettez l'expression, pieds et poings liés.

Par conséquent, il nous fait plaisir d'appuyer la démarche de changement de nom de la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré pour que celle-ci porte désormais le nom, déjà réputé, de Mont-Blanc.

Pour votre information, le Groupe Crête est une entreprise familiale qui œuvre au sein de l'industrie québécoise de la transformation de bois résineux depuis 1949. Elle s'inscrit dans le respect du développement durable, générant ainsi de la valeur au sein des milieux où elle évolue, autant pour les communautés locales, pour ses clients que pour ses employés. Le Groupe Crête emploie 90 personnes à son usine de St-Faustin-Lac-Carré. Ce nombre double en incluant tous les emplois liés à ses opérations forestières.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Martin Scallon, vice-président
Affaires publiques et relations médias
Groupe Crête

De: Manon Paradis
Envoyé: 4 juillet 2019 22:02
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: Changement de nom St-Faustin-Lac-Carré

Bonjour,

Je ne suis pas en faveur du changement de nom pour la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Monsieur le maire nous a spécifié lors d'une rencontre publique que cela apporterait une plus grande prestance pour ladite municipalité, je ne suis pas certaine qu'un changement de nom puisse promouvoir une municipalité.

Certains se plaignent que c'est trop long à écrire, mais on change pas de nom pour autant.

Pour moi, Mont-Blanc représente la station de ski.

De plus, les pionniers et leurs descendants qui ont amené lesdites municipalités à ce qu'elles sont aujourd'hui étaient très fier du nom de cette municipalité, alors pourquoi changer de nom.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Manon Paradis

Envoyé de mon iPhone

AUDIENCE PUBLIQUE
PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

LE DÉVELOPPEMENT

En tant que conseiller responsable du développement et des finances pour la Municipalité, je peux affirmer que l'image que notre Municipalité projette est primordiale dans le choix des investisseurs avant d'investir dans le logement ou le commercial. Les investisseurs ont besoin d'évaluer l'attractivité de la Municipalité afin d'assurer la pérennité de leurs investissements.

Malheureusement, souvent lors de rencontres avec des promoteurs, je me fais dire que la perception extérieure de ce qu'est la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré n'est pas optimale en termes d'attractivité.

Au cours des dix dernières années, nous avons entrepris diverses actions afin de corriger certains manquements au niveau attractif, entre autres :

- La création d'un plan particulier d'urbanisme pour un secteur du noyau villageois Lac-Carré, accompagné d'un programme d'aide financière visant la revitalisation de ce secteur.

- Des investissements importants sur le réseau routier.

- La construction d'un réservoir assurant l'approvisionnement en eau potable à la population actuelle et future.

- L'augmentation de l'offre culturelle et communautaire à la population et plus particulièrement aux ainés et aux familles.

Malgré cela il reste tellement à faire, et le changement de nom s'inscrit dans la liste des actions à réaliser qui viendront appuyer le reste de la vision stratégique.

Le nom « Mont-Blanc » est beaucoup plus attractif pour les visiteurs et investisseurs. C'est un nom qui représente un attrait touristique de premier plan et un élément naturel de grande fierté pour les Faustilacois. Dès le début des réflexions sur la question, le nom Mont-Blanc s'est imposé de lui-même en suggérant une image positive axée sur la nature, le plein air et la récréation.

Il est indéniable que par les témoignages et les documents déposés lors de ces audiences, nous pouvons constater que les gens d'affaires, les citoyens corporatifs, de même que les nouveaux investisseurs, sont emballés par la démarche initiée par la Municipalité.

Je suis encore plus convaincu que le changement de nom et la création d'une nouvelle image plus dynamique et une identité forte, me permettront d'être plus convainquant auprès des personnes souhaitant investir dans la région, en affirmant que notre Municipalité est la destination par excellence pour leurs projets.

Je souhaite que votre recommandation auprès de la Ministre des affaires municipales vienne appuyer celle de la communauté d'affaires qui souhaite et réclame ce changement.

André Brisson
Conseiller municipal
Le 3 juillet 2019

AUDIENCE PUBLIQUE
PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

LES FINANCES

En tant que conseiller responsable des finances et des communications, je me permets de vous déposer un bref résumé de la stratégie financière en lien avec le changement de nom et nouvelle image.

Lors des semaines qui ont précédé l'adoption de la résolution demandant à la Ministre d'autoriser le changement de nom de la municipalité, l'administration municipale a préparé une évaluation primaire des coûts essentiels pour le changement d'image. Un montant arrondi à $ 50,000.00 fut retenu pour pourvoir aux dépenses de base pour l'affichage de façon générale.

De ce montant plus de $30,000.00 auraient été ou seront dépensés de toute façon pour la remise à neuf des enseignes aux entrées des noyaux villageois.

Nous sommes conscients que pour réussir les démarches prévues à la vision stratégique, nous devrons consacrer temps et argent.

Combien coûteront au total les actions de la vision stratégique ? A ce moment-ci il est difficile de chiffrer des dépenses qui s'échelonneront sur plusieurs années. La vision est un document de référence qui sera appelé à évoluer avec le temps.

Je tiens à rassurer les citoyens que le financement de cette stratégie se fera dans le respect des argents disponibles annuellement, sans toutefois amputer les services aux citoyens déjà en place.

Le conseil prévoit prendre les montants requis dans les surplus annuels pour ne pas affecter la taxe générale.

André Brisson
Conseiller municipal
Le 3 juillet 2019

AUDIENCE PUBLIQUE
PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

PRÉSENTATION DU MAIRE

Au cours des deux derniers jours, nous avons entendu plusieurs personnes donner leur opinion sur la proposition de changement de nom de notre municipalité.

Je crois que l'essentiel des arguments favorables et défavorables a été présenté.

Je tiens quand même à nuancer certains propos ou documents déposés à cette audience.

Tout d'abord, la validité ou plutôt la pertinence de certaines signatures ou noms apposés à la pétition et les arguments utilisés pour convaincre les personnes à participer à cette pétition peut être questionnée.

Par la suite nous avons entendu des personnes venir s'exprimer sur divers aspects de la démarche. Voici quelques éléments que j'ai relevés et qui demandent à être clarifiés :

Quelqu'un prétend que la résolution de demande auprès de la Ministre s'est faite en catimini et qu'il n'était pas au courant. Pourtant, cette même personne affirme qu'il a appris l'intention de changement de nom une semaine auparavant par la voie des journaux. Comme l'a mentionné Madame Gauthier au début de l'audience publique mercredi matin, le conseil, sous recommandation du comité citoyen, a justement choisi de faire l'annonce de son intention avant même l'adoption de la résolution officielle. Aussi, cette résolution fut adoptée en séance régulière et publique du conseil municipal, à laquelle tout citoyen a la possibilité d'assister et d'être informé.

D'autres personnes dénoncent le choix que le conseil a priorisé pour procéder à la demande de changement de nom et, ultimement, le choix du nom. Nous pourrions en débattre longtemps. Évidemment, plusieurs chemins auraient pu être choisis mais le conseil municipal, appuyé d'un comité citoyen, a choisi d'avancer et de s'adresser directement à la Ministre. Manque de transparence disent-ils ? On n'a qu'à regarder le dossier déposé par Madame Gauthier pour voir toute l'information qui a été mise à la disposition des personnes intéressées par le sujet tout au long de la démarche.

Quelques un disent qu'ils n'ont pas eu l'occasion de se faire entendre. Pourtant, depuis le mois de janvier où le projet a été annoncé pour la première fois, le conseil municipal a siégé de façon régulière, comme il est prévu au code municipal, et je dois dire que je n'ai pas vu, ni entendu ces personnes à aucune occasion, dénoncer la situation qu'ils dénoncent aujourd'hui. En fait, la démocratie s'exerce des deux côtés : la municipalité doit tenir ses citoyens informés et les citoyens ont le devoir de se tenir informés et de participer à la vie municipale.

Je tiens aussi à vous rassurer sur le choix du nom. Qu'on l'aime ou pas, il est indéniable que la montagne qui porte le nom de Mont-Blanc est un emblème situé à l'entrée des deux noyaux villageois, Saint-Faustin et Lac-Carré, et que c'est le nom que bien des

citoyens nous ont proposé. Et je tiens à le souligner, ces citoyens qui l'ont proposé et qui affirment que ce nom évoque quelque chose de positif, font souvent partie de la nouvelle génération issue de familles souches.

Par contre, comme plusieurs l'ont mentionné, nous devons cesser de nous déchirer sur la question et regarder en avant.

La démarche entreprise par la municipalité ne s'est pas initiée sans raison. Cela est parti d'une réflexion profonde et du besoin de passer à l'action. Les actions ciblées dans la démarche de Vision stratégique permettront de mieux nous développer, de créer de la richesse collective et d'améliorer le sentiment d'appartenance à une communauté moderne tournée vers l'avenir.

Certains ont prétendu que c'était « le dossier du maire ». Je crois bon de préciser que cette démarche est issue d'un conseil municipal entier, composé à la base de citoyennes et citoyens qui ont le mandat de travailler au bien-être de la collectivité qu'ils représentent. Le maire ne décide pas à la place du conseil, il préside celui-ci. Affirmer qu'un maire est souverain sans les membres de son conseil, c'est minimiser l'implication et porter atteinte à l'importance des membres du conseil et les dénigrer. Un maire n'a aucun pouvoir sans son conseil.

Le changement de nom inscrit à notre Vision stratégique n'est que la bougie d'allumage, le point de départ, d'une longue liste d'actions qui permettront à la municipalité de mieux se positionner régionalement et aussi d'assurer la pérennité des services municipaux.

Il y a de nombreuses années, mon premier directeur des ventes m'avait donné comme conseil une phrase qui m'a servi à plusieurs occasions au cours de ma vie. Je vous la cite : « Poirier, un éléphant ne se mange pas tout rond, il se mange en tranches ». C'est ce que nous faisons présentement, exactement cela, nous mangeons la première tranche.

Certains nous reprochent de ne pas avoir assez consulté. Le choix de la municipalité de ne pas aller vers de grandes consultations est basé sur le fait qu'à l'époque de l'amorce de la réflexion sur la Vision stratégique (2015) et encore aujourd'hui, nous restons convaincus que ce changement est essentiel pour ce qui s'en vient en termes d'actions futures. Il n'en demeure pas moins que nous avons toujours voulu être transparents et à l'écoute de la population. Nous avons respecté à la lettre toutes les étapes prévues par la loi et même plus.

D'ailleurs, lors du processus de consultation réalisé au moment de l'élaboration de la Vision stratégique en 2015, plusieurs citoyens et commerçants ont participé, et ont été consultés.

Aussi, la mise en œuvre d'un comité aviseur composé de citoyens, d'élus et de fonctionnaires, ayant des réalités différentes, 14 personnes au total, des résidents issus de familles souches, des nouveaux citoyens, des villégiateurs et des représentants de la communauté d'affaires, a permis d'entendre des représentants de la population ayant à cœur d'avancer, de se projeter en avant et de créer un projet collectif répondant à nos besoins.

Ce ne sont que deux exemples d'implication de notre population.

En juin 2017, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 122 intitulé: « *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* ». Avec l'adoption de cette loi, le gouvernement du Québec démontre qu'il souhaite que les municipalités du Québec se prennent en main et passent à l'action afin que toutes les communauté locales puissent s'épanouir, atteindre leur plein potentiel et être de plus en plus autonomes dans leur développement.

VOICI L'ÉNONCÉ D'UNE VISION, NOTRE VISION

DEVENIR UNE NOUVELLE COLLECTIVITÉ AVEC UN NOUVEAU NOM, DOTÉE D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT QUI OFFRE A SES RÉSIDENTS, VISITEURS ET INVESTISSEURS UN MILIEU DE VIE EXCEPTIONNEL ET UNIQUE DANS LES LAURENTIDES.

Tout au long de la démarche, nous avons tenu la population informée des enjeux et des étapes du processus : rencontre citoyenne, assemblée publique mensuelle, page dédiée sur le site Internet municipal, communiqués de presse, infolettres et journaux.

Nous savions qu'un processus de changement aussi important ne ferait pas l'unanimité, mais nous restons convaincus de la nécessité de ce changement et qu'une bonne partie de la population, à notre avis majoritaire, est d'accord avec notre proposition.

C'est pour cela qu'en tant que maire et représentant du conseil municipal, je vous demande de recommander favorablement à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Madame Laforest, le changement proposé de l'appellation ¨Mont-Blanc¨ pour notre municipalité.

Je suis certain que les documents et les témoignages reçus lors de ces deux journées d'audience vous auront fourni les arguments nécessaires afin de donner suite positivement à notre demande. Je vous invite tout particulièrement à lire ou à relire la Vision stratégique adoptée par le conseil municipal, afin de bien saisir les enjeux de développement auxquels notre municipalité est confrontée.

Je vous remercie de toute l'attention que vous portez à ce dossier plus que capital pour l'avenir de notre communauté.

Pierre Poirier, maire
Le 4 juillet 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

À la séance régulière du conseil de la Municipalité de la paroisse de Brébeuf tenue le 8 juillet 2019 sont présents les conseillers suivants: M. Martin Tassé, M.André Ste-Marie, M.Pierre Gauthier, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire. De plus, M.Pascal Caron, directeur général est aussi présent. La résolution suivante est adoptée:

190096 **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ DANS SON INTENTION DE SE DOTER D'UNE NOUVELLE IMAGE ET DE CHANGER SON NOM POUR CELUI DE MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré souhaite se doter d'une nouvelle image plus forte et distinctive et changer son nom pour Municipalité de Mont-Blanc;
CONSIDÉRANT QUE le nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a été choisi lors du regroupement des Municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré en 1996 afin de rallier tous les citoyens au projet de fusion;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Brébeuf estime que ce projet innovateur permettra à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré d'opérer un renouveau et de se positionner au cœur de la région des Laurentides qui jouit d'une réputation internationale, tout en se distinguant de façon claire;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Brébeuf est d'avis que ce projet aura des retombées qui s'étendront sur tout le territoire de la MRC des Laurentides et des municipalités environnantes;
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier
APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'appuyer la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans sa démarche pour se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.

ADOPTÉE

Vraie copie certifiée
Ce 9 juillet 2019

La secrétaire-trésorière,
Annie Bellefleur

Municipalité de Lantier

Copie de résolution

Le 9 juillet 2019

À une séance ordinaire, tenue le 8 juillet 2019 et à laquelle assistaient monsieur le maire suppléant Noël Lanthier et les conseillers suivants :

Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault; Denis Godmer, conseiller; Ronald Pilon, conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant.

Est également présent, le Directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau

Sont absents, Richard Forget, maire et Francine Carignan, conseillère.

2019.07.142 **14. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ DANS SON INTENTION DE SE DOTER D'UNE NOUVELLE IMAGE ET DE CHANGER SON NOM POUR CELUI DE MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré souhaite se doter d'une nouvelle image plus forte et distinctive et changer son nom pour Municipalité de Mont-Blanc;

CONSIDÉRANT QUE le nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a été choisi lors du regroupement des Municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré en 1996 afin de rallier tous les citoyens au projet de fusion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier estime que ce projet innovateur permettra à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré d'opérer un renouveau et de se positionner au cœur de la région des Laurentides qui jouit d'une réputation internationale, tout en se distinguant de façon claire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier est d'avis que ce projet aura des retombées qui s'étendront sur tout le territoire de la MRC des Laurentides et des municipalités environnantes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans sa démarche pour se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.

ADOPTÉE l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019
VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE 9 JUILLET 2019

Benoit Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 9e jour de juillet 2019 à 19 h.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Hervey William Howe, Paul Pepin, Marc Poirier et Thomas Bates.

Monsieur le conseiller Dale Rathwell est absent.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

Résolution #2019-0119

Appui à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans son intention de se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de Municipalité de Mont-Blanc

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré souhaite se doter d'une nouvelle image plus forte et distinctive et changer son nom pour Municipalité de Mont-Blanc;

CONSIDÉRANT que le nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a été choisi lors du regroupement des Municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré en 1996 afin de rallier tous les citoyens au projet de fusion;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Arundel estime que ce projet innovateur permettra à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré d'opérer un renouveau et de se positionner au cœur de la région des Laurentides qui jouit d'une réputation internationale, tout en se distinguant de façon claire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Arundel est d'avis que ce projet aura des retombées qui s'étendront sur tout le territoire de la MRC des Laurentides et des municipalités environnantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu d'appuyer la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans sa démarche pour se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de Municipalité de Mont-Blanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 10 juillet 2019

Copie certifiée conforme

Carole Brandt
Adjointe administrative

_Boite CMQ (MAMH)

De: Yvon Audette <>
Envoyé: 4 juillet 2019 22:01
À: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: Fw: Demande de changement de nom de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré - observations
Pièces jointes: SFLC vs Mt-Blanc.xlsx

Bonjour,

j'ai eu l'occasion d'assister aux deux journées d'audience et c'était ma première expérience. Je m'attendais à ce qu'il y ait un peu d'interaction avec les gens qui faisaient part de leur opinion et des gens présents dans la salle, mais ce ne fut pas le cas. Je tiens à mentionner que j'ai pris connaissance de, je dirais, la totalité des textes intégrés au document web de la CMQ y compris la vision stratégique de 58 pages..

J'ai déjà transmis par courriel mon opinion sur le sujet, lequel courriel se retrouve à la toute fin de celui-ci afin de regrouper mes écrits sur le sujet.

J'ai aussi joint à ce courriel un chiffrier qui donne une synthèse des gens qui se sont prononcés sur le sujet soit en transmettant un courriel, soit en participant aux audiences. J'aborderai ce sujet un peu tard dans ce courriel.

J'en viens maintenant aux observations qui j'ai fait suite aux audiences. Il en est ressorti énormément de points dont voici ceux que j'ai retenus:

- la majorité des gens que je qualifierais d'entrepreneurs sont en faveur du changement de nom. Les motifs invoqués se résument à de meilleures et à plus d'opportunités d'affaires. Pourtant, tous ces entrepreneurs sont déjà en affaires. Certains ont déjà effectué des investissements majeurs avant même que la question du changement de nom se pose. D'autres s'apprêtent à le faire alors qu'il n'y a aucune garantie que le nom changera. Il y a donc ici un constat que le nom n'empêche d'aucune façon de développer une entreprise prospère. Est-ce que le nom actuel est lourd à porter? Oui. Est-ce que le fait de changer de nom va faire en sorte d'augmenter significativement la venue de nouveaux commerces et industries? Il est permis d'en douter sérieusement et voici pourquoi.

  Un commerce va s'établir dans une municipalité dans la mesure où les conditions géographiques, fiscales et environnementales sont adéquates et surtout s'il y a un achalandage important. En fait, ce dernier élément est capital à la survie de l'entreprise. La population de SFLC est à peine de 3 500 personnes, incluant adultes et enfants. Je doute beaucoup qu'une succursale de Tim Horton s'établisse à SFLC même si le fait de changer de nom ferait en sorte d'attirer davantage de résidents.

  Une entreprise va s'établir dans une municipalité sensiblement pour les mêmes raisons, mais en plus, il doit y avoir un bassin de main-d'oeuvre pour combler les attentes et idéalement son site d'exploitation ne doit pas trop être éloigné de ses marchés.

Maintenant, des résidents vont investir dans une maison dans la mesure où les prix sont avantageux, la fiscalité est à la hauteur des services disponibles et que l'environnement rencontre leurs attentes. Malheureusement, comme l'a mentionné M. L. David, il a de la difficulté à vendre ses terrains justement parce que la fiscalité n'est pas compétitive. En d'autres mots, les taxes sont trop élevées pour ce que la municipalité a à offrir en termes de services de proximité.

De manière générale, les gens qui ne sont pas entrepreneurs et qui sont favorables au changement avancent comme arguments que ce sera plus facile de donner des indications aux visiteurs et à leurs connaissances. Qu'il est temps de se positionner pour le futur et certains ont même avancé que cela pourrait mettre un terme à la rivalité toujours existante entre les deux anciennes municipalités qu'étaient St-Faustin et Lac-Carré. Que le fait de s'appeler Mt-Blanc serait un signe distinctif pour l'ensemble de la communauté comme pour les visiteurs.

- Plusieurs opposants qui se sont présentés à l'audience ou qui ont fait parvenir un courriel à la CMQ ou au MAMH se sont dits offusqués par la terminologie utilisée dans la résolution 9973-02-2019 du Conseil et plus particulièrement par cette phrase: "Le nom « Saint-Faustin-Lac-Carré » a maintes fois été décrié au cours des années, démontrant une image sans envergure". Quand on considère que l'idée du changement de nom vise entre autres choses à rassembler les deux communautés de St-Faustin et de Lac-Carré, le moins que l'on puisse dire c'est que ce n'est pas en insultant les citoyens sur le nom de leur municipalité qu'on va les rassembler.
- Résolution 9973-02-2019 du Conseil laisse entendre que "Le conseil municipal est d'avis que le statu quo risque de voir la Municipalité décroître et se dévitaliser ". Plusieurs opposants déplorent le fait que le changement de nom soit lié à la vision stratégique et qu'à défaut de changer le nom, on ne pourra réaliser la vision et son plan. Ce qui est renforcé par cet extrait de la vision stratégique: "La liste des actions et/ou des propositions préliminaires, sans être limitatives, **nécessaire** pour la réalisation de cette Vision stratégique se décrit comme suit:

    ♣ Changer le nom de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré par un nouveau nom"

- En ce qui concerne le comité de la nouvelle image qui est composé de citoyens, gens d'affaires, conseillers et employés municipaux. Des 7 citoyens et gens d'affaires impliqués, 6 d'entre eux ont manifesté publiquement leur appui en faveur du changement de nom. Le moins que l'on puisse constater, c'est qu'il existait une communion de pensée. Certains n'ont pas hésité à prétendre que les membres du comité avaient été choisis avant tout pour leur penchant très favorable au projet. De là à laisser entendre que ce comité n'a pas permis de débattre du projet en faisant valoir tous les points de vue, il n'y avait qu'un pas à faire et vite franchi par certains.
- Sur le plan des communications entre le Conseil, le comité du changement et la population en générale de SFLC. Plusieurs opposants se sont ouvertement plaints des lacunes majeures au niveau de la communication. Ainsi, sachant qu'en 2008 le projet avait été rejeté par manque d'acceptabilité sociale, quelles actions ont été prises entre 2009 et 2018 afin d'augmenter le niveau d'acceptabilité sociale du projet? Il semblerait qu'aux dires des opposants, il n'y a rien eu.

Que dire de l'approche du Conseil qui convoque une réunion de 23 février afin de donner l'opportunité à la population de faire valoir ses arguments et qui bien avant cette réunion enclenche le processus de changement de nom dès le 20 décembre 2018? Non seulement, il est enclenché, mais il se poursuit jusqu'au début de février, soit bien avant la réunion du 23.

Que dire de cette réunion du 23 où selon le "procès-verbal" (page 386 du document de la CMQ) environ 125 personnes s'étaient déplacées, que la rencontre a duré environ 3 heures, que les participants se sont dits satisfaits d'avoir pu s'exprimer, mais qu'il n'y ait aucun point retenu par le Conseil ni par le comité qui ait été digne d'être rapporté ou qui aurait pu requérir des précisions. Des opposants ont exprimé leur frustration face à une rencontre qui semblait bidon. Comment se fait-il qu'après environ 3 heures d'échanges que rien n'ait filtrés de cette réunion à laquelle assistaient 125 personnes. Si les 125 personnes avaient été en faveur du projet, il y a fort à parier que le Conseil se serait assuré que ce fait soit

clairement reflété dans le compte-rendu.

Le Conseil nous dit qu'il travaillait sur ce projet depuis 2015. Or comment se fait-il comme l'ont soulevé plusieurs opposants, que lors des élections municipales de novembre 2017, il n'en ait pas été question du tout? Pourtant, tous les partis politiques se font un devoir de mettre à jour leur plateforme électorale à l'approche des élections et s'appuient sur celle-ci dans l'optique de marquer des points auprès des électeurs. Mais il semblerait qu'à SFLC, l'équipe du maire avait une tout autre vision.

- Plusieurs opposants sont préoccupés par les coûts associés à la réalisation de la vision stratégique découlant du changement de nom. Plusieurs sont sceptiques sur le 50 000$ avancé par le Conseil. Sur le plan des modifications à l'affichage, le Conseil anticipe dépenser 31 240$ et prétend que peu importe que le changement de nom soit adopté ou pas, on devra effectuer cette dépense. On en déduit alors que les coûts associés au lettrage des véhicules de la municipalité, les plaques pour les noms des rues sur lesquelles est inscrit le nom de la municipalité accompagné de son logo, ne sont pas inclus dans le 31 240$.

  Le plan de réalisation de la vision stratégique, document qui comporte 58 pages, se trouve aux pages 54 et 55 où l'on nous présente 2 volets:

  "- mettre en place une structure permanente (comité) qui permettra d'assurer la réalisation et le suivi de cette Vision stratégique ;
  - fournir les ressources humaines, techniques et financières suffisantes pour la réalisation des projets"

  Quant aux coûts envisagés, on refile la tâche au chargé de projet du comité à être nommé. Combien ce chargé de projet coûtera alors qu'il est anticipé selon "l'échéancier" que le projet s'étalera sur 4 années? Mystère. Quant au budget de tout l'exercice de mise en place, le Conseil se garde le privilège de déterminer les enveloppes budgétaires dans les budgets à venir. Dans les faits, le "plan" n'est composé que d'une série d'activités très génériques sans aucun ordre de grandeur quant aux efforts anticipés sur le plan de la main-d'oeuvre ni d'ailleurs des coûts. L'impression très nette qui en ressort c'est que la population signe un chèque en blanc pour un projet pour lequel il y a visiblement peu d'appétit, sauf évidemment pour la plupart des entrepreneurs.

  "Une idée sans plan est un rêve, mais une idée avec un plan est un projet!". Extrait de la présentation du 23 février. Mais un plan ce n'est pas constitué que de généralités sans aucune perspective de coûts tant sur le plan monétaire que sur le plan des ressources humaines requises. C'est malheureusement ce que l'on retrouve dans la vision stratégique. Il y a bien dans ce plan une mention que les partenaires seront impliqués, mais les opposants conservent un goût amer des dernières "consultations" ou de leur absence. En fait l'approche proposée ressemble étrangement à ce qui se passe à d'autres niveaux de gouvernement. On sait quand débute un projet, on ne sait pas vraiment ce qui va être livré ni combien ça va coûter au final et en bonis, on n'obtient aucune garantie que tous ces investissements feront en sorte de concrétiser la vision. On n'explique pas à la population quels sont les attentes et les coûts. On pourrait développer un scénario optimiste, le pire des scénarios et un scénario réaliste c'est-à-dire celui qui est le plus susceptible de se concrétiser compte tenu des ressources tant financières qu'humaines que la municipalité a à sa disposition. En un mot, la population a besoin d'être rassurée avant de donner sa bénédiction.

  Il apparaît souhaitable de dissocier le changement de nom de l'ensemble de la vision stratégique et d'établir une véritable communication avec la population tout en clarifiant l'ensemble des coûts associés à une telle opération. Une fois la question du changement de nom réglée, le Conseil pourrait alors étoffer le plan de sa vision stratégique et la soumettre à nouveau à la population. Comme a mentionné M. Poirier ce soir lors de son allocution "un éléphant, ça ne se mange pas tout rond, on le mange par tranche". On pourrait très bien appliquer cette approche au projet actuel.
- Le document de vision stratégique apparaît comme un document sérieux dans lequel on trouve une foule d'informations étalées sur 58 pages. Toutefois, si j'avais à produire un résumé exécutif, il tiendrait à: "le Conseil veut changer le nom de la municipalité afin d'avoir une meilleure chance d'attirer de nouveaux résidents, des commerces et des industries afin de

combattre une éventuelle décroissance. Echéancier minimaliste et coûts financiers quasi inexistants". Si j'étais un investisseur, je me garderais bien d'y mettre un dollar. D'ailleurs, il serait intéressant de voir si l'ensemble des entrepreneurs favorables à la vision seraient prêts à investir dans son déploiement.

Ceci complète les observations. Maintenant, passons à mon chiffrier.

L'information qu'on y retrouve provient du document web de la CMQ intitulé Les opinions. Le chiffrier se veut un récapitulatif des opinions émises par divers intervenants, qu'ils soient simples citoyens incluant les conseillers ou propriétaires d'entreprise ou même encore de gens ou organisations qui ne sont ni résidents ni propriétaires d'un immeuble.

Il y a deux parties distinctes. La première est basée sur des courriels dont les noms des expéditeurs étaient visibles par opposition à la deuxième partie qui se limite aux courriels dont les noms ont été caviardés. Dans chacun des cas, un "X" dans la colonne appropriée indique la position en faveur du changement de nom ou contre ce changement. Dans une autre colonne, on peut trouver un "X" pour les courriels dans lesquels on pouvait identifier le fait que l'opinion était émise de la part d'un résident ou d'un propriétaire d'immeuble. Quant au "?", vous aurez deviné que je n'ai pu déterminer cet état. Finalement, pour les cellules de cette colonne qui sont vides, ceci indique que le courriel émane d'une entité qui n'est ni résident de la municipalité ni propriétaire d'un immeuble. Dans le cas de la première partie du chiffrier, on retrouve deux colonnes supplémentaires dont l'une indique les demandes d'intervention lors des audiences tandis que la dernière contient des notes qui peuvent être plus ou moins pertinentes.

Dans l'analyse des données, il ne faut pas négliger le fait qu'il y a eu une pétition qui a été signée par 550 personnes et celle-ci n'a pas été obtenue par une opération de porte à porte selon ce que l'on m'en a dit. Donc les pétitionnaires n'auraient pas subi des pressions indues afin d'apposer leur signature. Autre élément d'importance à considérer est le fait rapporté par la municipalité de la participation d'environ 125 personnes lors de la réunion du 23 février. On peut difficilement affirmer que la population ne s'est pas mobilisée surtout quand on considère qu'il n'y a qu'à peine grosso modo 3 500 citoyens.

Ceci étant dit, débutons par la première partie du chiffrier. On note qu'il y a eu un total de 78 avis favorables au changement de nom de la municipalité et 67 en opposition. Un point important à prendre en considération, c'est que le décompte est supérieur au nombre de lignes. La raison étant que les courriels qui comportaient plus d'un nom ont été comptabilisés en conséquence.

Maintenant, dans le cas des avis favorables, si l'on considère que la question de savoir si la municipalité doit changer de nom ou pas, je crois que ce privilège n'appartient qu'à l'ensemble de la communauté de SFLC qui y réside ou qui est propriétaire d'un immeuble. Les interventions faites par d'autres municipalités ou des non-résidents ou des non-propriétaires ne sont d'aucune façon pertinentes. Donc, si l'on prend le total de 78 opinions favorables et que l'on retranche celles non pertinentes, on obtient 67. De ces 67 opinions favorables, il est intéressant de noter que 4 représentent des gens du comité du changement et que 6 représentent des conseillers. Ils doivent faire partie de ce décompte puisque ce sont avant tout des citoyens. Néanmoins, cela permet de noter que les "simples citoyens", c'est-à-dire ceux qui ne sont ni conseillers ni membres du comité sont au nombre de 57. Autre élément intéressant, c'est que de ces 57 opinions, 18 proviennent d'entrepreneurs qui sont majoritairement connus pour être favorables au changement de nom. Pour éviter de soustraire deux fois des entrepreneurs qui sont membres du comité de changement, je dois donc soustraire 16 de 57 pour obtenir le total de "simples citoyens", ce qui donne 41.

Si l'on fait le même exercice du côté des opinions défavorables au changement de nom, on doit soustraire 3 à 66, ce qui nous donne 63.

On peut constater que 63 "simples citoyens" sont en désaccords tandis que 41 autres sont favorables.

Du côté de la deuxième partie du chiffrier, il est intéressant de noter que 35 opinions défavorables au changement de nom ont été manifestées au MAMH et seulement 2 favorables.

Voilà, est-ce que ces statistiques peuvent faire avancer le débat? Qui sait.

Salutations

Yvon Audette

From: Yvon Audette
Sent: Sunday, June 16, 2019 1:59 PM
To: cmq@cmq.gouv.qc.ca
Subject: Fw: Commentaire concernant la demande de changement de nom de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Bonjour,

comme convenu avec l'un de vos représentants à qui j'ai parlé au téléphone la semaine dernière, je vous transmets copie du courriel que j'avais fait parvenir à la ministre le 13 avril dernier. Si M. St-Laurent souhaite me poser des questions, c'est avec plaisir que je me rendrai disponible pour les journées prévues (3 et 4 juillet).

En terminant, j'ajouterais que lors de la fusion des municipalités de Saint-Faustin et de Lac-Carré, il y avait eu une réelle problématique quant au nom que la nouvelle municipalité devait adopter. Les citoyens de Lac-Carré tenaient à conserver leur nom tandis que ceux de Saint-Faustin voulaient conserver le leur d'où la décision à la Salomon de grouper les deux noms. Pour ma part, je me serais bien satisfait que le nom retenu soit Saint-Faustin ce qui aurait englobé l'ensemble des lacs de la municipalité comme le lac Rougeau, de la Blanche, Larin, Ovale, de la Ripousse, Cornu, ... et bien évidemment Carré. Bien avant que la municipalité de Lac-Carré soit créée, le territoire était connu sous le nom de Saint-Faustin. Voilà pour la petite histoire.

Salutations

From: Yvon Audette
Sent: Saturday, April 13, 2019 12:02 PM
To: ministre@mamh.gouv.qc.ca
Subject: Commentaire concernant la demande de changement de nom de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Bonjour madame Laforest,

j'ai pris connaissance des motivations de l'équipe du conseil de la municipalité dans sa volonté de changer le nom de la municipalité et je dois avouer que je trouve les justifications plutôt minces. Mais ce qui m'étonne le plus dans tout cet exercice est le fait que le Conseil puisse entreprendre de telles démarches dont les implications sont toutes sauf banales, sans que les citoyens puissent être consultés en bonne et due forme.

Par exemple, lorsqu'il est question d'un investissement majeur ou encore d'un changement de zonage ou même de modifications à la grille des usages, il y a alors possibilité pour la population de se prononcer. Dans le cas des changements au zonage, les citoyens vivant en périphérie de la zone concernée peuvent se prononcer et le Conseil ne peut ignorer cette volonté. Ici, dans le cas présent, il y a déjà eu une consultation de la population en 2008 sur le même sujet et il n'y a pas eu de suite à la démarche. Dix ans plus tard, le Conseil décide d'aller de l'avant sans véritable consultation au préalable si ce n'est qu'une rencontre ouverte à la population. Malgré les objections soulevées lors de la rencontre, le Conseil a décidé de poursuivre sa démarche tout en informant les citoyens qui s'y opposent de vous contacter. Pourquoi n'y a-t-il pas eu référendum ou sondage de la population avant d'entreprendre de telles démarches? La réponse tient au fait que la loi le permet. Or il est d'usage depuis plusieurs années que le Conseil organise un sondage auprès des citoyens avant d'entreprendre un projet collectif.

Il est à noter que lors des dernières élections municipales, le projet de changement du nom de la municipalité ne faisait tout simplement pas partie des projets de l'équipe du conseil en place.

Depuis 1973 que je suis propriétaire d'une résidence au lac Carré et mon père l'était depuis le milieu des années 60. Depuis que la fusion a été réalisée en 1996, jamais je n'ai entendu quelqu'un "décrié"r le nom de Saint-Faustin-Lac-Carré ni faire valoir que le nom démontrait "une image sans envergure" comme le laisse entendre la résolution 9973-02-2019 du Conseil.

Je pourrais développer davantage sur le sujet, mais je ne tiens pas à monopoliser votre temps plus qu'il n'est nécessaire. Je vous demande donc de tout simplement exiger de la Municipalité qu'un référendum soit organisé sur la question du changement de nom de la municipalité et qu'ainsi toute la population puisse se prononcer. Le nom de Saint-Faustin-Lac-Carré ne représente pas que le Conseil, il représente l'ensemble de sa population et à ce titre, il serait tout à fait normal qu'elle soit consultée avant de procéder à un changement de cette envergure surtout si l'on considère la faiblesse de l'argumentation du Conseil.

Je respecte la démocratie et je me plierai volontiers à la décision de l'ensemble des citoyens de ma municipalité qui aura la possibilité de se prononcer dans le cadre d'une véritable consultation telle un référendum.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courriel.

Salutations,

Yvon Audette

Nom	En faveur de Mt-Blanc	Contre Mt-Blanc	Résidence à SFLC
Anne Fitzgerald & Carl Bastien		X	X
Anne Letourneau		X	X
Averil Lalonde		X	X
Bruno Dufour		X	X
Chantale Legault		X	?
Christiane Mondat		X	?
Claire Lacombe Poirier		X	?
Clarisse Daoust		X	X
Claude pilon		X	?
Daniel Barry		X	?
Daniel Perreault		X	?
Diane Lamy		X	X
Diane Poirier		X	X
Dianne Fraser		X	X
Elise Bélanger - Jean-Michel Gratton		X	X
Frances Jordan		X	?
Normand Lauzon - Francine Galipeau		X	X
Francis Gauvreau		X	X
Françoise Pellegrino		X	X
Garry Sinclair		X	X
Gérald Slamen		X	X
Jacques Legault		X	?
Jade Leblanc-Schlichtig		X	?
Joanne Couture		X	?
Karine Diotte		X	X
Lise MontPetit		X	?
Louise Wolfe - Gaston Landry		X	X
Luc lauzon		X	?
Lyne Bernard		X	X
Lyne Montpetit - Serge Durand		X	X
Madeleine Bourque		X	?
Mario Brunet		X	?
Martine Daigle		X	X
Maureen Gallagher		X	X
Micheline Mc Craw		X	X
michel pilon - lynda perreault		X	X
Monique Blondel		X	X
Normand Diotte		X	X
Normand Jean		X	X
Pamela houle-Therrien		X	X
Philippe Daigle		X	X
Pierre Boucher - Sylvie Beaupré		X	X
Renée-Christine Lazure		X	X
René Lecompte		X	X
Sébastien Rhéaume		X	X
Serge Brunet		X	X

Serge Lambert		X	X
Suzie Pagé		X	X
jean-marie desjardins		X	X
Daniel Millette		X	X
Marc-Andre Bureau		X	X
Sylvain Miller		X	X
daniel campeau		X	X
Nicole Poirier		X	X
Christian Gauthier		X	X
Félix Monette - Hélène LeBouthillier - Gabriel Monette		X	X
Cécile Fleurant		X	X
Totaux:	74	66	89

Courriels caviardés transmis au MAMOT

18-avr		X	X
04-avr	X		X
03-avr	X		X
25-janv		X	X
01-avr		X	X
22-mars		X	X
18-avr		X	X
10-avr		X	X
25-janv		X	X
01-avr		X	?
03-avr		X	X
02-avr		X	X
28-janv		X	?
27-janv		X	X
22-mars		X	?
aucune date et en anglais		X	X
29-mars		X	?
24-janv		X	X
29-mars		X	?
28-mars		X	?
21-mars		X	X
18-févr		X	?
24-janv		X	X
02-avr		X	X
25-janv		X	?
22-mars		X	?
04-avr		X	?

	27-mars		X	X
	11-avr		X	X
	17-avr		X	X
	30-mars		X	X
	01-avr		X	?
	08-mars		X	X
	02-avr		X	X
	25-janv		X	?
	22-mars		X	X
	23-janv		X	X
Totaux		2	35	

Demande de participation	Note
X	
X	
	entrepreneurs
X	
X	
X	

entrepreneur

SAINTE-LUCIE
DES-LAURENTIDES

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉSOLUTION

Séance ordinaire du conseil tenu le 8 juillet 2019

Sont présents :
- Mme Anne-Guylaine Legault, mairesse
- Mme Sophie Chénier, conseillère
- Mme Annie Dufort, conseillère
- M Gaétan Dutil, conseiller
- Mme Manon Bissonnette, conseillère
- M. Dominic St-Laurent, conseiller
- Mme Carine Gohier, conseillère

Est aussi présent : M Steve Deschenes, directeur général par intérim

Résolution : 19-07-126

5. c) APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ DANS SON INTENTION DE SE DOTER D'UNE NOUVELLE IMAGE ET DE CHANGER SON NOM POUR CELUI DE MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré souhaite se doter d'une nouvelle image plus forte et distinctive et changer son nom pour Municipalité de Mont-Blanc;

CONSIDÉRANT QUE le nom de Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a été choisi lors du regroupement des Municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré en 1996 afin de rallier tous les citoyens au projet de fusion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides estime que le projet innovateur permettra à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré d'opérer un renouveau et de se positionner au cœur de la région des Laurentides qui jouit d'une réputation internationale, tout en se distinguant de façon claire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides est d'avis que ce projet aura des retombées qui s'étendront sur tout le territoire de la MRC des Laurentides et des municipalités environnantes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annie Dufort, il est résolu unanimement :

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans sa démarche pour se doter d'une nouvelle image et de changer son nom pour celui de la Municipalité de Mont-Blanc.

Steve Deschenes
Directeur général par intérim

Anne Guylaine Legault
Mairesse

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

De: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: TR: Changement de nom

De : Gerard Pin [XXXX]
Envoyé : 20 juin 2019 13:51
À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca>
Objet : Changement de nom

Je suis en faveur du nom Mont Blanc avec sans trait d'union ou tiret.

Meilleures salutations

Gerard Pin

Industries Naslak Inc

De: _Boite CMQ (MAMH)
Objet: Changement de nom pour Mont-Blanc

De : Paul Edmond et Jocelyne Ouellet [mailto:XXXX] Envoyé : 20 juin 2019 11:58 À : _Boite CMQ (MAMH) <cmq@cmq.gouv.qc.ca> Cc : Objet : Changement de nom pour Mont-Blanc

À qui de droit,

Je me nomme Jocelyne Teasdale résidente à Saint Faustin Lac Carré depuis 72 ans. Soyez assuré que j'ai vu évoluer ma municipalité. Nous sommes rendus aujourd'hui à écrire une nouvelle page de notre histoire. Je fût très surprise lors de la fusion que les élus à ce moment gardent les deux noms au lieu de renommer à ce moment-là la municipalité d'un nouveau nom rassembleur.

Je ne crois pas que nous perdrons notre histoire (argument non valable que certains opposant donne comme argument) personne ne peu effacer l'histoire et son passé.

Regardons vers l'avenir et évoluons.

Je suis favorable au changement de nom pour Municipalité Mont-Blanc.

Merci.

Envoyé de mon iPad

Mémoire contre le changement du nom

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour « Mont Blanc »

Présenté à
Me Martin Saint-Laurent

Dans le cadre de
L'Audience Publique Par
La Commission Municipale du Québec
les 3 et 4 Juillet 2019

(Dossier CMQ-67065)

Par
Anne Létourneau

Même si je n'ai pas été en mesure de signer la pétition qui a circulé, je suis opposée au changement de nom pour « Mont Blanc » pour 3 considérations, soit:

1) Les raisons alléguées pour changer de nom
2) Le nom choisi
3) La façon dont ça s'est fait

Je fréquente la région depuis ma naissance. D'abord comme villégiateure estivale au chalet maternel. Puis locataire, et enfin propriétaire d'une habitation dans la municipalité depuis 1996. Je fais partie de ces citoyens « villegiateurs » que la municipalité, dans sa vision stratégique, dit vouloir attirer. Je ne demeure pas encore dans la région tout à fait à temps plein, mais je participe déjà activement à sa vie communautaire. Je suis bénévole et membre du conseil d'administration de la Maison des Arts Saint-Faustin, et j'ai aussi aidé mes concitoyens à faire connaître leurs droits dans le dossier de la carrières/sablières opérée par RB Gauthier visible à l'entrée de notre municipalité et adjacente à son noyau villageois.

Dans le contexte actuel, je m'oppose au changement de nom. Mes arguments sont les suivants:

Les raisons alléguées pour changer de nom

- La municipalité n'a pas démontré en quoi le fait de garder le nom de Saint-Faustin-Lac-Carré pouvait causer préjudice à sa notoriété, son épanouissement et à sa prospérité.

- La municipalité n'a pas démontré non plus dans quelle mesure le fait de changer de nom (sans que ce soit fait lors d'une fusion de plusieurs municipalités), participe à l'essor d'une municipalité et accroît son potentiel économique. Elle allègue des retombées s'étendant sur tout le territoire de la MRC et des municipalités environnantes, mais n'explique pas de quelle façon.

- Il existe pourtant des municipalités qui se sont fortement démarquées sans pour autant changer de nom. Sainte-Anne de Beaupré, Saint-Antoine de Tilly, Saint-Elie-de-Caxton. Pourquoi en serait-il autrement pour la notre?

Le choix du nom

Plusieurs aspects locaux n'ont pas été considérés dans le choix du nom.

- On désire invoquer par « Mont-Blanc » ***un lieu qui inspire la nature, les panoramas grandioses, le plaisir en famille, le grand air***. On semble faire complètement abstraction du fait que la portion « Lac Carré » du nom Saint-Faustin-Lac-Carré fait déjà justement référence a cet aspect que la communauté désire susciter.

- Il n'est nulle part mentionné la stratégie qui serait utilisée pour distinguer clairement la désignation du centre de ski de celle de la municipalité du même nom. Avoir plusieurs

entités avec le même toponyme crée déjà de la confusion dans notre région. Par exemple, les touristes de la région de Mont-Tremblant distinguent difficilement entre le centre de ski Tremblant, la montagne Mont-Tremblant, la ville Mont-Tremblant, le village Mont-Tremblant et le parc du Mont-Tremblant. D'autant plus que « Mont-Tremblant » et « Mont-Blanc » sont de consonances très similaire, ce qui ajoute à la confusion. Renommer notre ville du nom d'un centre de ski/montagne risque fort de créer le même genre de problème.

- On insiste que le nom désigne la montagne et non le centre de ski. Comment expliquer que le Mont-Faustin, la montagne adjacente et qui fait aussi partie du site du centre de ski ne soit pas aussi connue (d'autant plus elle possède un nom qui évoque la municipalité). C'est bel et bien parce que les gens qui reconnaissent « Mont-Blanc » connaissent avant tout la raison sociale et non le lieu.

- Le toponyme désignant la montagne « Mont Blanc » n'a été enregistrée qu'en 1975 par le propriétaire du centre de ski, et sur la base du nom de son entreprise. As-t'on évalué l'impact de la fermeture hypothétique du centre de ski Mont Blanc sur «l'image d'envergure » que la municipalité désire créer? Le premier exemple qui me vient à l'esprit est la montagne « Gray Rocks ». On n'a qu'à faire une recherche internet avec ce nom pour n'obtenir que des références à un centre de ski qui a fermé ses portes, et non la montagne où il était situé.

- Quoi qu'il en soit, Mont Blanc, n'est pas aussi connu que l'administration municipale semblent croire. Durant la période (30 ans) de ma vie où moi et ma famille ne fréquentions la municipalité qu'à titre de villégiateurs durant la période estivale, la station de ski du Mont Blanc nous était totalement inconnue. Comme le font présentement les visiteurs du parc du Mont Tremblant, nous sortions de l'autoroute avant d'arriver à l'affiche du commerce. Le site n'est d'ailleurs pas en opération l'été et l'automne. L'argument voulant que « ***tous les visiteurs et villegiateurs connaissent le Mont Blanc*** » est de la pure spéculation. Durant l'été et l'automne, les visiteurs traversant notre municipalité pour se rendre au parc du mont Tremblant ou empruntant le parc linéaire du petit train du nord adjacente au lac sont beaucoup plus susceptibles de connaître le lac Carré que le Mont-Blanc.

- On allègue (en autre vidéo du 19 Février) que nous garderions quand même "secteur Saint-Faustin" et "secteur Lac Carré". Ceci va complètement a l'encontre du projet de rassembler les entités en les unissants. Le nom Saint-Faustin–Lac-Carré avait été choisi justement en fonction de ne plus diviser la municipalité en 2 pôles opposés.

La façon dont ça s'est fait

Si le gens n'adhèrent pas au projet, c'est aussi à cause de la manière dont il a été présenté.

- Premièrement sans tenir compte de la complexité et de la diversité des répercussions du projet sur notre milieu et sur notre patrimoine. Par exemple l'impact du changement de nom sur le parc linéaire (piste cyclable) du petit train du nord. Ce parc passe par la gare et l'ancienne pisciculture et est directement adjacent au Lac Carré.

Plusieurs commerces situés autour de cette infrastructure profitent largement le l'affluence des cyclistes qui est en augmentation constante. Des cartes de la piste sont affichées à chacun de ses 200 kilomètres de réseaux et plus. Chacune de ces affiches mentionne Saint-Faustin-Lac-Carré (gare), et Saint-Faustin-Lac-Carré (ancienne pisciculture). Voir image ci-dessous. Ces affiches (qui sont neuves) deviendraient immédiatement désuètes et créant désorientation et confusion. On a besoin de stratégies précises et efficaces pour palier le problème engendré. Quel est le coût du remplacement de ces 200 Panneaux? L'ajout d'affiches locales au km 70 (Gare) et km 75 (ancienne pisciculture) serait une solution nettement insuffisante. Quelqu'un désirant se rendre au « Mont Blanc » vas-t'il considérer d'emprunter la piste pour s'y rendre si tous les 200 panneaux indiquent que la piste passe par Saint-Faustin–Lac-Carré? Cette infrastructure magnifique qui traverse notre communauté et amène une opportunité de "tourisme écologique" serait fortement affectée.

- Deuxièmement en dénigrant notre nom actuel. La résolution du conseil 9973-02-2019 stipule ceci:« ***considérant que le nom Saint-Faustin–Lac-Carré a été « maintes fois décrié » et que ce nom évoque "une image sans envergure".*** Pour un projet qui se veut rassembleur, quel manque de tact auprès des citoyens qui sont fiers du nom actuel! Utiliser une formule aussi blessante est bien plus efficace pour diviser et faire en sorte que les clans s'affrontent.

- Troisièmement, ne pas avoir fait d'effort pour gagner la communauté à l'idée. En 2008 il y a eu une consultation sur la possibilité de changer de nom. L'exercice a été abandonné faute de soutien. Depuis, aucune démarche n'a été entreprise afin d'obtenir l'acceptation sociale recherchée. Aucun sondage, concours , ni opération de sensibilisation, ni concertation. Bref, rien amenant la population à croire que le sujet serait de nouveau abordé.

- Quatrièmement en bousculant les priorités. Lorsque des citoyens opposés au changement de nom ont fait connaître leur opinion à la réunion du 23 Février, le maire a indiqué: « vos commentaires ont été notés, et notre comité s'y penchera **avant la présentation d'un rapport au conseil**. ». Malgré cette affirmation et sans autre explication, l'administration a procédé avec l'envoi de la demande de changement au ministère le 20 Mars, nous faisant savoir que si nous n'étions pas d'accord, de faire parvenir "**une lettre par la poste"** à la ministre. Au moment de la demande, la « vision stratégique » sur lequel le projet était sensé avoir été basé n'avait pas encore été approuvé au conseil. Il ne l'a été que le 2 Avril.

- Cinquièmement, en envoyant des messages formulés de manière à manipuler l'opinion publique et à endormir l'urgence de réagir pour les gens opposés au projet. Oui il y a eu des messages.

  Dès Janvier, des messages tels quel:

  « On le sent (qu'il y a de l'appui) dans la municipalité ».
  « Le terrain a été sondé et toutes les réactions étaient positives ».
  « Le dénomination Mont-Blanc a obtenu la faveur populaire ».

Comment le maire peut-il présumer de l'opinion de ses citoyens sans jamais leur avoir présenté le projet et sans réellement en avoir considéré tous les aspects? D'ailleurs, ce sont les élus qui ont décidé de ce nouveau nom, sans le présenter comme une option aux citoyens, mais plutôt comme un fait accompli.

« Aucune mesure ne sera prise sans l'assentiment de la population »
« La municipalité ne se rendrait jamais jusqu'au référendum »
« Si on sentait que l'acceptabilité sociale n'y était pas, on se rajusterait ».
L'administration a pourtant envoyé sa demande à la ministre sans vérifier l'opinion publique. À la réunion du conseil du 7 Mai à la question « pourquoi ne pas consulter les citoyens sur la question du changement de nom » le maire a invoqué le coût prohibitif d'une telle initiative.
Cet empressement de la part de l'administration municipale n'a donné comme seul recours aux opposants que de faire circuler une pétition et d'écrire directement à la ministre pour faire connaître leur désaccord. Et pourquoi pas un référendum? Dans le cas actuel, ce serait hautement souhaitable parce qu'il exigerait de l'équipe municipale qu'elle adresse les problèmes de fonds avec le projet afin d'assurer un minimum d'appuis nécessaires.

- Sixièmement, par des canaux de communication et mécanismes municipaux inadaptés à la réalité des citoyens qui possédent une résidence secondaire dans la municipalité. Le document « vision stratégique » allègue pourtant qu'elle pourrait représenter jusqu'à environ 40% (voir extrait en annexe) de sa population et est décrite spécifiquement. Ces citoyens sont pourtant en mesure de renvoyer l'image de la municipalité vue de l'extérieur. Mais paradoxalement, les mécanismes et délais de communication manquent encore cruellement de flexibilité pour rejoindre et intéresser cette branche de la population majoritairement présente durant l'été ou la fin de semaine, dont certains n'ont ni téléphone cellulaire, ni internet lorsqu'ils fréquentent la communauté. Typiquement, les villegiateurs ne reçoivent que 2 choses: un pamphlet avec leur compte de taxe, et s'ils ont internet et sont inscrits, une infolettre bourrée d'informations sur les loisirs à laquelle ils ne portent possiblement pas attention hors-asaison.

    1) Les réunions du conseil se tiennent les mardis soir, et notre conseil municipal ne télédiffuse pas les réunions du conseil comme le font les municipalités avec un forte proportion de citoyens villegiateurs (Mont-Tremblant, Sainte Lucie des Laurentides, Saint-Donat).
    2) L'agenda des réunions du conseil est publié sur le site internet de la municipalité 6 heures avant le début de la séance. Concernant une proposition pour changer de nom, c'est bien peu.
    3) Les procès verbaux n'incluent pas la période des questions/réponses, ni les appartés. D'ailleurs, à la réunion du conseil du 5 Février, le maire aurait fait un discours portant sur la nouvelle image/nouveau nom. Le procès verbal de la réunion du 5 Février n'incluait pas ce « discours du maire ».
    4) La mairie ferme tôt les vendredis et n'est pas ouverte la fin de semaine. Il ne peuvent donc pas s'y présenter, ni rencontrer un représentant de la municipalité, consulter les cartes, les avis publics. À moins de prendre congé de plusieurs heures sur semaine, il n'ont pas accès à la mairie.

5) Des copies des communications se font en déposant des avis dans les boites postales des citoyens-locataire alors que la majorité des villegiateurs n'en possèdent pas.
6) La séance d'information du 23 Février correspondait à aune « période creuse » en terme de villégiature.

- Lors de la période de question de la séance du conseil municipal du 7 Mai, le maire a dénigré les efforts, et tenté de minimiser le nombre des citoyens en opposition. Il a affirmé que certaines des lettres de protestation avaient été envoyées à la ministre par e-mail, que ce n'était pas admissible selon les règles établies (qui mentionnaient un envoi de lettre par la poste). Le maire a même dit préparer son dossier devant votre commission après avoir obtenu via l'accès à l'information, une copie des lettres des gens en opposition et des noms figurant sur la pétition. Il a affirmé être en mesure de déterminer qui avait droit à donner son opinion et qui ne l'avait pas (citant par exemple, l'avis de personnes ayant signé la pétition n'habitant pas la municipalité). Ce qui fait peur avec cette attitude, c'est qu'on dépense de l'énergie en tentant de minimiser le nombre de l'opposition pour gagner la majorité plutôt que de déceler des failles possibles avec la proposition en donnant la parole aux citoyens.

- Merci à la commission de nous donner clairement l'opportunité de communiquer oralement et par écrit. Changer de nom n'est pas banal. Il ne se fait pas au gré des modes, de l'opinion de firmes de consultants, de petits comités ou d'équipes municipales qui se succèdent. Changer de nom pour attirer des investissements devrait se faire sur la base de données équivalentes solides, et être appuyé par la majorité des gens (villegiateurs non-residents inclus). Que l'administration municipale soit allé aussi loin indépendamment de l'opinion de ses citoyens et sans réellement regarder les problèmes de fonds nous inquiète considérablement.

- En conclusion, j'aime le nom de Saint-Faustin–Lac-Carré parce que, contrairement à l'opinion de nos élus, je considère que ce nom a de l'envergure et nous représente. Ce nom, au départ composé de deux entités, reflète l'historique riche de gens au caractère solide, qui opposent leurs vues, mais qui savent aussi s'allier dans les causes qui les touchent. Qu'on le considère beau ou laid, notre nom actuel est distinct, reconnu, et contribue à nous démarquer fortement des lieux environnants. J'allie ma voix a ceux qui considèrent notre nom actuel comme notre force, pas comme une faiblesse. Je demande à la commission des affaires municipales qu'elle **recommande à la ministre de refuser le nouveau nom « Mont Blanc », et d'exiger un référendum, ce qui forcera l'équipe municipale à travailler plus près de ses citoyens.**

Anne Létourneau
81 rue de la Butte
Saint-Faustin-Lac-Carré

Précisions additionnelles en lien avec mon mémoire

Historique de Saint-Faustin:

1878: après avoir longtemps été désignée comme «la repousse» fondation de la paroisse de Saint-Faustin
1917: la paroisse fut érigée canoniquement
1957: la municipalité de Saint-Faustin-Sud voit le jour et deviens, trois ans plus tard, Saint-Faustin.
Les Faustinois doivent leur appellation collective à saint Faustin, martyrisé le même jour que son frère, Jovite, vers 120, à Brescia, sous l'empereur Hadrien. Comme la paroisse voisine à l'ouest portait le nom **Saint-Jovite**, celui de **Saint-Faustin** s'est tout naturellement imposé.

Historique de Lac-Carré:
1922: création de la municipalité de Saint-Faustin-Station. L'élément **Station** souligne la présence du chemin de fer qui a joué un rôle non négligeable dans le développement des Pays-d'en-Haut ainsi que la construction d'une gare à cet endroit.
1947: changement de cette dénomination pour **Lac-Carré**, dont on a tiré le gentilé Lac-Carréen qui a permis, d'une part, la mise en valeur de cette importante ressource aquatique et, d'autre part, la consécration d'un usage de plus en plus répandu. La dénomination du bureau de poste a connu un changement analogue à celui du nom de la municipalité, passant de **Saint-Faustin-Station** (1900) à **Lac-Carré** (1946).

Historique du Mont Blanc:
Autour de 1970. Mont-Blanc, c'est d'abord et avant tout un commerce (centre de ski). L'appellation de la montagne sur laquelle il est situé n'a été enregistré dans les années 70 par le propriétaire de la station de ski de l'époque. Le centre de ski englobe deux sommets; Mont-blanc et Mont-Faustin.

Origine de Saint-Faustin-Lac-Carre
1996 - Fusion des municipalités de Saint-Faustin et de lac Carré. C'est au terme de longues discussions qu'un accord fut obtenu à la fois des citoyens et de l'administration des deux entités pour adopter le nom de Saint-Faustin-Lac-Carré. Lors de l'établissement de cette nouvelle entité, **tous les citoyens se sont rassemblés autour du nom «Saint-Faustin–Lac-Carré », parce qu'il alliait à la fois la notoriété de la municipalité de Saint-Faustin pour sa pisciculture provinciale et Lac Carré, un lieu de vacances, plein air et plaisirs en famille très connu des villégiateurs empruntant « le petit train du Nord ».**

2008 - sondage/consultation sur la possibilité de changer de nom. L'exercice a été abandonné faute de soutien. Le maire avait même affirmé qu'il ne reviendrait plus jamais sur ce sujet et n'a d'ailleurs jamais mentionné ce projet dans sa campagne électorale.

23 Janvier 2019 - Sans avoir préalablement consulté les citoyens à ce sujet, l'administration municipale allègue avoir reçu les appuis nécessaires pour changer de nom pour « municipalité de Mont-Blanc ».

5 Février 2019, adoption de la résolution lors de la réunion du conseil. L'agenda de cette réunion du conseil n'a été publié que quelques heures seulement avant la tenue de la séance, n'allouant pas suffisamment de temps pour s'organiser et assister. Un des points de la résolution, cite que le nom actuel évoque "une image sans envergure", affirmation irrespectueuse envers les citoyens qui l'ont adoptée. Le procès-verbal de la réunion disponible sur le site internet n'inclut pas un soi-disant discours que le maire aurait prononcé durant la réunion portant sur le changement de nom.

23 Février 2019 séance d'information organisée par la municipalité à laquelle assistent plus d'une centaine de résidents, dont une majorité se prononcent en opposition avec le projet de changement de nom. (http://monjournallocal.com/HebdosQuebec/ePaper/viewer.html?publication=NordMontTremblant&date=27_02_2019&tpuid=2088#page/9)

20 Mars 2019 sans avoir tenu compte, ni adressé les points des citoyens qui se sont prononcés contre le projet, l'administration procède avec sa demande formelle au ministère sans fournir d'explication autre que de s'adresser à la ministre par lettre postale si les citoyens n'étaient pas d'accord.

2 Avril 2019, Date que la résolution 10067-04-2019. « Adoption de la vision stratégique ». Ce document n'a pas été convenablement présenté ni expliqué à la population avant de lancer le projet en Janvier 2019 de changer le nom de la municipalité (il s'agit de la première recommandation du dossier)

5 Avril 2019. Dans un communiqué publié dans le journal l'Info du Nord on peut lire: ***« La dénomination choisie par le conseil municipal peut ne pas faire l'unanimité »***. Cette affirmation directement en contradiction avec les propos rapportés dans l'article publié le 23 Janvier à l'effet que ***« Le terrain a été sondé et toutes les réactions étaient positives »*** et que ***« aucune mesure ne serait prise sans l'assentiment de la population ».***

7 Mai 2019 Lors de la période de question de la séance du conseil municipal, le maire indique ne pas avoir voulu sonder l'opinion de sa population par souci d'économie.

7 Mai 2019, Lors de la période de question de la séance du conseil municipal, le maire a dénigré les efforts des citoyens en opposition en pointant du doigt les failles dans leurs tentatives de transmettre leur désaccord plutôt que d'adresser les raisons de leur opposition.

7 Mai 2019, Lors de la période de question de la séance du conseil municipal, le maire a affirmé avoir obtenu une copie des lettres et de la pétition envoyée à la ministre, et qu'il était en mesure de contrer l'opposition sur la base de témoignages de non-citoyens. Une vérification faite auprès de la CMQ le 13 Mai a confirmé qu'aucun de ces documents n'avait été transmis à l'administration municipale via la loi sur l'accès à l'information, et ce jusqu'au 7 Juin, avec les informations personnelles masquées.

Ci-dessous: l'un de plus de 200 panneaux (uniques et différents à tous les km) affichés à tous les kilomètres du parc lineraire du petit train du nord . Chacun de ces 200 panneaux indique « Saint-Faustin-Lac-Carre » (gare) et « Saint-Faustin-Lac-Carre » (ancienne pisciculture). Le budget relié au changement de nom n'inclu pas le remplacement de ces affiches, ni l'impact relié au risque de confusion s'ils ne sont pas changés.

Ci-dessous: Extrait du document « vision stratégique » démontrant l'importance du nombre de la population des villegiateurs (autour de 40%) à laquelle l'administration devrait se montrer plus sensible dans ses mécanismes municipaux (assemblées du conseil, consultations, informations, délais, etc....)

- ***POPULATION***

  En 2011, la population du secteur Mont-Tremblant s'élève à 14 900 individus; elle est composée de 6 807 ménages, soit une moyenne de 2,2 personnes par ménage. Elle est répartie comme telle :

  - Mont-Tremblant : 9 494 personnes (64 %)
  - Saint-Faustin-Lac-Carré : 3 467 personnes (23 %)
  - Lac-Supérieur : 1 892 personnes (13 %)

  À cette population permanente, s'ajoute celle des villégiateurs estimée à 8 000 personnes additionnelles par année.

De :	melanie roy
A :	_Boîte Ministre (MAMOT)
Objet :	Changement de nom St-Faustin-Lac-Carre vs Mont-Blanc
Date :	15 juin 2019 11:51:15

Bonjour, j'aimerais nommer que mon mari et moi nous sommes en faveur du changement de nom soit Mont-Blanc poyr la Municipalite a tuel de St-Faustin-Lac-Carre. Ce nom represente a merveille notre belle municipalite.
Melanie Roy
Joanick Desloges
Nous habitons au 289 rue du Domaine -Lauzon, St-Faustin-Lac-Carre J0T1J2

Télécharger Outlook pour Android

De : Véronique Daneau
A : _Boîte Ministre (MAMOT)
Objet : Changement de nom St-faustin-Lac-Carré
Date : 15 juin 2019 14:46:51

Je suis POUR le changement de nom. MONT BLANC

Véronique Daneau
1830 rue Principale

Gisèle Chartrand 23
rue du Moulin

De :	Francine Michaud
A :	_Boîte Ministre (MAMOT)
Objet :	Changement de nom
Date :	16 juin 2019 08:28:05

Bonjour,
J'aimerais dire que je suis POUR le changement de nom de la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré pour Mont-Blanc.

Je ne participe pas au discussion sur les réseaux sociaux car je ne trouve que de la critique malsaine, mais je voulais faire entendre mon opinion quelque part.

Merci de votre attention,

Francine Michaud
1035, rue de la Pisciculture
St-Faustin-Lac-Carré, Qc
J0T 1J3

De :	Alexandra Leonard
A :	_Boîte Ministre (MAMOT)
Objet :	Changement de nom st faustin lac carré
Date :	15 juin 2019 11:22:34

Je suis Pour le changement de nom
Alexandra Leonard
524 montagne st faustin lac carré

Envoyé de mon iPhone

De : claude lapierre
A : _Boîte Ministre (MAMOT)
Objet : changement de nom SFLC
Date : 15 juin 2019 11:38:03

Bonjour mon nom est Claude Lapierre propriétaire résident de St-Faustin Lac Carré 12 rue de la Paix J0T 1J1 XXXX, je suis pour le changement de nom .Vive Mont-Blanc !